Ontario

Budget de l'Ontario 2017

Pour un Ontario fort et en santé

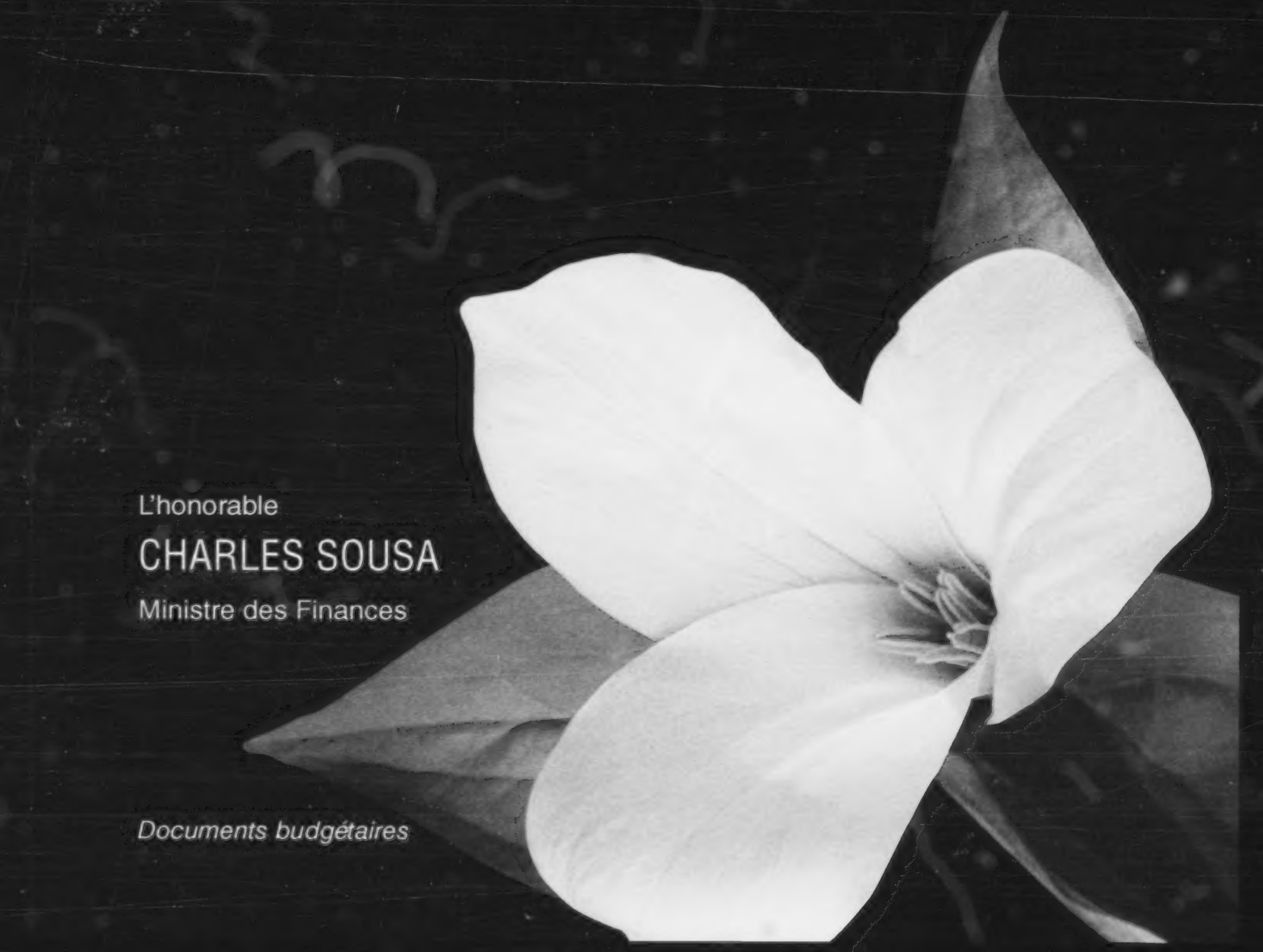

L'honorable
CHARLES SOUSA
Ministre des Finances

Documents budgétaires

Ontario

Budget de l'Ontario 2017

Pour un Ontario fort et en santé

L'honorable

CHARLES SOUSA

Ministre des Finances

Documents budgétaires

Pour de plus amples renseignements au sujet du *Budget de l'Ontario 2017 – Documents budgétaires*, appeler (sans frais d'interurbain) :

Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

Pour obtenir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère à www.ontario.ca/budgetfr

On peut se procurer des exemplaires de cette publication :

En ligne : www.serviceontario.ca/publications

Par téléphone : Centre de service de ServiceOntario (lundi à vendredi, 8 h 30 à 17 h)
Téléphone : 416 326-5300
ATS : 416 325-3408
Sans frais au Canada : 1 800 668-9938
ATS sans frais en Ontario : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017
ISBN 978-1-4868-0083-4 (IMPRIMÉ)
ISBN 978-1-4868-0084-1 (HTML)
ISBN 978-1-4868-0085-8 (PDF)

This document is available in English under the title:
2017 Ontario Budget: Budget Papers

Avant-propos

Avant-propos

Une approche équilibrée

Le budget de 2017 est un budget équilibré, le premier depuis la fin de la récession mondiale de 2008-2009. Et c'est grâce au travail ardu et à la détermination de la population de l'Ontario que nous avons atteint l'équilibre budgétaire.

La récession a eu des répercussions négatives dans le monde et l'Ontario n'y a pas échappé. Beaucoup de personnes ont perdu leur emploi, et l'économie s'est affaiblie, ce qui s'est traduit par une baisse substantielle des revenus de la province. Face à cette nouvelle réalité, le gouvernement de l'Ontario a lancé un plan pour investir dans sa population et revenir à l'équilibre budgétaire. Pour éliminer le déficit, le gouvernement a choisi de prendre des mesures favorisant l'essor de l'Ontario au lieu de sabrer les programmes et les services sur lesquels les familles de l'Ontario comptent.

Nous avons choisi de mettre en oeuvre un plan qui témoignait des valeurs et des aspirations des Ontariennes et des Ontariens. Nous nous sommes surtout employés à stimuler l'économie et à créer des emplois. Nous avons écouté les gens dans les collectivités de toute la province et nous avons continué d'investir dans les domaines qui comptent le plus pour eux, en particulier la santé et l'éducation.

Nous avons choisi de bâtir l'avenir au lieu de nous accrocher au passé. Nous avons élargi et renouvelé notre infrastructure pour nous assurer de répondre aux besoins de notre population croissante grâce à des investissements dans les hôpitaux, les écoles, le transport en commun et les routes. Nous avons bâti un réseau d'électricité propre et viable, et nous nous sommes placés à l'avant-plan de la lutte contre le changement climatique, en étant un chef de file des technologies vertes et propres.

Notre plan était réaliste et responsable. Nous avons maîtrisé nos charges et commencé à transformer la prestation des services publics pour les rendre plus efficients et efficaces. Nous nous sommes attaqués à l'économie souterraine pour veiller à ce que tout le monde paie sa juste part. Nous avons saisi les nouvelles occasions découlant d'une économie de plus en plus fondée sur l'information et le savoir.

Notre plan a donné des résultats. Au cours des trois dernières années, le rythme de croissance de notre économie a été plus rapide que celui du Canada et de tous les pays du G7. Aujourd'hui, un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens ont un emploi, et le taux de chômage en Ontario est à son plus bas niveau depuis 2007. Nous avons ajouté près de 700 000 emplois nets depuis la récession, la vaste majorité d'entre eux étant des emplois à temps plein, dans le secteur privé et dans des industries où le salaire est supérieur à la moyenne. Le revenu des ménages a augmenté, et les investissements des entreprises se sont accrus. Nos exportations sont à la hausse, et des gains ont aussi été enregistrés dans les secteurs de la fabrication, des services financiers et de la vente au détail.

Notre plan pour atteindre l'équilibre budgétaire a également été fructueux. L'an dernier, notre déficit était de 1,5 milliard de dollars. Il s'agissait de la huitième année de suite où nous avions dépassé notre objectif de réduction du déficit. Non seulement nous présentons un budget équilibré cette année, mais nous sommes en bonne voie de maintenir l'équilibre budgétaire en 2018-2019 et en 2019-2020.

Comme il est prévu que la croissance économique se poursuivra et que les budgets resteront équilibrés dans le court terme, l'Ontario est de nouveau fort et en santé. Aux quatre coins de la province, les gens travaillent fort et méritent de profiter de la prospérité qui se dessine. Cependant, l'avenir et la hausse du coût de la vie inquiètent beaucoup trop de personnes. Nous continuerons d'investir dans des secteurs prioritaires comme la santé et l'éducation et dans des mesures pour rendre la vie plus abordable. Tant que le gouvernement garantit que la population peut aller de l'avant, notre économie peut progresser elle aussi. J'espère que vous noterez les nombreux moyens que nous prenons dans le présent budget pour que cela se produise.

Les soins de santé que les Ontariennes et Ontariens méritent

Chaque citoyen a droit à des services de santé publique de haute qualité. Depuis des générations, le système de santé de l'Ontario fournit un soutien et des soins cruciaux aux familles ontariennes. Les Ontariennes et Ontariens sont fiers de nos soins de santé universels, et nous prenons les devants en les renforçant. À compter de janvier 2018, nous serons la première province à assumer les coûts des médicaments pour chaque Ontarienne et Ontarien de 24 ans ou moins. Cette assurance-médicaments universelle contribuera à maintenir nos enfants et nos jeunes en santé et fera en sorte que les parents ne sont jamais en position d'être forcés de choisir entre payer les médicaments de leurs enfants ou acheter le nécessaire vital.

Pour satisfaire aux besoins de nos patients aujourd'hui et à l'avenir, nous augmentons l'accès aux soins, réduisons les temps d'attente et améliorons l'expérience des usagers du système de santé ainsi que leur rétablissement. Grâce à notre investissement supplémentaire de 7 milliards de dollars sur les trois prochaines années, les patients recevront des soins plus près de la maison, pourront consulter plus rapidement des spécialistes et auront accès à des services élargis de santé mentale et de traitement des dépendances. Cette enveloppe comprend un investissement supplémentaire de 1,3 milliard de dollars visant à réduire les temps d'attente partout dans la province. Des investissements ciblés aideront davantage de gens à recevoir plus rapidement des interventions prioritaires, notamment les examens par IRM, les chirurgies cardiovasculaires et de la cataracte, ainsi que les arthroplasties de la hanche ou du genou. Afin d'élargir l'accès des patients aux soins, nous investirons 518 millions de dollars supplémentaires en 2017-2018 dans les hôpitaux, ce qui représente une augmentation de 3 % dans le secteur.

Afin de satisfaire aux besoins découlant de la croissance et du vieillissement de notre population, nous devons faire en sorte que nos soins de santé soient prodigués dans des installations modernes. À l'échelle de l'Ontario, 34 grands projets hospitaliers sont en cours. À cela nous ajoutons 9 milliards de dollars sur 10 ans en nouvelles subventions d'immobilisations afin d'appuyer la construction de plusieurs projets hospitaliers d'envergure. Nous allons également améliorer l'infrastructure de santé communautaire à l'échelle de la province.

Bon nombre d'entre nous investissent de notre temps chaque jour pour prendre soin de nos proches. Voilà pourquoi nous créons de meilleurs mécanismes de soutien pour les familles qui prennent soin de leurs parents âgés, afin que les personnes qui nous ont élevés et aimés reçoivent des soins appropriés au moment de leur vie où ils en ont le plus besoin. Les aidants naturels seront mieux appuyés grâce à l'accès à des soins de répit, à un nouvel organisme qui a pour but d'offrir de la formation et des ressources, ainsi qu'à la simplification des crédits d'impôt pour aidants naturels, en reconnaissance des coûts supplémentaires qu'ils doivent assumer. Dans le cadre d'une nouvelle stratégie exhaustive en matière de démence, davantage de personnes auront accès à des programmes de jour et à des services de répit, notamment dans des lieux sécuritaires pour les personnes atteintes de démence, réduisant ainsi le stress de leurs proches.

Une augmentation du financement pour les soins à domicile et en milieu communautaire signifie également que davantage de patients pourront continuer à vivre chez eux. L'élargissement des services en milieu communautaire et des services de soutien à la personne aidera à satisfaire à la demande accrue et à favoriser un accès plus rapide et plus équitable aux services à l'échelle de la province. Pour mieux répondre aux besoins en matière de soins de longue durée, nous encourageons les exploitants des foyers de soins de longue durée à accélérer le réaménagement de plus de 30 000 lits. De leur côté, les personnes qui vivent dans un foyer de soins de longue durée constateront une augmentation de leur confort et de leur intimité grâce à l'élimination des chambres à quatre lits et à l'offre d'options alimentaires plus nutritives et culturellement appropriées.

De l'aide pour vous et votre famille

Avec une économie en pleine croissance et un budget équilibré, nous investissons dans des services et des programmes clés, tout en trouvant des moyens de réduire le coût des nécessités quotidiennes pour les familles.

Nous voulons tous assurer à nos enfants un bon départ. En aidant 100 000 enfants de plus à avoir accès à des garderies agréées abordables et de qualité, nous soutenons les familles ontariennes, offrant à plus de parents le choix de retourner au travail et aidant ceux-ci à faire face aux frais de garderie. Cette année, grâce à de nouvelles subventions pour les frais de garde et de nouvelles places subventionnées, nos investissements favoriseront l'accès à des services de garde agréés pour 24 000 enfants de plus.

Aux quatre coins de la province, les gens ont fait part de leurs préoccupations quant à la hausse des factures d'électricité. Nous avons été à l'écoute et nous prenons des mesures. Reconnaissant le besoin de trouver un moyen plus équitable de répartir les coûts de construction d'un système de production d'électricité plus propre, plus moderne et plus fiable, nous prenons des mesures pour réduire les coûts de l'électricité. Par l'entremise du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, qui s'appliquera à compter de cet été, les coûts d'électricité des ménages seraient réduits de 25 % en moyenne. Nous plafonnons également les hausses des tarifs au taux d'inflation au cours des quatre prochaines années. Un allégement supplémentaire est aussi prévu pour les familles à faible revenu, celles vivant dans les collectivités rurales et en région éloignée, ainsi que pour les communautés des Premières Nations vivant dans des réserves.

À l'instar de l'électricité, le logement est une première nécessité pour les familles. Avec une économie robuste et une hausse de l'emploi, la demande de logements s'est accrue rapidement en Ontario, en particulier dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH). Bien que la vigueur du marché du logement soit un signe de la prospérité croissante de l'Ontario, cela entraîne aussi des défis. Les gens ont de la difficulté à acheter un logement et à faire face aux hausses de loyer. Pour aider à rendre le logement plus abordable pour les acheteurs et les locataires, le gouvernement a proposé d'instaurer le Plan pour le logement équitable. Les mesures prévues dans le cadre de ce plan viseraient notamment à élargir la portée du contrôle des loyers, à proposer un nouvel impôt sur la spéculation pour les non-résidents de 15 % dans la région élargie du Golden Horseshoe et à favoriser la construction de logements en donnant aux municipalités le droit de prélever un impôt sur les terrains vacants. De plus, la Ville de Toronto pourra désormais prélever un impôt foncier sur les logements vacants à un taux majoré pour encourager les propriétaires à vendre ou à louer les habitations résidentielles inoccupées.

Plus d'occasions et une plus grande sécurité

Les Ontariennes et Ontariens croient que chaque enfant devrait avoir la possibilité de réaliser son plein potentiel. C'est pourquoi nous continuerons à investir dans notre système d'éducation publique de calibre mondial. Les familles profiteront du nouveau plafonnement du nombre d'enfants dans les classes de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein ainsi que des soutiens améliorés que nous offrons pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Nous savons que nos écoles sont beaucoup plus que de simples endroits où apprendre. En plus de favoriser les rencontres avec les autres membres de notre collectivité, les écoles servent de lieux de rassemblement naturels pour la tenue d'activités et d'événements après les cours. Nous investissons donc près de 16 milliards de dollars sur 10 ans pour financer la construction de nouvelles écoles dans des secteurs à forte croissance et rénover les écoles à l'échelle de la province afin de mieux répondre aux besoins locaux.

Nous nous employons également à aider les Ontariennes et Ontariens à acquérir les compétences requises pour trouver un emploi intéressant, s'adapter à l'évolution des technologies, créer de nouvelles entreprises et contribuer à la vie de leur collectivité. C'est ce que vise notre Stratégie pour une main-d'oeuvre hautement qualifiée, qui est conçue pour faire en sorte que chacun trouve sa place dans une économie en évolution, qui, chaque jour, devient un peu plus axée sur la technologie et le savoir.

L'automne prochain, grâce à la réorganisation du RAFEO à laquelle nous avons procédé, plus de 210 000 étudiantes et étudiants fréquenteront les campus d'établissements postsecondaires de la province sans s'inquiéter des frais de scolarité, qui seront gratuits. L'Ontario collabore avec un éventail de partenaires pour lancer une nouvelle Stratégie de démarrage de carrière. Quarante mille étudiantes et étudiants de plus profiteront maintenant d'expériences d'apprentissage reliées au travail pendant leurs études et seront ainsi mieux préparés pour accéder au marché du travail et bâtir leur carrière.

Pour les adultes qui recherchent de nouvelles occasions d'apprentissage, qui souhaitent trouver un meilleur emploi ou qui veulent changer de carrière, le Plan ontarien pour l'éducation permanente et la formation professionnelle leur permettra d'acquérir les compétences en littératie, en numératie et en numérique essentielles pour pouvoir s'adapter à une économie en mutation et réussir.

Et nous savons que la nature du travail change et que nous pouvons en faire plus pour fournir aux travailleurs une plus grande sécurité. Une économie moderne nécessite un ensemble de lois et de normes modernes sur le travail. Par l'entremise de l'Examen portant sur l'évolution des milieux de travail, nous déterminons des moyens d'établir un équilibre entre la nécessité de favoriser un climat d'affaires concurrentiel et celle de faire en sorte que les travailleurs soient traités décemment et dignement, et qu'ils bénéficient des mesures de protection qu'ils méritent.

Comme prévu, nous mettons en oeuvre notre Projet pilote portant sur le revenu de base pour trouver les moyens de fournir un soutien plus uniforme et prévisible aux personnes à faible revenu, y compris celles qui ont un emploi précaire. L'examen des effets de ce projet pilote sur la santé, l'emploi et le logement s'inscrit dans les efforts que nous déployons pour favoriser la croissance économique d'une façon qui profite à tous les Ontariens et Ontariennes.

Aider les entreprises de l'Ontario à réussir

Aider les entreprises ontariennes à réussir et à prospérer fait partie intégrante de notre plan. Notre expansion économique et la création de plus d'emplois sont le résultat du travail acharné de ces entreprises. Nous poursuivrons nos efforts pour donner à ces dernières les outils dont elles ont besoin pour réussir en maintenant nos taux d'imposition sur les revenus des sociétés concurrentiels, en modernisant les règlements et en réduisant les coûts qui leur incombent.

En demeurant à l'avant-garde du passage mondial à une économie sobre en carbone et à des technologies transformatrices, voire perturbatrices, nous sommes bien placés pour tirer parti des nouvelles possibilités d'emploi et de la croissance économique. Des investissements stratégiques dans des domaines émergents comme l'intelligence artificielle, les véhicules automatisés, les télécommunications de cinquième génération (5G), le calcul de pointe et les technologies quantiques maintiennent l'Ontario à l'avant-garde en recherche-développement, créent des emplois de grande valeur et peuvent contribuer de façon significative à une meilleure qualité de vie.

En facilitant la circulation des personnes et des biens, on soutient une économie en expansion et on favorise la compétitivité des entreprises. Notre plan d'investir dans l'infrastructure publique plus de 190 milliards de dollars sur 13 ans à compter de 2014-2015 représente le plus important investissement en la matière de l'histoire de la province. Dans le cadre de ces investissements continus, nous construisons des réseaux de transport et de transport en commun de classe mondiale, ainsi que plus d'écoles et de nouveaux hôpitaux.

Conclusion

L'équilibre budgétaire n'est pas seulement une question de résultats financiers. Cet exercice consiste aussi à trouver de nouveaux moyens pour vous aider, vous et votre famille, ainsi qu'à créer des occasions et à offrir les mesures de soutien dont les gens ont besoin pour réussir. C'est le reflet des priorités que les Ontariennes et Ontariens partagent avec nous tous les jours et dont ils nous ont fait part lors des consultations prébudgétaires de cette année, auxquelles a participé un nombre sans précédent de plus de 80 000 personnes.

Qu'il s'agisse d'élargir les soins de santé universels, d'aider les gens de tous les âges à acquérir des compétences et des connaissances ou de collaborer avec les entreprises afin de faire croître l'économie et de créer des emplois, nous concrétisons notre engagement de veiller à ce que tout le monde ait des chances égales de réussir.

Nous marquons cette année le 150e anniversaire de notre province. En regardant vers l'avenir, nous voyons s'ouvrir pour l'Ontario un nouveau chapitre rempli de promesses. Avec un budget équilibré et une croissance économique soutenue, nous prendrons assise sur ce que nous avons accompli ensemble pour un Ontario fort et en santé.

Original signé par

L'honorable Charles Sousa
Ministre des Finances

Table des matières

Avant-propos v

Chapitre I : Rétablir l'équilibre budgétaire — Vigueur économique et financière de l'Ontario

Introduction 3
Retour à l'équilibre budgétaire de l'Ontario 4
Budget équilibré de l'Ontario 5
Ratio de la dette nette au PIB à la baisse 7
Résultats économiques de l'Ontario 9
L'Ontario : un chef de file en matière de croissance 9
Création d'emplois de grande qualité en Ontario 10
Économie diversifiée de l'Ontario 11
Liens étroits de l'Ontario avec les États-Unis en matière de commerce 12
Maintien de la compétitivité fiscale 13
Perspectives positives pour l'économie ontarienne 15
La voie à suivre pour tous 16

Chapitre II : De l'aide pour vous et votre famille

Introduction 19
De l'aide pour faire face aux coûts du quotidien 20
Mise en oeuvre de la plus importante réduction des tarifs d'électricité de l'histoire de l'Ontario 20
Réduction des coûts d'électricité pour les entreprises 23
Moderniser les marchés de l'électricité dans la province 23
Accroître l'accès au gaz naturel 24
Élimination des droits du test d'émissions du programme Air pur 24
De l'aide pour les parents 25
Assurance-santé Plus : Assurance-médicaments pour les enfants et les jeunes 25
Aider les familles à accéder à des services de garde d'enfants abordables 26
Soutenir les carrefours communautaires 28
Aider les étudiantes et étudiants 30
Rendre l'éducation postsecondaire plus abordable 30
Aider les personnes âgées 33
Favoriser le vieillissement en santé et actif 33

Réduire les frais de transport en commun pour les personnes âgées 35
Veiller à ce que des gicleurs soient installés dans les maisons de retraite agréées 35
Soutenir la santé des personnes âgées 36
Soutenir les Ontariennes et Ontariens affectés par la démence 36
Investissements communautaires 37
Accroître les investissements dans les soins de longue durée 37
Accroître l'accès des personnes âgées aux médicaments abordables 39
Abordabilité du logement 40
Augmentation du prix des logements et des loyers 40
Mesures prises 41
Restaurer la stabilité du marché immobilier 41
Protection des consommateurs 47
Renforcer la réglementation des services financiers et des régimes de retraite 47
Renforcer la protection des consommateurs dont disposent les propriétaires de logements neufs 48
Réglementation de la planification financière 48
Soutenir la littératie financière 49
Renforcement de la protection des investisseurs 50
Améliorer l'assurance-automobile 51

Chapitre III : Créer des possibilités et assurer la sécurité

Introduction 57
Investir dans les gens maintenant 57
Investir dans les talents et les compétences 60
Stratégie de démarrage de carrière de l'Ontario 61
Plan ontarien pour l'éducation permanente et la formation professionnelle 63
Développer les capacités d'inclusion 65
Examiner l'évolution des milieux de travail 69
Investir dans les emplois d'aujourd'hui et de demain 70
Plan d'infrastructure à long terme 72
Initiative pour la croissance des entreprises 75
Promouvoir et diversifier le commerce 82
Partenariats stratégiques 84
Soutenir la croissance du secteur agricole de l'Ontario 86
Promouvoir le développement économique régional 87
Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones 89
Aider les entreprises à trouver de nouveaux arrivants qualifiés 90

Entreprises à vocation sociale 90
Soutenir l'économie de partage 91
La transition vers une économie sobre en carbone 92
Sécuriser la retraite 97
Bonification du Régime de pensions du Canada 97
Mise en oeuvre des régimes de pension agréés collectifs 98
Examiner le cadre de capitalisation du déficit de solvabilité 99
Élaborer un cadre visant les régimes de retraite à prestations cibles 100
Élargir le cadre régissant les régimes de retraite à cotisations déterminées 100
Élargir les pouvoirs du surintendant 101
Exigences relatives aux bénéficiaires introuvables 101

Chapitre IV : Des services publics fiables

Section A : Renforcer les soins de santé

Introduction 105
Résumé des nouveaux investissements 106
Augmentation de l'accès 106
Réduction des temps d'attente 106
Amélioration de l'expérience du patient 107
Augmentation de l'accès 108
Développer l'infrastructure de santé 108
Augmenter le financement de fonctionnement de tous les hôpitaux publics 111
Investir dans les soins primaires 112
Améliorer l'accès équitable aux soins de santé par l'entremise du Plan d'action pour la santé des Premières Nations de l'Ontario 114
Faire progresser les soins oncologiques et les greffes de cellules souches 115
Améliorer la prise en charge de la douleur 116
Agir par rapport à la stratégie relative aux opioïdes 116
Prévenir le trouble du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF) et appuyer les personnes touchées 117
Réduire les temps d'attente 118
Améliorer les interventions essentielles et les temps d'attente 118
Rationaliser l'accès et réduire les temps d'attente pour les soins spécialisés 119
Accroître les soins à domicile et en milieu communautaire 121
Accélérer l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances 123
Augmenter l'accès à la psychothérapie structurée 124
Fournir plus de logements avec services de soutien 124

Réunir les services à la jeunesse au sein de points d'accès uniques 125
Améliorer l'expérience du patient 125
Appuyer les personnes âgées dans leur communauté 125
Améliorer les soins de longue durée 125
Veiller à offrir la meilleure qualité de soins aux patients 125
Rendre plus abordable le transport à des fins médicales dans le Nord 126
Améliorer les soins pour les mères, les bébés et les enfants 126
Intégrer les services de santé à l'échelle locale 127
Faciliter l'accès aux services de santé 128
Protéger l'avenir des soins de santé 129
Favoriser un Ontario sans fumée 129
Innovation dans le domaine de la santé 131
Fonds de recherche sur le système de santé 132

Section B : Investir en éducation

Introduction 133
Atteindre l'excellence 135
Réduction de l'effectif des classes 135
Amélioration des connaissances et des compétences en mathématiques 136
Soutenir une éducation adaptée à une économie en évolution 137
Mise en oeuvre de la Stratégie d'éducation autochtone de l'Ontario 138
Élaboration d'une entente-cadre sur l'éducation avec la Nation Anishinabek 138
Assurer l'équité 139
Renforcer les mesures de soutien pour les élèves ayant des besoins particuliers 139
Améliorer les mesures de soutien pour les enfants autistes 139
Promouvoir le bien-être des élèves 140
Bâtir de nouvelles et de meilleures écoles 141
Négociation de conventions centrales pour les enseignantes et enseignants et les travailleuses et travailleurs en éducation 144
Assurer un système d'éducation postsecondaire accessible et de qualité 145
Projet d'une université de langue française 145
Investir dans l'infrastructure d'éducation postsecondaire 146
Améliorer les possibilités d'éducation et de carrière pour les apprenants autochtones 147

Section C : Édifier les réseaux de transport en commun et les systèmes de transport

Introduction 149
Investir dans les projets de transport en commun 151
GO Transit 151
Projets de transport en commun rapide 153
Projets d'infrastructure municipale 154
Investissements dans l'infrastructure des routes 155
Autres investissements dans l'infrastructure de transport 157
Soutenir les petites collectivités et les collectivités du Nord de l'Ontario 158
Service ferroviaire à grande vitesse 159
Faire progresser l'Ontario à l'aide du Fonds Trillium 160
Élargir l'actionnariat dans Hydro One 160
Fusionner Hydro One Brampton 161
Exploiter la valeur des actifs immobiliers de l'Ontario 161

Section D : Créer des collectivités inclusives et améliorer le système de justice

Introduction 163
Des revenus plus stables et plus sûrs 164
Lancement d'un projet pilote portant sur le revenu de base 164
Examen du système de sécurité du revenu 165
Amélioration des prestations d'aide sociale 165
Améliorer l'accès de tous les Ontariens et Ontariennes à des logements abordables et adéquats 167
Déploiement de la mise à jour de la Stratégie à long terme de logement abordable 167
Mobiliser les biens fonciers de la province pour construire des logements abordables 168
Fonds pour l'infrastructure sociale 168
Aider les personnes vulnérables 169
Soutenir les adultes ayant une déficience intellectuelle 169
Soutien des enfants et des jeunes 170
Réforme du secteur du bien-être de l'enfance 170
Impact collectif pour les jeunes à risque 170
Amélioration des services liés à l'autisme 170
Lutter contre le racisme 171
Stratégie antiraciste 171
Stratégie antiraciste axée sur les Autochtones 172
Plan ontarien d'action pour les jeunes noirs 172
Accueillir de nouveaux Ontariens et Ontariennes 173

Réponse de l'Ontario à la crise mondiale des réfugiés 173
Subvention de renforcement des capacités pour la communauté multiculturelle 174
Amélioration du système de justice 175
Bâtir des collectivités plus sécuritaires 175
Assurer la parité salariale pour les policiers des Premières Nations 177
Élargir les soutiens offerts aux Autochtones 177
Prendre des mesures pour mettre fin à la traite des personnes 178
Simplification et modernisation du système judiciaire 179
Transformation du système correctionnel 180
Améliorer le soutien en santé mentale dans les services correctionnels 181
Infrastructure de la justice 181

Chapitre V : Collaborer avec nos partenaires

Introduction : Poursuivre la collaboration avec nos partenaires 185
Travailler de concert avec les municipalités 187
Partenariats avec les communautés autochtones 190
Cheminer ensemble : L'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones 190
Pas à pas ensemble : La stratégie de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones 192
Créer des partenariats avec les Premières Nations en matière de tabac 192
Moderniser le programme des cartes d'essence de l'Ontario 193
Protéger les renseignements sensibles et confidentiels 193
Atteindre la viabilité financière fédérale-provinciale au sein de la fédération 194
Contribution croissante de l'Ontario à la fédération 195
Collaboration fédérale-provinciale : Relations intergouvernementales canadiennes efficaces, efficientes et équitables 198
Protéger le système de santé canadien 198
Adopter une approche équilibrée pour le prochain stade d'investissements du gouvernement fédéral dans l'infrastructure 199
Renouveler les transferts visant le marché du travail pour répondre aux exigences actuelles de ce marché 200

Chapitre VI : Gestion financière responsable

Section A : Réorganiser le gouvernement pour assurer la viabilité et l'équité

Introduction 203
Décisions fondées sur des données probantes 204
Améliorer les programmes et services par la recherche des sciences du comportement 204
Initiatives de réorganisation et d'efficience 205
L'appareil gouvernemental simplifié 206
S'assurer que chacun paie sa juste part 209
Combattre l'économie souterraine 209
S'attaquer au problème du tabac non réglementé 210
Gérer les coûts liés à la rémunération 212
Résultats obtenus sur le plan des salaires et dans le cadre des récentes négociations 213
Rémunération des cadres du secteur parapublic 213
Prochaines étapes : la négociation collective au service de la réorganisation 214
Transparence et gestion et responsabilité financières 215
Transparence du gouvernement 215
Gestion financière 217
Responsabilité financière 218

Section B : Détails des finances et des perspectives économiques de l'Ontario

Perspectives financières de l'Ontario 219
Résultats financiers provisoires de 2016-2017 220
Revenus au cours de l'exercice 221
Charges au cours de l'exercice 223
Perspectives financières à moyen terme 225
Principaux changements depuis le budget de 2016 225
Perspectives de revenus de l'Ontario 226
Perspectives de revenus à moyen terme 227
Principales variations des perspectives de revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2016 232
Perspectives des charges à moyen terme 235
Prudence financière 238
Détails des finances de l'Ontario 239
Détails des perspectives économiques 246
Contexte économique externe 250
Détails des perspectives économiques de l'Ontario 251
Incertitude à l'échelle internationale 253

Prévisions du secteur privé 254
Comparaison avec le budget de 2016 255

Section C : Emprunts et gestion de la dette

Introduction 257
Emprunts à long terme sur les marchés publics 258
Assurer un accès privilégié aux marchés 260
Chef de file sur le marché des obligations vertes en dollars canadiens 261
Prolonger l'échéance des emprunts 262
Économies au titre de l'intérêt sur la dette et abordabilité 263
Assurer des niveaux de liquidités adéquats 265
Abaisser le ratio de la dette nette au PIB 266
Composition de la dette totale 268
Coût de la dette 269
Limiter l'exposition aux risques 270
Utilisation des produits dérivés pour atténuer le risque 271
Réduire la dette insurmontable du secteur de l'électricité de l'Ontario 272
Tableaux financiers consolidés 273

Chapitre VII : Un régime fiscal équitable et viable

Introduction 277

Section A : Fiscalité

Harmonisation avec les mesures fiscales fédérales 279
Préciser les dépenses liées au traitement de l'infertilité en vertu du crédit d'impôt pour frais médicaux 279
Consolidation des crédits d'impôt pour les aidants naturels 280
Autres mesures 281
Abaisser les coûts de transport en commun pour les personnes âgées 281
Autoriser les municipalités à prélever une taxe hôtelière 281
Promouvoir le biodiesel renouvelable sur le marché du carburant coloré 282
Renforcer le régime fiscal de l'Ontario 283
Évitement de l'impôt sur le revenu des particuliers 283
Évitement de l'impôt-santé des employeurs 283
Mesures de forme 284
Déclarants dans des administrations multiples 284

Section B : Tabac

Appuyer la stratégie Ontario sans fumée 285

Section C : Renforcer le régime ontarien d'évaluation et d'impôts fonciers

Renforcer la gouvernance de la Société d'évaluation foncière des municipalités 287
Mesures touchant l'impôt foncier 287
Moderniser l'imposition foncière des emprises de chemin de fer 287
Encourager les activités agro-alimentaires à petite échelle dans les exploitations agricoles 288
Mise en oeuvre de la réforme de l'impôt foncier provincial 289
Assurer le maintien de l'intégrité des revenus tirés de l'impôt foncier aux fins scolaires 289
Résumé des mesures 290
Modifications de forme 291
Autres initiatives législatives 292

Liste des tableaux

Chapitre I : Rétablir l'équilibre budgétaire — Vigueur économique et financière de l'Ontario

Tableau 1.1 Secteurs dynamiques de l'économie ontarienne 11

Chapitre III : Créer des possibilités et assurer la sécurité

Tableau 3.1 Mise à jour sur les progrès accomplis jusqu'à maintenant dans le cadre de l'Initiative pour la croissance des entreprises (ICE) 76

Tableau 3.2 Nouveaux investissements dans le cadre de l'Initiative pour la croissance des entreprises 77

Tableau 3.3 Investissements stratégiques récents dans le cadre du Fonds pour l'emploi et la prospérité 84

Tableau 3.4 Exemples récents d'investissements pour le développement régional 88

Tableau 3.5 Scénarios pour la tarification du carbone – Retombées d'ici 2020 93

Chapitre IV : Des services publics fiables

Tableau 4.1 Nouveaux projets hospitaliers d'envergure récemment approuvés 108

Tableau 4.2 Exemples de projets qui bénéficient d'un financement conjoint du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires 146

Tableau 4.3 Points saillants des projets routiers 156

Chapitre VI : Gestion financière responsable

Tableau 6.1 Plan financier et perspectives de l'Ontario 219

Tableau 6.2 Résultats financiers en cours d'exercice 2016-2017 220

Tableau 6.3 Résumé des variations des revenus depuis la publication du budget de 2016 221

Tableau 6.4 Sommaire des variations des charges en cours d'exercice depuis la publication du budget de 2016 223

Tableau 6.5 Variations des perspectives financières à moyen terme depuis le budget de 2016 226

Tableau 6.6 Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme 227

Tableau 6.7 Perspectives des revenus tirés de l'impôt sur le revenu 228

Tableau 6.8 Perspectives des revenus tirés de la taxe de vente 229

Tableau 6.9 Perspectives des revenus tirés de l'impôt des sociétés 230

Tableau 6.10 Sommaire des variations de revenus à moyen terme depuis le budget de 2016 232

Tableau 6.11 Certains risques et sensibilités – Économie et revenus 234

Tableau 6.12 Sommaire des perspectives des charges à moyen terme 235
Tableau 6.13 Certaines sensibilités liées aux charges 237
Tableau 6.14 Revenus 239
Tableau 6.15 Total des charges 240
Tableau 6.16 Dépenses liées à l'infrastructure de 2017-2018 243
Tableau 6.17 Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices 244
Tableau 6.18 Perspectives économiques de l'Ontario 246
Tableau 6.19 Prévisions liées aux facteurs externes 250
Tableau 6.20 Économie de l'Ontario, de 2015 à 2020 252
Tableau 6.21 Répercussions des modifications soutenues aux principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario 253
Tableau 6.22 Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario 254
Tableau 6.23 Variations des principales hypothèses économiques du ministère des Finances : Comparaison entre le budget de 2016 et le budget de 2017 256
Tableau 6.24 Programme d'emprunt et perspectives à moyen terme 258
Tableau 6.25 Valeur nominale du portefeuille consolidé des produits dérivés 271
Tableau 6.26 Dette nette et déficit accumulé 273
Tableau 6.27 Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé 274

Chapitre VII : Un régime fiscal équitable et viable

Tableau 7.1 Mesures proposées pour moderniser l'imposition des emprises de chemin de fer 288
Tableau 7.2 Mesures fiscales 290

Liste des graphiques

Chapitre I : Rétablir l'équilibre budgétaire — Vigueur économique et financière de l'Ontario

Graphique 1.1 Retour de l'Ontario à l'équilibre budgétaire 5
Graphique 1.2 Ratio de la dette nette au PIB 7
Graphique 1.3 La hausse de la dette nette après l'équilibre découle uniquement des investissements dans les immobilisations 8
Graphique 1.4 L'économie ontarienne croît plus vite que celle du G7 9
Graphique 1.5 Emplois créés depuis juin 2009 : en majorité des emplois à plein temps dans le secteur privé 10
Graphique 1.6 L'Ontario est un marché d'exportation clé pour les États-Unis 12
Graphique 1.7 Le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario est compétitif à l'échelle internationale 14
Graphique 1.8 La croissance de l'Ontario continuera de dépasser celle du Canada 15

Chapitre II : De l'aide pour vous et votre famille

Graphique 2.1 Rendre les frais de scolarité plus abordables
Jacqueline, au collège – Vit chez ses parents 32
Graphique 2.2 Rendre les frais de scolarité plus abordables
Jérôme, à l'université – Ne vit plus chez ses parents 32
Graphique 2.3 La RGT dépasse d'autres villes quant à la hausse des prix 40

Chapitre III : Créer des possibilités et assurer la sécurité

Graphique 3.1 Soutien offert de la petite enfance à l'âge adulte 59
Graphique 3.2 Investissements importants dans l'infrastructure 73
Graphique 3.3 Impact économique du plan d'infrastructure du gouvernement de l'Ontario ... 74
Graphique 3.4 L'Ontario est parmi les chefs de file de l'investissement en capital-risque 80
Graphique 3.5 Alléger le fardeau administratif des entreprises de l'Ontario est un élément clé du plan du gouvernement pour créer des emplois et faire croître l'économie 81
Graphique 3.6 L'Ontario exporte vers de nouveaux marchés 82
Graphique 3.7 Utilisation prévue des sommes tirées des quotas d'émission 94
Graphique 3.8 Revenu de retraite découlant de la bonification du Régime de pensions du Canada 98

Chapitre IV : Des services publics fiables

Graphique 4.1 Projets hospitaliers terminés et en cours 109
Graphique 4.2 Exemples d'écoles en construction ou qui ouvriront leurs portes en 2017-2018 . 142
Graphique 4.3 Instituts autochtones de formation et d'éducation postsecondaire situés en Ontario 148
Graphique 4.4 Investissements dans les réseaux de transport en commun et les systèmes de transport au cours des 10 prochaines années 150
Graphique 4.5 Réponse de l'Ontario à la crise mondiale des réfugiés 173

Chapitre V : Collaborer avec nos partenaires

Graphique 5.1 Soutien provincial continu et accru aux municipalités 187
Graphique 5.2 Contribution nette au Programme de péréquation, 2017-2018 196
Graphique 5.3 L'économie de l'Ontario se raffermit par rapport à la moyenne canadienne . 197

Chapitre VI : Gestion financière responsable

Graphique 6.1 Tendances des règlements salariaux dans les secteurs public et privé de l'Ontario 212
Graphique 6.2 Composition des revenus, 2017-2018 242
Graphique 6.3 Composition des charges totales, 2017-2018 242
Graphique 6.4 La croissance économique de l'Ontario devrait se généraliser 247
Graphique 6.5 Création de 900 000 emplois d'ici 2020 248
Graphique 6.6 Les facteurs démographiques fondamentaux soutiennent les mises en chantier de logements à moyen terme 249
Graphique 6.7 Emprunts de 2016-2017 259
Graphique 6.8 Emprunts en dollars canadiens et en devises 260
Graphique 6.9 Moyenne pondérée de l'échéance des emprunts en années 262
Graphique 6.10 Intérêt sur la dette : Comparaison des prévisions budgétaires et des chiffres réels 263
Graphique 6.11 Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus 264
Graphique 6.12 Moyenne des niveaux de liquidités non affectées 265
Graphique 6.13 Ratio de la dette nette au PIB et ratio du déficit accumulé au PIB 266
Graphique 6.14 Facteurs de croissance de la dette nette 267
Graphique 6.15 Composition de la dette totale au 31 mars 2017 268
Graphique 6.16 Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale 269
Graphique 6.17 Exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt et aux risques de change 270

Chapitre I

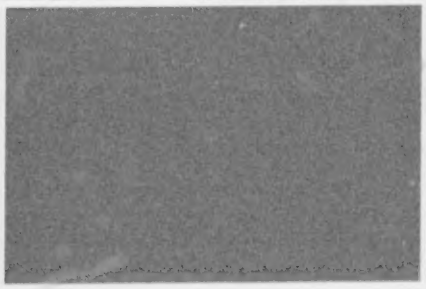

Rétablir l'équilibre budgétaire — Vigueur économique et financière de l'Ontario

Introduction

Le gouvernement prévoit rétablir l'équilibre budgétaire de la province pour la première fois depuis la récession mondiale de 2008-2009. De plus, l'économie de l'Ontario a regagné le terrain perdu durant la récession et sa croissance a non seulement dépassé celle du Canada, mais aussi celle de tous les autres pays du G7 au cours des trois dernières années.

Dans le budget de 2010, le gouvernement s'était engagé à avoir éliminé le déficit et équilibré le budget en 2017-2018, engagement qu'il a réitéré année après année.

Grâce à des décisions ciblées, mesurées et responsables sur le plan financier, l'Ontario a retrouvé sa vigueur financière et économique. Non seulement l'Ontario a éliminé son déficit, qui se chiffrait à plus de 19 milliards de dollars au plus fort de la récession, mais il l'a aussi fait sans sabrer les programmes et services cruciaux. Les avantages de budgets équilibrés et d'une économie qui prend de la vigueur donnent déjà au gouvernement la marge de manoeuvre financière nécessaire pour venir davantage en aide à la population de la province.

Un budget équilibré signifie que le gouvernement n'aura plus à emprunter pour assumer ses coûts de fonctionnement permanents. Le résultat : plus d'argent pour investir dans les soins de santé, l'éducation et les autres services publics auxquels les familles ontariennes accordent le plus d'importance. Une économie vigoureuse, conjuguée à un budget équilibré, assurera la viabilité financière à long terme de l'Ontario.

L'importance des budgets équilibrés et d'une politique économique prospective

« Des budgets équilibrés donnent aux gouvernements la capacité de réagir en cas de choc inattendu. L'élimination du déficit n'est cependant pas suffisante pour assurer la prospérité à long terme. Il faut y greffer la mise en oeuvre d'une vaste stratégie de croissance économique, la hausse des investissements des entreprises et la création d'emplois. »

John Manley, président et chef de la direction, Conseil canadien des affaires

Il est important pour les Ontariennes et Ontariens qu'on rétablisse l'équilibre budgétaire de la province et qu'on investisse en vue de stimuler l'économie, pour les raisons suivantes :

- Des budgets équilibrés inspirent davantage confiance aux investisseurs, qui optent d'investir en Ontario, ce qui stimule la création d'emplois et la croissance économique.
- La priorité est mise sur l'amélioration des programmes et des services dont dépend la population de l'Ontario, tels que les soins de santé et l'éducation, et non pas sur le paiement des frais d'intérêt sur la dette accumulée.
- La province est dans une meilleure position et a une plus grande marge de manoeuvre pour faire face aux défis sur le plan économique et démographique qui risquent de survenir au cours de la prochaine décennie.
- La province n'emprunte plus pour faire face au déficit, mais plutôt pour financer des projets d'infrastructure en Ontario. On évite ainsi d'imposer aux jeunes et aux futures générations de l'Ontario le fardeau qui résulterait d'emprunts faits aujourd'hui pour faire face aux déficits.

Retour à l'équilibre budgétaire de l'Ontario

La récession mondiale de 2008-2009 a frappé durement l'Ontario. Les principaux secteurs, tels que la fabrication et la foresterie, ont fait face à des pertes d'emplois considérables et à des baisses de production économique. Après une période de budgets équilibrés, l'Ontario s'est retrouvé aux prises avec un défi de taille. Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario a diminué plus rapidement que dans le reste du Canada et aux États-Unis. En effet, la baisse des revenus tirés de l'impôt des sociétés par l'Ontario a été la plus marquée au pays durant la récession.

S'attaquant avec détermination aux défis de la récession, le gouvernement a refusé de mettre les services publics cruciaux en péril ou de sabrer arbitrairement les programmes. Il a plutôt choisi de réduire l'impact de la récession pour les familles ontariennes en faisant des investissements de stimulation à court terme, qui ont permis de préserver et de créer des emplois, tout en contribuant à rétablir la croissance économique. Le gouvernement a aussi choisi de protéger les soins de santé, l'éducation et d'autres services publics. Ce faisant, l'Ontario a affiché un déficit, comme ce fut le cas ailleurs au Canada et dans le monde.

Soutenir la population et les entreprises de l'Ontario était la bonne chose à faire. Pour que la province se sorte de la récession mondiale et retrouve de solides assises financières, le gouvernement a établi un plan visant à stimuler la création d'emplois et la croissance économique. Un principe fondamental de ce plan était d'avoir atteint l'équilibre budgétaire en 2017-2018.

Le plan visant à équilibrer le budget était réaliste et responsable. Le gouvernement a géré la croissance des dépenses de programmes et entrepris un processus de réorganisation dans le but d'améliorer l'efficience et l'efficacité des services publics. Les charges de programmes, relativement au PIB, ont ainsi été ramenées aux niveaux d'avant la récession. Par exemple, grâce au gouvernement, des milliers d'Ontariennes et d'Ontariens mis à pied à cause de la récession ont eu la chance de se recycler, se préparant ainsi à une nouvelle carrière au sein de l'économie ontarienne qui se diversifiait. Le gouvernement a aussi incité les entreprises à rester dans la province en réduisant l'impôt sur le revenu des sociétés et en adoptant la taxe de vente harmonisée (TVH), une taxe sur la valeur ajoutée qui a éliminé des milliards de dollars de coûts enchâssés que payaient les entreprises.

Le plan était aussi adapté aux changements du climat économique et aux besoins de la population de l'Ontario. À compter de 2012, les perspectives de croissance économique à l'échelle mondiale étant moins reluisantes, le gouvernement a pris des mesures pour revitaliser l'économie et aider l'Ontario à saisir les nouvelles possibilités de croissance et de création d'emplois. Il fait des investissements historiques dans l'infrastructure, qui, selon les projections actuelles, devraient totaliser plus de 190 milliards de dollars sur une période de 13 ans, à partir de 2014-2015. Les investissements prévus devraient soutenir 125 000 emplois, en moyenne, par année. La province a aussi mis sur pied le Fonds pour l'emploi et la prospérité, doté de 2,7 milliards de dollars sur 10 ans, en vue d'attirer d'importants investissements de la part des entreprises et de créer ou de conserver plus de 37 600 emplois depuis 2013.

Le plan de l'Ontario visant à stimuler l'économie et à protéger les services a donné des résultats. Malgré l'incertitude qui règne à l'échelle internationale, l'économie ontarienne poursuit sa croissance. Les exportations augmentent, les entreprises embauchent plus de travailleurs et les revenus des ménages sont à la hausse. En fait, le PIB réel de l'Ontario est maintenant de 19,1 % supérieur au taux le plus bas affiché durant la récession et le taux de chômage de la province, qui a été ramené à 6,5 % en 2016, soit le taux annuel le plus bas enregistré depuis 2007, a été inférieur à la moyenne nationale au cours des deux dernières années. Le renforcement de l'économie a aussi entraîné l'augmentation des revenus de la province, appuyant ainsi le plan de l'Ontario visant à rétablir l'équilibre budgétaire.

Budget équilibré de l'Ontario

Dans le plan budgétaire de 2017, le gouvernement respecte l'engagement pris dans son budget de 2010 de rétablir l'équilibre budgétaire en 2017-2018. En outre, la province prévoit des budgets équilibrés en 2018-2019 et en 2019-2020.

Pour 2016-2017, le gouvernement prévoit un déficit de 1,5 milliard de dollars. Il s'agit donc de la huitième année de suite où il projette de dépasser son objectif de réduction du déficit.

GRAPHIQUE 1.1 Retour de l'Ontario à l'équilibre budgétaire

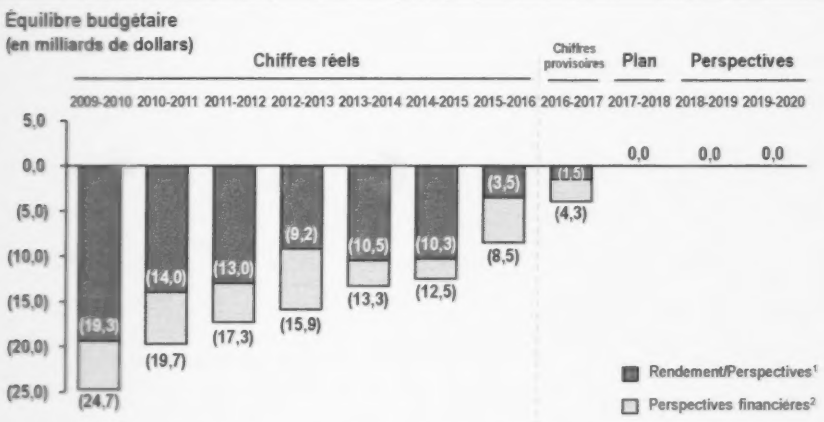

[1] Représente les perspectives du budget de 2017 pour la période allant de 2016-2017 à 2019-2020. Pour la période allant de 2009-2010 à 2015-2016, les chiffres réels sont présentés. Les chiffres réels de 2015-2016 ont été redressés pour tenir compte de la comptabilisation de l'actif net du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, des régimes de retraite conjoints, dans les états financiers de la province, conformément au budget de 2016 et au document *Finances de l'Ontario du troisième trimestre 2016-2017*.

[2] Les perspectives de 2009-2010 reposent sur le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2009*; celles de la période 2010-2011 à 2013-2014 reposent sur le budget de 2010, celles de 2014-2015, sur le budget de 2014, celles de 2015-2016, sur le budget de 2015 et celles de 2016-2017, sur le budget de 2016.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Grâce au fait que la province a dépassé constamment ses objectifs financiers, son déficit accumulé est de 29,0 milliards de dollars inférieur aux prévisions du budget de 2010. En outre, les économies au titre de l'intérêt sur la dette au cours de la période menant à l'équilibre budgétaire totalisent 24,0 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2010.

Conjointement à la croissance de l'économie, l'approche stratégique du gouvernement à l'égard des investissements et de la réorganisation des services publics a permis de ramener le ratio des charges de programmes au PIB à son niveau d'avant la récession. Ce résultat a été obtenu en gérant prudemment les ressources et en freinant de façon responsable l'augmentation des charges de programmes, lorsque cela était approprié, ce qui a permis à l'Ontario de demeurer la province dont les charges de programmes par habitant sont les moins élevées. Des taux d'intérêt historiquement bas ont aussi aidé le gouvernement à dépasser ses objectifs financiers et l'ont appuyé dans les efforts déployés pour équilibrer le budget, tout en gérant la dette de façon efficiente.

Comme cela est décrit dans le *Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario*, qui a été rendu public récemment, le retour à l'équilibre budgétaire stabilise les finances de l'Ontario et permet au gouvernement de mieux relever les défis démographiques et de faire face à des chocs économiques mondiaux inattendus au cours des dix prochaines années. Grâce aux efforts qu'il a déployés pour stimuler l'économie, réorganiser les services publics et gérer les dépenses de façon responsable au cours des dernières années, le gouvernement provincial est en mesure d'étoffer les investissements faits pour appuyer les soins de santé, l'éducation publique et l'infrastructure moderne, et diminuer les coûts pour les entreprises. Un budget équilibré signifie que les Ontariennes et Ontariens continueront de profiter d'une aide et de services accrus pour assumer leurs dépenses courantes, notamment grâce à un régime d'assurance-médicaments pour les enfants et les jeunes, à l'allégement des coûts de l'électricité et à une aide pour permettre à 100 000 enfants de plus de bénéficier de services de garde agréés abordables et de qualité.

Ratio de la dette nette au PIB à la baisse

À l'instar de nombreux territoires de compétence au monde, le gouvernement a réagi à la récession mondiale en choisissant d'investir dans l'économie pour stimuler la croissance économique, en soutenant les emplois pour la population de la province et en renforçant les possibilités pour les familles et les entreprises. Ces investissements ont accru le nombre d'écoles et d'hôpitaux, et ont permis de moderniser l'infrastructure grâce à l'amélioration des routes, des ponts et des réseaux de transport en commun pour augmenter la compétitivité de l'Ontario et stimuler sa croissance économique. Ces investissements de stimulation ont permis de sortir l'Ontario de la récession, mais ils ont aussi entraîné la hausse du ratio de la dette nette au PIB à compter de 2008-2009.

Depuis le sommet atteint en 2014-2015, le ratio de la dette nette au PIB est en baisse grâce à la croissance économique de l'Ontario et aux progrès réalisés par le gouvernement pour équilibrer le budget. On prévoit que ce ratio sera de 37,8 % en 2016-2017 et on s'attend à ce qu'il continue de diminuer. Le gouvernement établit un objectif provisoire de 35 % pour le ratio de la dette nette au PIB d'ici 2023-2024 et vise toujours à le ramener au niveau de 27 % enregistré avant la récession. Selon les prévisions actuelles, cela se produira d'ici 2029-2030.

GRAPHIQUE 1.2 Ratio de la dette nette au PIB

Nota : À compter de 2005-2006, la dette nette a été redressée pour y inclure la dette nette du secteur parapublic.
Les chiffres réels de 2015-2016 ont été redressés pour tenir compte de la comptabilisation de l'actif net du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, des régimes de retraite conjoints, dans les états financiers de la province, conformément au budget de 2016 et au document *Finances de l'Ontario du troisième trimestre 2016-2017*.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Environ 61 % de l'augmentation de la dette nette affichée entre 2008-2009 et 2016-2017 est due au déficit. Le reste de l'accroissement de la dette nette est attribuable aux investissements dans les immobilisations. Des budgets équilibrés à partir de 2017-2018 feront en sorte que les hausses de la dette nette découlent uniquement des investissements nets dans les immobilisations. Ces investissements contribueront à stimuler la croissance économique, le PIB augmentant plus rapidement que la dette, ce qui aidera à ramener le ratio de la dette nette au PIB à ce qu'il était avant la récession.

GRAPHIQUE 1.3 **La hausse de la dette nette après l'équilibre découle uniquement des investissements dans les immobilisations**

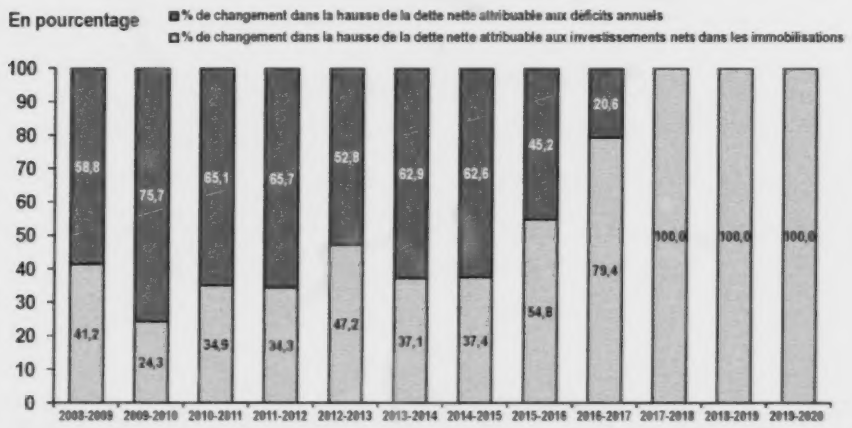

Nota : Les chiffres réels de 2015-2016 ont été redressés pour tenir compte de la comptabilisation de l'actif net du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, des régimes de retraite conjoints, dans les états financiers de la province, conformément au budget de 2016 et au document *Finances de l'Ontario du troisième trimestre 2016-2017*.
Source : Office ontarien de financement.

Grâce à un ratio de la dette nette au PIB à la baisse, conjugué à des frais d'intérêt sur la dette plus faibles, en pourcentage des revenus, un plus grand pourcentage des dépenses du gouvernement pourra être investi dans les programmes et les services.

Résultats économiques de l'Ontario

L'économie ontarienne affiche de bons résultats, la production et les emplois étant à la hausse.

La province a été frappée durement par la récession mondiale, ce qui a entraîné une baisse de 4,7 % du PIB réel et la perte de plus de 270 000 emplois.

Depuis la récession, l'économie de la province s'est redressée, comme en témoignent l'augmentation de son PIB réel de 19,1 % et la création de près de 700 000 emplois.

L'Ontario : un chef de file en matière de croissance

Depuis 2014, l'Ontario est le chef de file en matière de croissance économique au Canada et les économistes du secteur privé s'attendent à ce qu'il continue à être l'une des provinces enregistrant la croissance la plus rapide pour les deux prochaines années. Au cours de la période de 2014 à 2016, la croissance du PIB réel de l'Ontario a dépassé celle du Canada et de tous les autres pays du G7.

GRAPHIQUE 1.4 L'économie ontarienne croît plus vite que celle du G7

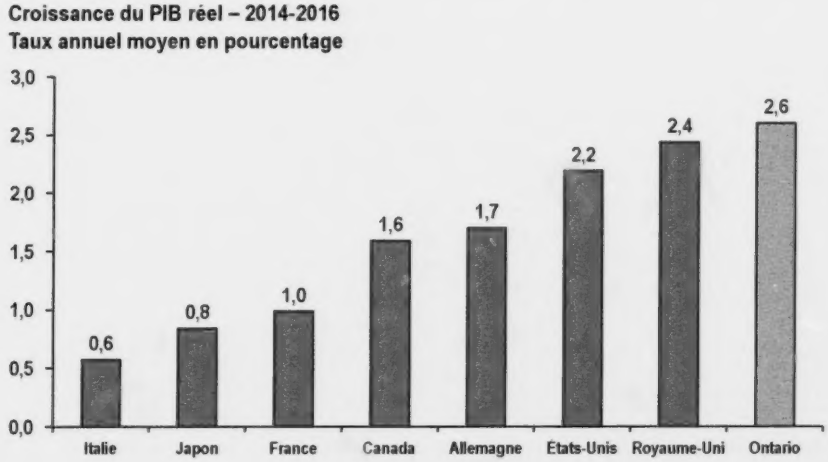

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques, Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Création d'emplois de grande qualité en Ontario

La majorité des emplois créés depuis la récession l'ont été dans des industries où les salaires sont supérieurs à la moyenne dans le secteur privé et pour des postes à temps plein. Le taux de chômage de la province est passé de 9,6 % durant la récession mondiale à 6,4 % en mars 2017, ce qui est inférieur à la moyenne nationale pour le 24e mois de suite.

GRAPHIQUE 1.5 **Emplois créés depuis juin 2009 : en majorité des emplois à plein temps dans le secteur privé**

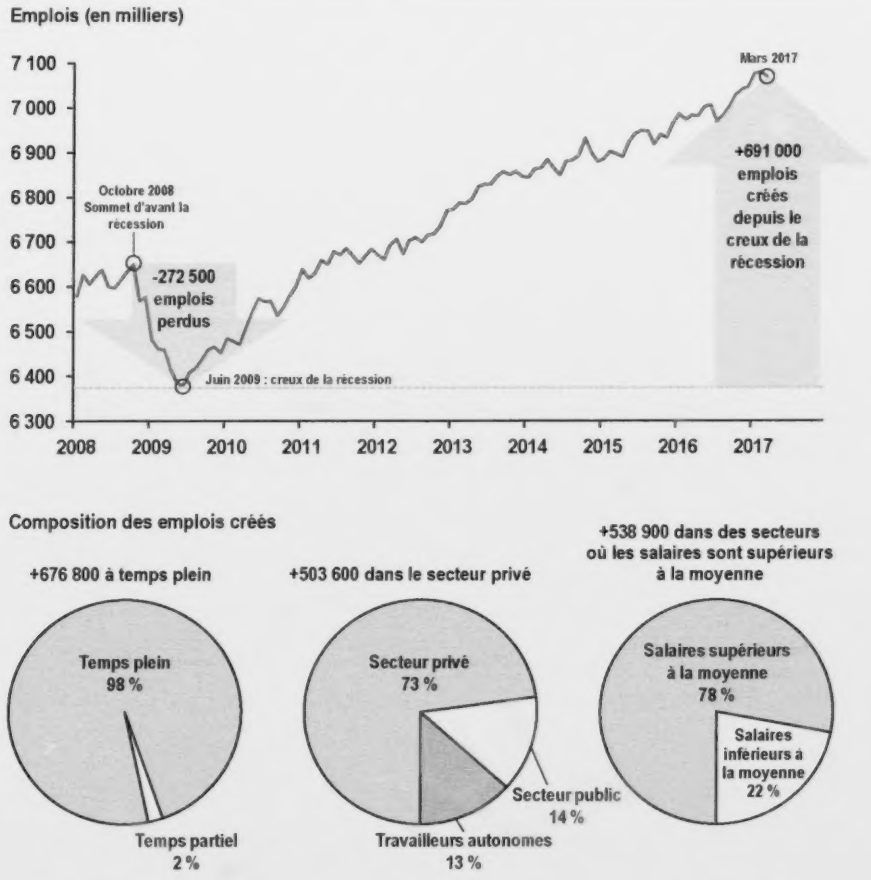

Nota : Les secteurs où les salaires sont supérieurs à la moyenne sont ceux où les salaires étaient supérieurs au salaire horaire moyen de tous les secteurs en 2016.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Économie diversifiée de l'Ontario

La diversité des secteurs constitue un des points forts de l'économie de l'Ontario et procure à la province des assises solides pour une croissance constante généralisée. Un grand nombre des secteurs clés sont devenus des chefs de file au Canada et en Amérique du Nord.

TABLEAU 1.1 Secteurs dynamiques de l'économie ontarienne

Secteur	Fait saillant	Importance
Aérospatiale	L'Ontario est le deuxième centre de production aérospatiale en importance au Canada.	La fabrication de produits et de pièces pour l'industrie aérospatiale emploie plus de 12 000 personnes et génère environ 0,3 % du PIB provincial.
Agro-alimentaire	La province est l'un des plus importants producteurs d'aliments et de boissons en Amérique du Nord.	Le secteur agroalimentaire, qui comprend l'agriculture, la transformation des aliments et des boissons, et les services de restauration, emploie plus de 800 000 personnes et génère plus de 6 % du PIB.
Automobile	L'Ontario est la principale région infranationale d'assemblage de véhicules en Amérique du Nord.	L'assemblage de véhicules et la fabrication de pièces automobiles emploient près de 107 000 personnes et génèrent plus de 2 % du PIB.
Produits chimiques	L'Ontario abrite le plus gros regroupement d'entreprises de fabrication de produits chimiques au Canada.	L'industrie de la fabrication de produits chimiques, comme les substances organiques et inorganiques de base, les résines synthétiques et les engrais, ainsi que les entreprises du nouveau secteur biochimique emploient près de 45 000 personnes et génèrent plus de 1 % du PIB.
Services financiers	Le secteur des services financiers de Toronto est le deuxième en importance en Amérique du Nord au chapitre de l'emploi.	Les entreprises de services financiers de l'Ontario emploient plus de 400 000 personnes et représentent près de 10 % du PIB.
Produits forestiers	En 2016, les exportations ontariennes de produits forestiers étaient évaluées à près de 5,2 milliards de dollars.	L'industrie forestière primaire, des produits du bois et de la fabrication de papier emploie plus de 38 000 personnes et génère presque 0,7 % du PIB.
TIC	L'Ontario se situe au deuxième rang en Amérique du Nord pour le nombre d'entreprises de technologies de l'information et des communications (TIC).	Le secteur de la fabrication liée aux TIC et de divers services de TIC, dont l'édition de logiciels, les télécommunications et la conception de systèmes informatiques, emploie presque 231 000 personnes et génère plus de 5 % du PIB.
Sciences de la vie	L'industrie des sciences de la vie de l'Ontario est la plus importante au Canada.	En 2016, le secteur des sciences de la vie, qui comprend la fabrication de produits pharmaceutiques et d'appareils médicaux, a attiré environ le quart des investissements en capital-risque en Ontario.
Mines	L'Ontario est l'un des dix principaux producteurs de nickel et de métaux du groupe platine.	L'industrie minière de l'Ontario, qui est le plus gros producteur de minéraux au pays, emploie environ 25 000 personnes et génère environ 1 % du PIB.
Divertissement et création	L'industrie du divertissement et de la création de la province est la plus importante au Canada et l'une des plus importantes en Amérique du Nord.	Ce secteur, qui comprend l'édition, la production cinématographique et musicale, ainsi que le divertissement et les loisirs, emploie plus de 320 000 personnes et génère plus de 2 % du PIB.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Liens étroits de l'Ontario avec les États-Unis en matière de commerce

Les échanges avec les États-Unis sont cruciaux pour l'économie ontarienne, les exportations internationales de biens et de services représentant 36 % du PIB de la province. Bien que les marchés d'exportation de l'Ontario se soient diversifiés au cours des dix dernières années, les États-Unis demeurent la principale destination des exportations internationales de marchandises de la province, comptant pour 81 % du total en 2016.

De bons échanges commerciaux entre l'Ontario et les États-Unis profitent aux deux économies. En 2016, l'Ontario était la première destination pour les exportations de 20 États et la deuxième pour huit autres. Il est important de protéger les avantages de ce partenariat intégré.

GRAPHIQUE 1.6 **L'Ontario est un marché d'exportation clé pour les États-Unis**

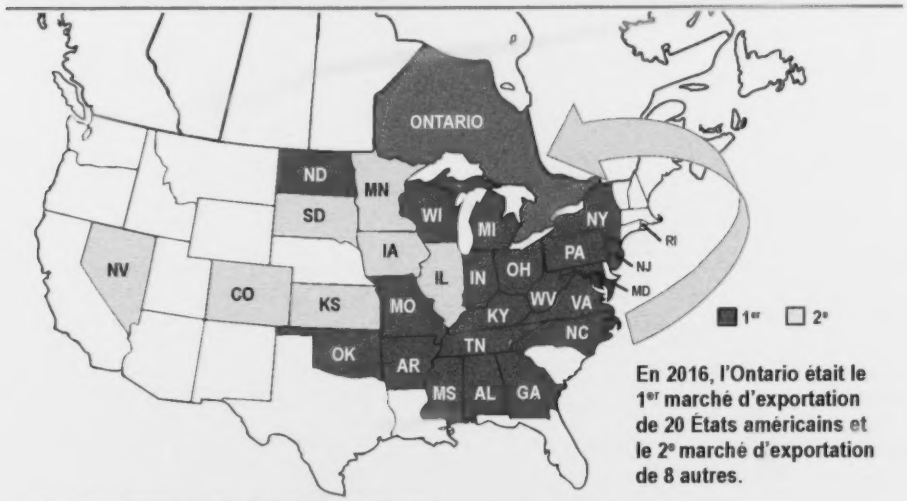

Nota : Renseignements basés sur les exportations de marchandises.
Ces marchés comprennent tous les pays (sauf le Canada), ainsi que les provinces et territoires canadiens.
Sources : United States Census Bureau, Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les exportations de produits et de services sont de plus en plus intégrées dans la fabrication de produits, et l'Ontario contribue considérablement à ces chaînes de valeur mondiales.

Production économique de 5.8 mille milliards de dollars américains : si la région des Grands Lacs–St-Laurent était un pays, elle se situerait au troisième rang parmi les plus grandes économies au monde.

La province continuera à renforcer les partenariats avec la nouvelle administration américaine et différents États, notamment ses partenaires de la région des Grands Lacs, reconnaissant que le commerce entre l'Ontario et les États-Unis, et une politique fiscale équitable, présentent des avantages pour les travailleurs et les entreprises des deux côtés de la frontière.

Maintien de la compétitivité fiscale

Les réformes de l'impôt des sociétés mises en oeuvre par le gouvernement ont allégé le fardeau fiscal et réduit les coûts d'observation, aidant les entreprises ontariennes à devenir plus compétitives à l'échelle mondiale et contribuant à la création de plus d'emplois pour la population de l'Ontario. Des experts ont souligné récemment que l'Ontario jouit d'un avantage concurrentiel par rapport à un certain nombre d'États américains grâce aux mesures prises par les gouvernements provincial et fédéral quant à l'imposition du revenu des sociétés au cours des 20 dernières années[1].

L'Ontario a mis en oeuvre plusieurs réformes qui ont beaucoup amélioré la compétitivité fiscale de la province et son climat d'investissement par les entreprises, ce qui a permis aux entreprises d'économiser plus de 10 milliards de dollars par année. Ces économies ont été souvent réinvesties dans les entreprises de l'Ontario, aidant à stimuler la croissance et la création d'emplois pour la population ontarienne. Ces réformes englobent ce qui suit :

- Adoption de la taxe de vente harmonisée (TVH);
- Maintien de faibles taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS);
- Élimination de l'impôt sur le capital;
- Réduction des taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises (ISE).

Le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) de l'Ontario a diminué graduellement pour passer de 14,0 % en 2009 au taux actuel de 11,5 % et de 12 % à 10 % pour les sociétés du secteur des ressources et les entreprises de fabrication et de transformation.

Le taux général combiné fédéral-ontarien d'IRS de la province, qui est de 26,5 %, est concurrentiel à l'échelle nationale et internationale. Le taux combiné de l'Ontario est inférieur au taux comparable de n'importe quel État américain, à la moyenne des provinces canadiennes et à la moyenne des pays membres du G7 (voir le graphique 1.7).

[1] Assemblée législative de l'Ontario, *Journal des débats (Hansard)*, 41e législature, 2e session, 18 janvier 2017, 1340.

GRAPHIQUE 1.7 **Le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario est compétitif à l'échelle internationale**

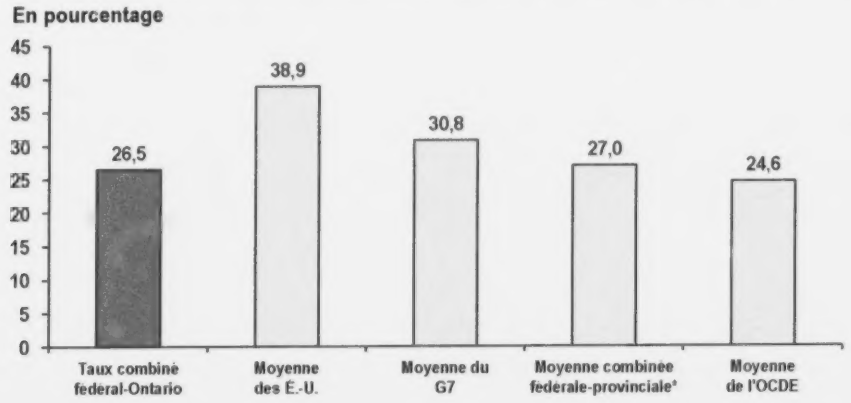

* Toutes les provinces, sauf l'Ontario.
Nota : Les taux combinés fédéraux-provinciaux reposent sur les taux de l'IRS fédéral et provinciaux qui sont prescrits par les lois et, s'il y a lieu, excluent l'Ontario. Les moyennes des É.-U., du G7 et de l'OCDE sont les taux d'imposition des sociétés prévus dans les lois en 2016, et, s'il y a lieu, excluent le Canada. Ces taux reposent sur les lois et les renseignements disponibles au 30 mars 2017.
Sources : gouvernements fédéral et provinciaux, Statistique Canada et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Il est aussi important de prendre en considération d'autres éléments du régime fiscal lorsqu'on évalue les répercussions de l'imposition des entreprises sur les investissements.

Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) permet de mesurer le fardeau fiscal lié aux nouveaux investissements des entreprises en tenant compte de l'IRS fédéral et provincial ou d'État, de l'impôt sur le capital et de la taxe de vente.

Grâce à la réduction du taux général de l'IRS, ainsi qu'aux autres réductions d'impôt, le TEMI de l'Ontario sur les nouveaux investissements faits par les entreprises a diminué considérablement au cours des sept dernières années.

Le TEMI de l'Ontario est passé de 33,0 % en 2009 à 16,9 % en 2016, et il continuera à baisser une fois que les restrictions relatives aux crédits d'impôt sur les intrants ayant trait à la TVH auront été éliminées. Il est désormais inférieur au TEMI moyen des États-Unis de 34,0 % et est l'un des taux les plus faibles parmi les pays du G7.

L'amélioration significative de la compétitivité fiscale de l'Ontario pour les nouveaux investissements d'entreprises incite les sociétés à s'établir ou à élargir leurs activités en Ontario, ce qui stimule la création d'emplois et la croissance économique.

Perspectives positives pour l'économie ontarienne

Lorsque les prix des produits de base et le dollar canadien étaient élevés, soit entre 2003 et 2013, l'économie ontarienne a affiché un rythme de croissance plus lent que la moyenne nationale. Cependant, au cours des trois dernières années, sa croissance a été supérieure à la moyenne canadienne. Une économie en croissance aux États-Unis, la faiblesse des prix du pétrole et un dollar canadien concurrentiel constituent des assises solides pour la croissance future et la vigueur soutenue de l'économie ontarienne. L'Ontario devrait demeurer l'une des provinces où la croissance économique est la plus forte au cours des deux prochaines années.

GRAPHIQUE 1.8 La croissance de l'Ontario continuera de dépasser celle du Canada

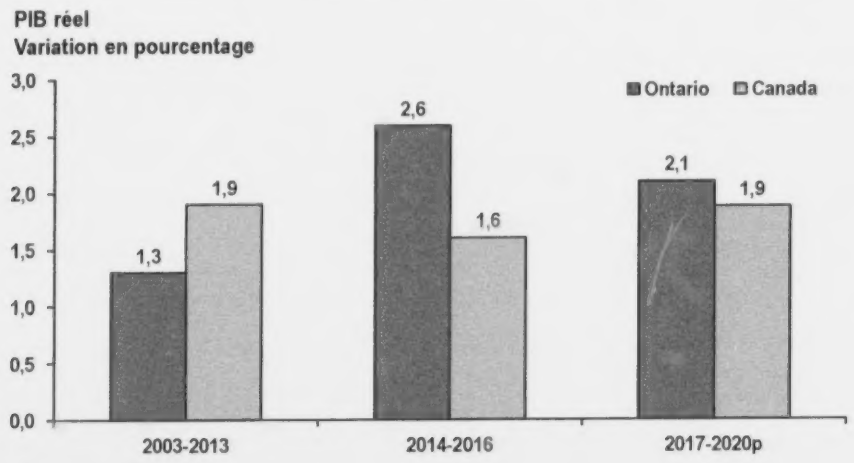

p = moyenne du secteur privé.
Sources : Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes.

L'Ontario doit aussi composer avec un climat économique et politique mondial en pleine mutation. L'incertitude accrue, surtout en ce qui a trait au commerce international, s'est intensifiée à la suite d'événements récents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Cette situation accroît le risque que le protectionnisme croissant dresse de plus grands obstacles au commerce, ce qui pourrait compromettre la croissance économique. La province continuera de prôner le libre-échange et un accès ouvert et compétitif aux contrats du gouvernement. De plus, toutes les options raisonnables seront envisagées en vue de protéger les emplois de l'Ontario malgré l'adoption aux États-Unis de politiques ou de mesures législatives privilégiant l'achat de biens produits aux États-Unis.

En outre, les changements économiques des quelques dernières décennies ont été attribuables à de nombreux facteurs, dont les progrès technologiques et la mondialisation. Si ces facteurs ont engendré des avantages économiques considérables, ils ont aussi perturbé la vie de certains Ontariens et Ontariennes. Pour plus d'information sur les perspectives économiques, voir la section B du chapitre VI, *Détails des finances et des perspectives économiques de l'Ontario*.

La voie à suivre pour tous

L'Ontario respecte son engagement d'équilibrer le budget en 2017-2018 de manière équitable et responsable.

Ce ne sont pas tous les Ontariens et Ontariennes qui profitent de la même façon du fait que l'économie de la province a repris de la vigueur. Le taux de chômage de l'Ontario en 2016 était le plus bas enregistré en neuf ans et l'économie de la province est parmi les plus vigoureuses au pays, mais il y a encore trop d'Ontariennes et d'Ontariens qui sont sans travail ou qui peinent à joindre les deux bouts. Même les personnes qui ont un revenu stable se préoccupent des coûts qu'elles ont à assumer pour vivre au quotidien. Les vaillants travailleurs ontariens des quatre coins de la province méritent tous de bénéficier de la croissance.

Pour faire en sorte que tout le monde tire parti de la prospérité, le gouvernement continuera à travailler avec des partenaires de toutes les régions et de tous les secteurs pour créer des emplois et renforcer les collectivités. Grâce à une économie vigoureuse, conjuguée à un budget équilibré, les personnes et les entreprises de l'Ontario auront plus de possibilités d'améliorer leur sort. Un budget équilibré signifie que les gens continueront de profiter de services accrus dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et recevront plus d'aide pour assumer les coûts de la vie quotidienne.

S'assurer que les entreprises honnêtes ont une chance égale de réussir fait aussi partie du plan du gouvernement visant à maintenir l'équilibre budgétaire. Le gouvernement prend des mesures pour lutter contre l'économie souterraine, renforcer l'intégrité du régime fiscal et faire en sorte que toutes les personnes assument leur juste part des taxes et des impôts. D'autres moyens de s'attaquer aux échappatoires fiscales et aux méthodes sophistiquées de planification fiscale seront élaborés.

Lorsque des entreprises ne déclarent pas tous leurs revenus aux fins d'impôt ou évitent de payer les taxes de vente, il y a moins de fonds disponibles pour financer les services publics. Le gouvernement continuera de prendre des mesures pour mieux coordonner et renforcer la conformité dans les secteurs à risques élevés en vue d'assurer un milieu des affaires juste et équitable.

En dernier lieu, le gouvernement continuera à passer en revue ses programmes en vue d'obtenir les meilleurs résultats possible au plus bas coût. La prise de décisions fondées sur des données probantes appuie l'utilisation des ressources publiques limitées pour améliorer les résultats obtenus et assurer la viabilité à long terme des programmes et des services provinciaux afin de répondre aux besoins de la population de l'Ontario à l'ère numérique.

Chapitre II

De l'aide pour vous et votre famille

Introduction

Collectivement, les Ontariennes et Ontariens contribuent chaque jour à bâtir un avenir meilleur pour leurs familles. Partout dans la province, les gens prennent soin d'êtres chers à l'âge de la vieillesse, aident leurs enfants à progresser à l'école, suivent des cours pour parfaire leurs compétences et mettent sur pied de nouvelles sociétés innovantes qui se distingueront mondialement.

Bien qu'ils travaillent fort pour prendre de l'avant et rester dans le peloton de tête, ils font souvent face à des défis, notamment la hausse du coût de la vie, de sorte que les coûts exercent des pressions extrêmes sur les budgets mensuels.

Avec une économie en croissance et un budget équilibré, le gouvernement de l'Ontario investit dans des services clés auxquels le public attache beaucoup d'importance, comme les soins de santé et l'éducation, tout en réduisant le coût de nécessités comme l'électricité et les services de garde d'enfants. Il prend entre autres les mesures suivantes :

- réduire les factures d'électricité des ménages de 25 % en moyenne à compter de cet été;
- à compter du 1er janvier 2018, offrir un régime universel d'assurance-médicaments pour tous les jeunes de 24 ans et moins à l'échelle de la province, sans égard au revenu familial, par suite du lancement de OHIP+ : Assurance-médicaments pour les enfants et les jeunes;
- aider 100 000 enfants de plus à avoir accès à des services de garde agréés abordables et de qualité;
- remanier le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) pour exempter des frais de scolarité moyens pour plus de 210 000 étudiantes et étudiants ontariens, et pour réduire les frais pour beaucoup d'autres;
- offrir de meilleurs soutiens aux familles et aux aidants;
- instaurer un plan pour le logement équitable afin d'améliorer l'abordabilité du logement pour les acheteurs et les locataires et de soutenir la stabilité du marché du logement.

Le gouvernement s'attache également à renforcer la protection des consommateurs dans certains domaines, notamment la réglementation visant les services financiers et les régimes de retraite, et l'assurance-automobile.

De l'aide pour faire face aux coûts du quotidien

Mise en oeuvre de la plus importante réduction des tarifs d'électricité de l'histoire de l'Ontario

L'électricité fait partie intégrante de la vie quotidienne. Pendant des décennies, le réseau d'électricité de l'Ontario comptait parmi les plus vastes, les plus impressionnants et les plus modernes de l'Amérique du Nord. Cependant, comme les gouvernements successifs ont sous-investi pendant des années, le système est devenu dépassé et peu fiable, ce qui s'est traduit par des pannes de courant et des baisses de tension.

Une importante mise à niveau s'imposait et, depuis 2003, plus de 50 milliards de dollars ont été investis dans l'infrastructure de production et de distribution d'électricité à l'échelle de la province pour veiller à ce que les Ontariennes et Ontariens profitent d'un réseau plus propre, plus moderne et plus fiable. De plus, on investit 12,8 milliards de dollars pour remettre à neuf la centrale nucléaire de Darlington afin de produire de l'énergie abordable, fiable et exempte d'émissions. L'Ontario est devenu le premier territoire de compétence en Amérique du Nord à mettre fin à la production d'électricité par des centrales au charbon, préférant plutôt produire plus d'énergie propre.

L'indispensable reconstruction d'un réseau d'électricité vieillissant et peu fiable, qui dépendait d'importations coûteuses d'électricité et de l'utilisation du charbon polluant, a entraîné une augmentation rapide des tarifs pour nombre de personnes partout en Ontario. Le gouvernement reconnaît que les hausses de tarifs ont été trop rapides et trop élevées et que la population désire un allégement substantiel et durable à l'égard des factures d'électricité élevées.

Voilà pourquoi, à compter de cet été, le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables qui est proposé réduirait de 25 % en moyenne la facture d'électricité des ménages admissibles. Environ 500 000 petites entreprises et exploitations agricoles profiteraient aussi de ce rabais. Les Ontariennes et Ontariens à faible revenu et les habitants des collectivités rurales et éloignées ou des réserves des Premières Nations admissibles recevraient des rabais encore plus élevés sur leurs factures d'électricité.

Dans le cadre de ce plan, les hausses de tarifs pour les consommateurs résidentiels et les exploitants agricoles et petites entreprises admissibles au cours des quatre prochaines années ne dépasseraient pas le taux d'inflation. Ces mesures incluent également le rabais de 8 % sur les factures d'électricité qui équivaut à la composante provinciale de la taxe de vente harmonisée et qui est entré en vigueur le 1er janvier 2017.

Ensemble, ces changements représenteraient la plus importante réduction des tarifs d'électricité de l'histoire de l'Ontario.

Réduction de 25 % des tarifs d'électricité

Grâce aux mesures suivantes, le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables qui est proposé réduirait les factures d'électricité de 25 % en moyenne pour les ménages admissibles. Il bénéficierait aussi à environ 500 000 petites entreprises et exploitants agricoles.

L'Ontario réduit les factures d'électricité de 25 % en moyenne afin de rendre le quotidien plus abordable.

- Étant donné que les infrastructures électriques existantes devraient durer pendant des décennies, la province refinancerait le coût de ces immobilisations pour s'assurer que les coûts du réseau sont répartis plus équitablement au fil du temps.
- Plusieurs programmes de soutien importants en matière d'électricité seraient maintenant financés par la province plutôt que par les usagers, ce qui devrait réduire les coûts de l'électricité pour tous les consommateurs. Ces nouvelles mesures coûteraient jusqu'à 2,5 milliards de dollars au cours des trois prochaines années.

Ces changements répartiraient les coûts plus équitablement afin que ces derniers ne pèsent pas de façon disproportionnée sur les épaules des consommateurs d'électricité d'aujourd'hui.

Soutien du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables

« Nous sommes heureux que les utilisateurs d'électricité puissent profiter prochainement des effets positifs du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables et que le gouvernement ait pris l'engagement de ne pas hausser les tarifs au-delà du taux d'inflation au cours des quatre prochaines années. »

Alan Spacek, président de la Fédération des municipalités du Nord de l'Ontario (FMNO) et maire de Kapuskasing, le 2 mars 2017

Allégement ciblé et élargi pour les consommateurs en milieu rural, en région éloignée, à faible revenu et des Premières Nations

Offrir un soutien additionnel aux collectivités rurales et éloignées

Le Programme de protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales ou éloignées (PPTERRE) subventionne actuellement les tarifs payés par les consommateurs admissibles dans ces régions qui font face à des coûts de distribution plus élevés que dans les régions urbaines.

La province compte élargir le PPTERRE de manière à réduire les frais de livraison d'environ 800 000 clients desservis par les entreprises de distribution locales (EDL) qui imposent les tarifs les plus élevés, notamment les clients dans les classes de tarification R2 et R1 d'Hydro One (secteurs résidentiels de densité faible et moyenne respectivement), ainsi que ceux de Northern Ontario Wires Inc., de Lakeland Power Distribution Ltd. (territoire de Parry Sound), de Chapleau Public Utilities Corporation, de Sioux Lookout Hydro Inc., d'InnPower Corporation, d'Atikokan Hydro Inc. et d'Algoma Power Inc.

Réduire les frais d'électricité pour les consommateurs les plus vulnérables

Le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE), un programme sur demande soumis à un critère de revenu, réduit les coûts d'électricité payés par les plus vulnérables en leur accordant directement un rabais sur leur facture. La province travaille avec la Commission de l'énergie de l'Ontario relativement à sa proposition de bonifier les montants mensuels du POAFE à la hauteur de 50 %, ce qui augmenterait considérablement l'avantage offert aux consommateurs admissibles. La création de nouvelles catégories d'admissibilité permettrait à plus d'Ontariennes et d'Ontariens de profiter du POAFE.

Pour aider les Ontariens et Ontariennes admissibles au POAFE à recevoir leur crédit, le gouvernement envisage d'admettre automatiquement les consommateurs qui sont inscrits à d'autres programmes provinciaux d'aide sociale.

Favoriser les rénovations éconergétiques dans les maisons en Ontario

La province a instauré le Fonds pour des frais abordables afin de soutenir les Ontariennes et Ontariens non admissibles aux programmes de conservation visant les personnes à faible revenu et de leur permettre de faire des rénovations éconergétiques qui les aideront à réduire leurs factures d'électricité. Ce fonds a été mis sur pied avec la participation de distributeurs d'électricité et d'autres parties prenantes.

La province s'est engagée à soutenir la conservation d'électricité par l'intermédiaire des programmes existants comme le Programme des services à domicile d'Économisez l'énergie, l' Incitatif chauffage et climatisation, et l'offre de coupons. Les sociétés locales de distribution du gaz naturel offrent aussi des programmes de conservation comme le Home Weatherization Program, le Home Winterproofing Program et le Programme ontarien d'incitatifs pour les économies d'énergie domiciliaire.

Offrir aux Premières Nations un crédit de livraison sur les réserves

La province compte présenter un projet de loi qui, s'il est adopté, permettrait la création d'un crédit de livraison dans les réserves des Premières Nations qui éliminerait les frais de livraison pour les ménages admissibles, leur faisant économiser en moyenne environ 1 020 $ par année.

Soutien du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables

« L'élimination des frais de livraison aidera nos citoyens en réduisant la pauvreté attribuable à l'énergie dans nos collectivités. C'est aussi une manière de reconnaître l'utilisation du territoire pour le développement et l'élargissement du réseau d'énergie de la province... L'engagement pris aujourd'hui par le gouvernement de l'Ontario est louable et il ouvre la voie à une meilleure qualité de vie pour les membres des Premières Nations en Ontario. »

Isadore Day, chef régional de l'Ontario, le 2 mars 2017

Réduction des coûts d'électricité pour les entreprises

Le gouvernement continue de réduire les coûts d'électricité pour les entreprises afin d'aider à maintenir un climat concurrentiel. L'Ontario propose d'élargir encore davantage la portée de l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel (IEEMI) en réduisant le seuil applicable pour le faire passer de un mégawatt (MW) à 500 kilowatts (kW) pour les entreprises dans des secteurs manufacturier et industriel ciblés (y compris les serres). Ce programme aide les consommateurs à réduire leurs factures d'électricité en les encourageant à utiliser l'électricité pendant les périodes creuses.

Ce changement proposé s'ajoute aux mesures déjà prises par la province pour réduire les frais d'électricité des entreprises, notamment offrir un soutien annuel continu pouvant s'élever à 120 millions de dollars aux grandes installations industrielles admissibles dans le Nord de l'Ontario et éliminer la redevance de liquidation de la dette pour les entreprises, les industries et tous les autres consommateurs d'électricité à compter du 1er avril 2018.

Moderniser les marchés de l'électricité dans la province

L'engagement qu'a pris l'Ontario de réduire les frais d'énergie payés par les consommateurs suppose la nécessité de travailler avec certains organismes provinciaux afin de cerner des occasions d'améliorer l'efficience et d'augmenter la productivité.

- La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), qui réglemente et autorise plus de 70 entreprises de distribution locales (EDL), trouvera des occasions de créer d'autres gains d'efficience et de productivité sur le plan de la transmission et de la distribution, y compris l'adoption d'innovations dans les technologies et les processus opérationnels.
- La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) prévoit les besoins en énergie de la province, équilibre l'offre et la demande en temps réel, et administre les programmes de conservation. On estime que l'initiative de renouvellement du marché prise par la SIERE fera économiser jusqu'à 5,2 milliards de dollars sur 10 ans à compter de 2021.

Le Plan énergétique à long terme de la province, dont la publication est prévue pour le printemps 2017, comprendra de plus amples détails sur ces mesures et sur d'autres efforts afin de soustraire des coûts du système, d'encourager la conservation pour atteindre les objectifs de l'Ontario en matière de changement climatique et de réduire les coûts d'approvisionnement en électricité.

Accroître l'accès au gaz naturel

L'Ontario investit 100 millions de dollars dans le nouveau Programme de subventions pour l'accès au gaz naturel. Ce programme soutiendra la construction d'infrastructures afin d'étendre l'accès au gaz naturel à des régions mal desservies, notamment en milieu rural, dans le Nord de l'Ontario et dans les communautés des Premières Nations.

Le gaz naturel coûte invariablement moins cher que plusieurs autres sources d'énergie. En permettant à plus de collectivités d'y avoir accès, l'Ontario attirera de nouvelles industries, rendra l'agriculture plus abordable, procurera une source d'énergie plus propre et réduira les coûts.

Élimination des droits du test d'émissions du programme Air pur

Air pur, le programme obligatoire d'analyse d'émissions et d'entretien des véhicules en Ontario, passe en revue plus de deux millions de véhicules chaque année. Le 1er avril 2017, le gouvernement a éliminé les frais initiaux de 30 $ que les conducteurs devaient payer pour faire analyser leurs véhicules. Pour faciliter la vie des Ontariennes et des Ontariens, la province élimine aussi l'obligation de soumettre à une analyse les véhicules légers comme la plupart des automobiles, des fourgonnettes, des véhicules utilitaires sport et des camionnettes, au moment de la revente.

De l'aide pour les parents

Assurance-santé Plus : Assurance-médicaments pour les enfants et les jeunes

Depuis des générations, le système de santé de l'Ontario fournit un soutien et des soins cruciaux aux familles ontariennes. Cela fait partie intégrante du tissu social de l'Ontario, où l'accès à une qualité de vie élevée et la chance de réussir sont offerts à tous. Le gouvernement tient fermement à assurer que tous les Ontariens et Ontariennes ont accès équitablement aux soins dont ils ont besoin pour vivre en bonne santé et prospérer.

Utilisés de façon appropriée, les médicaments sur ordonnance font partie intégrante d'un système de soins de santé moderne.

Grâce à Assurance-santé Plus : Assurance-médicaments pour les enfants et les jeunes, quatre millions d'Ontariennes et d'Ontariens auront droit à des médicaments sur ordonnance gratuits.

Ces dernières années, l'Ontario a revendiqué l'instauration d'un régime national d'assurance-médicaments afin qu'aucune famille n'ait à s'inquiéter de l'abordabilité de médicaments d'importance vitale, s'ils deviennent nécessaires. Un régime public d'assurance-médicaments complet élargirait l'accès aux médicaments sur ordonnance de tous les Ontariens et Ontariennes qui en ont besoin, et éliminerait les obstacles financiers auxquels se heurte actuellement, selon les estimations, une personne sur 10 n'ayant pas les moyens de se procurer des médicaments sur ordonnance.

L'accès aux médicaments sur ordonnance est un facteur essentiel d'un système de santé viable qui répond véritablement aux besoins des patients. Un régime d'assurance-médicaments aidera à assurer l'accès aux médicaments sur ordonnance, en particulier aux personnes qui en ont le plus besoin et qui sont les moins capables de payer. C'est tout naturellement la prochaine étape dans l'évolution du programme social le plus respecté au Canada, soit le régime de soins de santé universel.

Aujourd'hui, plus de 3,9 millions d'Ontariennes et d'Ontariens profitent de l'assurance-médicaments par l'entremise du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO), y compris plus de 2,3 millions de personnes âgées et plus de 900 000 bénéficiaires de l'aide sociale.

À compter du 1er janvier 2018, l'Ontario instaurera Assurance-santé Plus : Assurance-médicaments pour les enfants et les jeunes, offrant ainsi une assurance-médicaments universelle à tous les enfants et les jeunes de la province.

Assurance-santé Plus : Assurance-médicaments pour les enfants et les jeunes sera offert à tous les enfants et les jeunes de moins de 24 ans, sans égard au revenu familial. Sans franchise ni quote-part, le programme couvrira entièrement le coût de tous les médicaments payés en vertu du PMO. C'est le premier régime du genre au Canada.

Aider les familles à accéder à des services de garde d'enfants abordables

Il peut être difficile de trouver des services de garde de qualité et abordables dans certaines collectivités en raison des longues listes d'attente pour des subventions et des places. Le gouvernement aide 100 000 enfants de plus à accéder à des services de garde agréés, abordables et de qualité dans le but de les aider à partir du bon pied dans la vie et de soutenir les familles à l'échelle de l'Ontario. En premier lieu, la province a investi 65,5 millions de dollars de plus pour créer 3 400 places en garderie agréée à l'automne 2016.

L'Ontario élimine les frais d'inscription aux listes d'attente pour aider les familles avec de jeunes enfants.

En plus de créer de nouvelles places en garderie agréée, l'investissement renouvelé dans les services de garde agréés :

- contribuera à verser une subvention pour environ 60 % des nouvelles places afin de rendre les services plus abordables et réduire les listes d'attente pour les subventions;
- répondra mieux aux besoins des parents et facilitera la transition pour les enfants ayant des besoins particuliers.

D'ici 2017-2018, ce nouvel investissement favorisera l'accès à des services de garde agréés pour 24 000 enfants de plus, jusqu'à l'âge de 4 ans, grâce à de nouvelles places subventionnées et à un soutien pour de nouvelles places de garderie dans les écoles. Cette aide supplémentaire contribuera à réduire les listes d'attente, pour mieux faire en sorte que les parents à revenu faible ou moyen puissent retirer différents avantages.

Ce nouvel engagement s'ajoute aux 56 000 places en garderie agréée que le gouvernement a aidé à créer au cours des trois dernières années. L'Ontario investit aussi un montant supplémentaire de 63,5 millions de dollars chaque année depuis 2010 afin de combler le manque à gagner causé par le retrait du gouvernement fédéral de ce secteur d'activité. La province se réjouit que le gouvernement fédéral soutienne l'investissement de l'Ontario dans le cadre de l'annonce sur l'infrastructure faite dans le budget fédéral de 2017.

> Le gouvernement doublera la capacité actuelle de garde d'enfants âgés jusqu'à quatre ans en Ontario, et contribuera à répondre aux besoins d'une province en croissance et en évolution.

À partir de maintenant, la province continuera de collaborer étroitement avec les écoles et les municipalités et de financer une expansion tant dans le milieu scolaire, le milieu communautaire et à domicile, afin de fournir des services de garde pratiques et souples qui répondent aux besoins des parents.

Le gouvernement élargira également cinq programmes existants de services à l'enfance et à la famille offerts dans les réserves des communautés suivantes :

- M'Chigeeng First Nation
- Nibinamik First Nation
- Six Nations of the Grand River
- Walpole Island First Nation
- réserve indienne non cédée de Wikwemikong.

L'Ontario continuera de collaborer avec ses partenaires autochtones dans le but d'accroître le nombre de places abordables et de qualité en garderie agréée.

Pour un complément d'information sur l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones, voir le chapitre V, *Collaborer avec nos partenaires*.

Maternelle et jardin d'enfants à temps plein

Avec la mise en oeuvre du programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein (MJE-TP) partout dans la province, l'Ontario se trouve à l'avant-garde de l'apprentissage préscolaire et est devenu le premier territoire de compétence en Amérique du Nord à se doter d'un tel programme. Appuyé par un financement de plus de 1,5 milliard de dollars par année, le programme de MJE-TP représente l'un des plus gros investissements que l'Ontario ait effectués depuis une génération dans le secteur de l'éducation.

- Environ 260 000 enfants de quatre et cinq ans profitent de la MJE-TP chaque année dans quelque 3 600 écoles de la province.
- Les familles économisent jusqu'à 6 500 $ par enfant et par année en frais de garderie.
- Selon des comparaisons entre les enfants ayant fait deux années de MJE-TP et ceux qui n'ont pas suivi de programme de MJE-TP[1] :
  - les risques liés au développement des compétences sociales sont passés de 10,5 % à 5,8 %;
  - les risques liés au développement du langage et au développement cognitif sont passés de 15,8 % à 4,3 %;
  - les risques liés au développement des compétences en communication et des connaissances générales sont passés de 10,5 % à 5,8 %.

---

[1] The Social Program Evaluation Group – Queen's University, *Final Report: Evaluation of the Implementation of the Ontario Full-Day Early Learning Kindergarten Program*, automne 2012, et Offord Centre for Child Studies – McMaster University, *The Full Day Kindergarten Early Learning Program Final Report*, octobre 2012.

Soutenir les carrefours communautaires

Les carrefours communautaires sont des centres dynamiques de vie communautaire qui procurent des avantages économiques et sociaux tout en améliorant l'efficience des services locaux. La province coordonne les services sociaux, d'éducation et de santé afin de mieux servir la population et les collectivités en créant des espaces communautaires dans les écoles et en élargissant les services de garde d'enfants et de soutien à la famille. Par exemple, dans le secteur de l'éducation, l'Ontario prend des mesures concrètes pour encourager l'aménagement de carrefours communautaires dans les écoles, dont les suivantes :

- Aménager des espaces afin d'accueillir de nouveaux programmes de garde d'enfants et de soutien aux enfants et aux familles par l'entremise des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille dans les écoles.
- Moderniser les garderies dans les écoles afin de créer plus de places pour les enfants de moins de quatre ans.
- Rénover l'espace excédentaire afin de le rendre accessible aux partenaires de la collectivité et au public.

Les carrefours communautaires offrent un point d'accès central à toute une gamme de services cruciaux comme la santé et l'éducation.

Afin de permettre la création d'un plus grand nombre de carrefours communautaires, le gouvernement examinera les avantages économiques et communautaires globaux lorsqu'il prend ses décisions sur la cession des propriétés provinciales excédentaires.

La province est déterminée à faciliter la création de carrefours communautaires et à assurer l'utilisation la plus rationnelle possible des biens publics, y compris les écoles, les hôpitaux et les propriétés provinciales, qui ne remplissent plus les fonctions auxquelles ils étaient destinés initialement.

Dans la foulée du rapport *Les carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action*, le gouvernement change la façon de se départir des biens publics afin d'assurer une évaluation adéquate des possibilités de les conserver dans la sphère publique.

Centre communautaire francophone pour les arts – Le projet de la Place des Arts

L'Ontario verse 3,25 millions de dollars pour soutenir la construction de la Place des Arts, un ensemble d'installations artistiques à la fine pointe qui contribuera à la revitalisation du centre-ville de Sudbury. En plus d'attirer le tourisme et de créer des emplois, ce nouveau centre culturel contribuera à créer un espace artistique pour les francophones de la région et pour l'ensemble de la collectivité.

La Place des Arts est dirigée par le Regroupement des organismes culturels de Sudbury (ROCS), une coalition de sept organismes culturels et artistiques du Grand Sudbury. Ces organismes, qui collaborent depuis 2010, représentent ensemble trois générations d'institutions culturelles franco-ontariennes.

La province examine les politiques provinciales pertinentes pour s'assurer qu'elles cadrent avec les objectifs centrés sur la collectivité. Elle favorisera également la planification coordonnée auprès de ses partenaires locaux et à l'échelle du gouvernement ainsi que la prestation de services intégrés, et incorporera la conception d'espaces polyvalents dans le cadre de la planification de l'infrastructure à long terme. De plus, la province sera l'hôte du sommet des carrefours communautaires en mai 2017, où se réuniront des personnes travaillant au sein de carrefours communautaires et d'autres qui en planifient la création. Ce sommet offrira l'occasion de lancer un nouveau réseau de ressources, d'encourager le partage des connaissances et de mobiliser les participants pour la mise en oeuvre continue des recommandations touchant les carrefours communautaires.

Carrefours communautaires dans la province

- L'Ontario souhaite préserver des services communautaires cruciaux, dont les soutiens pour les personnes autistes et les services de garde agréés, en proposant d'acquérir du Toronto District School Board l'école publique McNicoll à North York et l'école publique Silver Creek à Etobicoke afin de maintenir les services communautaires existants sous forme de carrefours communautaires.
- L'Ontario soutient la construction d'un nouveau carrefour de santé à Orléans qui réunira en un seul endroit certains services offerts dans trois hôpitaux et chez quatre fournisseurs de services communautaires. Une fois le carrefour terminé, les patients de la région d'Orléans bénéficieront de services de proximité intégrés, bilingues et centrés sur le patient.
- En octobre, la province a annoncé qu'elle soutient un nouveau point d'accès à un centre de santé communautaire à Limoges, en Ontario, lequel se concentrera sur la prévention des maladies, la promotion de la santé, les maladies chroniques, la santé mentale et les dépendances, ainsi que l'éducation sur le diabète. Ses services seront offerts en français et en anglais afin de mieux répondre aux besoins des personnes de la région. Ce point d'accès fait partie d'un carrefour communautaire et procède d'une collaboration entre les organismes communautaires locaux et des partenaires du secteur privé.
- L'Ontario soutient la construction d'un nouvel immeuble de quatre étages à Ottawa qui abritera le Centre de santé communautaire Carlington et des logements pour personnes âgées de la Société de logement communautaire d'Ottawa.

Aider les étudiantes et étudiants

Rendre l'éducation postsecondaire plus abordable

L'accès aux études postsecondaires ne devrait pas être fonction de la capacité à payer, mais plutôt de la volonté d'apprendre. Le gouvernement transforme le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) pour rendre les études postsecondaires plus accessibles et abordables pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario et leur famille, ainsi que pour les élèves expérimentés. De meilleures occasions de poursuivre des études postsecondaires aideront les étudiantes et étudiants à améliorer leurs perspectives d'emploi en leur permettant d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour se faire une place dans l'économie mondiale.

Transformer le RAFEO pour aider plus d'étudiantes et d'étudiants à poursuivre des études postsecondaires, quel que soit le revenu de la famille.

Cet automne, l'Ontario déploiera le nouveau RAFEO visant à fournir une aide financière plus transparente et plus ciblée, à un moment plus opportun, aux étudiantes et aux étudiants ayant les besoins financiers les plus importants. Grâce à ces changements, plus de 210 000 étudiantes et étudiants de l'Ontario seront exonérés des frais de scolarité et de nombreux autres bénéficieront d'une baisse des coûts. La plupart des étudiantes et des étudiants de l'Ontario recevront plus d'aide que ce à quoi ils étaient admissibles jusqu'à maintenant.

Cet automne :

- Le gouvernement lancera le nouveau RAFEO, qui remplacera les nombreuses bourses et subventions d'étude provinciales par une subvention unique immédiate, ce qui aidera les étudiantes et étudiants à assumer les coûts de leurs études à mesure qu'ils sont dus.
- Il haussera les limites de l'aide hebdomadaire pour tous les étudiants et étudiantes tout en continuant d'indexer l'aide annuellement en fonction de l'inflation.

À partir de 2018 :

- L'Ontario réduira le montant que les parents et les conjoints doivent verser au titre des coûts des études d'une étudiante ou d'un étudiant en vertu du RAFEO, augmentant encore plus le soutien aux étudiantes et aux étudiants provenant de familles à revenu moyen ou élevé.

En sus des modifications annoncées dans le budget de 2016, les améliorations apportées au RAFEO :

- aideront mieux les familles qui ont mis de l'argent de côté pour les études postsecondaires de leurs enfants en faisant en sorte que les économies provenant d'un régime enregistré d'épargne-études ne réduisent pas le montant de l'aide financière versée aux étudiantes et aux étudiants par l'entremise du RAFEO.
- aideront à éliminer les obstacles financiers qui empêchent les étudiants autochtones de faire des études postsecondaires. Le gouvernement travaille avec ses partenaires autochtones afin de cerner d'autres mesures de soutien ciblées en vertu du RAFEO qui contreront les obstacles économiques et amélioreront l'accès des étudiants autochtones aux études postsecondaires.
- faciliteront la transition vers le marché du travail en faisant passer de 25 000 $ à 35 000 $ le salaire minimum qu'une personne doit gagner avant de commencer à rembourser la composante provinciale des prêts du RAFEO.

Consultez l'outil d'estimation d'aide du RAFEO[2] offert en ligne. Pour de plus amples détails sur le RAFEO, voir le chapitre II, *De l'aide pour vous et votre famille*.

Ces modifications au RAFEO permettront également aux étudiantes et aux étudiants de comprendre clairement les coûts de leurs études postsecondaires bien avant le début de l'année scolaire. Grâce à la subvention immédiate, plus simple et mieux intégrée, et à la facturation des frais de scolarité nets, les familles de l'Ontario pourront plus facilement planifier les études de leurs enfants et en budgétiser les coûts.

- Les étudiantes et étudiants admissibles, y compris les élèves expérimentés et les apprenants adultes, provenant de familles dont le revenu annuel est de 50 000 $ ou moins recevront assez de subventions du RAFEO pour assumer les frais de scolarité moyens.
- 80 % des étudiantes et des étudiants provenant de familles dont le revenu annuel est inférieur à 90 000 $ recevront des subventions égales ou supérieures aux frais de scolarité qui n'auront pas à être remboursés.
- Environ 230 000 étudiantes et étudiants auront une dette moins élevée que celle qu'ils auraient contractée en vertu des anciennes règles du RAFEO.
- Aucun étudiant ontarien ne recevra moins que le montant auquel il est admissible actuellement en vertu du programme de réduction de 30 % des frais de scolarité.

[2] https://osap.gov.on.ca/AidEstimatorWeb/enterapp/enter.xhtml?commonTask=Y

GRAPHIQUE 2.1 Rendre les frais de scolarité plus abordables
Jacqueline, au collège – Vit chez ses parents

Jacqueline (revenu familial : 40 000 $ / année) – Exemple d'étudiante collégiale

Le nouveau RAFEO signifie beaucoup plus de subventions non remboursables pour couvrir ses frais de scolarité

- L'aide totale reçue du RAFEO augmente de **625 $**
- Les subventions non remboursables atteignent **4 528 $**, une hausse de **1 757 $** aux termes du nouveau RAFEO
- Aucune contribution parentale n'est requise
- Après l'obtention du diplôme, le remboursement du prêt peut commencer lorsqu'elle gagne 35 000 $ par année, au lieu de 25 000 $

Ancien RAFEO*

Coûts totaux en **2015-2016** : **8 914 $**

Subventions non remboursables : **2 771 $**
+ Subventions remboursables : **3 143 $**
Aide **totale** du RAFEO : **5 914 $**

Nouveau RAFEO**

Coûts totaux en **2018-2019** : **9 539 $**

Toutes les subventions sont versées immédiatement

Subventions non remboursables : **4 528 $**
+ Subventions remboursables : **2 011 $**
Aide **totale** du RAFEO : **6 539 $**

Jacqueline devrait payer des frais de scolarité de 2 768 $ en 2015-2016 et de 3 026 $ en 2018-2019. Jacqueline vient d'une famille de quatre.
* Les coûts totaux de 8 914 $ pour l'étudiante sont couverts par sa contribution de 3 000 $ et l'aide du RAFEO de 5 914 $.
** Les coûts totaux de 9 539 $ pour l'étudiante sont couverts par sa contribution de 3 000 $ et l'aide du RAFEO de 6 539 $.

GRAPHIQUE 2.2 Rendre les frais de scolarité plus abordables
Jérôme, à l'université – Ne vit plus chez ses parents

Jérôme (revenu familial : 80 000 $ / année) – Exemple d'étudiant universitaire en arts et sciences

Le nouveau RAFEO représente une aide beaucoup plus importante

- L'aide totale reçue du RAFEO augmente de **3 492 $**
- Les subventions non remboursables atteignent **6 226 $**, une hausse de **1 882 $** aux termes du nouveau RAFEO
- Aucune contribution parentale n'est requise
- Après l'obtention du diplôme, le remboursement du prêt peut commencer lorsqu'il gagne 35 000 $ par année, au lieu de 25 000 $

Ancien RAFEO*

Coûts totaux en **2015-2016** : **18 000 $**

La plupart des subventions sont reçues après la fin de l'année scolaire

Subventions non remboursables : **4 344 $**
+ Subventions remboursables : **7 400 $**
Aide **totale** du RAFEO : **11 744 $**

Nouveau RAFEO**

Coûts totaux en **2018-2019** : **19 236 $**

Toutes les subventions sont versées immédiatement

Subventions non remboursables : **6 226 $**
+ Subventions remboursables : **9 010 $**
Aide **totale** du RAFEO : **15 236 $**

Jérôme devrait payer des frais de scolarité moyens pour ses études en arts et sciences de 6 160 $ en 2015-2016 et de 6 712 $ en 2018-2019. Jérôme vient d'une famille de quatre.
* Les coûts totaux de 18 000 $ pour l'étudiant sont couverts par l'aide du RAFEO de 11 744 $, la contribution de l'étudiant de 3 000 $, la contribution parentale de 2 256 $ et une bourse de 1 000 $.
** Les coûts totaux de 19 236 $ pour l'étudiant sont couverts par l'aide du RAFEO de 15 236 $, la contribution de l'étudiant de 3 000 $ et une bourse de 1 000 $.

Aider les personnes âgées

Les personnes âgées de la province, qui sont plus de deux millions, constituent un segment important et en croissance de la population ontarienne. Depuis 2015, plus d'Ontariennes et d'Ontariens atteignent l'âge de 65 ans que l'âge de 15 ans, et le nombre de personnes âgées devrait presque doubler pour atteindre 4,5 millions d'ici 2040, soit plus de 25 % de la population de la province.

Les personnes âgées ont contribué à la vie de leur collectivité et à l'économie pendant toute leur vie. En retour, le gouvernement se doit de répondre aux besoins multidimensionnels de ces personnes à titre de citoyens et de membres de la collectivité, et particulièrement aux besoins de celles qui sont vulnérables ou qui ont un revenu fixe.

Favoriser le vieillissement en santé et actif

Une recherche menée par Statistique Canada et le Conseil national des aînés révèle que 30 % des personnes âgées du Canada risquent de devenir socialement isolées. La même recherche indique que l'isolement social peut avoir des effets négatifs sur la santé physique et mentale. Les personnes âgées elles-mêmes reconnaissent également qu'en participant davantage à des activités sociales, elles se sentent mieux, elles se sentent plus engagées et ont une meilleure qualité de vie.

Investir dans les centres pour personnes âgées

Les centres pour personnes âgées (CPA) sont des centres communautaires qui fournissent des programmes sociaux et récréatifs aux personnes âgées pour promouvoir leur bien-être. Ils peuvent également offrir une éducation sur la santé et la prévention ainsi que des services de soutien qui aident les personnes âgées à demeurer actives et autonomes aussi longtemps que possible. Il y a actuellement 263 CPA qui servent plus de 100 000 personnes âgées en Ontario et fournissent des programmes et des services comme la popote roulante, les repas collectifs, les visites amicales, la prévention des chutes, des cours de conditionnement physique et des services de transport.

Le gouvernement verse 8 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour ouvrir 40 nouveaux CPA d'ici 2018-2019 afin de répondre aux besoins croissants des personnes âgées et de soutenir certaines des populations les plus vulnérables de l'Ontario. L'élargissement du réseau des CPA contribuera également à la création de carrefours communautaires lorsque les CPA cohabiteront avec des centres de santé communautaire.

Le centre McConaghy de Richmond Hill fournit des programmes de loisirs et de soutien aux personnes âgées.

Des personnes âgées de l'Ontario bénéficient déjà du programme des CPA

- Le centre 55 Plus de Thunder Bay propose des programmes de conditionnement physique, des ateliers d'arts visuels, des cours d'intérêt général ainsi que des séances de formation sur la technologie et les ordinateurs.
- La Beachcombers Senior Citizens' Association (Ridgeway) organise, entre autres, des cours d'initiation aux ordinateurs, de rembourrage, de danse et de confection de courtepointes.
- Le centre de santé communautaire South Riverdale et Harmony Hall (Toronto), aussi appelé Call-A-Service, Inc., habilite et connecte les personnes âgées de 55 ans et plus en offrant des services de transport, de loisirs et de soutien en bengali, en chinois, en anglais et en tamil.
- Le Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa (RAFO) est un CPA qui compte plus de 750 membres et 230 bénévoles. Le RAFO a acheté une ancienne école élémentaire pour offrir ses propres programmes, dont un service de repas et un jardin saisonnier, et il loue des locaux pour soutenir un plus large éventail de programmes et de services.

Connecter les personnes âgées à leur communauté, à la culture et à la technologie

Le Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des personnes âgées vise à soutenir les petits organismes communautaires qui travaillent exclusivement auprès des personnes âgées. Depuis 2014, le financement versé dans le cadre du programme a soutenu 923 projets qui ont touché quelque 256 000 personnes âgées. Les subventions favorisent l'inclusion sociale, l'apprentissage, le bénévolat et l'engagement communautaire.

Le gouvernement élargira le financement de ce programme et fournira 11 millions de dollars de plus sur trois ans pour soutenir les installations visant à aider les personnes âgées à s'investir socialement, à faire du bénévolat et à poursuivre leur apprentissage continu.

Le Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des personnes âgées aide les adultes plus âgés à demeurer actifs et engagés dans leur communauté.

Subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des personnes âgées

Les subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des personnes âgées ont permis de financer toute une gamme d'activités, dont les suivantes :

- Des personnes âgées ont animé bénévolement des séances d'information à l'intention de groupes de personnes âgées sur la prévention des mauvais traitements à l'égard des aînés à Dutton dans le comté d'Elgin.
- Henvey Inlet First Nations a soutenu un cercle de développement et de mieux-être personnels pour les aînés axé sur la santé physique, émotionnelle, mentale et spirituelle.
- Le Giuseppe Garibaldi Senior's Club a organisé des danses et des spectacles de musique multiculturels en collaboration avec le Thornhill Senior Citizens Club, le Filipino Seniors Club et la First Chinese Senior Association of Vaughan.
- Le Heritage Green Family Council (Stoney Creek) a acheté des tablettes pour des personnes âgées, qui servent d'outil de communication et d'information dans la maison de soins infirmiers.
- Le Kitchener-Waterloo Multicultural Centre a organisé une série d'ateliers à l'intention des travailleurs de l'aide à l'établissement pour soutenir les personnes âgées immigrantes.

Réduire les frais de transport en commun pour les personnes âgées

Afin d'aider les personnes âgées de l'Ontario à prendre part à la vie de leur communauté, la province a résolu de rendre le transport en commun plus abordable pour elles.

Le gouvernement propose la création d'un nouveau crédit d'impôt de l'Ontario aux personnes âgées pour le transport en commun qui serait offert à tous les Ontariens et Ontariennes de 65 ans et plus, et s'appliquerait aux frais de transport en commun admissibles à compter du 1er juillet 2017.

Il constituerait un remboursement de 15 % des frais de transport en commun admissibles, soit une prestation annuelle moyenne de 130 $.

Les détails quant à l'admissibilité à ce crédit seraient annoncés avant la date prévue pour son entrée en vigueur, le 1er juillet 2017.

Veiller à ce que des gicleurs soient installés dans les maisons de retraite agréées

La province accroît la sécurité des personnes âgées en fournissant du financement aux petites maisons de retraite et aux maisons de retraite agréées en milieu rural pour que les maisons de retraite agréées de l'Ontario satisfassent aux nouvelles exigences du Code de prévention des incendies d'ici 2019.

Soutenir la santé des personnes âgées

Dans le cadre des investissements que fait l'Ontario dans les soins de santé cette année, la province aidera les personnes âgées grâce à de nouveaux modèles novateurs qui feront en sorte que les patients reçoivent des soins dans le milieu qui leur convient le mieux, dans leur collectivité. Des investissements soutiendront les nouveaux modèles de soins locaux qui seront proposés afin d'éviter les hospitalisations inutiles en faisant appel à d'autres fournisseurs de services, comme les maisons de retraite et les fournisseurs de logements avec services de soutien. Pour en savoir davantage sur les mesures prises par la province pour veiller à ce que les personnes reçoivent des soins dans le milieu qui leur est le plus approprié, se reporter à la section A du chapitre IV, *Renforcer les soins de santé*.

Bons

Une hospitalisation à la suite d'un épisode aigu comme une chute ou une pneumonie peut affecter gravement une personne âgée qui vivait auparavant dans sa communauté. Il arrive trop souvent qu'une personne âgée et sa famille doivent aborder la question d'un déménagement dans un établissement de soins de longue durée, étant donné qu'un retour à la vie autonome pourrait poser des dangers en cette période difficile.

Dans plusieurs territoires de compétence, des programmes de coupons servent à retarder l'entrée dans le système de soins de longue durée. En un premier temps, la province explorera un projet de démonstration par l'entremise du ministère de la Santé et des Soins de longue durée afin d'offrir aux personnes âgées un nouveau choix comme des bons d'hébergement pour les personnes qui n'ont plus besoin d'être hospitalisées après un épisode aigu. Ce système répond aux besoins des personnes qui veulent tenter de se rétablir dans un environnement plus approprié.

Soutenir les Ontariennes et Ontariens affectés par la démence

En 2016, le gouvernement de l'Ontario annonçait des plans pour soutenir l'élaboration d'une nouvelle stratégie globale en matière de démence et publiait un document de travail[3] en ce sens. On estime que 214 000 Ontariennes et Ontariens sont maintenant atteints de démence et on prévoit que ce nombre atteindra 266 000 d'ici 2022 et plus de 430 000 d'ici 2038[4].

Prendre soin d'une personne atteinte de démence peut être très exigeant physiquement, émotionnellement et financièrement pour les partenaires de soins, à savoir les membres de la famille, les amis et les voisins. Les aidants naturels de près de la moitié des personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée sont en détresse. Ils peuvent aussi avoir d'autres responsabilités, comme un emploi ou une jeune famille, ce qui ajoute au stress physique, émotionnel et financier qu'ils vivent.

---

[3] Ministères de la Santé et des Soins de longue durée et de l'Éducation de l'Ontario, *Élaborer la stratégie ontarienne en matière de démence : Document de travail*, septembre 2016. https://www.ontario.ca/fr/page/elaborer-la-strategie-ontarienne-en-matiere-de-demence-document-de-travail#section-11.

[4] Ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Projet de planification de la capacité en matière de soins aux personnes atteintes de démence, 2017.

En vertu de sa nouvelle stratégie en matière de démence, l'Ontario versera plus de 100 millions de dollars sur trois ans pour soutenir les personnes atteintes de démence et celles qui en prennent soin grâce à des services améliorés et mieux coordonnés. Ce montant comprendra du financement pour que des programmes communautaires soient offerts dans l'ensemble de la province ainsi que d'autres investissements pour améliorer l'accès aux soins, à l'information et au soutien le plus tôt possible après qu'un diagnostic a été posé. La stratégie aidera les patients et leurs aidants naturels à trouver les soins et les soutiens les plus appropriés, et à y accéder, et améliorera la formation et l'éducation sur la démence pour les préposés aux services de soutien à la personne, les médecins, le personnel infirmier et d'autres travailleurs de première ligne.

La province investira 20 millions de dollars de plus pour les soins de répit en 2017. Cet investissement s'appuie sur celui fait en 2016 pour fournir un répit aux aidants naturels (membres de la famille et amis) non rémunérés de personnes âgées, de personnes atteintes de démence et d'autres patients bénéficiant de soins à domicile. Ce financement est utilisé pour fournir certains services de soutien à la personne ou de soutien infirmier à domicile, pour permettre aux aidants naturels de prendre une pause du travail crucial qu'ils font lorsqu'ils prennent soin d'un être cher. Avec ces nouveaux investissements dans les soins de répit, la province consacrera à ce chapitre un montant total de 120 millions de dollars sur trois ans

Investissements communautaires

Depuis 2013, le gouvernement accroît ses investissements dans les soins à domicile et en milieu communautaire d'environ 250 millions de dollars par année pour respecter l'engagement pris dans *Priorité aux patients : Feuille de route pour renforcer les soins à domicile et en milieu communautaire*. La continuation de ces investissements en 2017-2018 soutiendra différentes mesures prioritaires, comme dispenser plus d'heures de soins aux patients ayant des besoins complexes, fournir aux aidants naturels des services de répit grandement nécessaires, apporter des améliorations essentielles aux services de santé mentale et de traitement des dépendances ainsi que mettre en oeuvre en Ontario la stratégie en matière de démence.

Accroître les investissements dans les soins de longue durée

Les foyers de soins de longue durée fournissent du soutien et des soins en établissement à certains des citoyens les plus vulnérables de l'Ontario, dont les personnes âgées ayant des problèmes de santé complexes comme la démence et de multiples affections. En 2017, un montant supplémentaire de 58 millions de dollars, représentant une hausse de 2 %, sera investi dans les soins en établissement.

Du financement sera également fourni pour accroître le travail exemplaire déjà en cours dans le secteur des soins de longue durée afin d'accroître l'accès à du soutien et à de la formation pour favoriser la prestation de soins palliatifs et de soins en fin de vie de qualité dans les foyers de soins de longue durée. Cet investissement permettra de prodiguer les soins que méritent les êtres chers et de leur fournir confort et dignité vers la fin de leur vie.

Le gouvernement augmentera l'allocation pour aliments de plus de 6 % cette année, soit 15 millions de dollars, pour que les foyers puissent proposer des menus nutritifs qui répondent aux besoins médicaux et ethnoculturels.

Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (STCO)

Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (STCO) fournit un soutien et des services spécialisés pour répondre aux besoins des personnes âgées ayant des problèmes cognitifs qui présentent des troubles de comportements et des comportements complexes, peu importe où elles vivent. Grâce à un nouvel investissement de 10 millions de dollars en 2017-2018, l'engagement envers STCO s'élève maintenant à 64 millions de dollars, représentant une hausse de 20 millions de dollars au cours des deux dernières années. La province cherche à atteindre l'objectif de doter de personnes-ressources STCO chaque foyer de soins de longue durée en Ontario.

La province encourage les exploitants à accélérer le réaménagement de plus de 30 000 lits de soins de longue durée d'ici 2025. La demande accrue à cet égard continue de dépasser l'offre. La province entreprendra la planification et modernisera son approche afin de fournir de meilleurs services aux personnes âgées qui ont besoin de soins de longue durée.

Au cours de la dernière année, la province a annoncé des plans pour financer le réaménagement de 963 lits de soins de longue durée dans les collectivités énumérées ci-dessous.

- 100 à Aylmer
- 120 à Brampton
- 95 à Cambridge
- 69 à Iroquois Falls
- 72 à Mattawa
- 96 à Mount Forest
- 160 à Niagara-on-the-Lake
- 59 à Quinte West
- 32 à Stouffville
- 160 à Whitby

Le gouvernement est déterminé à s'assurer que les exploitants de foyers de soins de longue durée dispensent des soins sûrs et de qualité aux résidents et à leurs familles. Bien que la vaste majorité des foyers de soins de longue durée respectent généralement les règles, l'Ontario resserre son programme de qualité et de sécurité. En janvier 2017, le gouvernement a annoncé de nouveaux outils d'application qui prévoiraient l'imposition de frais et de pénalités aux exploitants récidivistes. Ces modifications nécessiteront des modifications aux lois et aux règlements.

Accroître l'accès des personnes âgées aux médicaments abordables

Chaque année, 30 000 personnes âgées de plus deviendront admissibles à une baisse des frais qu'elles déboursent pour leurs médicaments. Comme nous l'avons annoncé dans le budget de 2016, le gouvernement a élargi l'accès au Programme de la quote-part pour les personnes âgées en haussant le seuil de revenu aux fins du programme afin de permettre à plus de personnes âgées d'être admissibles au programme.

L'Ontario est le premier territoire de compétence au Canada à fournir le vaccin contre le zona gratuitement aux personnes âgées de 65 à 70 ans, ce qui permet à quelque 850 000 personnes âgées admissibles d'économiser environ 170 $ chacune et les aide à demeurer en santé, ce qui réduit aussi le nombre de visites aux urgences et de séjours à l'hôpital.

Abordabilité du logement

Le logement est une première nécessité pour les familles de toute la province. Néanmoins, un trop grand nombre de particuliers ressentent de plus en plus de pression lorsqu'ils essaient d'acheter une maison ou qu'ils trouvent leur loyer peu abordable.

Cela est particulièrement vrai dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) où le prix des logements est monté en flèche au cours des derniers mois. D'ailleurs, pendant la même période, le phénomène s'est répandu à plusieurs régions du Sud de l'Ontario. Certes, cette flambée des prix témoigne de la vigueur de l'économie de la région, et elle a profité à bon nombre de propriétaires, mais elle pose problème pour de nombreux Ontariennes et Ontariens qui veulent acheter une habitation ou sont à la recherche d'un logement locatif. Pourtant, ils travaillent fort pour subvenir aux besoins de leurs familles. Ils devraient pouvoir acquérir une propriété ou trouver un logement locatif sans avoir à faire de sacrifices indus ou à prendre de risques trop grands.

Augmentation du prix des logements et des loyers

Au cours des dernières années, le marché immobilier a enregistré un rythme de croissance effréné, soutenu par de solides assises économiques, notamment l'accroissement de la population, des gains au chapitre de l'emploi, des revenus plus élevés et des coûts d'emprunt anémiques. L'augmentation du prix des logements s'est manifestée avec le plus d'acuité dans la RGTH. Après deux années consécutives de gains de plus de 10 %, le prix moyen du logement dans la région de Toronto atteignait 916 567 $ en mars 2017, soit une progression de 33,2 % par rapport à l'année 2016.

GRAPHIQUE 2.3 La RGT dépasse d'autres villes quant à la hausse des prix

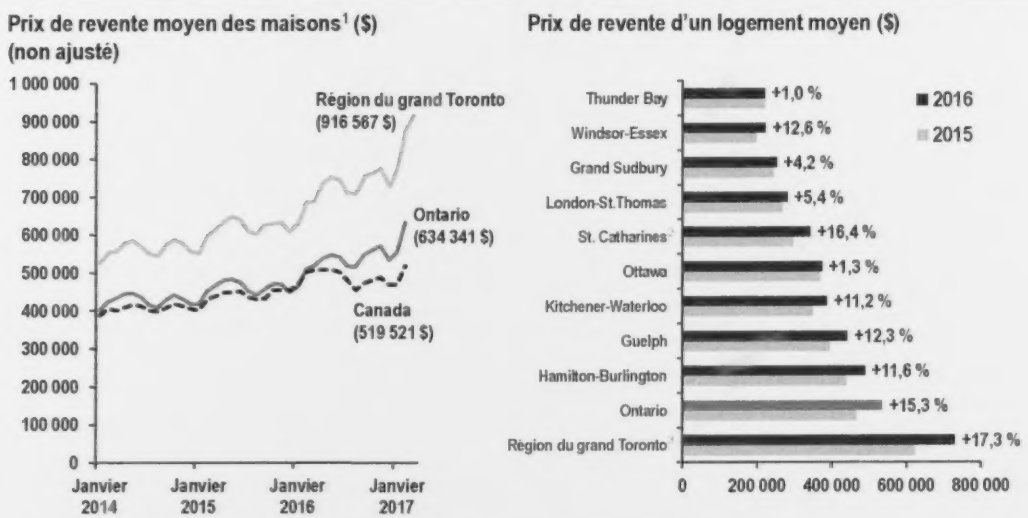

[1] Les données les plus récentes pour la RGT datent de mars 2017, tandis que pour les autres régions elles datent de février 2017.
[2] St. Catharines comprend St. Catharines, Thorold, Niagara-on-the-Lake et Lincoln.
[3] La région du grand Toronto comprend la ville de Toronto, Halton, Peel, York, Durham, Orangeville et le comté de Simcoe.
Sources : L'Association canadienne de l'immeuble et Toronto Real Estate Board.

Les prix du logement sont tributaires de nombreux facteurs, dont la croissance de la population, les taux d'intérêt et la création d'emplois. Il est important que les solutions stratégiques reposent sur une approche réduisant le risque de conséquences indésirables qui pourraient aggraver le problème ou mettre en péril les investissements considérables que les propriétaires de l'Ontario ont faits. C'est pourquoi, comme il l'a annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016*, le gouvernement recueille des données plus précises sur le marché immobilier. De plus, il a mené des consultations auprès des locataires, propriétaires, municipalités, chercheurs, représentants d'autres territoires de compétence et économistes du secteur privé pour dégager des solutions portant sur l'abordabilité du logement.

Mesures prises

Aider les acheteurs d'un premier logement en Ontario

L'Ontario a pris des mesures visant à accroître l'abordabilité pour les acheteurs d'un premier logement en modernisant le régime des droits de cession immobilière (DCI). Ces mesures tiennent compte de l'évolution du marché de l'immobilier comme il l'a annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016*.

L'Ontario facilite l'acquisition d'un premier logement pour les familles et les particuliers.

Afin d'aider les Ontariennes et Ontariens à acheter leur premier logement, la province a doublé le remboursement maximal des DCI offert aux acheteurs admissibles, le faisant passer à 4 000 $. Seuls les citoyens canadiens ou permanents sont admissibles à ce remboursement. Les acheteurs qui ne sont pas des citoyens canadiens ou résidents permanents au moment de la clôture de la transaction ont 18 mois pour devenir admissibles et peuvent faire la demande de remboursement pendant ce délai de 18 mois.

Le remboursement majoré donne déjà des résultats. En effet, il aide à réduire les frais liés à la conclusion d'une transaction immobilière libérant des fonds que les acheteurs d'un premier logement peuvent affecter à l'achat de mobilier ou d'électroménagers.

Grâce à l'augmentation du remboursement maximal, les acheteurs admissibles n'auront pas à acquitter de DCI sur la première tranche de 368 000 $ du coût d'un premier logement.

Restaurer la stabilité du marché immobilier

Réagissant aux appels à l'action sur de nombreux fronts, notamment au chapitre de l'offre et de la demande de logements, le gouvernement a envisagé un éventail de possibilités. Au bout du compte, la province a choisi d'instaurer un plan pour le logement équitable, visant à rendre le logement plus abordable tant pour les acheteurs que pour les locataires.

En collaboration avec le gouvernement fédéral et les administrations municipales, la province surveillera étroitement le marché du logement et l'effet des mesures comprises dans le plan pour assurer qu'elles produisent les résultats escomptés.

Impôt sur la spéculation pour les non-résidents

L'économie de l'Ontario tire des avantages appréciables de l'apport des nouveaux arrivants qui choisissent d'élire domicile dans la province. Par contre, le gouvernement est préoccupé par les investisseurs non résidents qui n'ont pas l'intention de vivre en Ontario et qui y font l'acquisition de propriétés principalement à des fins spéculatives. Le 20 avril 2017, la province a proposé un nouvel impôt de 15 % sur le prix des logements achetés dans la région élargie du Golden Horseshoe par des particuliers n'étant pas des citoyens ou des résidents permanents du Canada ou étant des sociétés étrangères.

L'impôt sur la spéculation pour les non-résidents (ISNR) proposé s'appliquerait au transfert d'un bien-fonds comportant de une et à six maisons individuelles. L'ISNR ne s'appliquerait pas à d'autres types de propriétés, dont les immeubles multirésidentiels à usage locatif, ni aux terres agricoles ou aux terrains commerciaux.

S'il était adopté, l'ISNR prendrait effet le 21 avril 2017. Les mesures législatives pour mettre en oeuvre l'impôt devraient prévoir la possibilité d'étendre cet impôt à d'autres régions de la province si les conditions du marché le justifiaient.

Les conventions d'achat-vente contraignantes signées le 20 avril 2017 ou avant ne seraient pas assujetties à l'ISNR.

Les réfugiés et les candidats à l'immigration au sens du Programme ontarien des candidats à l'immigration ne seraient pas assujettis à l'ISNR. Sous réserve des exigences d'admissibilité, les personnes qui obtiendraient la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, celles de nationalité étrangère travaillant en Ontario ainsi que les étudiantes et étudiants étrangers auraient droit à une remise. De plus amples renseignements sur l'ISNR figurent dans le bulletin affiché sur le site Web du ministère des Finances[5].

Améliorer la transparence et réduire l'évitement fiscal dans les conventions d'achat-vente contraignantes

Le concept de « *flip* immobilier sur papier » désigne le fait d'être partie à une entente contractuelle d'achat d'une habitation, puis de céder ce bien à un tiers avant la conclusion de la transaction. Il peut aussi s'agir d'une partie qui en substitue une autre dans un contrat visant l'achat d'une habitation. Cette pratique pourrait contribuer à l'évitement fiscal et à la spéculation excessive sur le marché du logement.

Pour mieux comprendre l'étendue de ce problème, le gouvernement exigera des renseignements sur la cession d'ententes et les arrangements similaires par l'intermédiaire du régime des droits de cession immobilière (DCI). Ainsi, les acheteurs seraient tenus de déclarer s'ils ont conclu une entente par voie de cession ou autre arrangement similaire au moment d'enregistrer le transfert d'une propriété et de régler les DCI. Les renseignements obtenus par ces déclarations aideraient le ministre des Finances à assurer que le bon montant d'impôt foncier est payé. Par exemple, toute contrepartie reçue pour une cession serait incluse dans la valeur de la contrepartie utilisée pour calculer le montant de DCI.

De plus amples précisions seront fournies au cours des prochains mois.

---

[5] http://www.fin.gov.on.ca/fr/bulletins/nrst/nrst.html.

L'Ontario a aussi l'intention de s'associer au gouvernement fédéral pour étudier des exigences de reddition de compte plus strictes concernant le « *flip* immobilier sur papier ». Ainsi, le ministre des Finances et l'Agence du revenu du Canada seraient mieux outillés pour veiller à ce que l'impôt fédéral et provincial, notamment les impôts sur le revenu et les taxes de vente, soit perçu sur l'achat et la vente de biens immobiliers en Ontario.

Rendre le logement locatif plus abordable

Le gouvernement propose d'améliorer le système de contrôle des loyers dans la province afin d'accroître la protection des locataires et de maintenir l'abordabilité des coûts. Ainsi, la province propose d'amplifier la portée du contrôle des loyers pour y inclure tous les logements locatifs privés occupés depuis le 1er novembre 1991.

La province propose aussi de :

- Créer un bail standard pour aider les locataires et les locateurs à connaître leurs droits et responsabilités tout en réduisant le nombre de différends;
- Protéger les locataires contre les expulsions causées pour le recours abusif à la disposition « conserver pour son propre usage »;
- Empêcher les locateurs de poursuivre leurs anciens locataires pour des frais non autorisés;
- Retarder les augmentations de loyer supérieures au taux légal jusqu'à ce que les ordres d'exécution de travaux d'entretien des ascenseurs soient satisfaits;
- Supprimer les augmentations relatives aux services d'utilité publique supérieures au taux légal, pour protéger les locataires contre les coûts de la tarification du carbone et encourager les locateurs à rendre leurs immeubles plus éconergétiques.

Augmenter la portée du contrôle des loyers et renforcer la protection des locataires : voilà une des composantes du plan du gouvernement visant à contrer l'augmentation du coût du logement et à faire en sorte que toute la population ontarienne puisse habiter un logement sécuritaire, approprié et abordable.

Encourager la construction de nouveaux immeubles d'habitation à logements locatifs

Afin d'encourager la construction d'immeubles à logements locatifs, le gouvernement offrira la remise d'une partie des redevances d'aménagement visant les nouveaux projets d'immeubles multirésidentiels admissibles. Dans le cadre de ce programme, 125 millions de dollars seront affectés sur une période de cinq ans.

Les redevances d'aménagement sont les frais initiaux qui représentent une fraction notable des coûts de construction. Certains promoteurs jugent qu'ils ont un effet dissuasif sur les projets d'édification de nouveaux complexes immobiliers voués à la location. Le programme de remise visera les projets qui ne verraient pas le jour autrement.

Les municipalités qui choisiront d'adhérer au programme pourraient participer à sa conception de sorte qu'il réponde à leurs besoins particuliers. Les projets admissibles pourraient inclure ceux qui satisfont à des critères clés, comme l'abordabilité, et comportent la combinaison appropriée de types d'habitation. De pair avec les municipalités, la province visera aussi les projets dans les collectivités dont les besoins en immeubles de logements locatifs construits à cette fin sont les plus pressants.

Améliorer l'équité de l'imposition foncière applicable aux immeubles d'habitation à usage locatif

Le gouvernement est sensible aux préoccupations des différentes parties sur le fardeau considérablement plus lourd de l'imposition foncière applicable à certains immeubles multirésidentiels et de son incidence sur l'abordabilité du logement.

En effet, l'impôt foncier qui est perçu auprès des propriétaires d'immeubles multirésidentiels à usage locatif est généralement intégré dans les loyers payés par les locataires. Ceci a une incidence sur l'abordabilité du logement locatif puisque l'impôt foncier moyen exigé par les municipalités concernant ce type d'habitation est plus du double de celui pour les biens résidentiels, comme les condominiums. Le fait que les résidents des immeubles locatifs à logements multiples assument un fardeau de l'impôt foncier plus élevé est particulièrement inquiétant vu qu'ils touchent généralement de plus faibles revenus.

Pour s'attaquer à ces préoccupations, le gouvernement a, dans un premier temps, gelé l'impôt foncier municipal exigé sur les immeubles d'habitation à usage locatif dans les collectivités où ce fardeau est lourd. Par ailleurs, le gouvernement examine les conséquences que le prélèvement des impôts fonciers sur ce type d'immeuble peut avoir sur l'abordabilité du logement. Dans le cadre de cette revue, la province consulte les parties prenantes, dont les municipalités, les locataires et les propriétaires d'immeubles à usage locatif.

À partir des premiers commentaires reçus lors de l'examen, le gouvernement veillera à ce que l'imposition des ensembles d'habitation multirésidentiels fasse pendant à celle d'autres biens résidentiels pour soutenir et favoriser la construction de nouveaux logements locatifs construits à cette fin.

La province donne déjà la possibilité aux municipalités de prélever un impôt foncier sur les nouveaux immeubles multirésidentiels qui soit comparable à celui qui est perçu sur les autres biens résidentiels; de nombreuses municipalités se prévalent de cette option. Afin d'assurer qu'une approche uniforme soit adoptée dans l'ensemble de la province, le gouvernement rendra obligatoire ce taux d'imposition moins élevé. Cette mesure soutiendra et favorisera la construction de nouveaux immeubles multirésidentiels à logements locatifs.

Ce changement n'entraînera aucune perte de revenus fiscaux pour les municipalités puisqu'il ne visera que les appartements nouvellement construits. De plus, les municipalités prélèveront des impôts fonciers au taux qui aurait été applicable si ces immeubles avaient été édifiés en tant que complexes de condominiums.

Impôt foncier sur les logements vacants

Le gouvernement comprend les préoccupations soulevées au sujet des habitations résidentielles pouvant être laissées inoccupées par des spéculateurs tandis qu'un grand nombre de particuliers sont à la recherche d'un logement abordable. La Ville de Toronto a déterminé qu'un impôt sur ces biens serait un outil utile. En effet, il pourrait encourager les propriétaires à vendre les habitations résidentielles inoccupées ou à les rendre disponibles à la location, ce qui pourrait accroître l'offre de logement et favoriser l'abordabilité.

C'est pourquoi le gouvernement propose des modifications à la loi qui accorderait à la Ville de Toronto un pouvoir étendu de prélever un impôt foncier additionnel sur les biens immobiliers vacants. Dans le cadre de cette approche, la ville serait chargée de la conception, de la mise en oeuvre et de l'administration complètes de cet impôt.

De plus, le gouvernement travaillera de concert avec les municipalités intéressées où la spéculation est la cause de logements vacants.

Faciliter la construction résidentielle

Le gouvernement va aussi collaborer avec les municipalités pour veiller à ce qu'elles soient dotées des moyens dont elles ont besoin pour favoriser l'augmentation du nombre de nouveaux logements. Il pourrait par exemple leur donner la souplesse d'utiliser les outils relatifs à l'impôt foncier pour les aider à faciliter la construction de complexes d'habitation, comme l'imposition plus élevée des biens-fonds vacants qui ont été approuvés et aménagés à des fins d'habitations neuves.

Cette mesure s'ajoutera aux efforts de la province pour rationaliser le processus d'approbation de projets immobiliers et contribuera à la réalisation rapide de ces projets.

Planification de la croissance étayée

La province travaille déjà en collaboration avec les municipalités de la RGTH; les données qu'elles ont échangées indiquent qu'il y a suffisamment de terrains viabilisés et d'unités prêtes à construire pour répondre aux exigences de la politique provinciale.

Le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, combiné au Plan de la ceinture de verdure, est conçu pour aider à gérer la croissance marquée qui attend cette région. Il prévoit déjà qu'il y ait suffisamment de terrains et un éventail satisfaisant de types de logement pour accommoder la croissance. De plus, il oriente cette croissance vers les agglomérations existantes et où le transport en commun peut mieux desservir tous les résidents et les entreprises. Afin de bien prendre en compte les besoins de cette région en plein essor, de nouvelles dispositions exigeront des municipalités qu'elles envisagent un éventail approprié de prix et de grandeur d'appartements, de condominiums et de maisons en rangée pour accommoder différentes tailles de ménages et différents niveaux de revenu. Ces dispositions soutiendront directement la construction de logements abordables dans la « tranche intermédiaire » que les particuliers recherchent. Par ailleurs, l'Ontario continue de travailler avec les municipalités sur leurs plans en matière de logement et d'itinérance pour faire en sorte qu'une gamme complète de logements soit disponible dans les collectivités.

Simplifier le processus d'approbation

Afin de faciliter les projets d'ensembles immobiliers dans les endroits où le processus d'approbation réglementaire ou d'autres obstacles en ralentissent la réalisation, le gouvernement met sur pied une équipe spéciale de facilitation pour l'aménagement des terrains résidentiels pour aider toutes les parties à s'unir afin de trouver des solutions en vue de construire des habitations là où elles sont approuvées et là où il est le plus sensé de le faire. Dans ce contexte, les fonctionnaires provinciaux s'emploieront, au cours des prochains mois, conjointement avec les promoteurs immobiliers et les municipalités, à accélérer l'examen du processus d'approbation des complexes d'habitation et à recommander des modes de collaboration entre les différents intéressés pour le rationaliser de manière responsable.

Réformes additionnelles quant à l'aménagement du territoire

Le gouvernement entreprend un certain nombre de réformes pour rendre le régime d'aménagement du territoire plus efficient et plus transparent, de sorte qu'il soit plus facile de construire les logements dont la province a besoin. Il entend notamment proposer les réformes tant attendues à la Commission des affaires municipales de l'Ontario. De plus, grâce à l'adoption d'une loi, les municipalités sont maintenant autorisées à instaurer des programmes de zonage d'inclusion pour accroître le nombre d'unités de logement abordables en vue d'appuyer la création de deuxièmes unités ou d'appartements dans des maisons existantes. Ce travail englobe des consultations au sujet de changements possibles à la réglementation du Code du bâtiment – un moyen déterminant de créer des unités de logement locatif et d'aider les propriétaires à composer avec les coûts hypothécaires.

Protection des consommateurs

La protection des consommateurs revêt de plus en plus d'importance vu que les particuliers sont appelés à assumer une plus large part de responsabilité dans l'atteinte de leur sécurité financière. Les Ontariennes et Ontariens qui comptent sur l'industrie des services financiers méritent un cadre de réglementation strict pour protéger leurs intérêts.

Renforcer la réglementation des services financiers et des régimes de retraite

Le gouvernement est résolu à mettre sur pied un nouvel organisme de réglementation des services financiers et des régimes de retraite, souple et innovateur, qui renforcera la protection des consommateurs, des investisseurs et des bénéficiaires des régimes de retraite, et il prend d'importantes mesures pour amorcer la transition vers cette nouvelle entité.

En décembre 2016, la *Loi de 2016 sur l'Office ontarien de réglementation des services financiers* a été adoptée, établissant les paramètres initiaux du nouvel organisme. La prochaine étape sera de nommer les membres du conseil d'administration qui supervisera la gestion des affaires de l'Office ontarien de réglementation des services financiers (OORSF) pendant que celui-ci se donne les moyens d'accomplir son mandat de réglementation. Le gouvernement s'attend à faire ces nominations au printemps 2017.

Par ailleurs, le gouvernement poursuivra la consultation auprès des intervenants et l'examen des recommandations du comité consultatif d'experts portant sur la création de l'OORSF. Ce travail orientera la conception du mandat de l'OORSF et de sa structure de gouvernance ainsi que de la structure et des pouvoirs du Tribunal des services financiers (TSF). On s'attend à ce que les modifications législatives visant ces priorités soient déposées d'ici la fin de 2017. Entre-temps, le gouvernement dépose des modifications à la loi afin de permettre au TSF de gérer ses dossiers plus efficacement.

Le gouvernement entend transférer la responsabilité de constituer les sociétés coopératives en personne morale de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC). Cette modification vise à consolider le processus d'intégration concernant les coopératives avec ceux qui existent déjà pour d'autres types d'entreprises en Ontario. On prévoit que le MSGSC assumera cette fonction en 2018.

De plus, le gouvernement prévoit transférer la surveillance réglementaire des prêts hypothécaires consortiaux de la CSFO à l'organisme de réglementation des valeurs mobilières. Cette approche cadre avec le rapport du comité consultatif d'experts et tient compte du type de réglementation qui s'applique à ces produits dans d'autres provinces du Canada. À partir de maintenant, le gouvernement agira de concert avec les organismes de réglementation pour planifier le transfert ordonné des pouvoirs de surveillance de ces produits.

En préambule au transfert, le gouvernement prend des mesures visant à protéger les personnes qui investissent dans des prêts hypothécaires consortiaux. De nouveaux règlements établiraient des restrictions s'appliquant aux placements dans ces produits et exigeraient des maisons de courtage d'hypothèque qu'elles consignent les évaluations de viabilité effectuées pour leurs clients. La CSFO étendrait aussi les exigences concernant les documents d'information fournis par les courtiers hypothécaires afin de s'assurer que les investisseurs connaissent les risques potentiels liés à ce type de placement.

Renforcer la protection des consommateurs dont disposent les propriétaires de logements neufs

L'Ontario a publié le rapport final de l'honorable J. Douglas Cunningham, c.r. portant sur la *Loi sur le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario* et sur Tarion Warranty Corporation. Le gouvernement accroîtra la protection des propriétaires de logements neufs à l'échelle de la province.

En vue d'améliorer la protection des consommateurs, la reddition de comptes, la transparence et la gouvernance du conseil d'administration, l'Ontario propose de :

- Faciliter le processus de règlement de différends pour les propriétaires qui découvrent un problème associé à la construction de leur logement neuf;
- Veiller à une séparation entre le régime de garanties des logements neufs et l'organisme de réglementation des constructeurs de logements neufs en vue d'accroître la confiance des consommateurs;
- Donner au gouvernement la responsabilité d'élaborer des règles et des normes et mettre en oeuvre des mesures de surveillance modernes qui améliorent la reddition de comptes et la transparence.

Le gouvernement a demandé à Tarion de prendre des mesures de protection qui témoignent bien des exigences d'aujourd'hui en matière de dépôts et de prix des logements.

Réglementation de la planification financière

Pour faire en sorte que les Ontariennes et Ontariens puissent se prévaloir de services les aidant à atteindre leurs objectifs financiers, le gouvernement a mis sur pied, en 2015, un comité d'experts indépendants, chargé d'examiner le cadre réglementaire des services de planification et de consultation financières.

En mars 2017, le gouvernement a publié le rapport définitif du comité d'experts. Les recommandations qui y sont formulées pourraient renforcer la protection des consommateurs et la qualité des renseignements à leur disposition lorsqu'ils prennent des décisions cruciales pour leur bien-être financier à long terme.

Le gouvernement étudie les recommandations du rapport en fonction de la réorganisation en cours du système de réglementation des services financiers de l'Ontario. Cette réorganisation comprend notamment des efforts d'harmonisation accrue à l'échelle du pays par l'établissement du régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux (RCRMC) et des plans d'amélioration de la protection des consommateurs, des épargnants et des bénéficiaires de régimes de retraite sous la houlette d'un nouvel organisme de réglementation.

Au cours de l'année à venir, le gouvernement entend collaborer avec ses partenaires du milieu de la réglementation pour combler les lacunes qui permettent actuellement aux planificateurs financiers d'exercer leurs activités importantes sans être assujettis à une surveillance réglementaire ni remplir d'exigences en matière de compétences professionnelles. Le gouvernement prendra aussi des mesures afin d'atténuer la confusion parmi les consommateurs en demandant aux organismes de réglementation de restreindre l'utilisation des titres professionnels liés aux activités de planification financière. Il donnera suite à l'une des recommandations du rapport visant la mise sur pied d'un registre central répertoriant tous les fournisseurs de services de planification et de consultation financières. En collaboration avec les organismes de réglementation, il examinera les recommandations du rapport concernant les ententes d'indication de clients. Par ailleurs, il appuie la recommandation visant à favoriser activement la littératie financière en Ontario. Les mesures que le gouvernement prendra dans chacun de ces domaines seront fondées sur les observations des parties en cause et celles des organismes de réglementation des services financiers en Ontario.

Le gouvernement accueille favorablement le soutien que manifestent les auteurs du rapport au devoir légal d'agir au mieux des intérêts du client. Ce document vient appuyer les voix de plus en plus nombreuses qui, en Ontario comme ailleurs au Canada, s'élèvent en faveur de l'instauration de normes plus strictes pour accroître la protection des consommateurs. À la lumière des résultats de la consultation menée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et en étroite collaboration avec ses partenaires du milieu de la réglementation, le gouvernement examinera la faisabilité de la mise en application du devoir légal d'agir au mieux des intérêts du client en Ontario.

Soutenir la littératie financière

Le gouvernement reconnaît que la littératie financière est essentielle à la prospérité des Ontariennes et des Ontariens. Par conséquent, il favorise un certain nombre d'initiatives appuyant l'acquisition de connaissances dans ce domaine.

L'Ontario prend des mesures pour mieux protéger les consommateurs et pour les renseigner sur leurs droits.

La CVMO, par l'entremise de son Bureau des investisseurs, aide les particuliers à prendre des décisions financières et à faire des choix de placement judicieux. Récemment, le Bureau a produit des fiches d'information pour communiquer des renseignements sur l'investissement. Ces « fiches numériques » traitent de nombreux sujets. Par exemple, elles aident à comprendre les fonds communs de placement, à connaître les risques liés aux placements et à reconnaître les signes de fraude liée aux placements. Le Bureau des investisseurs gère aussi le site Web GerezMieuxVotreArgent.ca, qui fournit des renseignements et des outils financiers pour aider les épargnants à prendre de meilleures décisions quant à leur argent.

De plus, la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) organise des activités pour faire avancer la littératie financière. En novembre 2016, elle a lancé la campagne le Mois de la littératie financière qui visait, notamment, à informer les acheteurs d'un premier logement âgés de 25 à 34 ans sur les prêts hypothécaires. Pendant cette période, la CSFO a sondé des personnes de ce groupe. Les résultats révèlent qu'elles connaissent mal les risques liés aux prêts hypothécaires. Ajoutons que la CSFO exploite aussi le site « Comprendre les hypothèques »[6], qui contient des conseils pratiques sur la manière de comparer les prêts hypothécaires et sur le processus de demande de ce type de prêt.

L'Ontario s'associe aux éducateurs pour des projets pilotes à l'échelle de la province visant à passer en revue le cours d'exploration des choix de carrière et à aider les étudiantes et étudiants à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour se faire une place, notamment celles qui sont reliées à la littératie financière. Pour de plus amples renseignements, voir la section B du chapitre IV, *Investir en éducation*.

Renforcement de la protection des investisseurs

L'efficacité des mesures d'exécution est essentielle au bon fonctionnement de tout régime réglementaire. Par conséquent, le gouvernement entend proposer des modifications législatives pour que les décisions rendues par les organismes d'autoréglementation de l'industrie du placement aient plus d'emprise en leur permettant de les déposer auprès des tribunaux. Ces organismes seraient ainsi dotés des moyens nécessaires pour percevoir des amendes auprès des personnes en faute, ce qui contribuerait à décourager les activités illicites et à augmenter les fonds à la disposition de ces organismes pour renforcer la protection des investisseurs.

[6] http://www.fsco.gov.on.ca/fr/understanding-mortgages

Améliorer l'assurance-automobile

Le gouvernement continue de rendre l'assurance-automobile plus abordable pour les quelque dix millions de conducteurs ontariens, tout en protégeant les consommateurs et en s'assurant que les victimes d'un accident d'automobile reçoivent le traitement médical dont elles ont besoin. Les Ontariennes et Ontariens bénéficient actuellement des indemnités en cas d'accident les plus généreuses de tous les territoires de compétence comparables au Canada.

Les conducteurs qui utilisent des pneus d'hiver peuvent voir leur taux d'assurance-automobile diminuer de 2 % à 5 %.

Les réformes effectuées depuis 2013 et d'autres stratégies de réduction des coûts ont abaissé considérablement les taux d'assurance-automobile et elles devraient entraîner d'autres réductions de taux à la suite du renouvellement des polices d'assurance au cours de 2017.

Les réformes récentes du système d'assurance-automobile de l'Ontario comprenaient ce qui suit :

- obliger les assureurs à offrir un rabais aux personnes qui utilisent des pneus d'hiver;
- créer un nouveau système de règlement des différends pour aider les Ontariennes et Ontariens présentant une demande d'indemnité à recevoir plus rapidement les indemnités dont ils ont besoin;
- interdire la hausse des primes à la suite d'un accident mineur avec responsabilité;
- abaisser le taux d'intérêt maximal applicable aux paiements mensuels des primes.

Bien que les taux aient diminué, la province reconnaît que d'autres d'efforts peuvent être déployés pour rendre le système plus efficace et plus abordable. Cette année, les conducteurs auront la possibilité d'utiliser une preuve électronique d'assurance-automobile, ce qui leur permettra de confirmer leur assurance à l'aide d'un appareil mobile plutôt que par des feuillets roses en papier fournis par leur assureur. Cela leur évitera aussi d'avoir à remplacer la preuve d'assurance chaque fois qu'ils renouvelleront leur police d'assurance-automobile.

La distribution électronique de documents, notamment de la preuve d'assurance et d'autres documents comme les renouvellements de polices, sera plus pratique pour les consommateurs et fera réaliser des économies aux compagnies d'assurance. Pour veiller à ce que ces économies soient transmises aux consommateurs, le gouvernement exigera des assureurs qu'ils offrent un rabais aux titulaires de polices qui choisissent de recevoir électroniquement leurs documents.

Changements à long terme apportés au système

À long terme, le gouvernement demeure résolu à trouver des façons de continuer à réduire les taux d'assurance-automobile et à améliorer les résultats de santé des victimes d'accidents de voiture sans pour autant diminuer les prestations. Malgré les réformes ambitieuses que la province a mises en oeuvre au chapitre de l'assurance-automobile, on s'inquiète du fait que certains puissent profiter injustement de la structure actuelle ou qu'il y ait fraude.

C'est pourquoi le ministre des Finances a chargé M. David Marshall, ancien président-directeur général de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et maintenant conseiller du gouvernement sur l'assurance-automobile et les régimes de retraite, d'examiner le système d'assurance-automobile et de faire des recommandations afin d'améliorer les résultats de santé pour les victimes d'accidents et de rendre les primes d'assurance-automobile plus abordables pour tous les conducteurs ontariens.

Le rapport de M. Marshall a été mis en ligne le 11 avril 2017[7].

Ses recommandations mènent à une vaste réorganisation du système actuel afin que les victimes d'accidents obtiennent de meilleurs résultats, tout en créant un système plus efficace et plus efficient. Elles visent :

- à assurer que les personnes blessées dans un accident d'automobile reçoivent les soins dont elles ont besoin pour se rétablir en temps opportun grâce à de nouveaux programmes obligatoires de soins fondés sur des données probantes qui ont été conçus pour traiter toutes les blessures;
- à mettre sur pied des centres d'évaluation médicale indépendants afin de réduire le risque que les victimes d'accidents ne soient entraînées dans un différend;
- à favoriser la compétition et l'innovation pour que le domaine de l'assurance-automobile devienne plus sensible aux besoins des consommateurs et aux conditions changeantes du marché, tout en veillant à ce que l'organisme de réglementation fasse preuve de vigilance.

Le gouvernement passe en revue les recommandations de M. Marshall et entreprendra des consultations au cours des prochains mois.

[7] http://www.fin.gov.on.ca/fr/autoinsurance/fair-benefits.pdf

Protection des consommateurs et des conducteurs qui s'adonnent au partage de voiture

Le gouvernement modernise l'assurance-automobile en Ontario afin d'être plus sensible aux changements dans les préférences des consommateurs et d'offrir plus de choix et de protection aux conducteurs et aux consommateurs qui prennent part au partage de voiture.

Le partage de voiture permet l'utilisation de véhicules privés à d'autres fins. Par conséquent, le système d'assurance-automobile doit faire preuve de plus de souplesse pour intégrer cette innovation, de manière à favoriser encore davantage la concurrence et le choix du consommateur dans le marché.

Ayant reconnu que les Ontariennes et Ontariens n'étaient pas adéquatement protégés, le gouvernement a pris des mesures immédiates l'an dernier pour assujettir à l'assurance-automobile les participants au partage de voiture, tels que les conducteurs et les passagers de services de partage comme Uber, RideCo et Turo.

Le gouvernement attend actuellement les conseils d'un groupe de travail constitué des représentants de la CSFO et du secteur de l'assurance. Ce groupe examine plusieurs questions importantes quant au partage de voiture et aux services connexes comme l'interaction entre de multiples polices d'assurance. Le gouvernement attend avec intérêt les conseils du groupe.

Chapitre III

Créer des possibilités et assurer la sécurité

Introduction

Depuis trois ans, l'Ontario est un chef de file de la croissance économique au Canada et au sein des pays du G7. Les économistes du secteur privé s'attendent à ce qu'il continue d'être l'une des provinces qui afficheront la plus forte croissance économique au cours des deux prochaines années. Néanmoins, son avenir économique présente des défis, mais aussi de nouvelles possibilités.

La population de l'Ontario, à l'instar de celles de nombreuses régions du monde, est vieillissante et augmente moins rapidement que par le passé. Les conséquences de ce vieillissement sur les personnes en âge de travailler accentuent l'importance d'améliorer les compétences et la productivité des travailleurs de la province. Les entreprises font aussi face aux défis de la concurrence mondiale et du progrès technologique. Cela dit, ces défis ouvriront de nouveaux marchés et créeront de nouveaux emplois. C'est pourquoi le gouvernement investit dès aujourd'hui pour se préparer à l'économie de demain.

La province crée des occasions pour que les gens puissent trouver des emplois et pour que les entreprises puissent prendre de l'expansion et croître dans la nouvelle économie, cela en formant une main-d'oeuvre hautement qualifiée, en investissant dans les infrastructures, en soutenant l'innovation et la croissance des entreprises et en augmentant les exportations. Le gouvernement créera ces occasions partout dans la province afin de susciter un environnement favorable à une croissance inclusive qui profite à tout le monde et qui contribue à la prospérité de l'Ontario.

Investir dans les gens maintenant

Tous les Ontariens et Ontariennes méritent d'avoir la possibilité de réaliser leur plein potentiel et d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réussir dans une économie moderne fondée sur le savoir.

La grande force de l'Ontario a toujours été sa population. C'est pourquoi le développement des compétences et des talents de celle-ci est au coeur du plan d'action économique de la province. Celle-ci réalise des investissements considérables en éducation, et ce, de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein jusqu'aux programmes d'études postsecondaires, d'éducation permanente et de formation professionnelle. Ces investissements aideront les Ontariennes et Ontariens à prospérer et à maintenir l'avantage concurrentiel dont jouit la province grâce à sa main-d'oeuvre hautement qualifiée. En 2016, 68 % des Ontariennes et des Ontariens étaient titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires, comparativement à 56 % en 2002. C'est là une proportion plus élevée que celle de n'importe quel pays membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

En renforçant encore plus les capacités du système d'éducation et de formation, le gouvernement s'assure que tous les Ontariens et Ontariennes sont dotés des compétences requises pour trouver un emploi intéressant, s'adapter à l'évolution des technologies et acquérir des compétences qui les aideront à progresser dans leur carrière et à contribuer à leur collectivité.

Investir dans l'éducation et la formation

Depuis 2013, le gouvernement a :

- aidé près de 200 000 jeunes en leur fournissant des occasions d'emploi et de développement des compétences
- réorganisé le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) afin d'exempter des frais de scolarité moyens plus de 210 000 étudiantes et étudiants
- préparé plus de 42 000 personnes par année à occuper un emploi ou à poursuivre une formation ou des études supplémentaires dans le cadre des programmes d'alphabétisation et de formation de base
- aidé chaque année plus de 6 000 professionnels formés à l'étranger à démarrer leur carrière en Ontario

GRAPHIQUE 3.1 **Soutien offert de la petite enfance à l'âge adulte**

Sources : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle et Ministère de l'Éducation

Investir dans les talents et les compétences

La mondialisation et les progrès technologiques transforment la nature de l'emploi en Ontario. Parmi les changements observés, on compte la croissance de la demande d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, la diminution de la proportion des emplois moyennement rémunérés et ceux pour des personnes moyennement qualifiées, l'augmentation d'autres formes d'emploi, telles que le travail à temps partiel ou temporaire, et la transition vers une économie fondée sur des industries productrices de services plutôt que de biens.

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques (CPFAE) a recommandé[1] que le ministre des Finances s'engage à

- continuer à investir dans une stratégie de développement d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée afin d'accroître et de diversifier la participation au marché du travail et d'améliorer la productivité
- améliorer la qualité et la disponibilité des renseignements sur le marché du travail.

À mesure que l'économie ontarienne devient plus centrée sur la technologie et le savoir, la province doit, pour maintenir sa compétitivité et sa prospérité, miser davantage sur une main-d'oeuvre hautement qualifiée. Le gouvernement cherche donc à doter les gens des compétences dont ils ont besoin, en mettant l'accent sur les mesures de soutien pour les personnes qui font leur entrée sur le marché du travail, qui doivent surmonter des obstacles pour réussir ou qui ont besoin d'aide pour répondre aux exigences d'une économie en mutation.

Grâce à la Stratégie pour le développement d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, les Ontariennes et Ontariens, quels que soient leurs antécédents et leurs compétences, peuvent développer leurs talents, leurs connaissances et leurs habiletés afin de tirer profit de cette économie en évolution et d'y contribuer. La Stratégie leur fournira aussi des possibilités à toutes les étapes du continuum de leur apprentissage, de la maternelle à la 12e année, aux programmes de formation d'apprenti ou d'études postsecondaires, ainsi que dans les cours de perfectionnement professionnel et d'éducation permanente pour les personnes au chômage ou qui travaillent, et qui veulent acquérir de nouvelles compétences. L'acquisition d'une éducation ou d'une formation de qualité contribue directement à une meilleure qualité de vie pour tous les Ontariens et Ontariennes.

Pour guider la mise en oeuvre de la Stratégie et recueillir des avis sur l'aide à fournir aux personnes touchées par les changements technologiques dans le milieu de travail, le gouvernement rassemblera des employeurs, des éducateurs, des représentants syndicaux et d'autres intervenants autour d'une table de planification et de concertation. Il investira également des fonds pour fournir des renseignements sur le marché du travail par l'entremise d'un nouveau site Web qui aidera les particuliers et les employeurs à prendre des décisions, par exemple, sur le choix d'une carrière, l'élaboration de programmes d'éducation et de formation, ou la planification de la main-d'oeuvre.

Le gouvernement collaborera avec les syndicats et les employeurs pour soutenir la formation sectorielle. Par exemple, il travaillera avec SEIU Healthcare, un syndicat du secteur de la santé, pour explorer différentes options permettant de créer un programme et des installations visant le perfectionnement continu des préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) qui jouent un rôle crucial dans la prestation de services de soins à domicile partout dans la province.

[1] http://www.ontla.on.ca/committee-proceedings/committee-reports/files_html/pre-budget%20consultation%202017%20report%20french%20-%20final.htm

Stratégie de démarrage de carrière de l'Ontario

Les occasions d'apprentissage pratique aident les élèves ainsi que les étudiantes et étudiants à acquérir des expériences et des compétences utiles reliées au travail qui, avec les conseils d'un mentor, peuvent grandement guider leur exploration de différents choix de carrière et faciliter leur entrée dans la population active. Ces occasions d'apprentissage peuvent jouer un rôle crucial dans le choix du bon programme d'études postsecondaires, le développement des compétences, l'établissement des relations professionnelles et l'acquisition des expériences nécessaires pour réussir la transition au marché du travail.

Ces occasions d'apprentissage peuvent prendre diverses formes comme des programmes d'éducation coopérative et des stages, des programmes d'entrepreneuriat ou des projets de classe dans lesquels les élèves travaillent aux côtés d'employeurs et de chercheurs.

L'acquisition d'une expérience pratique est utile pour éclairer la prise de décisions et remédier au problème du manque d'expérience de bon nombre d'étudiantes et d'étudiants et de nouveaux diplômés, qui sont souvent confrontés au dilemme d'avoir à acquérir de l'expérience pour pouvoir décrocher un premier emploi. D'ailleurs, les résultats de recherche indiquent que les étudiantes et étudiants qui ont eu des expériences dans un milieu de travail ou des occasions d'apprentissage pratique durant leurs études peuvent s'attendre à avoir de meilleures perspectives d'emploi, à rester moins longtemps inactifs après l'obtention de leur diplôme et à être mieux rémunérés[2]. Un sondage réalisé en 2016 pour la Business/Higher Education Roundtable a révélé que les étudiantes et étudiants et les diplômés récents sont très favorables aux apprentissages intégrés au travail. En effet :

- 89 % d'entre eux ont dit qu'ils aimeraient que leur programme d'études comprenne plus d'expériences reliées au travail;
- 88 % étaient d'avis que les titulaires d'un diplôme obtenu dans un programme avec des expériences de travail sont avantagés dans la recherche d'un emploi.

Les élèves et les étudiantes et étudiants tirent des avantages de diverses possibilités d'apprentissage comme celles ci-dessous :

- Un partenariat entre la société Shopify et l'Université Carleton qui a donné lieu à un nouveau modèle d'apprentissage dans lequel des étudiantes et des étudiants en science informatique sont intégrés à un milieu de travail. Ces jeunes divisent leur temps entre leurs cours à l'Université Carleton et les séances de travail chez Shopify. Ils développent leurs connaissances en se joignant à des équipes commerciales et en collaborant aux projets de Shopify, tout en continuant de suivre leurs cours universitaires.
- Un projet de recherche de un an qui permet à des étudiantes et à des étudiants de l'Université de Waterloo de travailler avec la société IBM à l'amélioration de la cybersécurité dans le cadre d'un programme d'éducation coopérative axé sur la pratique.
- Des étudiantes et des étudiants du Collège George Brown qui prennent part à des occasions de formation et d'apprentissage pratiques dans le cadre des projets de recherche du Food Innovation and Research Studio (FIRSt), un laboratoire de recherche qui se spécialise dans la mise en marché et la mise en vente en magasin de nouveaux produits alimentaires.

« Je crois que nous devons nous fixer un objectif audacieux à l'échelle du pays : donner à tous les étudiants canadiens de premier cycle la chance de vivre un type d'apprentissage expérientiel enrichissant avant d'obtenir leur diplôme. »

David McKay, président et chef de la direction de la Banque royale du Canada

[2] Julie Peters, Peggy Sattler et Jenna Kelland, *Work-Integrated Learning in Ontario's Postsecondary Sector: The Pathways of Recent College and University Graduates*, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2014.

Les expériences pratiques et les occasions d'apprentissage en milieu de travail sont bénéfiques, à la fois pour les élèves et les étudiantes et étudiants, puisqu'elles facilitent leur intégration à la population active, et pour les employeurs, car elles répondent à leurs besoins de main-d'oeuvre talentueuse et expérimentée.

Les apprentissages pratiques sont une occasion pour les élèves et les étudiantes et étudiants d'explorer des choix de carrière et d'améliorer leurs compétences.

Afin de répondre aux souhaits exprimés par la population étudiante et les employeurs en vue de corriger le problème du manque d'expérience, l'Ontario inaugure sa nouvelle Stratégie de démarrage de carrière. Il investira donc près de 190 millions de dollars sur trois ans dans le but de créer 40 000 nouvelles occasions d'acquérir une expérience pratique pour les élèves de la maternelle à la 12e année, les étudiantes et étudiants du postsecondaire, et les nouveaux diplômés. Ces investissements aideront de nombreux jeunes ontariens à combler leur inexpérience par la participation à des expériences de travail concrètes aux étapes cruciales du parcours qui les mènera de l'école au monde du travail, tout en donnant aux employeurs l'occasion d'aider à former et à rendre apte à l'emploi cette main-d'œuvre émergente.

Appuyer la préparation à la carrière

Le gouvernement appuiera la Stratégie de démarrage de carrière par divers moyens comme :

- L'élargissement de l'accès au programme de la Majeure Haute Spécialisation qui connaît un grand succès. Celui-ci permet aux élèves de 11e et 12e année d'explorer, d'établir et d'affiner leurs objectifs de carrière et de prendre des décisions éclairées sur la poursuite d'une formation ou d'études postsecondaires et sur les étapes à suivre pour pouvoir intégrer le monde du travail. Reconnaissant la valeur des diplômés de ce programme, plusieurs établissements d'études postsecondaires et conseils sectoriels leur accordent des subventions et des prix, et cherchent activement à les recruter.
- Le versement de 15 millions de dollars sur trois ans pour créer 3 000 nouveaux stages et bourses par l'entremise du programme Accelerate de Mitacs qui a eu beaucoup de succès et qui a reçu une nouvelle injection de fonds du gouvernement fédéral.
- L'accroissement des mesures de soutien pour aider tous les étudiantes et étudiants du postsecondaire à accéder à des formations en ligne de qualité qui connaissent de la popularité et qui sont axées sur les compétences. Ces mesures leur donnent, par exemple, un plein accès gratuit au portail Lynda.com de LinkedIn par l'intermédiaire du site Web eCampusOntario. Lynda.com de LinkedIn propose quelque 5 000 cours en commerce, en technologie et en compétences créatives conçus et dispensés par des éducateurs et des spécialistes du secteur.
- Le renouvellement du soutien accordé au programme TalentEdge dispensé dans les Centres d'excellence de l'Ontario pour qu'il puisse offrir 56 bourses et 84 stages de plus par année aux étudiantes et étudiants du niveau collégial et du premier cycle universitaire, aux titulaires d'un diplôme, d'une maîtrise ou d'un doctorat, et aux boursiers postdoctoraux.
- L'établissement d'un nouveau fonds Prêt à l'emploi de 68 millions de dollars pour aider les établissements postsecondaires et les employeurs à offrir un plus grand nombre d'occasions d'acquérir de l'expérience aux étudiantes et aux étudiants, et aux nouveaux diplômés. Cette initiative comprendra le lancement d'un nouveau programme pour aider les employeurs à offrir plus d'occasions d'apprentissage en milieu de travail aux étudiantes et aux étudiants du postsecondaire, et la création d'outils numériques pour qu'ils puissent jumeler ces derniers avec des employeurs.
- L'élargissement du Programme de stages dans la fonction publique de l'Ontario pour les nouveaux diplômés par la création de 100 nouveaux placements par année.

La province continuera d'offrir Expérience Ontario, un programme pilote d'exploration de choix de carrière étalé sur deux ans et visant à aider les jeunes ayant récemment achevé leurs études secondaires à déterminer avec plus de certitude et de confiance le cheminement postsecondaire qu'ils veulent suivre, et à avoir de meilleures perspectives à cet égard.

La Stratégie de démarrage de carrière tire avantage des investissements continus faits par la province pour promouvoir les occasions d'expérience de travail dans le système d'apprentissage, comme le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) et le Programme de préapprentissage, pour les élèves du secondaire et les jeunes qui ont quitté l'école et qui n'ont pas d'emploi. Les apprentissages sont une voie d'accès importante à de bons emplois et à une carrière. Ils sont également indispensables pour la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée.

Le gouvernement collaborera avec ses partenaires clés pour repérer les occasions de moderniser le système d'apprentissage, en mettant l'accent sur la simplification de l'expérience des apprentis, l'amélioration de l'accès aux programmes d'apprentissage, la promotion de l'apprentissage en tant que choix de carrière et l'accroissement du taux de réussite.

Plan ontarien pour l'éducation permanente et la formation professionnelle

L'Ontario réagit aux changements qui influencent l'économie en s'assurant que les Ontariennes et Ontariens ont le soutien dont ils ont besoin pour s'y adapter et prospérer à toutes les étapes de leur carrière.

Le gouvernement inaugurera le Plan ontarien pour l'éducation permanente et la formation professionnelle qui vise à ouvrir des portes et à créer des débouchés pour les apprenantes et apprenants adultes, ainsi que les travailleurs.

La littératie, la numératie et la maîtrise d'outils numériques, comme les ordinateurs, Internet et les nouvelles technologies du milieu de travail, sont les assises essentielles de la prospérité économique. Plus de 15 % des Ontariennes et des Ontariens en âge de travailler ont de faibles compétences en littératie et en numératie, ce qui signifie que ces personnes sont incapables ou peuvent difficilement réaliser des activités usuelles, comme la lecture d'un manuel d'instruction ou l'envoi d'un courriel. Bon nombre d'entre elles ayant de faibles compétences en littératie et en numératie occupent un emploi, mais ces lacunes risquent de leur fermer l'accès à de meilleurs emplois.

Qu'elles aient été acquises dans un programme de formation ou dans le programme d'études secondaires de l'Ontario, ces assises essentielles ouvrent des portes. Elles permettent, par exemple, à une personne d'obtenir de l'avancement dans son milieu de travail, d'avoir accès à de nouvelles perspectives professionnelles ou d'être acceptée dans un programme de formation d'apprenti ou d'études collégiales ou universitaires qui l'aidera à amorcer sa prochaine carrière.

Le Plan pour l'éducation permanente et la formation professionnelle comprend les trois volets suivants :

- investissement et apport d'améliorations au système d'éducation des adultes et d'acquisition des compétences essentielles;
- application des nouvelles mesures de soutien du RAFEO pour les élèves expérimentés qui souhaitent faire des études postsecondaires;
- actualisation des programmes d'emploi clés de l'Ontario qui fournissent du soutien aux chômeurs et aux travailleurs déplacés ou titularisés qui ont besoin de suivre un programme de recyclage ou de perfectionnement des compétences.

L'Ontario améliorera son système d'éducation des adultes en le rendant plus centré sur les apprenantes et apprenants, en améliorant les cheminements et en élargissant les services et les programmes qui aideront quelque 90 000 adultes de plus à obtenir un accès plus facile à des cours de formation ou de perfectionnement professionnel, ce qui leur permettra de réaliser leurs objectifs d'éducation et d'emploi aussi rapidement que possible. Le Plan pour l'éducation permanente et la formation professionnelle permettra d'élargir et de renforcer le Programme d'alphabétisation et de formation de base, d'améliorer les occasions d'apprentissage à double reconnaissance de crédit pour les adultes, de financer des programmes pilotes de formation technique et de formation professionnelle en milieu de travail, et d'appuyer les programmes de formation relais de l'Ontario pour les travailleurs immigrants formés à l'étranger.

Le nouveau Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) est un élément central du plan. Il exonère des frais de scolarité moyens les étudiantes et étudiants à faible revenu et la plupart des étudiantes et étudiants à revenu moyen, y compris les élèves expérimentés et les apprenantes et apprenants adultes. Les parents peuvent être admissibles à des fonds du RAFEO pour payer leurs frais de services de garde, ce qui devrait faciliter le retour aux études des personnes qui ont des enfants. À compter de 2017-2018, les élèves expérimentés auront accès à l'ensemble des mesures de soutien que le RAFEO offre aux apprenantes et aux apprenants plus jeunes. Faites l'essai de l'outil d'estimation de l'aide du RAFEO[3]. Pour de plus amples renseignements sur le RAFEO, consultez le chapitre II, *De l'aide pour vous et votre famille*.

Réorganisation des services de formation et d'emploi

À l'heure actuelle, le gouvernement investit plus de 1 milliard de dollars annuellement dans un ensemble de programmes d'emploi et de formation qui visent à aider les chômeurs ontariens à améliorer leurs compétences et à trouver des emplois, et aussi à aider les employeurs à combler leurs besoins en main-d'oeuvre. Emploi Ontario offre chaque année des services d'emploi et des programmes de formation à environ un million de personnes pour les aider à faire des choix de carrière, à obtenir une formation et à trouver un bon emploi.

Même si le système de formation et d'emploi continue de soutenir les personnes au chômage, il doit aussi répondre aux besoins d'une économie qui évolue en fournissant un appui à d'autres groupes, comme les personnes qui travaillent mais doivent améliorer leurs compétences pour s'adapter ou trouver un nouvel emploi.

Le Programme Deuxième carrière a été créé pour lutter contre la récession mondiale de 2008-2009. Il s'est avéré efficace pour aider les personnes mises à pied durant la récession à se recycler. Depuis, cependant, le paysage économique a évolué. Aussi, pour répondre aux nouveaux besoins des Ontariennes et des Ontariens, les programmes conçus pour résoudre les problèmes d'hier, comme Deuxième carrière, doivent être ajustés pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

---

[3] https://osap.gov.on.ca/AidEstimatorWeb/enterapp/enter.xhtml?commonTask=Y

Au cours de la prochaine année, la province travaillera avec ses partenaires fournisseurs de services d'Emploi Ontario, les établissements d'éducation et de formation, les employeurs, les travailleurs et les chercheurs d'emploi pour moderniser les programmes d'emploi et de formation clés. Ces programmes, tels que Deuxième carrière et la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi, donnent du soutien aux personnes au chômage ou à celles qui ont un emploi et veulent développer leurs compétences, cela tout en répondant aux besoins en formation des employeurs. Ce plan permettra de s'assurer que tous les apprenants et apprenantes adultes, quels que soient leurs antécédents, leurs compétences ou leur expérience, puissent recevoir du soutien afin d'accéder aux meilleurs services qui soient pour atteindre leurs objectifs d'apprentissage.

Développer les capacités d'inclusion

Stratégie provinciale d'emploi pour les personnes handicapées

Le gouvernement sait que, même si les personnes handicapées souhaitent travailler et en sont capables, elles doivent toujours, même aujourd'hui, surmonter de nombreux obstacles pour obtenir un emploi. C'est pourquoi la province est déterminée à aider ces personnes à trouver des emplois intéressants pour qu'elles puissent contribuer à l'économie ontarienne grâce à leurs talents et compétences.

Dans le budget de 2016, l'Ontario a annoncé son intention d'élaborer une stratégie d'emploi provinciale pour aider plus de personnes handicapées à trouver des emplois et aussi aider plus d'entreprises à faire appel à cette main-d'oeuvre talentueuse, mais sous-utilisée. La stratégie visera à accroître l'emploi chez les Ontariennes et Ontariens ayant un handicap des façons suivantes :

- en soutenant les aspirations professionnelles des jeunes et des élèves handicapés, cela en encourageant les occasions qui leur permettent d'acquérir tôt une expérience de travail et de formation professionnelle;
- en migrant vers un système de formation et d'emploi centré sur la personne qui cherche un emploi et adapté à ses intérêts, ses habiletés et ses talents, tout en reconnaissant le besoin de modifier l'attitude générale de la société à l'égard des personnes handicapées;
- en faisant du gouvernement un employeur de premier plan et un agent de changement;
- en demandant aux employeurs d'être des partenaires et des champions de la cause des personnes handicapées.

L'Ontario aide plus de personnes handicapées à accéder au marché du travail.

La stratégie aidera également les collèges et les universités à accroître leur capacité d'offrir des mesures de soutien pour les personnes handicapées. Par exemple, le soutien offert, dès un jeune âge, aux élèves atteints d'un trouble du spectre autistique les aidera à faire la transition de l'école aux études postsecondaires, puis à achever leurs études et à s'intégrer à la population active. Deux projets pilotes dirigés par le Collège Algonquin et l'Université York, en partenariat avec les conseils scolaires de district, ont permis d'élaborer et de mettre en oeuvre un nouveau processus pour aider les élèves autistes à faire la transition de l'école à un programme postsecondaire, et les soutenir dans leurs études ultérieures. Au cours des trois premières années, plus de 87 % des jeunes qui participent à ces projets ont achevé leur première année d'études postsecondaires.

Pour élaborer sa nouvelle Stratégie, la province a mené des consultations auprès des personnes handicapées et d'autres groupes clés, comme les organismes d'aide aux personnes handicapées, les fournisseurs de services, les éducateurs, les directions d'entreprise et les organismes sans but lucratif. Elle a aussi sollicité l'avis du Conseil de partenariat pour les perspectives d'emploi des personnes handicapées et du Comité d'experts de la première ministre pour le développement d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée.

Soutien pour les personnes handicapées

Le gouvernement de l'Ontario a commandité la Journée de mentorat Dolphin en 2016

Dolphin Digital Technologies Inc., une société-conseil du domaine de la technologie de l'information et des communications, a créé la Journée de mentorat Dolphin en 2011 parce qu'elle était convaincue que l'embauche de personnes handicapées pouvait être bénéfique pour toutes les entreprises. Organisé d'abord dans la région de Waterloo, l'événement a désormais lieu un peu partout en Ontario, y compris à London, à Brantford, à Hamilton, à Toronto et à Kingston.

En 2016, le gouvernement de l'Ontario était l'un des commanditaires de la Journée de mentorat, à laquelle ont participé 134 personnes handicapées. Au terme de celle-ci, 18 d'entre elles ont reçu une offre d'emploi à temps plein. Deux autres personnes qui n'étaient pas suivies par un mentor ont été embauchées par des employeurs mentors travaillant de concert avec les partenaires communautaires de l'événement.

Des journées de mentorat ont été organisées avec succès dans d'autres provinces canadiennes, aux États-Unis et en Chine. Certains des employeurs qui y ont participé ont offert des emplois à temps plein non seulement aux personnes qu'ils ont encadrées, mais aussi à d'autres personnes handicapées par l'entremise de différents fournisseurs de services à la suite de leur participation à la Journée.

Aider les nouveaux arrivants à intégrer le marché du travail

L'Ontario demeure une destination de choix pour les nouveaux arrivants. Durant la dernière décennie, la province a accueilli en moyenne plus de 100 000 immigrants par année. Bon nombre de ces personnes sont très instruites et voient leurs revenus s'améliorer avec le temps, et ce, qu'elles soient venues au Canada pour des raisons économiques ou comme réfugiés. Aider les immigrants à intégrer rapidement le marché du travail est une priorité clé pour le gouvernement, puisque cela aide à bâtir des communautés fortes et inclusives.

Les programmes de formation relais aident les personnes formées à l'étranger à obtenir des emplois intéressants.

L'Ontario continue de soutenir divers programmes d'intégration et d'établissement, comme les programmes de formation relais à l'intention des nouveaux arrivants qui veulent obtenir un permis ou une reconnaissance de leurs titres de compétence et accéder au marché du travail. L'Ontario investira 21 millions de dollars sur trois ans pour soutenir le Programme de formation relais de l'Ontario. Chaque année, plus de 6 000 immigrants qualifiés participent à des projets de formation relais dans jusqu'à 100 professions relevant d'une variété de secteurs, comme les services de pharmacie, l'ingénierie, les soins infirmiers, la physiothérapie, les services financiers, les technologies de l'information et des communications, et les métiers spécialisés.

Aider les nouveaux arrivants à acquérir des connaissances financières

Le gouvernement aide les nouveaux arrivants à s'intégrer et à réussir en soutenant un programme d'éducation en littératie financière qui leur permet d'acquérir les connaissances requises pour assurer leur sécurité financière. Il verse des fonds pour le cours Newcomers and Money 101 offert par Credit Canada, une nouvelle initiative qui fournit aux immigrants une formation et des outils financiers pour pouvoir se retrouver dans le système bancaire canadien, apprendre à dresser un budget, gérer de l'argent, utiliser le crédit correctement et se protéger contre la fraude.

Pour de plus amples renseignements sur les initiatives qui aident les réfugiés à s'établir en Ontario, consultez la section D du chapitre IV, *Créer des collectivités inclusives et améliorer le système de justice*.

Promouvoir l'autonomisation des femmes

L'Ontario est fier d'être un chef de file dans la poursuite de l'égalité entre les genres. À cette fin, il a adopté une approche d'envergure provinciale pour soutenir les femmes, notamment par la création du ministère de la Condition féminine qui a pour mandat d'assurer la sécurité, l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles.

La province connaît bien la valeur de la main-d'oeuvre féminine et l'importance de son apport à la prospérité économique de l'Ontario et du pays entier. C'est pourquoi le gouvernement a joué un rôle de premier plan dans l'autonomisation économique des femmes et leur nomination à des postes de direction dans les entreprises par l'entremise du Plan d'action pour l'équité salariale entre les sexes et une initiative pour soutenir la nomination de femmes aux postes de direction.

L'Ontario s'est également engagé à accroître le recours aux analyses comparatives fondées sur le genre dans l'administration gouvernementale afin de s'assurer que les facteurs liés au genre soient un aspect essentiel pris en compte dans le processus d'élaboration des politiques.

Les objectifs de l'Ontario en matière de diversité des genres sont conçus pour soutenir la nomination de femmes aux postes de direction.

En juin 2016, éclairé par les conclusions d'un rapport de Catalyst Canada réalisé à la demande de la province, l'Ontario a annoncé de nouveaux objectifs de mixité pour les nominations au sein des conseils d'administration des organismes gouvernementaux et des entreprises. Le gouvernement a aussi mis sur pied un comité directeur formé de dirigeants d'entreprise qui est chargé de lui fournir des conseils stratégiques sur l'élaboration d'un plan visant à accélérer une plus grande représentation des femmes au sein des conseils d'administration. Ce plan sera rendu public dans les prochains mois.

Ce plan fera partie d'une nouvelle stratégie d'autonomisation économique des femmes. Cet été, la province consultera les principaux groupes d'intervenants pour qu'ils contribuent à l'élaboration de cette stratégie afin que plus de femmes puissent réaliser leur plein potentiel économique.

Le gouvernement sait depuis longtemps que l'établissement d'un milieu sans danger est une condition indispensable pour amorcer le processus d'autonomisation. L'Ontario a aussi pris l'initiative dans ce dossier en prenant position contre la violence sexuelle ou sexiste, et contre la violence familiale. Par ses campagnes bilingues – mondialement acclamées – #QuiAiderezVous et #JamaisAcceptable, son Plan d'action contre la violence et le harcèlement sexuels, et son Plan d'action contre la violence familiale, le gouvernement poursuit ses efforts pour sensibiliser les gens et fournir du soutien aux survivantes et aux survivants de la violence sexiste. Il actualisera et mettra aussi en oeuvre son Plan d'action contre la violence familiale pour que les femmes puissent se sentir en sécurité dans tous les aspects de leur vie.

Examiner l'évolution des milieux de travail

En Ontario, la courtoisie, la dignité et l'équité dans le milieu du travail sont la règle et non l'exception. La province maintient son approche à l'endroit des droits et obligations en milieu de travail, en s'appuyant sur un sentiment commun de bienséance, et ce, quelles que soient la nature du milieu de travail et la direction dans laquelle il évolue.

Le gouvernement révise la *Loi sur les relations de travail* et la *Loi sur les normes d'emploi* afin de tenir compte de l'évolution de la nature du travail et des défis que cela suscite. Il est important pour les entreprises de demeurer compétitives dans une économie mondiale qui fonctionne à un rythme accéléré, mais, en même temps, les travailleurs ont besoin et méritent qu'on les protège par des mesures qui prennent en compte les changements qui surviennent dans le milieu de travail.

L'Examen de l'évolution des milieux de travail a pour objectif d'étudier les grandes questions qui touchent les milieux de travail et de déterminer comment les lois du travail et de l'emploi doivent prendre en compte ces questions et tendances. Autrement dit, il s'agit d'une initiative qui vise à susciter des réformes qui reflètent les réalités de l'économie moderne. C'est pourquoi le gouvernement étudiera attentivement les recommandations des conseillers spéciaux.

Celles-ci porteront sur plusieurs questions fondamentales, comme les suivantes :

- Faut-il élargir la législation sur les relations du travail et sur les normes minimales pour protéger un plus grand nombre d'employés?
- Quelle est la définition donnée dans les lois du travail et de l'emploi aux termes « employé » et « employeur »?
- Quelle approche faut-il adopter par rapport à la façon différente de traiter les employés à temps plein et ceux à temps partiel?
- Quelles normes minimales devraient être en place dans le cas des congés d'urgence personnelle?
- Faut-il faire des changements qui permettent d'ajuster les dispositions qui protègent les droits de négociation enchâssés dans la *Loi sur les relations de travail*?

Les conseillers spéciaux feront également des recommandations sur l'application des lois provinciales du travail. Comme ils l'ont souligné dans leur rapport provisoire sur l'Examen de l'évolution des milieux de travail, l'application et la conformité à grande échelle sont des conditions essentielles à l'établissement d'un système de normes d'emploi. C'est seulement par une telle application vigoureuse et efficace que l'on peut s'assurer que les employeurs qui ne respectent pas les normes de protection des travailleurs seront tenus responsables.

En mettant en place un cadre d'équité et de respect, le gouvernement crée un environnement économique qui continuera d'attirer en Ontario la meilleure main-d'oeuvre. Un rapport final sur l'Examen de l'évolution des milieux de travail devrait être soumis au printemps de 2017.

Investir dans les emplois d'aujourd'hui et de demain

Tout en aidant les citoyens à se préparer aux emplois de demain, le gouvernement stimule la croissance des entreprises et la création d'emplois. La province a abaissé le coût des affaires grâce à ses taux concurrentiels de l'impôt sur le revenu des sociétés et l'attention qu'elle porte à la modernisation de la réglementation. Elle a fait des investissements critiques dans l'infrastructure pour faciliter l'activité économique, ce qui créera davantage d'emplois pour les Ontariennes et Ontariens. Des partenariats stratégiques entre le gouvernement, le secteur privé et les collectivités ouvrent des débouchés pour les gens et les entreprises partout dans la province.

En demeurant à l'avant-garde de la concurrence mondiale des technologies transformatrices, l'Ontario se met en position de prévoir les répercussions des nouvelles possibilités d'emploi et de croissance économique, et d'y réagir. Le gouvernement continue de faire des investissements considérables afin de faciliter la transition de l'Ontario vers une économie sobre en carbone et axée sur l'innovation.

En raison de ces efforts, l'Ontario continue d'attirer des investissements d'affaires internationaux. L'Ontario est reconnu comme un chef de file économique au Canada, tandis que la croissance des emplois de grande qualité se poursuit. Les prévisionnistes du secteur privé signalent que l'Ontario demeurera parmi les chefs de file de la croissance au Canada au cours des deux prochaines années, et le gouvernement entend faire en sorte que les retombées soient partagées de manière plus équitable à l'échelle de la province.

Investir dans les emplois

Réalisations depuis 2013

- Nous avons appuyé une économie qui a créé près de 700 000 emplois nets depuis le creux de la récession mondiale de 2008-2009.
- Nous avons créé et retenu plus de 37 600 emplois à l'échelle de la province par l'entremise du Fonds pour l'emploi et la prospérité.
- Nous avons effectué des investissements dans l'infrastructure publique afin de soutenir l'emploi.
- Nous avons maintenu un environnement fiscal concurrentiel pour les entreprises.
- Nous collaborons avec les collectivités pour adopter une approche stratégique afin de satisfaire aux besoins des employeurs par l'entremise de conseils locaux de planification en matière d'emploi.
- Nous avons aidé les entreprises de l'Ontario, y compris les PME, à prendre de l'expansion et à embaucher en favorisant l'adoption des innovations, en augmentant l'accès aux capitaux et en aidant les entreprises à hausser leurs exportations.
- Le taux de chômage est passé de 9,6 % durant la récession mondiale à 6,4 % en mars 2017, soit sous la moyenne nationale pour le 24e mois de suite.

Plan d'infrastructure à long terme

L'investissement dans l'infrastructure publique est essentiel pour offrir des services, faire croître l'économie et assurer la prospérité ainsi qu'une qualité de vie élevée pour les Ontariennes et Ontariens, qu'ils vivent dans des collectivités du Nord, urbaines ou rurales, de grande ou de petite taille. La province consent un investissement dans l'infrastructure publique de plus de 190 milliards de dollars sur 13 ans depuis 2014-2015 pour des projets prioritaires comme les routes, les ponts, les transports en commun, les hôpitaux et les écoles. La hausse de 30 milliards de dollars par rapport au plan de 12 ans annoncé dans le budget de 2016 est attribuable aux investissements prévus pour de nouveaux projets hospitaliers, la réfection des écoles et l'expansion des services de garde d'enfants.

- À court terme, ces investissements stimuleront l'emploi dans les entreprises qui construisent et entretiennent ces biens, et celles qui fournissent des services connexes.
- À moyen terme, l'économie bénéficiera des nouveaux hôpitaux et écoles ainsi que d'une amélioration des routes et des transports en commun, accélérant ainsi la circulation des produits vers les marchés et réduisant la durée des déplacements afin que les gens puissent arriver plus tôt chez eux et passer plus de temps en famille.

Chaque dollar dépensé dans l'infrastructure publique augmente le PIB d'un montant pouvant aller jusqu'à 6 $ à long terme.

- À long terme, ces investissements rendront l'économie plus productive, stimuleront la compétitivité et attireront les investissements des entreprises et les éléments talentueux nécessaires à la prospérité économique.
- En plus de stimuler la compétitivité, ces investissements favoriseront également la qualité de vie des Ontariennes et des Ontariens en leur offrant des espaces accessibles, de meilleurs lieux d'apprentissage et des expériences plus confortables pour ceux qui nécessitent des services de santé et communautaires.

GRAPHIQUE 3.2 Investissements importants dans l'infrastructure

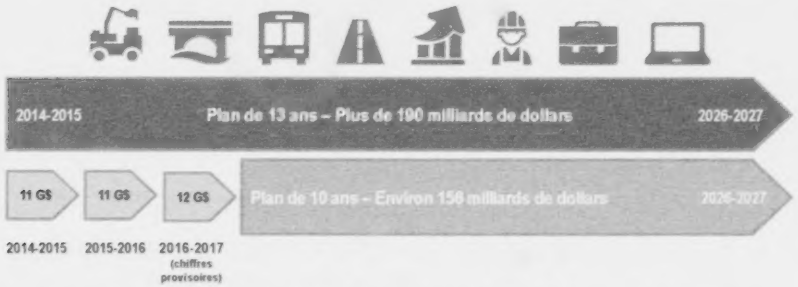

L'engagement renouvelé de la province de faire d'importants investissements dans l'infrastructure d'environ 156 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années comprend :

- 56 milliards de dollars dans le transport en commun;
- 26 milliards de dollars dans les routes;
- plus de 20 milliards de dollars en subventions d'immobilisations pour les hôpitaux;
- près de 16 milliards de dollars en subventions d'immobilisations pour les conseils scolaires.

Note : Exclut les investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

Lors de la réunion du Comité permanent des finances et des affaires économiques tenue à Toronto, Craig Wright, économiste en chef à la Banque Royale du Canada, a fait remarquer que s'il y a une chose sur laquelle les économistes s'entendent, c'est que « l'infrastructure représente probablement l'investissement le plus rentable des deniers publics ».

Le 18 janvier 2017

Pour aider à faire en sorte que l'infrastructure publique s'harmonise avec les besoins des Ontariennes et des Ontariens, le gouvernement crée un plan d'infrastructure à long terme qui décrit le portefeuille infrastructurel existant de la province, prévoit les besoins associés au portefeuille et propose des stratégies visant à répondre à ces besoins. La province prévoit publier son plan d'infrastructure à long terme d'ici la fin de 2017.

Les avantages économiques des dépenses consacrées à l'infrastructure publique en Ontario

Le gouvernement a retenu les services du Centre for Spatial Economics (C4SE) pour mener une étude visant à évaluer les retombées économiques globales du plan d'infrastructure de l'Ontario. L'étude indique qu'à long terme, la valeur actualisée du PIB réel en Ontario augmente d'un montant pouvant aller jusqu'à 6 $ en moyenne par dollar consacré à l'infrastructure publique.

GRAPHIQUE 3.3 **Impact économique du plan d'infrastructure du gouvernement de l'Ontario**

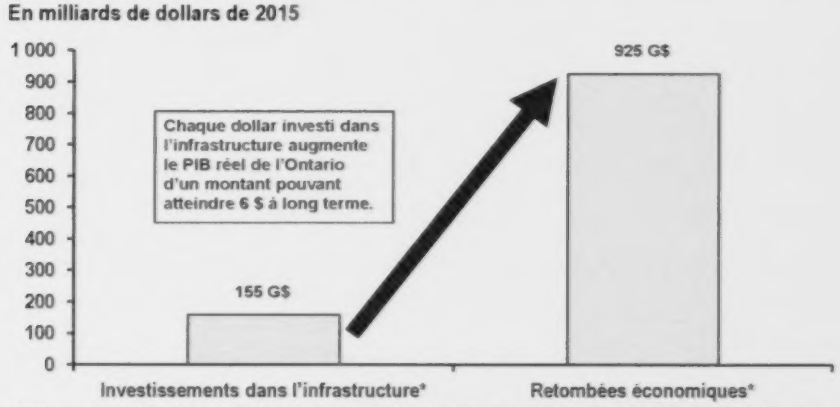

Nota : Les investissements dans l'infrastructure et les retombées économiques sont présentés en valeurs actualisées nettes pour garantir la comparabilité des données dans le temps. Les investissements dans l'infrastructure incorporent le plan d'infrastructure de l'Ontario de 2016-2017 à 2025-2026 ainsi que les dépenses continues d'après plan sur la période 2025-2026 à 2049-2050, afin de maintenir le niveau de service des biens construits durant le plan de 10 ans. Les retombées économiques sont définies comme des estimations en valeurs actualisées nettes du PIB réel supplémentaire sur la totalité de la période 2016-2050. Comme les économies de coûts que les entreprises pourraient réaliser et la croissance de la productivité qui pourrait découler du plan sont incertaines, l'étude évalue d'autres scénarios d'économies de coûts possibles.

Sources : Centre for Spatial Economics et ministère des Finances de l'Ontario.

Les investissements dans l'infrastructure non seulement stimulent l'économie, mais créent aussi des emplois pour les Ontariennes et Ontariens. Par exemple, en décembre 2016, l'Ontario a conclu une entente phare avec les organismes gouvernementaux, les entreprises, les syndicats et la collectivité afin d'aider les gens des communautés défavorisées le long du couloir de transport léger sur rail Eglinton Crosstown à obtenir des emplois en construction sur l'un des plus grands chantiers de transport en commun au Canada. Cette ligne est le premier de plusieurs projets de transport en commun d'envergure qui comporteront une gamme d'avantages sociaux et économiques pour les communautés. Au cours des prochains mois, l'Ontario mènera des consultations sur la création d'un cadre de retombées communautaires, en se guidant sur le principe selon lequel les acquisitions publiques peuvent avoir des avantages communautaires autres que la simple construction des infrastructures.

Initiative pour la croissance des entreprises

Annoncée dans le budget de 2016, l'Initiative pour la croissance des entreprises (ICE) est le plan du gouvernement qui a pour but d'appuyer la transition vers la nouvelle économie. L'Ontario a déjà une fondation solide en matière d'innovation et d'entrepreneuriat, comptant des instituts de recherche reconnus à l'échelle internationale, et plus de 574 000 Ontariennes et Ontariens occupaient des emplois liés aux sciences et à l'ingénierie en 2016. L'ICE créera des occasions de rendre l'économie de l'Ontario plus innovatrice, aidera les petites entreprises à prendre de l'expansion pour devenir de moyennes et grandes entreprises, et réduira le fardeau réglementaire des entreprises. Grâce à l'ICE, davantage d'emplois bien rémunérés seront créés à l'échelle de l'Ontario.

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques (CPFAE) a recommandé[4] que le ministre des Finances s'engage à faire ce qui suit :

- Continuer de réduire le fardeau réglementaire pour les entreprises en Ontario.
- Poursuivre le lancement du fonds Démarrage et expansion afin d'aider les entreprises axées sur la croissance qui ont le plus grand potentiel de devenir de grands employeurs en leur fournissant les outils nécessaires pour livrer leurs produits sur les marchés mondiaux d'ici la fin de 2017.
- Réaliser le potentiel énorme des industries du Nord.
- Créer des stratégies de développement économique régional afin de favoriser la croissance inclusive.
- Continuer de réduire les obstacles interprovinciaux au commerce.

Le budget de 2017 montre des progrès dans chacun de ces domaines.

[4] http://www.ontla.on.ca/committee-proceedings/committee-reports/files_html/pre-budget%20consultation%202017%20report%20french%20-%20final.htm

Depuis l'annonce du budget de 2016, le gouvernement a commencé à réaliser bon nombre d'engagements clés en vue de mettre en oeuvre l'ICE.

TABLEAU 3.1 Mise à jour sur les progrès accomplis jusqu'à maintenant dans le cadre de l'Initiative pour la croissance des entreprises (ICE)

Engagement	Bilan
Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres	Nouveau fonds de 55 millions de dollars qui a pour but d'investir dans les entreprises de technologies propres, ce qui appuie les PME de l'Ontario. En janvier 2017, une déclaration d'intérêt a été publiée en vue de trouver un gestionnaire pour le fonds.
Institut Périmètre	Investissement de 50 millions de dollars pour l'Institut Périmètre, un centre de recherche en physique théorique de calibre mondial, afin d'assurer son financement jusqu'en 2021-2022. Cet investissement appuiera des recherches qui contribueront à la prochaine génération de percées technologiques dans des domaines comme l'informatique quantique.
Programme de bons pour l'expansion	Investissement de 32,4 millions de dollars sur quatre ans afin de fournir aux entreprises à forte croissance des bons leur donnant accès à des outils et à des services de développement des affaires. Cet investissement aidera les entreprises de l'Ontario au potentiel de croissance élevé à atteindre leur prochain stade de développement. Le programme sera mis en oeuvre au printemps 2017.
Programme Défi pour des petites entreprises innovatrices	Projet pilote de 28,8 millions de dollars pour aider les PME de l'Ontario à démontrer des solutions technologiques innovantes aux problèmes déterminés par le gouvernement. Ce programme a été officiellement lancé en mars 2017.
Fonds Démarrage et expansion	L'Ontario a engagé 25 millions de dollars dans un nouveau fonds de capital-risque qui vise à atteindre une enveloppe finale de plus de 75 millions de dollars. Le fonds fournira aussi du mentorat aux entrepreneurs. À ce jour, le fonds a effectué des investissements dans sept sociétés.
Fonds pour la recherche-développement appliquée dans les collèges	Fonds de 20 millions de dollars versés sur trois ans afin d'appuyer la collaboration entre les entreprises et les universités de l'Ontario. Le fonds a été lancé en janvier 2017.
Programme d'amélioration de la compétitivité des équipementiers automobiles	Investissement de 5 millions de dollars sur deux ans afin d'établir un Programme d'amélioration de la compétitivité des équipementiers automobiles. Ciblant les petits et moyens équipementiers automobiles, le programme a été lancé en octobre 2016 afin d'encourager les équipementiers automobiles à adopter des logiciels et matériels de pointe, et à fournir la formation adéquate afin d'augmenter la productivité de l'industrie en Ontario. Jusqu'au 31 mars 2017, le programme a financé 22 projets de l'industrie.
Bureau ontarien des investissements	Le Bureau ontarien des investissements, un organisme récemment constitué, offrira un guichet unique de service guide-expert pour les entreprises qui désirent investir et prendre de l'expansion dans la province. En mars 2017, le premier directeur général des investissements a été nommé.

Le gouvernement continuera d'appuyer la transition vers la nouvelle économie en élargissant l'ICE, dont le budget sera porté à plus de 650 millions de dollars sur cinq ans. Ces investissements feront en sorte que l'Ontario soit à l'avant-garde de la recherche et du développement (R-D) de technologies transformatrices qui créeront les emplois de demain.

Les agriculteurs de demain utiliseront l'IA et les technologies 5G afin de surveiller étroitement leurs récoltes en utilisant des capteurs pour repérer les premiers signes de maladie et épandre précisément des herbicides. Ils pourront utiliser des ensembles de données poussées afin de prendre de meilleures décisions concernant la météo, le calendrier des semis ainsi que les tendances et le rendement des cultures.

TABLEAU 3.2 Nouveaux investissements dans le cadre de l'Initiative pour la croissance des entreprises

Intelligence artificielle	L'intelligence artificielle (IA) permet aux ordinateurs d'améliorer la productivité des entreprises en effectuant des tâches physiques et intellectuelles complexes. L'application possible de l'IA, axée spécifiquement sur l'apprentissage profond et, de manière plus générale, sur l'apprentissage machine, aura un effet sur tous les secteurs de l'économie. Des exemples de ses applications comprennent l'amélioration de l'imagerie médicale diagnostique et les véhicules automatisés. Le gouvernement investit 50 millions de dollars pour établir l'Institut Vecteur pour l'intelligence artificielle. L'institut sera également appuyé par le gouvernement fédéral, d'autres institutions et plus de 30 entreprises du secteur privé qui ont pris l'engagement d'investir plus de 80 millions de dollars. L'institut s'emploiera à former, à attirer et à retenir les meilleurs éléments du domaine, à appuyer les entreprises d'IA en démarrage ainsi qu'à susciter des investissements de la part d'entreprises qui veulent embaucher des experts et élargir leurs divisions d'IA.
5G	La 5G (technologie sans fil de cinquième génération) a pour but d'augmenter jusqu'à mille fois la capacité et la vitesse des réseaux de télécommunications pour les appareils mobiles et branchés. Elle servira d'infrastructure de base pour les technologies comme les véhicules automatisés. La province investira 130 millions de dollars sur cinq ans dans deux projets : 67 millions de dollars dans ENCQOR (Évolution des services en Nuage dans le Corridor Québec-Ontario pour la Recherche et l'innovation) et 63 millions de dollars dans CENGN (Centre of Excellence in Next Generation Networks). Ces consortiums dirigés par l'industrie feront progresser la mise au point et la commercialisation des technologies 5G ainsi que les réseaux et technologies de prochaine génération à l'échelle de l'Ontario. Les régions rurales et du Nord de l'Ontario seront branchées aux installations de test par le Réseau optique de recherche et d'innovation de l'Ontario.
Technologies quantiques	La science quantique s'intéresse à la compréhension et aux applications du comportement de la matière et de l'énergie à l'échelle atomique. Les applications de la science quantique pourraient aider à améliorer l'efficacité des ordinateurs, ainsi que les communications et les technologies des capteurs. Pour aider à faciliter la recherche axée sur les applications et la commercialisation, la province s'associera à Quantum Valley de Waterloo afin de créer l'Ideas Lab de Quantum Valley. Un investissement provincial de 20 millions de dollars sur cinq ans contribuera à mener des recherches de pointe, à former du personnel hautement qualifié et à appuyer les universitaires dans le domaine de la science quantique.
Calcul de pointe	Les chercheurs et les entreprises de l'Ontario doivent avoir accès à des ordinateurs de pointe et pouvoir traiter de grandes quantités d'information dans des domaines comme la génomique et la neuroscience. La province investira 75 millions de dollars au cours des cinq prochaines années dans la stratégie en matière de calcul de haute performance et de mégadonnées. Cet argent financera les coûts de fonctionnement pour le calcul avancé à l'échelle de la province, les investissements dans de nouveaux ordinateurs à l'Université de Toronto et à l'Université de Waterloo, de nouveaux projets de recherche et l'amélioration de la coordination.
Véhicules automatisés	La province investit 80 millions de dollars sur cinq ans pour créer le Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules automatisés, en partenariat avec les Centres d'excellence de l'Ontario. Ce réseau tirera parti du potentiel économique de ces véhicules, qui sont capables de capter ce qui se passe dans l'environnement et de naviguer sans intervention humaine, et aidera les systèmes et l'infrastructure de transport de la province à s'adapter à cette nouvelle technologie. L'investissement de l'Ontario permettra de soutenir des projets de R-D menés par l'industrie, de créer des sites un peu partout dans la province, incluant une zone pilote à Stratford, pour développer, tester et valider la nouvelle technologie, ainsi que d'attirer et de développer les talents dans le secteur des véhicules automatisés.

Pleins feux sur l'innovation

Magnusmode est une entreprise, établie à Waterloo, qui développe MagnusCards, une application mobile gratuite qui aide les gens atteints d'autisme et d'autres troubles cognitifs à acquérir les aptitudes essentielles à la vie. L'application permet à ses utilisateurs de continuer à s'épanouir sur le plan personnel et social.

Saisir les occasions du secteur des technologies financières

L'Ontario possède un robuste secteur technologique axé sur l'innovation, lequel comprend des entreprises technologiques de pointe et un écosystème de R-D concurrentiel. Tirant parti des possibilités offertes par la croissance du secteur technologique de la province ainsi que des avancées en technologie financière, l'industrie des services financiers de l'Ontario est devenue de plus en plus compétitive. Cependant, le gouvernement reconnaît qu'il faudra consentir des efforts soutenus afin de maintenir notre position de chef de file dans ce secteur en évolution. Tandis que ces efforts continueront sans doute à avoir lieu au sein du secteur financier lui-même, le gouvernement reconnaît l'importance d'offrir un soutien où il peut le faire efficacement.

Le secteur financier de l'Ontario a trois objectifs principaux :

- rehausser la position de l'Ontario à titre de chef de file mondial des services financiers, en reconnaissance du rôle grandissant que les technologies financières continueront à jouer dans le secteur;
- maintenir une cohérence avec les autres efforts en cours du gouvernement dans la sphère technologique en favorisant la croissance des technologies financières de manière à stimuler la création d'emplois et l'investissement;
- faire en sorte que, tout au long du développement des technologies financières, les Ontariennes et Ontariens continuent de jouir du degré élevé de protection du consommateur et de la vie privée que procure le secteur financier de l'Ontario et qui constitue une de ses grandes forces.

L'Ontario arrive au second rang en Amérique du Nord, après la Californie, pour le nombre le plus élevé d'entreprises de TIC.

Pour appuyer la stratégie, le gouvernement annoncera sous peu les détails de sa collaboration avec les secteurs des services financiers et des technologies financières.

Augmenter la cybersécurité

Maintenir une cybersécurité robuste dans les institutions financières privées de la province est essentiel pour veiller à la sécurité et à la protection des renseignements des consommateurs et des entreprises.

C'est pourquoi le gouvernement annonce un projet pilote de 4 millions de dollars qui contribuera à réduire les risques liés à la cybersécurité. Dans le cadre de ce projet, les institutions financières de la province seront reliées aux PME de l'Ontario pour mettre au point et faciliter l'adoption de solutions technologiques. Le projet tirera parti des atouts de renommée mondiale de l'Ontario dans le domaine émergent de la cybersécurité, renforcera les institutions financières privées de la province et créera des emplois en haute technologie. Les Centres d'excellence de l'Ontario administreront le programme pilote.

Augmenter l'accès aux capitaux pour les entrepreneurs

L'offre de capitaux aux PME est un facteur clé qui a une incidence sur la capacité des entreprises de croître et de créer des emplois rémunérateurs pour les Ontariennes et Ontariens. C'est pourquoi la province a forgé activement des partenariats pour améliorer l'accès des entreprises de l'Ontario aux capitaux. En janvier 2014, l'Ontario a lancé, avec l'appui du gouvernement fédéral et de partenaires du secteur privé, le Northleaf Venture Catalyst Fund. Jusqu'ici, ce fonds a effectué 22 investissements dans des sociétés et d'autres fonds de capital-risque.

En outre, la province continue d'appuyer le Fonds d'accélération des investissements (FAI), qui a investi dans 110 entreprises, dont les suivantes :

- Ranovus, un développeur et un manufacturier de technologies pour les centres de données et les réseaux de communication basé à Ottawa, qui a obtenu plus de 25 millions de dollars américains en financement;
- Axonify, une entreprise de Waterloo qui offre une plateforme de logiciel-service (SaaS) pour l'apprentissage des employés, qui a obtenu 27 millions de dollars américains en financement de croissance;
- CrowdCare, un fournisseur de solutions d'intelligence artificielle pour le service à la clientèle basé à Richmond Hill, qui a aussi reçu récemment un investissement mené par le fonds Démarrage et expansion;
- Temporal Power, un promoteur de technologie de volants d'inertie pour le stockage haute performance d'énergie établi à Mississauga, qui a récemment obtenu un contrat pour un système de stockage d'énergie par volants d'inertie de 5 MW sur l'île d'Aruba;
- gShift, un développeur de logiciels d'analyse de présence Web établi à Barrie, qui a été nommée l'une des entreprises à la croissance la plus rapide au Canada en 2016;
- NVT Phybridge, un fournisseur de matériel de réseau adapté au protocole Internet (IP) basé à Oakville, qui a été reconnue comme l'un des fournisseurs de solutions de communication unifiée les plus prometteurs de 2016.

Des villes de l'Ontario sont nommées parmi les villes les plus entrepreneuriales au Canada

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a décerné à Collingwood le titre de ville la plus entrepreneuriale au Canada. La ville s'est bien classée en raison des lancements de nouvelles entreprises et de son nombre supérieur à la moyenne d'entreprises par habitant. L'étude de la FCEI a examiné des villes présentant des populations de 20 000 personnes ou plus à l'échelle du Canada. D'autres collectivités de l'Ontario qui se sont classées parmi les 10 premières comprennent la région de Toronto, Barrie et Cobourg.

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Les collectivités entrepreneuriales : Les meilleurs endroits au Canada pour démarrer ou faire croître une entreprise en 2016* (octobre 2016)

GRAPHIQUE 3.4 **L'Ontario est parmi les chefs de file de l'investissement en capital-risque**

Investissements de capital-risque totaux en 2016
(En milliards de dollars canadiens)

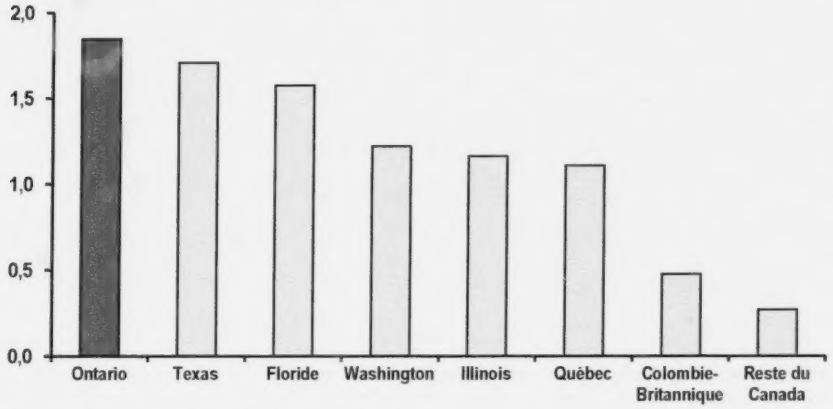

Sources : Thomson Reuters et ministère des Finances de l'Ontario.

Les efforts déployés par l'Ontario pour améliorer l'accès aux capitaux sont couronnés de succès. En 2016, des investissements de 1,8 milliard de dollars en capital-risque ont été consentis à des entreprises établies en Ontario, soit une augmentation de 48 % par rapport à l'année précédente, l'augmentation la plus élevée depuis 2001. Parmi les États des É.-U. et les provinces du Canada, l'Ontario s'est classé au quatrième rang au chapitre des investissements de capital-risque, alors qu'il occupait le 14e rang en 2009. La province a reçu presque 50 % de tous les investissements en capital-risque réalisés au Canada en 2016.

Moderniser les règlements

L'Ontario continue de réaliser son engagement de créer un environnement réglementaire efficace et efficient pour les entreprises en éliminant les chevauchements et en réduisant les formalités administratives inutiles. Les modifications législatives aux termes de la *Loi de 2017 sur l'allègement du fardeau réglementaire* aideront les entreprises à éviter des coûts allant jusqu'à 200 millions de dollars.

GRAPHIQUE 3.5 **Alléger le fardeau administratif des entreprises de l'Ontario est un élément clé du plan du gouvernement pour créer des emplois et faire croître l'économie**

La *Loi de 2017 sur l'allègement du fardeau réglementaire*, qui a été adoptée en mars 2017, apporte 150 changements aux lois pour faire économiser aux entreprises jusqu'à 31 millions de dollars et leur éviter des coûts allant jusqu'à 200 millions de dollars.

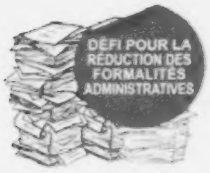

L'outil de consultation en ligne du Défi pour la réduction des formalités administratives de l'Ontario se focalise sur la modernisation des règlements touchant six secteurs industriels : fabrication des pièces d'automobile, transformation des aliments, services financiers, mines, fabrication de produits chimiques et foresterie. Le gouvernement a terminé ses consultations avec les secteurs de la fabrication des pièces d'automobile et de la transformation des aliments, et les rapports à ce sujet sont disponibles en ligne. Le gouvernement prendra des mesures pour donner suite à 120 occasions relevées dans les rapports pour réduire le fardeau grâce à l'amélioration des processus et à des modifications aux règlements.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a mis l'Ontario en nomination pour le prix Coupe-paperasse d'or pour trois années consécutives, en reconnaissance des efforts déployés pour faire de la province un endroit où l'on peut faire des affaires plus facilement.

Promouvoir et diversifier le commerce

Promouvoir le commerce international est un aspect important du plan du gouvernement qui vise à créer des occasions d'expansion à l'étranger pour les entreprises ontariennes et à faire croître l'économie en Ontario. Le commerce stimule l'innovation, augmente les investissements étrangers et crée des emplois. En 2016, la valeur des exportations internationales de l'Ontario représentait plus du tiers du PIB provincial. Selon Le Conference Board du Canada, environ 1 000 nouveaux emplois sont créés pour chaque augmentation de 100 millions de dollars de la valeur des exportations.

Accroître les possibilités de commerce international

Au cours de la dernière décennie, l'Ontario a diversifié ses exportations vers un plus grand nombre de marchés internationaux. Le gouvernement rehausse l'image de marque de la province sur la scène internationale, attire des investissements étrangers et appuie des missions commerciales dirigées par l'Ontario.

GRAPHIQUE 3.6 L'Ontario exporte vers de nouveaux marchés

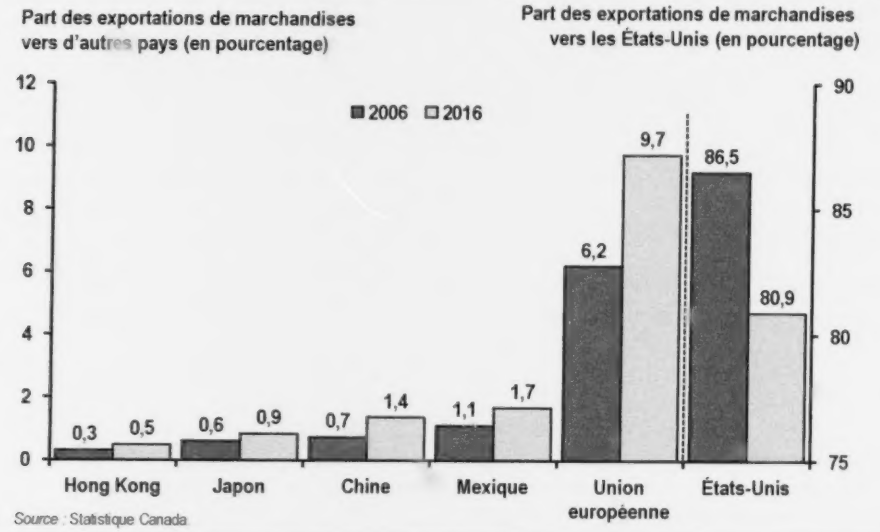

Source : Statistique Canada

Le gouvernement investit presque 50 millions de dollars sur trois ans pour soutenir ces activités qui visent à étendre l'empreinte de l'Ontario dans des marchés internationaux clés et à accroître la capacité de la province à aider les entreprises ontariennes à prendre de l'expansion sur la scène mondiale. Une plus grande représentation ontarienne dans des endroits stratégiques un peu partout dans le monde permettra à ces entreprises d'obtenir des renseignements à jour sur les marchés et de tirer pleinement profit des partenariats déjà en place. Ces nouveaux investissements permettront également d'accroître l'éventail des programmes offerts aux PME ici même, dans la province, pour aider un plus grand nombre d'entre elles à se lancer dans l'exportation ou à viser de nouveaux marchés sur la scène internationale et à diversifier leurs sources de revenus.

Le 30 octobre 2016, l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne a été officiellement signé. La réduction et l'élimination des barrières commerciales permettront d'améliorer la compétitivité des biens de l'Ontario dans l'Union européenne, le marché le plus important au monde. On s'attend à ce que l'accord commercial crée 30 000 nouveaux emplois en Ontario et fasse augmenter le PIB ontarien de 4,5 milliards de dollars.

En collaboration avec le gouvernement fédéral, la province s'emploie aussi à diversifier le commerce international par la négociation d'accords de libre-échange, notamment en recherchant des occasions commerciales auprès d'autres partenaires en Asie.

Réduire les obstacles au commerce interprovincial

Les incohérences réglementaires parmi les provinces peuvent créer des obstacles inutiles qui nuisent aux affaires. L'Ontario travaille en partenariat avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin de renouveler et de moderniser l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), mis en place il y a 20 ans. Le nouvel Accord de libre-échange canadien, qui a été annoncé en avril 2017, remplace l'ACI et améliorera la circulation des biens et des services, en plus de réduire les coûts des transactions commerciales entre les provinces.

Sensibilisation des États-Unis

L'Ontario continue à appuyer les travailleurs et les entreprises en défendant le maintien du libre-échange avec les États-Unis. Nulle part ailleurs le libre commerce n'est plus important que dans le cadre des solides relations d'affaires de l'Ontario avec son voisin du Sud. En 2016, l'Ontario a exporté pour 166 milliards de dollars de marchandises aux États-Unis, ce qui équivaut à un cinquième du PIB de la province. L'Ontario prend un certain nombre de mesures proactives pour soutenir les entreprises afin qu'elles puissent consolider les liens économiques de longue date et mutuellement avantageux qui les unissent aux États-Unis. Voici des exemples de ces mesures :

- Il a mis sur pied un Comité de la première ministre pour les relations économiques et commerciales entre l'Ontario et les États-Unis, qui offre un forum pour discuter des progrès et fournir des conseils sur la mise en oeuvre de la stratégie provinciale pour la sensibilisation des États-Unis, notamment en ce qui a trait à la promotion des intérêts de l'Ontario dans le contexte des discussions sur l'Accord de libre-échange nord-américain.
- La première ministre s'est rendue dans les États américains voisins pour faire valoir le rôle des échanges bilatéraux dans le maintien des emplois et de la croissance économique. En juillet 2017, elle participera à la rencontre de la National Governors Association, au Rhode Island, afin de favoriser des liens plus étroits avec les partenaires commerciaux des divers États.
- À l'automne, la première ministre Wynne et le gouverneur Snyder du Michigan seront les hôtes de la Conférence des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent, qui réunira les gouverneurs des États riverains des Grands Lacs et du Saint-Laurent ainsi que les premiers ministres de l'Ontario et du Québec. Cet événement sera l'occasion pour les participants de discuter des moyens de promouvoir le développement durable de la région des Grands Lacs, réaffirmant l'importance du maintien de la santé des Grands Lacs pour l'environnement, l'économie et la société de l'Ontario.

- Diverses tables rondes sont organisées avec le milieu des affaires de la province afin d'entendre les perspectives de ses membres sur les défis et les possibilités que présente le commerce avec les États-Unis.
- L'Ontario appuie activement les efforts déployés par le gouvernement fédéral dans le but de favoriser un dialogue positif avec nos partenaires aux États-Unis.
- La province a embauché un spécialiste en commerce international à titre de conseiller provincial en développement du commerce, et la représentante de l'Ontario à Washington défend activement les intérêts et priorités de la province auprès des parties prenantes et personnes influentes aux États-Unis.

Le gouvernement investit de nouvelles ressources pour s'assurer que les intérêts de l'Ontario sont bien représentés aux quatre coins des États-Unis. L'Ontario a d'ailleurs récemment collaboré étroitement avec des partenaires des gouvernements fédéral et québécois pour sensibiliser les législateurs américains et promouvoir le libre-échange ainsi qu'un accès équitable et concurrentiel aux contrats gouvernementaux. La province poursuivra ses efforts pour améliorer ses relations commerciales avec ses partenaires aux États-Unis et d'ailleurs, et examinera toutes les options raisonnables pour protéger les emplois de l'Ontario dans le contexte des politiques et lois privilégiant l'achat de biens américains.

Partenariats stratégiques

Appuyer les entreprises par l'entremise du Fonds pour l'emploi et la prospérité

Le Fonds pour l'emploi et la prospérité, doté de 2,7 milliards de dollars sur 10 ans, vise à aider le gouvernement à établir des partenariats avec les entreprises afin de stimuler la productivité, l'innovation et les exportations. Les engagements de financement de projets pris à ce jour permettront d'appuyer la création et le maintien de plus de 37 600 emplois, favorisant des investissements d'entreprise de plus de 7,4 milliards de dollars.

TABLEAU 3.3 Investissements stratégiques récents dans le cadre du Fonds pour l'emploi et la prospérité

Entreprise	Description
Stereo D (décembre 2016)	Un investissement maximal de 4,5 millions de dollars pour aider l'entreprise à accroître ses activités dans le secteur des médias numériques à Toronto. Stereo D prévoit investir environ 143 millions de dollars en Ontario pendant toute la durée du projet. Le projet permettra de créer ou de préserver 358 emplois.
Ippolito Fruit & Produce Limited (décembre 2016)	Un investissement de 1,7 million de dollars visant à appuyer l'expansion des activités de fruits et légumes frais d'Ippolito à Burlington. L'investissement aidera Ippolito, la plus importante entreprise de conditionnement d'épinards frais au Canada, à prendre de l'essor et à agrandir ses usines de transformation. Ce projet permettra de créer ou de préserver 332 emplois.
Lavern Heideman & Sons Limited (novembre 2016)	Un investissement de 4 millions de dollars à l'appui de l'expansion d'une scierie à Eganville. Le projet permettra à la scierie à forte croissance de poursuivre son expansion et d'améliorer l'efficacité de ses activités par la modernisation de ses installations et l'achat de nouveaux équipements. Le projet permettra de créer ou de préserver 108 emplois dans la collectivité.

Investir dans l'avenir du secteur automobile de l'Ontario

Le gouvernement continue de réaliser des investissements stratégiques afin de créer et de préserver des emplois dans le secteur de l'automobile. Depuis 2004, l'Ontario a engagé 1,35 milliard de dollars, donnant lieu à des investissements de 15,62 milliards de dollars dans le secteur privé. Ces investissements ont permis d'appuyer 70 524 emplois directs, ainsi que des milliers d'autres dans le secteur de la chaîne d'approvisionnement automobile. Le gouvernement a annoncé récemment les investissements suivants :

- En janvier 2017, le gouvernement s'est engagé à verser jusqu'à 41,8 millions de dollars à la société Honda, qui investira de son côté jusqu'à 492 millions de dollars pour rénover son usine d'assemblage à Alliston. L'entreprise construira notamment un atelier de peinture ultramoderne et mettra en place des technologies de pointe d'assemblage de véhicules. Cet investissement servira en outre à soutenir les activités de R-D et la construction de futurs modèles de véhicules, contribuant ainsi à maintenir 4 000 emplois directs.
- En mars 2017, le gouvernement s'est engagé à octroyer jusqu'à 102,4 millions de dollars à la société Ford, qui investira quant à elle plus de 1 milliard de dollars dans plusieurs projets, notamment pour améliorer son usine de moteurs de Windsor, préservant ainsi 500 emplois. Cet investissement servira également à établir un centre d'innovation mondial en matière de connectivité qui permettra de créer près de 300 nouveaux postes d'ingénieur à Ottawa, à Waterloo et à Oakville, et à faire d'autres dépenses importantes en R-D.

Soutenir le secteur de la fabrication de l'Ontario

Le secteur de la fabrication de l'Ontario, dynamique et diversifié, soutient des emplois partout dans la province et génère la plus grande partie des exportations de biens de l'Ontario. Plus de 660 000 emplois sont directement liés à ce secteur, qui représente plus de 12 % du PIB de l'Ontario. Soutenues par une demande accrue et un dollar canadien plus concurrentiel, les ventes du secteur de la fabrication de l'Ontario ont augmenté de plus de 37 % entre 2009 et 2016 pour atteindre près de 301 milliards de dollars.

La province a pris d'importantes mesures pour appuyer la croissance dans ce secteur. Le régime d'imposition des entreprises concurrentiel de l'Ontario a contribué à maintenir l'attrait de la province pour les investissements dans le secteur de la fabrication. En outre, les investissements considérables faits dans le cadre du Fonds pour l'emploi et la prospérité ont permis d'attirer des investissements pivots dans des domaines clés du secteur, notamment ceux de l'automobile, de l'aérospatiale, des produits chimiques et de la transformation des aliments.

L'Ontario passe à l'action pour aider les fabricants à gérer leurs coûts d'électricité. Le 1er janvier 2017, il a permis à plus de 1 000 consommateurs d'électricité supplémentaires d'avoir accès à l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel en en abaissant le seuil d'admissibilité et en offrant le programme à tous les secteurs. Cette initiative fournit un incitatif aux grands consommateurs d'énergie pour les encourager à réduire leurs factures en utilisant l'électricité durant les périodes creuses. De plus, le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord permet aux grands consommateurs industriels d'électricité admissibles du Nord de réduire leurs coûts d'électricité afin de demeurer concurrentiels.

Le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) s'appliquant aux secteurs des ressources et de la fabrication-transformation (F-T) a été abaissé, passant de 12 % à 10 % en 2010. Les fabricants et les transformateurs de l'Ontario bénéficieront aussi, de 2016 à la fin de 2025, d'un taux d'amortissement accéléré pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation.

Soutenir la croissance du secteur agricole de l'Ontario

Le secteur agroalimentaire de l'Ontario, qui comprend l'agriculture primaire, la transformation des aliments et des boissons ainsi que les services de la restauration, est une pierre d'angle de l'économie et contribue à soutenir la croissance dans les régions rurales de la province. L'apport de ce secteur au PIB et au marché du travail dans la province s'élève à plus de 36 milliards de dollars et à plus de 800 000 emplois.

Depuis le lancement, en 2013, du Défi de la première ministre pour la croissance dans le secteur agroalimentaire, qui visait à doubler la croissance et à créer 120 000 emplois d'ici 2020, plus de 40 000 emplois nets ont été créés dans le secteur.

Le gouvernement est conscient de l'importance que revêt la gestion du risque pour les agriculteurs aux quatre coins de la province et continue à soutenir ces derniers par l'entremise des programmes de stabilisation des revenus agricoles et de gestion des risques des entreprises.

Il poursuivra également sa collaboration avec les autres provinces et territoires et le gouvernement fédéral pour établir le prochain cadre stratégique du Canada en matière agroalimentaire.

En mars 2017, le gouvernement a annoncé l'octroi de 19 millions de dollars aux fins de l'Initiative pour la compétitivité et l'innovation dans le secteur serricole pour favoriser les investissements dans les technologies innovantes, la réduction des coûts de production et la hausse de la productivité au sein de ce secteur. Cette initiative aidera également les exploitants des serres à étendre leurs activités, à attirer de nouveaux investissements et à créer de bons emplois. En 2016, le secteur serricole de l'Ontario et la chaîne de valeur liée à ce secteur ont soutenu plus de 81 000 emplois et apporté 3,2 milliards de dollars au PIB de la province. Le gouvernement continuera à fournir au secteur serricole les soutiens lui permettant de favoriser la création d'emplois et la prospérité économique dans la province.

Parlons budget : Réduire et prévenir le gaspillage de nourriture

Ce projet pilote a été l'une des trois idées soumises par l'entremise de la plateforme Parlons budget qui ont reçu le plus de votes du public pour l'octroi d'un financement.

Pour éviter que des aliments comestibles se retrouvent dans le bac vert ou la poubelle, la province lancera un programme de récupération en supermarchés pour redistribuer la nourriture aux Ontariennes et aux Ontariens dans le besoin.

Le projet pilote offrira des subventions aux banques alimentaires et aux organismes de récupération alimentaire pour accroître leur capacité à transporter et à entreposer le surplus d'aliments périssables et préparés.

L'idée bénéficiera d'un financement ponctuel de 600 000 $ en 2017-2018, et un compte rendu des progrès réalisés sera fourni tout au long de l'année à l'adresse Ontario.ca/parlonsbudget.

Promouvoir le développement économique régional

La prospérité de l'Ontario provient de l'ensemble des économies de ses régions. Au fil du temps, ces économies régionales ont évolué de façon différente, en fonction de leurs forces et spécialités respectives.

Solide croissance des économies régionales en Ontario en 2016

- Toutes les économies régionales de l'Ontario ont affiché une hausse du nombre d'emplois. C'est l'Est de l'Ontario qui a connu la plus forte croissance de l'emploi avec une hausse de 1,8 %.
- Les taux de chômage ont chuté dans le Nord, l'Est et le Sud-Ouest de l'Ontario ainsi que dans la RGT. Le taux de chômage dans le Centre de l'Ontario est resté stable à 5,9 %, ce taux était le plus bas en Ontario et inférieur à la moyenne provinciale et nationale.
- Guelph (4,8 %) et Peterborough (5,1 %) avaient le deuxième et le troisième plus bas taux de chômage parmi toutes les grandes régions métropolitaines canadiennes.

Malgré la forte croissance que connaît l'Ontario, il reste du chemin à faire pour créer des occasions de croissance accrue partout dans la province. Le gouvernement s'est engagé à élaborer des plans de développement économique régional qui engloberont des stratégies visant à miser sur les atouts uniques de chacune des régions et à stimuler leur croissance économique. L'Ontario poursuivra les consultations cet été et élaborera ces plans en partenariat avec les principales parties prenantes, soit les collectivités, les entreprises, les partenaires syndicaux, les collèges et les universités.

Investir dans des partenariats régionaux et communautaires

Investir dans le développement régional est un élément essentiel du plan du gouvernement visant à consolider l'économie de l'Ontario et à créer un environnement dynamique dans lequel les entreprises peuvent prospérer.

TABLEAU 3.4 Exemples récents d'investissements pour le développement régional

Entreprise	Montant	Résultat	Description
DRS Technologies Canada Ltd.	718 482 $	274 emplois créés ou préservés	L'Ontario a soutenu un investissement à Kanata pour l'acquisition de nouveaux équipements et l'agrandissement des installations par l'entremise du Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO). L'usine fabrique des pièces électroniques pour des applications destinées au secteur de l'aérospatiale, de la défense et de l'espace.
Dajcor Aluminum Ltd.	1 million $	175 emplois créés ou préservés	L'Ontario a soutenu, par l'entremise du Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario (FDSOO), un investissement dans un nouvel équipement de fabrication ultramoderne qui augmentera la capacité et améliorera l'efficacité, permettant à Dajcor de conquérir de nouveaux marchés. L'entreprise, située à Chatham, fabrique des composants en aluminium transformé et extrudé utilisés notamment dans les secteurs de l'automobile, de la navigation et de la construction.
Mariposa Dairy	500 000 $	146 emplois créés ou préservés	Par l'entremise du Programme de développement économique des collectivités rurales (DECOR), l'Ontario a aidé Mariposa Dairy à devenir un véritable chef de file dans l'industrie par la mise en application d'équipement de pointe. L'entreprise, située à Kawartha Lakes, produit du fromage de chèvre et de brebis de grande qualité.
Stack Brewing Corp.	918 183 $	34 emplois créés ou préservés	L'Ontario a soutenu, par l'entremise de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), un investissement dans des améliorations locatives et dans les équipements pour augmenter la capacité de brassage de Stack Brewing. La société, située à Sudbury, produit de la bière artisanale vendue partout en Ontario.

Renforcer les collectivités autochtones

L'Ontario a fait de l'amélioration des conditions sociales, économiques et de santé des Autochtones une priorité en investissant dans un Fonds de développement économique pour les Autochtones (FDEA), conçu pour faciliter l'accès au financement, à la formation axée sur des compétences et aux services de soutien à la planification économique communautaire.

En 2016, la province s'est engagée à investir 70 millions de dollars au cours des sept prochaines années pour prolonger le fonds, qui avait été créé en 2014, pour un investissement combiné totalisant 95 millions de dollars sur 10 ans. Jusqu'à ce jour, le FDEA a permis à l'Ontario de financer 57 projets avec des partenaires autochtones.

Raysolar Inc., société de solutions d'énergie renouvelable établie à Kenora, vend et installe des systèmes d'énergie solaire, dont des panneaux solaires. Grâce à un investissement du FDEA, l'entreprise a construit un entrepôt à Kenora et soutenu cinq emplois.

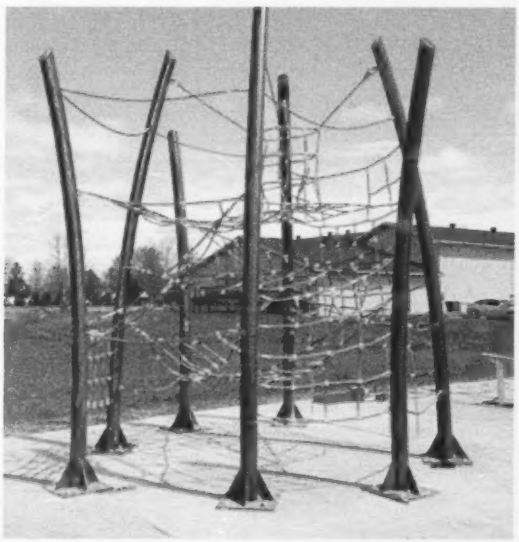

Dynamo's Industries Inc. construit des structures de jeu en Ontario. Grâce au soutien du FDEA, la société a créé 10 emplois à temps plein à Plantagenet.

Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones

Le Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones (PSICA) fait la promotion de communautés autochtones fortes en finançant des projets d'infrastructure communautaire qui fournissent un point de prestation de services communautaires et de mise en oeuvre d'activité commerciale. Le PSICA subventionne des collectivités des Premières Nations et des organismes autochtones afin de construire ou de rénover l'infrastructure nécessaire aux collectivités comme les centres communautaires, les garderies ou les centres d'aide aux petites entreprises.

De 2003 à 2016, l'Ontario a versé, aux collectivités autochtones, plus de 38 millions de dollars sous forme de subventions d'immobilisations par l'entremise du PSICA. La province investira 3 millions de dollars en 2017-2018 dans le cadre de ce programme.

Aider les entreprises à trouver de nouveaux arrivants qualifiés

L'Ontario continue d'aider les entreprises en acceptant davantage de nouveaux arrivants qualifiés par l'entremise de son Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI). Ce programme permet à l'Ontario de désigner des personnes aux fins de l'obtention du statut de résident permanent, comme des ouvriers qualifiés, des étudiants internationaux, des travailleurs temporaires et des entrepreneurs chevronnés de sociétés établies à l'étranger qui cherchent à s'installer en Ontario. En reconnaissance de la réussite du POCI et de son importance pour l'économie de l'Ontario, le gouvernement fédéral a augmenté de 500 le nombre de désignations que peut faire l'Ontario en 2017, portant le nombre total à 6 000. Le POCI modernise aussi cette année son processus de demande grâce à un nouveau système en ligne sans papier, qui permettra d'accélérer le processus de demande, d'améliorer le service à la clientèle et d'aider les employeurs à trouver plus rapidement les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin.

Entreprises à vocation sociale

Le secteur en essor et diversifié des entreprises à vocation sociale en Ontario soutient, à l'heure actuelle, environ 10 000 entreprises. Ces entreprises à vocation sociale contribuent à la création d'emplois, tout en engendrant des retombées positives sur le plan social, notamment en offrant des possibilités d'emploi et de formation aux personnes confrontées à des obstacles. Pour accélérer davantage la croissance dans ce secteur, la province a lancé, pendant l'été 2016, la *Stratégie de l'Ontario pour l'entrepreneuriat social pour 2016-2021*.

Qu'entend-on par entreprises à vocation sociale?

Il s'agit d'entreprises qui ont recours à des stratégies d'affaires dans le but d'avoir un impact social ou environnemental positif.

Depuis le lancement de cette stratégie, la province s'est associée avec le Réseau ontarien des entrepreneurs pour renforcer les capacités et offrir un soutien spécialisé aux entrepreneurs à vocation sociale. La province a par ailleurs lancé la deuxième ronde du Fonds pour les projets pilotes d'entrepreneuriat social et acceptera 200 demandes de bons dans le cadre du programme Bon d'impact social en Ontario. Ces programmes appuient les entreprises à vocation sociale de l'Ontario en leur donnant accès à du capital ainsi qu'à des services et des ressources à valeur ajoutée.

Entreprise à vocation sociale qui crée un impact en Ontario

Komodo Open Lab est une entreprise de Picton qui développe Tecla, un ensemble d'outils logiciels et matériels permettant aux gens à mobilité réduite d'utiliser des écrans tactiles. Tecla offre aux utilisateurs de nouvelles façons de faire fonctionner leurs téléphones, tablettes et ordinateurs, ce qui les rend plus autonomes.

Soutenir l'économie de partage

L'Ontario reconnaît que l'économie de partage est une composante à part entière d'une économie axée sur l'innovation, et qu'elle a le potentiel de stimuler l'entrepreneuriat, la productivité et la croissance économique. Les plateformes de partage économique, qui continuent de mettre à profit la technologie pour diversifier les modes d'affaires traditionnels, sont de plus en plus appréciées par les consommateurs. La participation à l'économie de partage peut présenter des avantages économiques pour les Ontariennes et les Ontariens, notamment par l'accès à plus de choix et à des prix plus abordables et par une meilleure utilisation des ressources.

Des données publiées récemment par Statistique Canada ont révélé que 7 % des adultes de plus de 18 ans ont utilisé des services de partage de voiture ou de logement en 2015-2016. Les dépenses en autopartage ont atteint 241 millions de dollars, tandis que plus de 1 milliard de dollars ont été dépensés en services de partage de logement. De ce total, 367 millions de dollars ont été dépensés au Canada. Les Ontariennes et Ontariens ont été les plus importants utilisateurs d'autopartage (11 % de la population l'avait utilisé) et les troisièmes plus importants utilisateurs de services de partage de logement (4,3 % de la population) après la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Depuis le budget de 2016, la province continue d'utiliser une approche pangouvernementale à l'appui de la croissance de l'économie de partage, tout en protégeant les travailleurs, les consommateurs et les collectivités. Cela comprend combler l'écart en matière d'assurance-automobile pour les voitures de tourisme à louer et entreprendre un Examen portant sur l'évolution des milieux de travail qui prend en compte les nouvelles structures d'emploi.

Collaborer avec les villes

S'appuyant sur l'engagement du gouvernement à explorer un cadre spécifique au partage de logements en Ontario, qui établit un bon équilibre entre les responsabilités et objectifs municipaux et provinciaux, la province collabore avec la Ville de Toronto pour permettre à l'Ontario de mieux comprendre les enjeux municipaux et d'établir les paramètres du cadre de travail. La province s'est engagée aussi avec l'organisme Large Urban Mayor's Caucus of Ontario (LUMCO) et la Ville de Guelph à étudier la façon dont les municipalités peuvent aborder les enjeux et les occasions associés à l'économie de partage au niveau communautaire. En collaboration avec LUMCO, la province mettra au point des outils pour aider les conseils et les collectivités à analyser l'effet de divers services en ligne sur leurs résidents et leurs entreprises, nouvelles et existantes.

Définir la stratégie provinciale d'économie de partage

En 2017, le gouvernement dévoilera sa stratégie pour l'économie de partage intégrée. Grâce à une vaste recherche fondée sur des faits probants, la stratégie reflétera l'approche fondée sur des principes que la province adoptera pour soutenir la nouvelle économie axée sur l'innovation, tout en veillant à la mise en place de normes rigoureuses pour assurer la protection des consommateurs et le bien-être des travailleurs.

La stratégie s'appuiera sur l'engagement de l'Ontario à tenir compte des intérêts actuels des entreprises par la modernisation des règlements et l'allègement des formalités administratives.

En outre, la province collabore avec l'Université Ryerson pour organiser conjointement trois événements consacrés à la recherche et à la conception de politiques. Les participants examineront la façon dont les initiatives menées par les entreprises à vocation sociale favorisent l'innovation et la collaboration avec le gouvernement et les collectivités afin de stimuler l'économie de partage tout en ayant une incidence positive sur la société et l'environnement.

L'Ontario est en bonne posture pour ouvrir la voie, alors qu'il prépare une main-d'oeuvre hautement qualifiée à jouer un rôle essentiel dans une économie de partage numérique fondée sur l'innovation et les connaissances. Cette économie contribuera à créer des emplois, à appuyer les entreprises, à répondre à la demande de choix plus vastes par les consommateurs et à opérer sur un marché concurrentiel et équitable caractérisé par une intervention étatique minimale.

La transition vers une économie sobre en carbone

La lutte contre le changement climatique est un élément essentiel à l'édification de l'avenir auquel aspire la population de l'Ontario. La hausse des températures moyennes a déjà occasionné de nombreux phénomènes météorologiques extrêmes, notamment de violentes tempêtes, des inondations et des vagues de chaleur qui ont ravagé des collectivités, des habitations, des entreprises et des récoltes, et fait augmenter les taux d'assurance. Selon une étude de l'Association médicale canadienne, les coûts économiques de la pollution atmosphérique s'élevaient à plus de 8 milliards de dollars en 2008[6].

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques (CPFAE) a recommandé[5] que le ministre des Finances s'engage à :

poursuivre la mise en oeuvre du premier plan quinquennal de l'Ontario afin de lutter contre le changement climatique, de réduire la pollution attribuable aux GES et de faire la transition vers une économie sobre en carbone.

Les forêts, la faune, l'agriculture et le tourisme font face à de nouveaux enjeux en raison des changements climatiques. Dans le Grand Nord, la hausse des températures des dernières années a raccourci la durée d'utilisation des routes d'hiver, lesquelles sont un important filet de sécurité économique pour les communautés éloignées. Ces effets et les coûts associés ne pourront qu'empirer si des mesures ne sont pas prises rapidement. Pour éviter les répercussions potentiellement dévastatrices du changement climatique dans le futur, il nous faut réduire les gaz à effet de serre (GES) dès aujourd'hui. Une action immédiate place également l'économie en bonne position pour tirer parti de la transition vers la production et la consommation de biens et de services sobres en carbone, transition qui s'opère à un rythme de plus en plus rapide à l'échelle mondiale.

Voilà pourquoi l'Ontario s'est engagé à réaliser un plan qui stimulera la croissance économique et la création d'emplois en protégeant l'environnement contre l'évolution du changement climatique. Grâce aux mesures mises en oeuvre aujourd'hui, l'Ontario aborde le changement climatique d'une manière qui assainit l'environnement, édifie une économie sobre en carbone et crée des emplois. Au cours de la dernière année, la publication du Plan d'action contre le changement climatique et la récente mise en oeuvre d'un programme de plafonnement des émissions ont déjà commencé à donner des résultats grâce aux investissements clés qui amélioreront le quotidien des Ontariennes et des Ontariens, tout en contribuant à réduire les émissions GES.

---

[5] http://www.ontla.on.ca/committee-proceedings/committee-reports/files_html/pre-budget%20consultation%202017%20report%20french%20-%20final.htm

[6] http://www.simcoemuskokahealth.org/docs/default-source/jfy-communities/pdf_jfy_municipality_enewsletter_feb2010_cma_icap_sum_e

Plafonner les émissions

Le printemps dernier, l'Ontario a adopté la *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone* qui établit les objectifs de réduction des émissions de GES pour la province. Le recours à un programme axé sur le marché pour établir le prix du carbone est la façon la plus efficiente de réduire les émissions (voir le tableau 3.5). Le programme de l'Ontario est entré en vigueur le 1er juillet 2016, la première période de conformité a commencé le 1er janvier 2017, et les participants au programme ont pris part à la première vente aux enchères de quotas d'émissions en mars 2017. Cette vente aux enchères a généré 472 millions de dollars qui seront investis, conformément à la loi, dans des programmes visant à réduire la pollution causée par les GES et à aider les familles et les entreprises de l'Ontario à réduire leurs propres émissions dans le cadre du Plan d'action contre le changement climatique. En octobre 2016, le gouvernement fédéral a proposé un modèle pancanadien pour la tarification du carbone qui exigerait que l'ensemble des provinces et territoires applique une telle tarification d'ici 2018.

Le gouvernement met au point des activités de contrepartie de la fixation du carbone comme moyen additionnel de permettre aux participants du marché de réduire les émissions. Il travaille aussi à l'élaboration d'un programme distinct de contrepartie volontaire de la fixation du carbone en Ontario en vue de renforcer son engagement à parvenir à un bilan neutre en carbone. L'Ontario poursuivra sa démarche et ses travaux collaboratifs auprès d'organismes autochtones, d'intervenants et d'autres partenaires pour la création de contreparties de la fixation du carbone.

Qu'est-ce qu'une contrepartie de la fixation du carbone?

Une contrepartie de la fixation du carbone représente la réduction, l'évitement, la destruction ou la séquestration des émissions de GES d'une source non visée par le programme de plafonnement des émissions, comme une entreprise agricole ou forestière.

L'établissement de règles claires régissant la création de contreparties de la fixation du carbone admissibles et fiables est une mesure importante pour maintenir la crédibilité du marché du carbone.

TABLEAU 3.5 Scénarios pour la tarification du carbone – Retombées d'ici 2020

	Approche de l'Ontario	Taxe sur le carbone
Retombées sur les dépenses énergétiques des ménages ($/mois; en dollars de 2016)	13 $	50 $
Prix du carbone (en dollars de 2016)	18 $	72 $
Réduction nette des GES	18,42 millions de tonnes	12,7 millions de tonnes

Nota : Selon le rapport *Overview of Macroeconomic and Household Impacts of Ontario's Cap and Trade Program* d'EnviroEconomics, Navius Research et Dillon Consulting, l'approche de plafonnement des émissions adoptée par l'Ontario est le moyen le plus efficient de réduire les émissions.

GRAPHIQUE 3.7 **Utilisation prévue des sommes tirées des quotas d'émission**

Mises aux enchères trimestrielles des quotas d'émission

Conformément à la loi, toutes les sommes recueillies doivent servir à des initiatives raisonnablement susceptibles de réduire les gaz à effet de serre (GES) ou d'en favoriser la réduction.

Les sommes recueillies devraient s'élever à 1,8 milliard de dollars en 2017-2018 et à 1,4 milliard de dollars annuellement à compter de 2018-2019

Secteurs d'investissement prioritaires[1]

Soutenir les ménages et les entreprises : ~ 800 M$

Aider les ménages et les entreprises à adopter des technologies sobres en carbone, p. ex. :
- rénovations des logements sociaux
- échange des appareils inefficaces alimentés au bois

Promouvoir les véhicules électriques (VE) : ~ 90 M$

S'attaquer aux obstacles qui entravent l'adoption des véhicules électriques, p. ex. :
- Programme d'encouragement pour VE
- infrastructure de recharge pour les VE

Collaborer avec les gouvernements et renforcer les partenariats : ~ 55 M$

Collaborer afin d'atteindre les cibles de réduction des GES, p. ex. :
- fonds d'incitation à la réduction des GES pour les municipalités
- soutien aux plans municipaux en matière de changement climatique ou d'énergie

Moderniser le transport collectif et actif : ~ 420 M$

Relier différents modes de transport sobres en carbone, p. ex. :
- infrastructure pour les navetteurs cyclistes
- service ferroviaire express régional

Accroître la recherche-développement : ~ 20 M$

Soutenir l'innovation des technologies propres et sobres en carbone, p. ex. :
- développement et déploiement des technologies propres
- recherche sur l'adaptation des bâtiments au changement climatique

Préserver l'agriculture, les terres et les forêts : ~ 5 M$

Veiller à ce que l'environnement naturel soit exploré de façon efficiente et durable, p. ex. :
- accroissement de la plantation d'arbres
- amélioration de la santé des sols agricoles

Mettre en oeuvre les initiatives du Fonds d'investissement vert et réaliser d'autres investissements : ~ 410 M$

Soutenir d'autres programmes de réduction des GES

[1] Les investissements prévus sont fonction de la disponibilité des sommes tirées des quotas d'émission.

Investir pour assurer la croissance d'une économie faible en carbone

Le plan quinquennal d'action contre le changement climatique est au coeur de la stratégie de l'Ontario en matière de changement climatique. Il guide l'investissement des produits de la vente des droits d'émission et donne des pistes pour faire une différence dans le quotidien des gens et créer des emplois dans une économie sobre en carbone. Ces produits ont déjà été investis dans diverses initiatives qui aideront les Ontariennes et Ontariens à faire des choix plus sains pour eux et qui soutiennent une économie sobre en carbone.

- L'Ontario investit 377 millions de dollars en 2017-2018 par le truchement du Fonds pour un Ontario vert pour faciliter la tâche des ménages et des entreprises afin qu'elles adoptent des technologies sobres en carbone éprouvées. Il offrira divers programmes, incitatifs et renseignements à l'intention des ménages, y compris ceux à faible revenu et dans les communautés autochtones. Les gestionnaires du Fonds travailleront aussi de concert avec les PME et les grandes industries pour qu'elles adoptent de nouvelles technologies leur permettant de réduire leurs émissions de GES.
- L'Ontario octroie 200 millions de dollars en 2017-2018 pour accroître l'efficacité énergétique et installer des technologies utilisant des sources d'énergie renouvelables dans les écoles (voir la section B du chapitre IV, *Investir en éducation*, pour plus de détails).
- Les bâtiments produisent près de 20 % des émissions de GES de la province[7]. L'Ontario investit 85 millions de dollars en 2017-2018 pour soutenir des activités de rénovation supplémentaires dans les immeubles de logements sociaux un peu partout dans la province. Ces rénovations réduiront les émissions de GES et amélioreront les conditions de vie des locataires vulnérables et à faible revenu, notamment ceux vivant dans les petites collectivités rurales et du Nord et dans les communautés autochtones.
- La province investit 50 millions de dollars dans l'infrastructure cyclable pour les navetteurs en 2017-2018 afin d'offrir aux Ontariennes et aux Ontariens une solution de rechange à faible coût pour leurs déplacements entre les quartiers résidentiels, les centres d'emploi, les principales stations de transport en commun et d'autres destinations. Elle mettra en oeuvre des installations cyclables et les infrastructures connexes, comme des voies cyclables séparées et des feux de signalisation pour les cyclistes, et retirera les obstacles aux réseaux cyclables locaux. Cela permettra aux gens de privilégier le vélo ou le transport en commun plutôt que leur véhicule pour leurs déplacements quotidiens, et ainsi réduire efficacement la pollution par les GES.
- L'Ontario investira plus de 22 millions de dollars en 2017-2018 dans l'infrastructure de recharge des véhicules électriques dans la province, notamment dans les installations du gouvernement, afin que ces véhicules soient une option viable pour un plus grand nombre de gens.

[7] *Rapport d'inventaire national 1990-2014 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, Environnement et Changement climatique Canada (2016).

Ces programmes viennent se greffer aux initiatives soutenues par le Fonds d'investissement vert, qui sont déjà en cours et s'attaquent au changement climatique des façons suivantes :

- en aidant les propriétaires à effectuer des rénovations domiciliaires pour réduire leur consommation et leurs factures d'énergie;
- en soutenant l'installation d'un plus grand nombre de bornes de recharge pour les véhicules électriques un peu partout dans la province;
- en rénovant les immeubles de logements sociaux afin d'en améliorer l'efficacité énergétique;
- en aidant les entreprises à réduire leurs émissions;
- en subventionnant des organismes locaux qui font un travail important sur le plan de la conservation de l'environnement;
- en offrant aux communautés autochtones la formation, les outils et l'infrastructure leur permettant de lutter contre le changement climatique.

Conformément à la *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone*, toutes les sommes tirées des quotas d'émission doivent servir à des initiatives raisonnablement susceptibles de réduire les gaz à effet de serre ou d'en favoriser la réduction, comme il est indiqué dans le graphique 3.7.

Promouvoir les technologies propres de l'Ontario

Afin de faire progresser davantage son secteur des technologies propres, l'Ontario investit dans un Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres afin d'aider les entreprises à obtenir les capitaux dont elles ont besoin pour assurer leur croissance et créer des emplois. En partenariat avec les Centres d'excellence de l'Ontario, la province facilite également la collaboration entre l'industrie, les petites et moyennes entreprises de technologie propre ainsi que des consortiums de recherche pour stimuler la commercialisation et l'adoption de ces technologies.

Les sociétés ontariennes de technologie propre montrent déjà la voie à suivre.

- Les thermostats intelligents d'Ecobee, une entreprise de Toronto, aident les usagers résidentiels et commerciaux à économiser l'énergie.
- Trojan Technologies, une entreprise de London, est un chef de file mondial de la purification de l'eau par rayons ultraviolets (UV).
- Electrovaya, une entreprise de Mississauga, est bien connue pour ses batteries de pointe aux ions lithium destinées au secteur du transport écologique, aux réseaux électriques intelligents et aux entreprises de production d'énergie renouvelable.

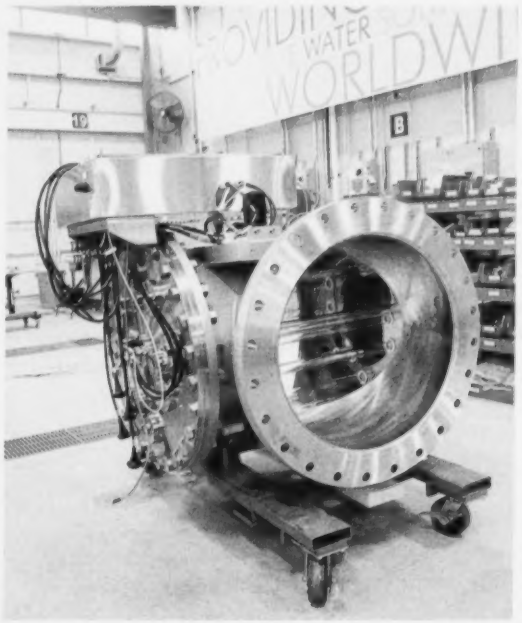

TrojanUV de London met au point des méthodes de traitement de l'eau faisant appel au rayonnement ultraviolet écologique.

Sécuriser la retraite

Les données laissent entendre qu'environ le quart des familles canadiennes ne disposent pas d'une épargne-retraite suffisante. Quant aux familles canadiennes à revenu moyen qui ne bénéficient pas d'un régime de retraite d'employeur, environ la moitié n'épargnent pas suffisamment pour leur retraite. En raison de la baisse de la participation aux régimes de retraite d'employeur et de l'augmentation de l'espérance de vie, il est plus difficile d'épargner suffisamment pour la retraite. C'est pour cette raison que la province s'emploie à renforcer le système de revenu de retraite pour que les Ontariennes et Ontariens puissent avoir l'assurance de jouir d'une retraite sans souci.

L'entente intervenue récemment pour bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC) fait partie intégrante de la stratégie de la province pour sécuriser la retraite. Les véhicules d'épargne volontaire, comme les régimes de pension agréés collectifs (RPAC), jouent également un rôle important dans la stratégie de l'Ontario visant l'épargne-retraite.

Par ailleurs, les régimes de retraite d'employeur demeurent une composante fondamentale de la sécurité du revenu de retraite en fournissant à de nombreux travailleurs et travailleuses les ressources nécessaires pour jouir d'une retraite sereine et épanouissante. Le gouvernement participe à maintes initiatives visant à renforcer et à moderniser ces régimes de retraite en s'appuyant sur les solides assises qu'offre le RPC de façon que les Ontariennes et Ontariens puissent atteindre leurs objectifs d'épargne-retraite.

Bonification du Régime de pensions du Canada

La province est fière du rôle de premier plan qu'elle a joué dans la bonification du RPC. Les dispositions législatives visant à mettre en oeuvre cette mesure sont entrées en vigueur en mars 2017. Cette réalisation historique est l'aboutissement de nombreuses années d'efforts déployés par l'Ontario, qui a travaillé avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les territoires pour faire en sorte que le RPC réponde davantage aux besoins des travailleurs d'aujourd'hui lorsqu'ils atteindront la retraite.

Le leadership du gouvernement de l'Ontario et sa volonté inébranlable de renforcer la sécurité du revenu de retraite ont été primordiaux dans la bonification du RPC. À la fin de 2013, face à l'impasse qui semblait se dessiner à l'échelle nationale, l'Ontario a commencé à élaborer le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO). C'est grâce à l'intervention de la province pour améliorer l'épargne-retraite, conjuguée à son intention d'instaurer le RRPO, que la sécurité de la retraite est demeurée une question d'intérêt national. Le travail de l'Ontario a aussi été essentiel dans les négociations fédérales-provinciales-territoriales qui ont abouti à l'entente de bonification du RPC.

La bonification du RPC améliorera grandement la sécurité de la retraite et la qualité de vie future des travailleurs d'aujourd'hui, en particulier de ceux qui n'ont pas accès à un régime de retraite d'employeur, car elle fournira une augmentation appréciable de leur revenu tout au long de leur retraite (voir graphique 3.8).

GRAPHIQUE 3.8 **Revenu de retraite découlant de la bonification du Régime de pensions du Canada**

Nota : Selon l'hypothèse voulant que le travailleur contribuera au moins 40 ans en touchant des revenus annuels constants de 40 000 $ (avant impôts) et qu'il commencera à recevoir les prestations du RPC à l'âge de 65 ans. Tous les chiffres sont arrondis et exprimés en dollars de 2017.

Pour permettre aux entreprises de s'adapter, les cotisations au RPC augmenteront graduellement pendant sept années, à compter du 1er janvier 2019. Les travailleurs à faible revenu seront également protégés contre la hausse des cotisations au RPC grâce à une bonification de la Prestation fiscale pour le revenu de travail offerte par le gouvernement fédéral.

Mise en oeuvre des régimes de pension agréés collectifs

Le gouvernement est depuis longtemps déterminé à instaurer les régimes de pension agréés collectifs (RPAC) pour renforcer davantage le système de revenu de retraite de l'Ontario. Le 8 novembre 2016, la *Loi de 2015 sur les régimes de pension agréés collectifs* de l'Ontario a été promulguée, et au début de 2017, l'Ontario a signé une entente fédérale-provinciale multilatérale visant à harmoniser l'administration et la supervision des RPAC entre les différents territoires de compétence.

L'entente est entrée en vigueur en Ontario le 31 mars 2017, et ce nouveau véhicule d'épargne volontaire ouvrant droit à une aide fiscale, peu coûteux et géré professionnellement peut désormais être offert en Ontario.

Examiner le cadre de capitalisation du déficit de solvabilité

Les efforts que l'Ontario a déployés pour améliorer le cadre de réglementation des régimes de retraite à prestations déterminées et établir un cadre visant les régimes de retraite à prestations cibles sont un aspect essentiel de l'engagement du gouvernement en vue de sécuriser la retraite. Ces efforts visent principalement à aligner les cadres sur les réalités économiques actuelles de manière à favoriser le mieux possible la viabilité et l'abordabilité des régimes, et la sécurité des prestations.

Le cadre de capitalisation actuel des régimes de retraite à prestations déterminées de l'Ontario, y compris les exigences relatives à la capitalisation du déficit de solvabilité, a été instauré il y a une trentaine d'années. Bien que certaines réformes aient été faites depuis, la nouvelle réalité économique, la volatilité du rendement du capital investi et les faibles taux d'intérêt ont créé des problèmes de capitalisation pour les promoteurs de régimes de retraite à prestations déterminées. Un allégement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité a été accordé en 2009 et en 2012 pour aider les promoteurs à faire face à ces difficultés. Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2015*, on annonçait un examen du cadre de capitalisation du déficit de solvabilité ainsi qu'une autre série de mesures d'allégement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité qui est entrée en vigueur en juillet 2016.

Examen du cadre de capitalisation du déficit de solvabilité

Le cadre de capitalisation du déficit de solvabilité prévu dans la *Loi sur les régimes de retraite* fait partie des exigences auxquelles les promoteurs de régimes doivent satisfaire. Bien que ces obligations puissent parfois être astreignantes pour les promoteurs, les règles de capitalisation sont essentielles pour faire en sorte que les bénéficiaires reçoivent le niveau de prestations adéquat. L'examen du cadre de capitalisation vise à élaborer une série équilibrée de réformes axées sur la viabilité et l'abordabilité des régimes ainsi que sur la sécurité des prestations, qui tiendraient compte des intérêts des parties prenantes du secteur, dont les promoteurs, les syndicats, les participants et les retraités.

L'examen comprenait d'intensives consultations auprès des parties prenantes, y compris des entrevues en personne menées par l'entremise d'un groupe de référence des intervenants, des tables rondes avec des représentants des syndicats, des employeurs, des retraités et des administrateurs de régimes, dont les administrateurs de régimes de retraite conjoints du secteur parapublic, ainsi que des réunions avec chacune des parties prenantes. Le gouvernement a également examiné plus de 90 mémoires reçus en réponse à son document de consultation publié en juillet 2016.

Le gouvernement a l'intention d'annoncer les principes directeurs du nouveau cadre plus tard ce printemps et rendra public un projet de règlement aux fins de consultation à l'automne de 2017. Les mesures visant à soutenir la transition vers le nouveau cadre seront également mises en oeuvre ce printemps.

Le gouvernement continue de collaborer avec d'autres territoires de compétence du Canada pour moderniser l'entente qui régit les régimes de retraite à prestations déterminées à lois d'application multiples, dans le but d'assurer la protection des bénéficiaires ontariens de ces régimes et de faciliter le fonctionnement de ceux-ci.

Élaborer un cadre visant les régimes de retraite à prestations cibles

Le gouvernement demeure déterminé à élaborer un cadre réglementaire visant les régimes de retraite interentreprises (RRI) à prestations cibles. Ce cadre remplacerait les règlements sur la capitalisation d'une durée d'application limitée qui régissent actuellement certains RRI, à savoir les régimes de retraite interentreprises ontariens déterminés (RRIOD), dont les participants sont syndiqués.

Pour élaborer le cadre, le gouvernement tient compte de la rétroaction qu'il a reçue des parties prenantes en réponse au document publié à l'été 2015. Il a l'intention de présenter le nouveau cadre plus tard ce printemps et de rendre public un projet de règlement aux fins de consultation à l'automne de 2017. Le nouveau cadre prévoira une période de transition qui permettra aux régimes de faire les ajustements nécessaires.

Le gouvernement continuera également d'explorer les options visant un cadre pour les RRI à prestations cibles qui ne sont pas des RRIOD.

Élargir le cadre régissant les régimes de retraite à cotisations déterminées

Les régimes de retraite à cotisations déterminées sont une autre composante importante de la sécurité de la retraite pour les Ontariennes et Ontariens, puisqu'ils représentent une part de plus en plus grande des régimes de retraite d'employeur. Le gouvernement prend des mesures pour élargir et moderniser le cadre législatif et réglementaire touchant ces régimes, et trouver des moyens novateurs de faire les versements à la retraite.

En premier lieu, le gouvernement apporte des modifications visant à faciliter l'instauration des prestations variables, et il entend élaborer des règlements plus tard cette année. En permettant le versement de prestations variables directement à partir des régimes de retraite à cotisations déterminées, les retraités ayant des comptes de prestations variables pourraient profiter des économies de coûts du régime et de l'expertise de ses administrateurs en matière de placement.

La communication efficace de renseignements aux participants aux régimes de retraite, aux investisseurs et aux consommateurs est l'une des priorités de l'Ontario dans la réglementation de tous les secteurs des régimes de retraite et des services financiers. Il est essentiel que les participants aux régimes de retraite à cotisations déterminées reçoivent toute l'information nécessaire pour prendre des décisions éclairées afin de planifier leur retraite. Par exemple, les déclarations annuelles remises aux membres pourraient donner plus d'indications sur le revenu de retraite qu'un régime à cotisations déterminées pourrait générer. Le gouvernement consultera les promoteurs de tels régimes, des représentants de l'industrie des services financiers et des spécialistes en régimes de retraite sur d'éventuelles modifications à apporter aux déclarations annuelles pour aider les participants à ces régimes à mieux se préparer pour la retraite. Le gouvernement examinera également d'autres options pour accroître la transparence de façon à moderniser les communications avec les membres et à réduire les lourdeurs de la réglementation.

De façon plus générale, l'Ontario examinera de nouveaux moyens de gérer l'étape du retrait, qu'on appelle la « phase de perception », c'est-à-dire le moment où les retraités retirent les économies qu'ils ont accumulées pour générer un revenu.

À mesure qu'augmente le nombre de départs à la retraite des participants à des régimes à cotisations déterminées et à d'autres régimes d'accumulation de capital, comme les RPAC, il deviendra de plus en plus important de s'assurer que ces particuliers ont suffisamment de fonds pour maintenir leur niveau de vie pendant toutes leurs années de retraite. La province consultera le gouvernement fédéral, les représentants des services financiers et les spécialistes en régimes de retraite pour explorer de nouvelles avenues pour les Ontariennes et Ontariens afin de gérer le risque lié aux investissements et à la longévité. Ces mécanismes comprendraient de nouveaux outils qui permettraient aux Ontariennes et aux Ontariens de retirer leurs économies de façon efficiente et efficace pendant la phase de perception de leur retraite.

Le gouvernement envisagera aussi d'autres options pour renforcer la participation à des régimes de retraite à cotisations déterminées et améliorer leur rendement.

Élargir les pouvoirs du surintendant

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016*, on annonçait que l'Ontario prenait des mesures pour renforcer la surveillance réglementaire des régimes de retraite d'employeur. À l'automne 2016, des modifications ont été apportées à la *Loi sur les régimes de retraite* pour accorder au surintendant des services financiers (le « surintendant ») le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires administratives dans le secteur des régimes de retraite. Les règlements requis pour mettre en oeuvre ces sanctions seront affichés ce printemps à des fins de consultation publique.

D'autres modifications sont présentées pour accroître les pouvoirs du surintendant et lui donner, entre autres, le pouvoir d'ordonner à l'administrateur d'un régime de fournir aux bénéficiaires les renseignements que préciserait le surintendant et de tenir une réunion pour discuter de questions que préciserait le surintendant.

Le gouvernement continuera d'élaborer d'autres modifications pour mieux protéger les bénéficiaires des régimes de retraite et assurer une réglementation plus efficace et efficiente du secteur, en tenant compte de l'expérience d'autres territoires de compétence.

Exigences relatives aux bénéficiaires introuvables

Le gouvernement est au fait des lacunes du cadre législatif et réglementaire concernant les bénéficiaires de régimes de retraite introuvables. À l'heure actuelle, il n'existe aucune ligne directrice en Ontario sur la recherche des bénéficiaires introuvables et il est impossible de remettre les sommes dues à ces bénéficiaires s'ils ne demandent pas leurs prestations. Pour les administrateurs qui tentent de liquider leur régime de retraite, l'incapacité de verser les prestations aux personnes introuvables peut entraîner des retards et des coûts supplémentaires. Pour les bénéficiaires qui ont quitté un employeur depuis de nombreuses années, il peut être difficile de savoir où se tourner pour obtenir des prestations.

Afin de régler la situation et de moderniser le cadre actuel, le gouvernement demandera au surintendant d'élaborer une politique qui indiquera aux administrateurs la marche à suivre pour retrouver des bénéficiaires. Comme certains bénéficiaires seront peut-être difficiles à retrouver, ce qui peut occasionner une hausse des coûts et d'éventuelles atteintes à la vie privée, le gouvernement déposera également une modification à la *Loi sur les régimes de retraite* accordant au surintendant le pouvoir d'exempter les administrateurs de régimes de l'obligation de fournir les relevés de pension périodiques lorsqu'ils peuvent démontrer qu'un bénéficiaire devrait être considéré comme introuvable.

En outre, le gouvernement envisagera d'autres modifications pour aider les employeurs à gérer le problème des bénéficiaires introuvables et les particuliers à localiser les prestations auxquelles ils ont droit. Ces modifications peuvent comprendre, par exemple, un registre où les employeurs ou les administrateurs pourraient afficher des renseignements concernant des bénéficiaires introuvables et où les particuliers pourraient localiser les prestations qu'ils croyaient perdues. Le gouvernement examinera également les mesures possibles pour permettre la liquidation d'un régime de retraite dans les cas où il reste des bénéficiaires introuvables tout en protégeant les prestations de ces derniers.

Chapitre IV

Des services publics fiables

Section A : Renforcer les soins de santé

Introduction

De concert avec une éducation publique de calibre mondial, l'accès universel aux soins de santé publics fait partie intégrante du tissu social ontarien qui donne à chacun la chance de réussir. Les Ontariennes et les Ontariens veulent pouvoir compter sur des soins de santé de grande qualité et financés par les deniers publics au moment et à l'endroit où ils en ont besoin, aujourd'hui et à l'avenir.

À l'heure actuelle, 94 % de la population ontarienne a accès à un médecin de famille ou à un membre du personnel infirmier praticien. Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, l'Ontario est un chef de file des provinces et territoires du pays en matière de temps d'attente pour les chirurgies de la hanche et du genou, ainsi que pour les examens par tomodensitométrie et d'imagerie par résonnance magnétique (IRM). Le système de soins oncologiques de l'Ontario est parmi les meilleurs au monde.

Le gouvernement fait un investissement supplémentaire de 7 milliards de dollars dans la santé au cours des trois prochaines années comparativement au plan budgétaire de 2016 afin de réduire les temps d'attente, d'accroître l'accès aux soins et d'améliorer l'expérience des patients. Tenant compte de ces nouveaux investissements, les dépenses consacrées à la santé augmenteront en moyenne de 3,3 % à moyen terme.

L'Ontario lancera un nouveau programme de médicaments, Assurance-santé Plus : Assurance-médicaments pour les enfants et les jeunes, en 2018 afin d'élargir l'accès aux médicaments sur ordonnance pour tous les enfants et les jeunes, sans égard au revenu familial. Les enfants et les jeunes de l'Ontario nécessitent des médicaments pour traiter les maladies les plus aiguës, les maladies chroniques courantes, les cancers infantiles et d'autres maladies. Voir le chapitre II, *De l'aide pour vous et votre famille*, pour obtenir de plus amples détails.

Résumé des nouveaux investissements

Augmentation de l'accès

- **Construction de nouveaux hôpitaux** — 9 milliards de dollars supplémentaires sur 10 ans afin d'appuyer la construction de projets hospitaliers d'envergure à l'échelle de la province. Ces investissements transformationnels fourniront aux Ontariennes et aux Ontariens un accès plus rapide aux soins et favoriseront la prestation de services de grande qualité.
- **Augmentation du financement de fonctionnement de tous les hôpitaux publics** — investissement de 518 millions de dollars afin d'augmenter le budget du secteur hospitalier de 3 %. Cet investissement appuiera les services hospitaliers, maintiendra des temps d'attente courts et préservera l'accès aux interventions chirurgicales non urgentes.
- **Augmentation des équipes de soins primaires interprofessionnelles** — investissement de 15 millions de dollars pour hausser l'accès des Ontariennes et des Ontariens aux soins primaires et à une gamme de services de santé spécialisés non prodigués par un médecin qui sont financés par l'Assurance-santé de l'Ontario.
- **Modernisation et amélioration du dépistage du cancer** — mesures permettant le diagnostic et le traitement précoces selon les données probantes les plus récentes.

Réduction des temps d'attente

- **Réduction du délai pour obtenir une consultation avec un fournisseur de soins spécialisés** grâce à un investissement supplémentaire de 245 millions de dollars sur trois ans pour améliorer les réseaux d'aiguillage des services de traitement des douleurs lombaires et d'autres affections touchant les os et les articulations, notamment en utilisant de nouveaux outils numériques comme l'aiguillage en ligne et l'élargissement d'un système d'admission centralisé pour chaque réseau local d'intégration des services de santé (RLISS).
- **Réduction des temps d'attente pour les services clés** grâce à un investissement supplémentaire de 890 millions de dollars sur trois ans pour financer un plus grand nombre d'interventions comme les chirurgies du pied, du genou, de la hanche et de la cataracte, et d'autres interventions prioritaires.
- **Augmentation des soins à domicile et en milieu communautaire** grâce à un investissement supplémentaire de 85 millions de dollars sur trois ans afin d'améliorer des programmes comme : les soins infirmiers à domicile, les services de soutien à la personne et la physiothérapie ainsi que les services de répit pour les aidants. Les programmes de soins à domicile et en milieu communautaire fournissent des programmes de grande valeur aux Ontariennes et aux Ontariens, notamment 23 000 visites de soins à domicile par jour.
- **Accélération de l'accès aux services de santé mentale** grâce à un investissement supplémentaire de 74 millions de dollars sur trois ans pour fournir un accès plus rapide aux services de santé mentale, notamment de nouveaux logements avec services de soutien et la psychothérapie structurée.

Amélioration de l'expérience du patient

- **Lancement de la Stratégie ontarienne en matière de démence,** dotée de plus de 100 millions de dollars sur trois ans, de façon à améliorer et à mieux coordonner les services pour les Ontariennes et Ontariens atteints de démence ainsi que leurs soignants.
- **Élargissement du Programme de subventions aux résidents du Nord pour frais de transport à des fins médicales,** grâce à une bonification de 10 millions de dollars qui aidera les patients du Nord à assumer les coûts associés aux déplacements afin de recevoir des soins hors de leur collectivité.
- **Aider les gens à bien vivre dans leur domicile,** grâce à un investissement de 18 millions de dollars supplémentaires pour les programmes communautaires comme le service de repas à domicile et le soutien au transport.
- **Amélioration des soins maternels,** comme le financement de tire-lait pour les mères d'enfants prématurés, une amélioration du dépistage des nourrissons et davantage de services de sage-femme.

Renforcer les soins de santé

Nos réalisations depuis 2013

- Ajout de près de 1 700 médecins et de plus de 8 400 membres du personnel infirmier afin de fournir des soins de qualité aux familles de l'Ontario
- Amélioration de l'accès aux soins à domicile et en milieu communautaire et augmentation du salaire des préposés aux services de soutien à la personne
- Admissibilité d'un plus grand nombre de personnes âgées à la réduction du coût des médicaments, et administration gratuite du vaccin contre le zona aux personnes de 65 à 70 ans
- Subventions d'approximativement 4 milliards de dollars afin d'agrandir, de réaménager et de moderniser des hôpitaux
- Approximativement 39 projets hospitaliers d'envergure sont déjà achevés ou sont actuellement en chantier
- Admissibilité aux services de dentisterie gratuits pour plus de 365 000 enfants et jeunes issus de familles à faible revenu
- Aide offerte à plus de 7 200 familles chaque année grâce au paiement du coût d'un cycle de fertilisation in vitro
- Élargissement du soutien en santé mentale pour plus de 50 000 enfants et jeunes en embauchant davantage de personnel de première ligne dans les écoles, les collectivités et les tribunaux

Augmentation de l'accès

Développer l'infrastructure de santé

Les investissements dans l'infrastructure de santé favorisent la création d'un système de santé viable et de grande qualité qui satisfera aux besoins des générations futures. Au cours des 10 prochaines années, la province entend fournir aux hôpitaux des subventions d'immobilisations de plus de 20 milliards de dollars. Cela inclut un nouvel engagement d'approximativement 9 milliards de dollars afin d'appuyer la construction de projets hospitaliers d'envergure à l'échelle de la province. Ces investissements transformationnels appuieront un accès en temps opportun aux bons soins, au bon moment et au bon endroit.

La province s'engage à réaliser plusieurs nouveaux projets hospitaliers prioritaires d'envergure pour répondre à l'augmentation de la demande de services de santé et remédier aux lacunes sur le plan de l'état des installations, en plus d'appuyer l'instauration de modèles de soins novateurs. Des investissements soutenus dans l'infrastructure de santé feront en sorte que le système de santé demeurera viable.

TABLEAU 4.1 Nouveaux projets hospitaliers d'envergure récemment approuvés

Sud-Ouest	Système de santé de Niagara — Nouveau projet d'immobilisation à l'Hôpital de Niagara Sud	Le projet comprendra la construction d'un nouvel hôpital afin d'appuyer la réorganisation des services dans la région de Niagara.
	Centre de santé régional de Windsor — Nouveau projet hospitalier de Greenfield	Le projet comprendra la construction d'un nouvel hôpital afin d'appuyer la transformation des services dans la région de Windsor.
Centre	Hamilton Health Sciences — Projet de réaménagement à Hamilton	Le projet répondra à la forte croissance enregistrée à l'association des sciences de la santé de Hamilton et modernisera son infrastructure vieillissante afin de satisfaire aux normes hospitalières actuelles.
	Trillium Health Partners — Projet de réaménagement élargi	Le projet inclut un investissement dans l'Hôpital de Mississauga et le Centre de santé Queensway pour y ajouter des places en vue de régler le problème de capacité et pour rénover les installations existantes.
Nord	Autorité sanitaire de la région de Weeneebayko — Projet de remplacement hospitalier	L'Ontario s'engage à assumer la part provinciale des coûts du projet pour bâtir un nouvel hôpital qui répondra aux besoins en soins de santé de la population vivant sur les rives de la baie James. Il collaborera avec le gouvernement fédéral pour faire progresser la planification de ce projet.

La province a démontré son engagement à assurer l'avenir du système de santé de l'Ontario en donnant à plusieurs hôpitaux des subventions de planification depuis 2013. Grâce à des travaux de planification préalable détaillés, la province adopte une approche raisonnable pour satisfaire aux besoins émergents du système de santé. Les subventions de planification veillent à ce que les propositions satisfassent aux besoins des collectivités locales partout en Ontario.

GRAPHIQUE 4.1 **Projets hospitaliers terminés et en cours**

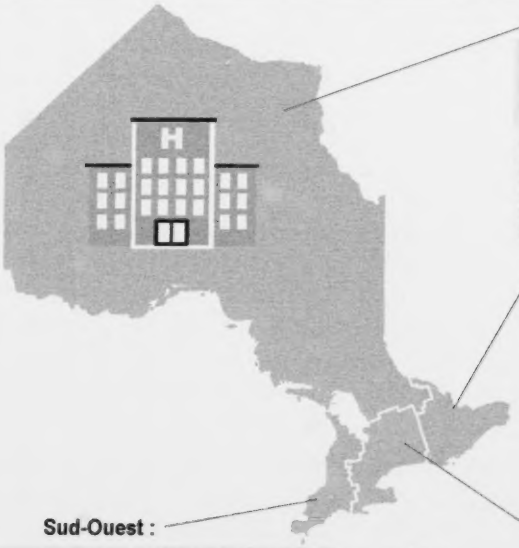

Nord :

Construit	En construction	Approvisionnement et planification
Hôpital de Sault-Ste. Marie – Nouveau réaménagement hospitalier	Hôpital général d'Atikokan – Phase 1 du projet de réaménagement	Horizon Santé-Nord – École de médecine du Nord de l'Ontario

Est :

Construit	En construction	Approvisionnement et planification
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario – Phase 3 du réaménagement	Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa – Réaménagement des services de réanimation cardiorespiratoire	Hôpital général de Brockville – Phase 2 du projet pour la santé mentale, les SCC et la réadaptation

Sud-Ouest :

Construit	En construction	Approvisionnement et planification
St. Joseph's Health Care, London – Parkwood-St. Thomas Mental Health	Hôpital général de St.-Thomas-Elgin – Projet touchant les urgences, les soins ambulatoires et la santé mentale	Hôpital communautaire Groves Memorial – Nouvel hôpital à Fergus (Greenfield)

Centre :

Construit	En construction	Approvisionnement et planification
Hôpital de Markham-Stouffville – Réaménagement	Mackenzie Health – Nouvel hôpital de Vaughan	Hôpital Michael Garron – Phase 1 Nouvelle tour de soins aux patients (Toronto)

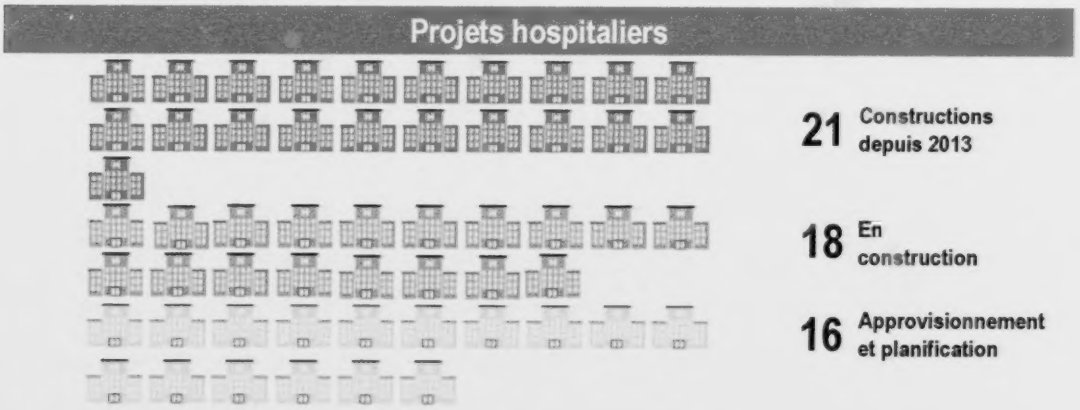

Source : ministère de la Santé et des Soins de longue durée

L'Hôpital Mackenzie de Vaughan sera le premier hôpital de Vaughan, lequel servira plus de 500 000 personnes.

Nouvelles installations ultramodernes de l'Hôpital Providence Care à Kingston.

Les installations du St. Joseph's Health Care de London et de St. Thomas ont été terminées en 2014.

Les locaux rénovés à l'Hôpital général d'Atikokan permettront d'offrir à la collectivité des soins intégrés de courte et de longue durée.

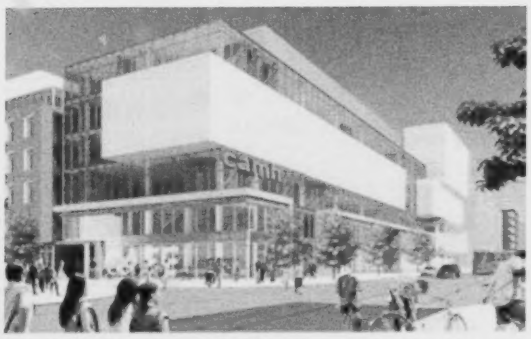

Rendu du futur immeuble de soins complexes et de rétablissement de CAMH (s'inscrit dans la phase 1C).

L'Ontario s'engage également à verser une nouvelle subvention de planification de 2,5 millions de dollars au Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), le plus grand hôpital d'enseignement sur la santé mentale et la toxicomanie au Canada. La subvention aidera l'hôpital à réaliser la phase 1D de son projet de réaménagement qui est axé sur les services de psychiatrie légale touchant les maladies mentales complexes, soit la phase finale du réaménagement de CAMH.

La province a élargi l'admissibilité et simplifié le processus d'approbation du financement infrastructurel communautaire afin que les milieux communautaires deviennent le lieu de prestation des soins au lieu des hôpitaux. L'Ontario finance le réaménagement et l'agrandissement des installations d'organismes comme les centres de santé communautaires, les bureaux de santé publique et les équipes de santé familiale. Les investissements dans l'infrastructure de santé communautaire favorisent le regroupement et l'intégration de nombreux services sociaux et de santé sous un même toit. Voir le chapitre II, *De l'aide pour vous et votre famille*, pour de plus amples détails sur les carrefours communautaires.

Le fait d'élargir l'admissibilité au financement des projets d'infrastructure communautaire permettra également de consentir les investissements nécessaires afin d'augmenter le nombre de lits de soins palliatifs partout dans la province. Le financement donnera aux installations les moyens nécessaires pour réaliser la Stratégie des soins palliatifs et des soins en fin de vie de la province et faire en sorte que les Ontariennes et Ontariens aient accès à des services de santé de grande qualité à la fin de leur vie.

Augmenter le financement de fonctionnement de tous les hôpitaux publics

L'Ontario a réduit les temps d'attente, qui sont maintenant parmi les plus courts au pays.

Les hôpitaux de l'Ontario ont fait preuve de leadership dans leur contribution à la réorganisation du système de santé de la province. Face à la demande croissante de services complexes et très spécialisés ainsi qu'au besoin d'améliorer l'accès aux soins de santé dans les collectivités en croissance à l'échelle de la province, le gouvernement fournira au secteur 518 millions de dollars de plus en 2017-2018, soit une augmentation de 3 %. Cet investissement fera en sorte que tous les hôpitaux recevront, au minimum, une augmentation de 2 % pour les services hospitaliers essentiels afin d'élargir l'accès aux services cliniques complexes, de limiter les temps d'attente, de préserver l'accès aux interventions chirurgicales non urgentes et de veiller à ce que les programmes de services de santé importants soient maintenus.

Investir dans les soins primaires

Améliorer l'accès aux soins primaires en recrutant du personnel infirmier praticien, des travailleurs sociaux et des diététistes.

Les soins primaires sont le premier point de contact avec le système de santé pour la plupart des Ontariennes et des Ontariens. Par soins primaires, on entend généralement le premier niveau de soins vers lequel les gens se tournent, ce qui comprend notamment les services des médecins de famille, du personnel infirmier praticien, du personnel infirmier et des pharmaciens. Ces fournisseurs de soins jouent un rôle important dans l'amélioration de la santé et du bien-être des Ontariennes et des Ontariens, et les aident à accéder à d'autres services sociaux et de santé, comme les soins spécialisés et les soutiens dans la collectivité. L'expérience qu'ont les Ontariennes et Ontariens du système de santé est largement influencée par le type d'accès, de soins et de coordination offert par leur fournisseur ou équipe de soins de santé primaires.

L'Ontario a considérablement amélioré les soins primaires. À l'heure actuelle, 94 % de la population ontarienne déclare avoir accès à un fournisseur de soins primaires, soit 1,7 million de personnes de plus qu'en 2003. De nouveaux modèles de soins primaires ont été introduits ou élargis, notamment les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones, les centres de santé communautaire, les équipes de santé familiale et les cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien. Des avancées ont également été faites dans l'amélioration de la qualité, les programmes pour aider les gens à demeurer en santé et la coordination des soins pour les patients ayant des besoins complexes.

En assurant l'accès à des soins primaires de grande qualité, y compris la prévention et la prise en charge précoce des troubles de santé, en traitant les patients comme des personnes à part entière et en recourant de façon appropriée aux soins spécialisés, on peut s'attendre à une amélioration de la santé de la population, à l'équité en matière de santé et à une réduction du coût des soins.

Un plus grand nombre de professionnels de la santé

L'Ontario a connu une hausse importante de sa main-d'oeuvre dans le domaine de la santé. Depuis 2013, on a notamment enregistré les augmentations nettes* suivantes :

- 98 sages-femmes (16,0 %);
- 1 680 médecins (6,2 %);
- 8 439 infirmières et infirmiers (6,4 %), dont 601 infirmières et infirmiers praticiens (29,2 %).

* Données à jour sur les médecins datant de l'année civile 2015. Statistiques à jour sur le personnel infirmier et les sages-femmes datant de 2016.

Améliorer les équipes de soins primaires interprofessionnelles

Depuis 2003, le gouvernement a créé 184 équipes de santé familiale et mis sur pied 25 cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien, en plus d'avoir élargi et appuyé 75 centres de santé communautaire ainsi que 10 centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones.

Ces organismes de soins primaires interprofessionnels offrent des services et programmes de soins primaires complets grâce à leurs équipes de professionnels de la santé qui comprennent des médecins, du personnel infirmier praticien, des infirmières autorisées, des aides au médecin, des diététistes, des pharmaciens, des travailleurs en santé mentale, des travailleurs sociaux, des psychologues, des physiothérapeutes, des chiropraticiens et d'autres professionnels. Les programmes sont conçus en fonction des besoins holistiques des patients et offrent un éventail de services, que ce soit pour aider les gens à prendre en charge leurs maladies chroniques ou à surmonter les épreuves de la vie ayant une incidence négative sur la santé.

Collectivement, ces 294 organismes de soins primaires offrent des soins complets, financés par l'OHIP et prodigués en équipe à plus de 4 millions d'Ontariennes et d'Ontariens.

Les investissements de la province dans ces modèles de soins dispensés en équipe ont contribué à améliorer l'accès aux soins primaires dans les collectivités qui en ont le plus besoin, ce qui a entraîné une amélioration des soins de santé à l'échelle de la province. En 2017, l'Ontario investira 15 millions de dollars supplémentaires dans les soins primaires pour créer de nouvelles équipes interprofessionnelles de soins, ou d'agrandir les équipes existantes, afin que chacune des 76 sous-régions de la province ait une équipe.

Afin d'appuyer et d'améliorer davantage ces importants services, le gouvernement maintient son engagement en investissant 145 millions de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années pour l'embauche et la rétention efficaces de personnel infirmier, de personnel infirmier praticien, de diététistes, de travailleurs sociaux, de pharmaciens ainsi que de réceptionnistes et d'autres fournisseurs de soins qui offrent des services précieux aux côtés des médecins de famille de ces équipes. Cette somme s'ajoute aux investissements de 85 millions de dollars dans les équipes interprofessionnelles annoncés dans le budget de 2016.

Élargir le champ d'exercice du personnel infirmier autorisé

Afin de réduire davantage les temps d'attente pour les services de santé clés, l'Ontario a également élargi les champs d'exercice de certains professionnels de la santé. Plus récemment, le gouvernement a pris des mesures afin d'élargir le champ d'exercice des infirmières et des infirmiers autorisés afin qu'ils puissent prescrire de manière indépendante certains médicaments aux patients. Cette initiative donnerait aux patients plus de choix en matière de soins primaires et améliorerait l'accès en temps opportun aux soins ainsi que l'expérience des patients, particulièrement dans les collectivités rurales et du Nord. À compter de 2017, l'Ontario améliorera davantage l'accès en élargissant le champ d'exercice d'un plus grand nombre de fournisseurs de soins de santé.

Améliorer l'accès équitable aux soins de santé par l'entremise du Plan d'action pour la santé des Premières Nations de l'Ontario

Investir dans la santé et le mieux-être des collectivités autochtones est l'un des nombreux *jalons du cheminement de l'Ontario envers la* guérison et la réconciliation. Voir également le chapitre V, *Collaborer avec nos partenaires*, pour obtenir plus de renseignements sur l'engagement de l'Ontario à l'égard de la réconciliation avec les peuples autochtones.

Le Plan d'action pour la santé des Premières Nations est axé sur les soins primaires et hospitaliers, la santé publique et le soutien en situation de crise.

Comme annoncé dans le Plan d'action pour la santé des Premières Nations de l'Ontario (PASPNO), l'Ontario investit près de 222 millions de dollars sur trois ans. Cet investissement sera prolongé par un financement soutenu de 104,5 millions de dollars par an afin de répondre aux inégalités en matière de soins de santé et d'améliorer à long terme l'accès à des soins de santé adaptés sur le plan culturel. Bien qu'il soit axé sur les Premières Nations du Nord, où il y a d'importantes lacunes dans les services de santé, le PASPNO prévoit également des investissements dans les soins de santé autochtones à l'échelle de l'Ontario, ainsi que dans les soins à domicile et en milieu communautaire, les soins primaires, la prévention et la prise en charge du diabète, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.

Fournir des soins de santé aux peuples autochtones de l'Ontario

Les gouvernements fédéral et provincial fournissent tous deux des services de santé aux peuples autochtones de l'Ontario. Tous les résidents admissibles de l'Ontario, y compris les peuples autochtones, ont le droit de recevoir des services de santé assurés partout dans la province. De plus, certains services de santé financés par le gouvernement provincial sont axés sur des besoins spécifiques des Autochtones qui vivent tant dans les réserves qu'à l'extérieur, particulièrement dans les collectivités éloignées et du Nord. Ces services comprennent :

- 10 centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones et cinq équipes de santé familiale dirigées par des Autochtones à l'échelle de la province, lesquels fournissent des services de ressourcement traditionnel, des soins primaires et chroniques culturellement adaptés, des services de santé mentale et de traitement des dépendances ainsi que des services de soutien social;
- un investissement allant jusqu'à 30 millions de dollars pour la mise sur pied et l'exploitation de jusqu'à 10 équipes interprofessionnelles élargies de soins primaires culturellement appropriés;
- des services de médecin pour 30 000 personnes vivant dans 28 communautés des Premières Nations de la région de Sioux Lookout;
- des services de sages-femmes autochtones (décrits plus loin dans la présente section);
- quatre foyers de soins de longue durée à l'intérieur des réserves;
- des services d'ambulances aériennes et terrestres, et des équipes de première intervention pour les collectivités des Premières Nations.

Faire progresser les soins oncologiques et les greffes de cellules souches

Les greffes de cellules souches peuvent s'avérer une composante essentielle du traitement du lymphome, de la leucémie, du myélome et d'autres troubles sanguins. Bien que la province offre un financement aux résidents de l'Ontario afin qu'ils reçoivent des traitements hors du Canada, le gouvernement se dote actuellement de la capacité de traiter dans la province des cancers complexes afin que davantage d'Ontariennes et d'Ontariens puissent recevoir les soins dont ils ont besoin plus près de chez eux.

L'année dernière, l'Ontario a annoncé des investissements de 130 millions de dollars sur trois ans pour les services d'oncologie. Au cours de la dernière année, la province a également annoncé des investissements dans l'infrastructure afin d'améliorer l'accès à des programmes très spécialisés de greffe de cellules souches au Réseau universitaire de santé, au centre des sciences de la santé de Hamilton, à L'Hôpital d'Ottawa et au Centre Sunnybrook des sciences de la santé.

En 2017, le gouvernement investira 32 millions de dollars supplémentaires afin d'intensifier ses efforts pour continuer à augmenter la capacité d'offrir, dans la province, des traitements par cellules souches pour les cancers complexes du sang. Cela signifie que jusqu'à 150 Ontariennes et Ontariens de plus recevront des greffes de cellules souches qui pourront leur sauver la vie. Au fur et à mesure que la capacité augmentera, de moins en moins de patients nécessiteront des greffes prodiguées aux États-Unis.

Moderniser et améliorer le dépistage du cancer

L'Ontario continue de moderniser et d'améliorer les programmes de dépistage du cancer qui permettent un diagnostic et un traitement précoces se fondant sur les données probantes les plus récentes. En collaboration avec Action Cancer Ontario, la province modernisera deux tests primaires de dépistage du cancer et mettra au point un nouveau programme de dépistage pour les personnes présentant un risque élevé de cancer du poumon. Ces tests, qui sont fondés sur les dernières technologies, moderniseront le dépistage du cancer colorectal, qui passera de la recherche de sang occulte dans les selles (RSOS) au test immunochimique fécal (TIF), et le dépistage primaire du cancer du col de l'utérus, qui passera du test de Papanicolaou (test Pap) au test de dépistage du virus du papillome humain (VPH) pour les femmes de 30 à 69 ans. En outre, la province lancera un projet de dépistage des personnes à risque élevé de cancer du poumon dans trois sites pilotes : L'Hôpital d'Ottawa, Horizon Santé-Nord et Lakeridge Health.

Élargir l'accès aux services d'avortement sécuritaires

En 2017, l'Ontario élargira l'accès aux options de santé pour les femmes en finançant la nouvelle pilule abortive Mifegymiso (association de mifépristone et de misoprostol).

Améliorer la prise en charge de la douleur

Un Canadien sur cinq éprouve des douleurs chroniques. Grâce aux nouveaux investissements, les Ontariennes et Ontariens auront un meilleur accès au soutien et au counselling pour prendre en charge la douleur chronique dans le cadre de cliniques et d'autres services interprofessionnels de prise en charge de la douleur. De plus, les professionnels de la santé auront un meilleur accès aux outils et aux ressources qui amélioreront le traitement de la douleur chronique.

En 2017, le gouvernement a engagé 17 millions de dollars dans le cadre de cette stratégie, notamment en finançant cinq hôpitaux pédiatriques, 11 hôpitaux d'enseignement et une clinique communautaire affiliée à un hôpital afin d'améliorer ou de développer des programmes contre la douleur chronique. En 2018, un programme supplémentaire est prévu pour Horizon Santé-Nord afin de servir Sudbury et les environs. Les programmes sont axés sur des principes de prescription et des traitements qui priorisent la sécurité du patient, qui diminuent le recours aux opioïdes dans la prise en charge de la douleur et qui augmentent la capacité du patient de gérer sa douleur et d'améliorer sa qualité de vie.

Agir par rapport à la stratégie relative aux opioïdes

Les particuliers, les familles et les collectivités de partout en Ontario ont été touchés par la dépendance et les surdoses aux opioïdes.

Prévenir les surdoses aux opioïdes

L'un des composants clés de la Stratégie en matière d'opioïdes de l'Ontario est la prévention des décès par surdose. Augmenter l'accès à la naloxone, un médicament contre les surdoses, s'inscrit dans l'engagement découlant de la stratégie de réduire les méfaits associés à la consommation et à l'abus d'opioïdes.

Le 6 juin 2016, des trousses de naloxone ont été offertes gratuitement, en vente libre et sans ordonnance dans les pharmacies par l'entremise du Programme ontarien de distribution de naloxone en pharmacie (PODNP). L'Ontario élargit l'accès à la naloxone en l'offrant dans plus de 200 villes à l'échelle de la province. Au 31 mars 2017, plus de 28 000 trousses de naloxone avaient été distribuées par plus de 1 000 pharmacies participantes ainsi que 40 bureaux de santé publique et organismes communautaires qui offrent des programmes d'échange de seringues et de lutte contre l'hépatite C. De plus, de nouvelles trousses de vaporisation nasale, plus faciles à utiliser, sont offertes dans les bureaux de santé publique participants. En outre, on a entrepris de distribuer ces trousses aux prisonniers à risque lorsqu'ils sont libérés des établissements correctionnels provinciaux. Le gouvernement envisage d'autres possibilités de mettre le vaporisateur nasal à la disposition des Ontariennes et des Ontariens, lesquelles pourraient inclure l'accès par l'entremise des pharmacies.

Pour s'assurer que les patients dépendants aux opioïdes reçoivent les soins qui leur permettent d'atteindre un équilibre entre le traitement de leur dépendance et un rétablissement dans les autres facettes de leur vie, depuis 2016 les Ontariennes et les Ontariens disposent d'un accès accru à l'association buprénorphine et naloxone (commercialisée sous la marque Suboxone) comme traitement de première ligne dans le cadre des thérapies de substitution des opioïdes.

Les services d'injection supervisée (SIS) sont un volet de notre stratégie élargie qui tient compte des inquiétudes grandissantes du secteur de la santé publique à l'égard de l'usage de drogues par injection. Les SIS soutenus et gérés par la collectivité permettent aux usagers d'aller dans un environnement contrôlé pour s'injecter les drogues qu'ils se seront procurées eux-mêmes. Dans le cadre d'une stratégie exhaustive élargie de réduction des méfaits qui prévoit des mécanismes de soutien pour les gens aux prises avec une dépendance, les SIS sauveront des vies.

Le gouvernement prévoit financer trois sites pour les SIS à Toronto et un à Ottawa, sous réserve de la dérogation appropriée aux règlements du gouvernement fédéral, et mettra sur pied un comité d'examen provincial pour étudier au cas par cas de futures demandes de SIS.

Prévenir le trouble du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF) et appuyer les personnes touchées

L'Ontario investit 26 millions de dollars sur quatre ans afin d'accroître son soutien aux enfants, aux jeunes et aux familles touchés par le TSAF. Afin d'augmenter la sensibilisation à l'égard de ce trouble et de la manière dont il peut être prévenu. L'Ontario appuie six initiatives qui :

- créeront un guichet unique pour obtenir des renseignements et des ressources en matière de formation;
- financeront 56 travailleurs spécialisés dans le TSAF qui appuieront approximativement 2 500 Ontariennes et Ontariens présentant ce trouble;
- appuieront les réseaux de soutien parental;
- augmenteront l'accès aux initiatives sur le TSAF qui ont été mises au point par des partenaires autochtones;
- établiront un groupe consultatif pour offrir conseils et commentaires afin d'éclairer la planification de la mise en oeuvre et la priorisation des travaux;
- créeront un fonds de recherche et investiront dans la mobilisation des connaissances.

Ces initiatives aideront à réduire la prévalence du TSAF, à augmenter la coordination des services, à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes et à améliorer le soutien des familles et des soignants.

Réduire les temps d'attente

Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, l'Ontario est un chef de file des provinces et territoires du pays en matière de temps d'attente pour les chirurgies de la hanche et du genou, ainsi que les examens par tomodensitométrie et d'IRM[1].

Au cours des trois prochaines années, la province investira 1,3 milliard de dollars supplémentaires pour réduire les temps d'attente, notamment 890 millions de dollars pour des interventions chirurgicales clés et d'autres interventions prioritaires; 245 millions de dollars pour améliorer l'accès aux spécialistes, notamment de nouvelles solutions numériques visant à rationaliser les consultations et les aiguillages électroniques; 85 millions de dollars pour de nouveaux services de soins à domicile et en milieu communautaire et 74 millions de dollars pour fournir davantage de services de santé mentale.

Des milliers de patients constatent des avantages grâce aux temps d'attente plus courts

Plus de 230 000 patients ont constaté des avantages comme des temps d'attente plus courts pour des interventions chirurgicales, des séjours hospitaliers plus courts et moins de réadmissions en raison de l'emploi croissant des pratiques exemplaires fondées sur les données probantes, qui s'appellent aussi des interventions axées sur la qualité (IAQ). Les IAQ ont été utilisées presque 300 000 fois pour 24 états communs comme l'accident vasculaire cérébral (AVC), l'insuffisance cardiaque congestive, les cataractes, les fractures de la hanche ainsi que les arthroplasties de la hanche et du genou.

Les IAQ promeuvent des soins de grande qualité, uniformes et efficients, et améliorent les résultats cliniques pour les patients. Les fournisseurs de soins sont rémunérés en fonction d'un prix préétabli.

En 2017, l'Ontario augmentera le financement ciblé des IAQ de plus de 2 % pour faire face à l'augmentation de la demande et réduire les temps d'attente pour environ 4 000 patients de plus. On prévoit que l'augmentation du financement des IAQ permettra de traiter cette année plus de 330 patients supplémentaires atteints d'un AVC, 2 800 patients de plus nécessitant une arthroplastie de la hanche ou du genou (une hausse de 8 % par rapport à l'année précédente), environ 2 100 patients supplémentaires nécessitant une chirurgie de la cataracte et plus de 500 patients supplémentaires atteints d'insuffisance cardiaque congestive.

Améliorer les interventions essentielles et les temps d'attente

Depuis 2003, afin d'aider à réduire les temps d'attente pour les patients de l'Ontario, la province a fait des investissements considérables notamment pour effectuer plus de trois millions d'interventions prioritaires spécialisées supplémentaires comme l'arthroplastie de la hanche et du genou, les traitements de radiothérapie oncologique et les chirurgies de la cataracte. Ces investissements ont fait économiser plus de 322 millions de jours d'attente aux patients depuis 2005.

Au cours de l'année qui vient, afin d'aider davantage de patients à avoir accès aux soins dont ils ont besoin dans des délais conformes aux objectifs sur les temps d'attente, la province effectuera des investissements ciblés dans les interventions à priorité élevée pour lesquelles l'accès pose problème ou la demande augmente. Ces interventions comprendront plus de 28 000 examens d'IRM supplémentaires, environ 2 100 chirurgies de la cataracte supplémentaires, ainsi que plus de 2 800 arthroplasties de la hanche et du genou supplémentaires.

---

[1] Institut canadien d'information sur la santé, *Les temps d'attente pour les interventions prioritaires au Canada*, 2017. https://www.cihi.ca/sites/default/files/document/wait-times-report-2017_fr.pdf

Cette année, dans le cadre de l'augmentation du financement des hôpitaux, l'Ontario fournira 114 millions de dollars afin d'augmenter le nombre de services critiques offerts dans les hôpitaux et d'aider à contenir les temps d'attente pour les traitements, y compris les nouvelles interventions cardiovasculaires, l'augmentation des soins aux personnes atteintes de maladies rares et les greffes d'organes.

Les soins appropriés, à l'endroit et au moment voulus

Un indicateur clé montrant si les Ontariennes et Ontariens reçoivent les soins à l'endroit et au moment voulus est le recours aux autres niveaux de soins (ANS), soit la proportion de patients qui ne nécessitent plus de soins hospitaliers, mais demeurent à l'hôpital en attente d'un lit ou de services appropriés ailleurs, que ce soit à domicile ou en milieu communautaire. Plus de 15 % des lits d'hôpitaux sont actuellement occupés par des patients qui sont admissibles à des soins dans d'autres établissements; si ces patients pouvaient recevoir leurs soins ailleurs, ils libéreraient des lits pour d'autres patients nécessitant des soins hospitaliers.

En 2017, 24 millions de dollars seront versés dans de nouveaux modèles innovateurs pour s'assurer que les patients reçoivent des soins dans les conditions les plus appropriées possible, à domicile ou en milieu communautaire. Ces nouveaux modèles de soins offriront aux patients et aux fournisseurs de soins davantage de choix et donneront la priorité aux patients.

Rationaliser l'accès et réduire les temps d'attente pour les soins spécialisés

Le gouvernement continuera de réduire les temps d'attente pour les services de santé afin que les patients qui nécessitent des soins spécialisés puissent les obtenir dès que possible. L'Ontario consent des investissements supplémentaires afin d'aider à améliorer l'accès aux fournisseurs de soins spécialisés, notamment 20 millions de dollars pour l'amélioration des réseaux d'aiguillage grâce à des outils électroniques améliorés reliant les fournisseurs de soins primaires aux fournisseurs de soins spécialisés ainsi qu'aux équipes interprofessionnelles afin de diriger les patients vers les services appropriés de façon transparente et en temps opportun. De plus, le gouvernement investit 15 millions de dollars afin d'augmenter la disponibilité des services assurés d'optométrie.

Innover pour prodiguer des soins spécialisés en temps opportun

Afin de rationaliser l'accès aux soins spécialisés pour les patients qui sont évalués pour une arthroplastie de la hanche ou du genou, certaines régions utilisent un guichet centralisé d'admission et d'évaluation. Les patients qui nécessitent une consultation chirurgicale sont aiguillés vers le chirurgien de leur choix ou celui qui a la liste d'attente la plus courte, tandis que les patients dont l'état ne nécessite pas de chirurgie reçoivent des recommandations de traitement non chirurgical. Ce programme sera élargi à l'échelle de la province.

L'Ontario élargira les programmes comme les cliniques interprofessionnelles d'évaluation et d'éducation en matière de lombalgie (CIEEL), qui évaluent les besoins de traitement des patients et collaborent avec les fournisseurs de soins primaires et les fournisseurs de soins spécialisés comme les chiropraticiens, les physiothérapeutes et les chirurgiens. Ces programmes mettent à profit l'expertise et la totalité du champ d'exercice de nos professionnels de la santé, en donnant aux patients un accès plus rapide aux soins dont ils ont besoin, tout en réduisant leurs risques, comme la dépendance aux opioïdes durant la prise en charge de la douleur pendant la période d'attente d'un traitement. En 2017, 10 millions de dollars en nouveau financement seront affectés à cette expansion.

---

eConsult

De nombreux Ontariens et Ontariennes bénéficient déjà des avantages d'eConsult, un service Web qui permet aux patients d'avoir accès aux conseils de spécialistes. En moyenne, les patients reçoivent une réponse dans les trois jours ouvrables et 40 % des cas soumis à eConsult éliminent la nécessité d'un aiguillage vers un spécialiste pour un rendez-vous en personne.

En se fondant sur la réussite du projet BASE[MC] de consultation électronique du RLISS de Champlain, le ministère prévoit élargir le service eConsult à l'échelle de la province en 2017-2018.

eReferral

En collaborant avec le Centre d'excellence en cybersanté, les médecins de la région de Waterloo-Wellington peuvent maintenant utiliser un système en ligne d'aiguillage pour mettre leurs patients en relation avec des spécialistes et d'autres services de santé dans la collectivité.

En 2017-2018, le ministère explorera des manières de rendre le système novateur d'eReferral accessible aux patients de toute la province, en commençant par son expansion dans au moins cinq régions de RLISS supplémentaires.

Accroître les soins à domicile et en milieu communautaire

Depuis 2013, le gouvernement a augmenté son investissement dans les soins à domicile et en milieu communautaire d'environ 250 millions de dollars par année, en plus de son financement courant de plus de 5 milliards de dollars. Cet investissement a permis de fournir à davantage d'Ontariennes et d'Ontariens un plus grand accès aux soins infirmiers et aux services de soutien à la personne et pour les soignants, et s'est avéré une assise solide pour aider encore plus de personnes à vivre de manière autonome à domicile, là où elles veulent vivre. Ce financement a permis de fournir plus de services et plus d'heures de soins aux patients. En 2016, parmi les clients qui ont reçu des soins à domicile, 94 % ont reçu des services infirmiers chez eux dans les cinq jours suivant l'autorisation de leur fournisseur de soins de santé[2]. Une partie du financement des soins à domicile et en milieu communautaire a également servi à améliorer la stabilité de la main-d'oeuvre et à augmenter les salaires des préposés aux services de soutien à la personne.

Registre des préposés aux services de soutien à la personne

Les préposés aux services de soutien à la personne sont aux premières lignes des soins et offrent des services et du soutien aux citoyens les plus vulnérables. Le gouvernement constituera un registre obligatoire pour les préposés aux services de soutien à la personne afin que les Ontariennes et Ontariens aient l'esprit en paix. Grâce au registre, ils sauront que les préposés ont reçu la formation nécessaire pour leur prodiguer, à eux et à leurs proches, des soins essentiels, ce qui permettra à tous de se sentir appuyés et en sécurité. Le registre fournira des renseignements transparents, notamment sur des détails comme l'éducation et la formation ainsi que sur l'adhésion à un code de conduite.

Un investissement soutenu de 250 millions de dollars en 2017-2018 dans les services en milieu communautaire et les services de soutien à la personne aidera à satisfaire à l'augmentation de la demande et à favoriser un accès plus rapide et plus équitable aux services à l'échelle de la province. Le financement permettra de continuer à fournir davantage d'heures pour les soins complexes, à offrir un répit bienvenu pour les aidants ainsi qu'à apporter des améliorations clés aux services de santé mentale et de traitement des dépendances. Il contribuera également à fournir des soins de santé aux peuples autochtones et à appuyer la mise en oeuvre d'une stratégie pour aider les personnes touchées par la démence, y compris leurs aidants. Voir le chapitre II, *De l'aide pour vous et votre famille*, pour de plus amples détails.

À compter de l'automne 2017, le gouvernement offrira aussi plus de programmes d'education et de formation afin de soutenir les aidants naturels. La province a pris l'engagement d'élaborer une boîte à outils qui sera offerte en ligne et en format papier à ces partenaires qui font un travail inestimable.

[2] Site Web de Qualité des services de santé Ontario, http://www.hqontario.ca/Rendement-du-système/Rendement-des-soins-à-domicile.

Dans le rapport Amener les soins au domicile, certaines recommandations clés ont été formulées, notamment une meilleure intégration du système, de l'aide pour naviguer à travers les services offerts, plus de répit pour les aidants naturels et plus de programmes d'education et de formation à leur intention. Le gouvernement donne suite à ces recommandations et répond aux besoins des aidants naturels en créant un organisme qui sera chargé de coordonner les soutiens et les ressources en information.

Crédit d'impôt ontarien pour aidant naturel

Pour faciliter un peu la vie des aidants afin qu'ils puissent concentrer leur attention à aider leurs proches, la province propose de simplifier et d'améliorer l'accès aux crédits d'impôt en remplaçant les crédits d'impôt pour aidant et pour personne à charge infirme par un nouveau crédit d'impôt ontarien pour aidant naturel (CIOAN). Voir le chapitre VII, *Un régime fiscal équitable et viable*, pour de plus amples détails.

Les équipes de soins intègrent les soins regroupés, de l'hôpital à la maison

Les patients profitent du soutien de la même équipe de soins interdisciplinaires à la fois lorsqu'ils reçoivent des soins à l'hôpital et, plus tard, pendant leur rétablissement à domicile. Cette approche de soins regroupés favorise des transitions plus harmonieuses pour les patients dans de nombreuses villes de la province, notamment London, Hamilton, Brampton, Mississauga et Toronto.

Les patients constatent une amélioration des résultats initiaux :

- dans quatre établissements de soins regroupés, les visites aux urgences après le congé hospitalier ont chuté de plus de 25 %;
- dans deux établissements, la durée des séjours hospitaliers a été 50 % plus courte qu'auparavant;
- dans trois établissements, les taux de réadmission à l'hôpital ont chuté de moitié.

Lorsque les patients obtiennent les soins coordonnés dont ils ont besoin, ils ont une meilleure expérience des soins de santé et de meilleurs résultats.

Aider plus de patients à faire la transition vers leur domicile après leur congé de l'hôpital, en conservant la même équipe de soins de santé.

Accélérer l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances

Les maladies mentales entraînent davantage d'années-personnes perdues par décès que le cancer, et elles nécessitent la même détermination pour améliorer les traitements et l'accès aux soutiens et aux services. La santé mentale doit être perçue comme étant aussi importante et aussi prioritaire que la santé physique. Le gouvernement de l'Ontario croit que la santé mentale fait partie intégrante de la santé tout court.

Dans le document *Esprit ouvert, esprit sain : Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances*, la première phase de la stratégie (de 2011 à 2014) se concentrait sur les services et le soutien pour les enfants et les jeunes. En se fondant sur ces réalisations, la deuxième phase de la stratégie s'adresse également aux adultes, aux jeunes en transition et aux personnes aux prises avec des dépendances, et a pour but de faire en sorte que tous les Ontariens et Ontariennes puissent accéder à des services uniformes et appropriés, peu importe où ils vivent, afin que ceux qui vivent avec une maladie mentale ou une dépendance puissent se rétablir et participer plus pleinement à la vie de leur collectivité.

L'Ontario alloue déjà plus de 3,7 milliards de dollars en financement continu aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, y compris des services pour les enfants et les jeunes. En février 2017, la province a annoncé un investissement supplémentaire de 140 millions de dollars sur trois ans afin de faire progresser l'élargissement d'importantes initiatives fondées sur des données probantes en matière de maladie mentale et de traitement des dépendances.

Comme souligné dans le document *Esprit ouvert, esprit sain*, la province créera des services en se fondant sur les recommandations du Conseil consultatif pour le leadership en santé mentale et en lutte contre les dépendances de l'Ontario. Le Conseil est constitué de représentants de divers secteurs, notamment des experts et des gens qui ont une expérience vécue des maladies mentales et des dépendances.

De plus, en reconnaissance de la nécessité d'aborder la santé mentale et les dépendances dans tous les secteurs, le gouvernement constituera un comité spécial du conseil des ministres afin d'encourager le changement à l'échelle du système.

L'élargissement des services efficaces de santé mentale et de lutte contre les dépendances permettra aux personnes touchées par les maladies mentales ou les dépendances d'avoir accès plus rapidement aux services dans leur collectivité. Cela contribuera à améliorer l'accès au diagnostic précoce, avant la survenue d'une crise. On prévoit que l'investissement supplémentaire dans les services communautaires permettra de réduire la fréquence et la durée des séjours dans les établissements et hôpitaux psychiatriques, et d'appuyer les membres de la collectivité.

Augmenter l'accès à la psychothérapie structurée

Le gouvernement investit près de 73 millions de dollars sur trois ans pour offrir à des milliers d'Ontariennes et d'Ontariens vivant avec des troubles comme l'anxiété et la dépression un accès accru à la psychothérapie structurée financée par les deniers publics. L'Ontario est la première province au Canada qui s'est engagée à l'égard d'un programme de psychothérapie subventionné par l'État. La psychothérapie structurée aide les patients à apprendre des stratégies leur permettant d'améliorer leur santé mentale et leur qualité de vie. Davantage d'Ontariennes et d'Ontariens auront dorénavant accès à cette thérapie fondée sur des données probantes, en ligne ou en personne, en séances individuelles ou de groupe. Pendant ce temps, le gouvernement collaborera avec le Conseil ontarien de la qualité des services de santé et d'autres intervenants afin de mettre au point des normes de qualité pour un programme provincial de psychothérapie structurée.

L'Ontario explore également des possibilités de mieux intégrer les soins pour le trouble dépressif majeur en améliorant l'aiguillage vers les fournisseurs de soins de santé les plus appropriés et en élargissant la portée des outils de communication entre les fournisseurs de soins primaires et les psychiatres. Cela permettra à davantage de patients de profiter de soins bien coordonnés et prodigués en équipe.

Fournir plus de logements avec services de soutien

L'Ontario investit plus de 45 millions de dollars sur trois ans pour fournir jusqu'à 1 150 logements supplémentaires avec services de soutien pour les personnes atteintes de graves problèmes de santé mentale et de toxicomanie, et qui sont sans abri ou à risque de le devenir. Ces logements seraient un endroit stable, sûr et abordable où habiter, qui donnerait également accès à des services de soutien. Grâce à ces nouveaux investissements, le gouvernement aura financé d'ici 2019 près de 17 000 logements avec services de soutien pour des personnes atteintes de maladie mentale ou de toxicomanie, et d'autres personnes vulnérables.

Réunir les services à la jeunesse au sein de points d'accès uniques

Les centres de services intégrés pour les jeunes offrent une approche novatrice pour le dépistage et l'intervention précoces dans les cas de trouble de santé mentale et de dépendance, chez les jeunes ainsi que chez les jeunes adultes, afin d'aider à prévenir l'émergence de problèmes plus graves plus tard. En établissant de nouvelles manières de collaborer avec des partenaires communautaires, le gouvernement met sur pied et évalue un réseau qui comprendra jusqu'à neuf centres. Ces centres offriront aux personnes de 12 à 25 ans des services sans rendez-vous de santé mentale et de lutte contre les dépendances, ainsi que d'autres services sociaux et de soutien à la santé et à l'emploi regroupés dans un guichet unique axé sur les jeunes.

Améliorer l'expérience du patient

Appuyer les personnes âgées dans leur communauté

L'Ontario met en oeuvre de nombreuses initiatives importantes en 2017 afin d'appuyer la santé des personnes âgées et de leur famille. Ces initiatives sont décrites plus en détail dans le chapitre II, *De l'aide pour vous et votre famille*.

Le gouvernement lance une nouvelle Stratégie en matière de démence qui fournira plus de 100 millions de dollars sur trois ans afin d'élargir l'accès aux soins les plus appropriés et aux soutiens à l'échelle de la province pour les patients et leurs soignants.

La province affecte également 8 millions de dollars au cours des trois prochaines années afin d'appuyer 40 nouveaux centres communautaires. Ces centres, 263 au total, fournissent des services de transport, des programmes sociaux et de loisirs ainsi que d'autres soutiens afin d'aider les personnes âgées à demeurer actives et autonomes dans leur collectivité.

Améliorer les soins de longue durée

Les foyers de soins de longue durée fournissent des soins et du soutien en établissement à certains des citoyens les plus vulnérables de l'Ontario. L'Ontario fait des investissements dans les soins de longue durée afin d'améliorer les services, par exemple en allouant 58 millions de dollars pour les soins aux résidents. Pour obtenir de plus amples détails sur les foyers de soins de longue durée, voir le chapitre II, *De l'aide pour vous et votre famille*.

Veiller à offrir la meilleure qualité de soins aux patients

La *Loi de 2010 sur l'excellence des soins pour tous* souligne l'importance de la qualité au sein du système de soins de santé en définissant la qualité pour le secteur de la santé, en renforçant la responsabilité partagée à l'égard de la qualité des soins et en s'assurant que les organismes de soins de santé divulguent les renseignements sur la qualité des soins qu'ils prodiguent. Qualité des services de santé Ontario (QSSO), un organisme constitué aux termes de cette loi, aide à améliorer les soins prodigués en Ontario en faisant la promotion des soins de santé fondés sur les meilleures données scientifiques. En 2017-2018, QSSO publiera des normes de qualité dans de nombreux domaines cliniques, ce qui établira d'importants volets de soins de grande qualité pour les patients du système de santé.

Chaque année, Qualité des services de santé Ontario publie *À la hauteur*, un rapport complet décrivant l'expérience du système de santé vécue par les patients de l'Ontario afin que ces derniers puissent mieux comprendre le rendement du système.

Par l'entremise de son Comité consultatif ontarien des technologies de la santé (CCOTS), QSSO fait des recommandations au gouvernement concernant le financement fondé sur les meilleures données probantes disponibles pour les services de soins de santé et les appareils médicaux. Les conseils du comité éclairent d'importantes décisions pour déterminer quels technologies et services nouveaux et novateurs devraient faire l'objet d'investissements. Par exemple, QSSO a conseillé d'investir en 2017-2018 dans les technologies innovantes en soins cardiovasculaires comme le traitement endovasculaire des AVC. Depuis 2011, le CCOTS a présenté plus de 70 recommandations au gouvernement.

Rendre plus abordable le transport à des fins médicales dans le Nord

Le gouvernement augmente les soutiens disponibles afin d'aider les patients du Nord de l'Ontario qui doivent parcourir de longues distances pour avoir accès à des services médicaux spécialisés.

Le Programme de subventions accordées aux résidents du Nord de l'Ontario pour frais de transport à des fins médicales aide les résidents à assumer les dépenses de déplacement pour avoir accès à des services de santé assurés par l'OHIP prodigués par un spécialiste ou un établissement de santé désigné, et qui ne sont pas offerts dans un rayon de 100 kilomètres du domicile.

Au cours des trois dernières années, le programme a aidé plus de 600 000 Ontariens et Ontariennes du Nord à avoir accès à des services médicaux spécialisés ou à des interventions effectuées dans des établissements de santé.

L'investissement de 10 millions de dollars fournira un financement additionnel pour les Ontariennes et Ontariens du Nord grâce à une amélioration de l'allocation d'hébergement. Elle remboursera plus d'une nuit d'hébergement aux personnes qui doivent demeurer hors du domicile plus d'une nuit lorsqu'elles partent du Nord pour recevoir un service assuré par l'OHIP. Grâce à cet investissement, le coût du transport permettra aux résidents du Nord de recevoir les soins dont ils ont besoin et n'entravera pas leur capacité d'accéder aux services de santé qui ne sont pas disponibles à proximité de leur domicile.

Améliorer les soins pour les mères, les bébés et les enfants

En 2017, l'Ontario investira dans des programmes nouveaux et existants afin d'améliorer la santé des enfants et des mères. Cet investissement inclut un nouveau dépistage de l'ouïe chez les nourrissons dans le cadre du programme Dépistage néonatal Ontario. Ce nouveau dépistage permettra de repérer approximativement 100 bébés par année qui sont touchés par une perte d'audition et permettra une intervention plus précoce et une amélioration des résultats cliniques. L'Ontario investit également dans la création d'un programme de dépistage prénatal provincial qui améliorera l'accès à des tests de dépistage prénatal normalisés et de grande qualité dans toute la province.

Un nouveau réseau de santé intégré pour les enfants, Kids Health Alliance à l'hôpital Sick Kids, sera mis sur pied en Ontario. Il améliorera les soins que les enfants reçoivent dans les services des urgences des hôpitaux de la province. Ce réseau permettra de créer un système de santé plus coordonné, uniforme et de grande qualité pour les enfants et leur famille.

De plus, on met sur pied des soutiens améliorés pour les bébés prématurés et leur famille grâce à un investissement dans une banque de lait maternel de l'Ontario, de même qu'un nouveau programme afin d'améliorer l'accès aux tire-lait pour les mères de bébés prématurés.

La province continue d'investir et d'appuyer les familles touchées par une fausse-couche ou la perte d'un nouveau-né en élargissant les services de soutien et en améliorant la collecte de données afin d'honorer les engagements pris dans le cadre de la *Loi de 2015 sur la sensibilisation au deuil périnatal, la recherche sur ce genre de deuil et l'aide aux personnes vivant un tel deuil*.

Les services de sages-femmes fournissent des options d'accouchement à faible risque afin d'améliorer la qualité des soins et d'en augmenter la valeur pour les Ontariennes et Ontariens. En 2017, le gouvernement continuera d'élargir les choix et les soins de grande qualité pour les familles qui attendent un enfant en favorisant la croissance du secteur des sages-femmes et en pourvoyant jusqu'à 90 postes. Cette croissance soutenue augmentera l'accès à des soins sûrs et axés sur la famille prodigués aux femmes enceintes et aux nouveau-nés dans toute la province.

On prévoit qu'environ 250 nouvelles sages-femmes entreront dans la profession au cours des trois prochaines années. Les familles des femmes présentant une grossesse à faible risque disposeront de plus de choix de soins de qualité, ce qui réduira le recours aux soins hospitaliers ou spécialisés, qui sont plus coûteux.

Dans le cadre du programme de services de sages-femmes amélioré de l'Ontario, deux nouvelles sages-femmes autochtones seront embauchées au sein de la Dilico Family Health Team Clinic de la Première Nation de Fort William. Elles offriront des soins culturellement adaptés à jusqu'à 30 femmes et à leurs enfants autochtones au cours des trois prochaines années dans la région assujettie au Traité Robinson-Supérieur (districts de Thunder Bay et d'Algoma).

Le gouvernement investit afin de mettre en place cinq programmes de services de sages-femmes autochtones supplémentaires dans la province : K'Tigaaning Midwives, Powassan; Kenhte:ke Midwives, Tyendinaga Mohawk Territory; Onkwehon:we Midwives, Akwesasne; Shkagamik-Kwe Health Centre, Sudbury; Southwest Ontario Aboriginal Health Access Centre, London. L'Ontario offre également des subventions de planification aux organismes autochtones de toute la province pour étudier comment des services de sages-femmes pourraient être créés dans leurs collectivités.

Intégrer les services de santé à l'échelle locale

Depuis 2006, les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) ont guidé le financement et la planification pour les hôpitaux, les soins à domicile et en milieu communautaire, les services de santé mentale et les soins de longue durée. Dans le budget de 2016, à la suite de consultations exhaustives du public dans le cadre de *Priorité aux patients : Plan d'action en matière de soins de santé*, la province a proposé de mieux intégrer les soins de santé, particulièrement les soins primaires, à domicile et en milieu communautaire, et d'encourager une collaboration plus étroite avec les organismes de santé publique afin que les patients de l'Ontario reçoivent des soins harmonisés, uniformes et de grande qualité.

En 2017, l'Ontario passera aux prochaines étapes pour perfectionner le modèle en élargissant l'autorité des RLISS afin qu'ils assument la responsabilité de la planification des soins primaires ainsi que de la prestation des soins à domicile et en milieu communautaire.

À compter de 2017, les RLISS commenceront également à travailler à l'échelle de petites sous-régions, pour s'assurer que les besoins particuliers en santé des collectivités sont mieux déterminés et satisfaits. Ces sous-régions assurent une meilleure approche, plus locale, en matière de planification et d'amélioration du rendement pour les collectivités diversifiées de l'Ontario.

Conformément à la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, l'Ontario appuie la participation des patients. Le ministre de la Santé et des Soins de longue durée constituera un Conseil consultatif provincial des patients et des familles qui le conseillera sur le renforcement de la participation des patients et les principales priorités quant aux politiques de la santé qui ont une incidence sur les soins et l'expérience des patients. Ainsi, les besoins et les préoccupations des patients et des soignants seront entendus et compris. Chacun des 14 RLISS de l'Ontario établira un tel comité à l'échelon régional afin d'améliorer les communications entre les patients, les familles et les RLISS, de favoriser une amélioration de l'expérience des soins vécue par les patients et d'encourager la participation des patients à la prestation des soins.

Faciliter l'accès aux services de santé

Tout comme les entreprises, les organismes internationaux et d'autres gouvernements, l'Ontario reconnaît l'importance et la valeur des technologies de l'information et des communications pour éclairer et faire progresser les soins aux patients. Les investissements consentis jusqu'à maintenant ont jeté les bases du système de cybersanté d'aujourd'hui et ont été, de manière appropriée, concentrés sur les organismes de santé et les cliniciens. Il est temps d'en faire plus. Tandis que les Ontariennes et Ontariens découvrent de nouvelles manières d'utiliser la technologie pour simplifier et faciliter leur quotidien, l'Ontario doit faire de même pour les patients, qu'il s'agisse d'accéder à des dossiers de santé en ligne, d'accéder à des soins à domicile pour un proche sans sortir de chez soi ou d'utiliser des technologies de télémédecine.

En 2017, la province publiera un plan d'action en 10 points sur la cybersanté en Ontario et investira 15 millions de dollars afin de créer de nouvelles manières pour les patients et leur famille d'accéder par des moyens numériques à des renseignements et des services de santé. Ces mesures renforceront la qualité, l'efficacité et la responsabilisation des soins prodigués et stimuleront l'innovation et la croissance de l'économie grâce aux investissements dans la cybersanté, ce qui réduira les temps d'attente, améliorera l'accès aux soins et rehaussera l'expérience des patients.

Fournir des renseignements sur la santé faciles d'accès

En 2017, le gouvernement lancera Ontario.ca/santé, une source de confiance axée sur l'usager et compatible avec les appareils mobiles, qui fournira des renseignements sur les services de santé en Ontario. Ce service sera conçu afin d'aider les gens à faire des choix éclairés concernant leur santé et à s'orienter efficacement dans le système de santé de la province. Le site sera organisé en fonction des besoins des patients, selon leur expérience et leurs commentaires.

Protéger l'avenir des soins de santé

Un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens veulent jouer un rôle actif dans la protection et l'amélioration de leur santé et leur mieux-être, et le gouvernement peut les aider en leur fournissant plus de renseignements sur le tabagisme, les habilitant ainsi à faire des choix plus sains.

Favoriser un Ontario sans fumée

La prévalence du tabagisme a diminué en Ontario, passant de 19,4 % en 2011 à 17,4 % en 2014; cependant, deux millions de personnes fument encore. Afin d'aider plus d'Ontariennes et d'Ontariens à cesser de fumer et à réagir à la situation actuelle caractérisée par l'arrivée de nouveaux produits, en 2017, le gouvernement modernisera sa stratégie Un Ontario sans fumée.

Aider plus de fumeurs à cesser de fumer fait partie de la stratégie Un Ontario sans fumée.

Le gouvernement poursuivra son engagement prioritaire à l'égard d'un Ontario sans fumée. En fournissant gratuitement des produits de remplacement de la nicotine ainsi qu'en investissant dans de nouveaux programmes d'abandon du tabagisme à l'échelle de la province, les Ontariennes et Ontariens auront le soutien dont ils ont besoin pour cesser de fumer et demeurer en santé.

Le gouvernement continuera également de s'appuyer sur les progrès de la stratégie en augmentant les taux de taxation du tabac de 10 $ la cartouche de cigarettes au cours des trois prochaines années, à commencer par une hausse immédiate de 2 $ la cartouche, laquelle entrera en vigueur à 0 h 01, le vendredi 28 avril 2017. Les taxes sur le tabac constituent un moyen éprouvé d'appuyer les efforts de cessation et de prévention du tabagisme, et ces hausses aideront à abaisser le taux de tabagisme en Ontario afin qu'il devienne l'un des plus bas au Canada.

Aider les Ontariennes et Ontariens à faire des choix sains, afin qu'ils demeurent en santé plus longtemps

- Afin que les gens disposent des renseignements nécessaires pour faire des choix alimentaires plus sains, la *Loi de 2015 pour des choix santé dans les menus* exige, à compter de 2017, que les lieux de restauration ayant 20 établissements ou plus en Ontario affichent des renseignements sur la teneur en calories de leurs aliments et boissons.
- L'Ontario offre des tests de dépistage pour environ 140 000 nouveau-nés portant sur 29 maladies pouvant toutes être traitées, notamment des maladies métaboliques et endocrines, l'anémie falciforme et la fibrose kystique. En 2003, le dépistage des nouveau-nés portait sur deux maladies uniquement.
- Afin de protéger les Ontariennes et Ontariens contre les maladies évitables, et parfois graves, comme la rougeole, les oreillons, le tétanos, la coqueluche et la varicelle, 23 immunisations systématiques sont maintenant offertes gratuitement aux bébés, aux enfants et aux adultes. En 2003, seulement 15 de ces vaccins étaient financés par les deniers publics.
- La Stratégie ontarienne pour la santé des enfants encourage les enfants, les familles et les collectivités à favoriser les comportements sains et le poids santé avant la naissance et durant la petite enfance.
- Le Programme d'action communautaire Enfants en santé de la province, qui est offert dans 45 collectivités à l'échelle de l'Ontario, y compris six communautés autochtones, améliore le mieux-être des enfants de l'Ontario en faisant la promotion de l'alimentation nutritive, de l'activité physique et des comportements sains.
- La province financera à hauteur de 5 millions de dollars sur cinq ans la Fondation pour la Santé des Hommes au Canada afin de mener des initiatives de promotion et d'amélioration de la santé des hommes à l'échelle de la province en utilisant une stratégie fondée sur les résultats pour réaliser des changements comportementaux axés sur le patient.

Le Programme d'action communautaire Enfants en santé aide à créer des collectivités où il est facile pour les enfants de mener une vie saine.

Innovation dans le domaine de la santé

Grâce à la création du Bureau du stratège en chef de l'innovation en santé, le gouvernement favorise l'adoption et la diffusion de nouvelles technologies et processus en santé afin d'améliorer les résultats des patients, d'ajouter de la valeur au système de santé de l'Ontario et de créer des emplois. Cela s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement pour faire croître les petites et moyennes entreprises en Ontario, tout en transformant le système de santé.

Grâce au Fonds pour les technologies de la santé doté de 20 millions de dollars, l'Ontario améliore les soins aux patients avec des technologies de pointe en versant des subventions à 15 nouveaux projets qui amélioreront les soins aux personnes vivant dans leur domicile et leur collectivité. L'année prochaine, le gouvernement de l'Ontario fournira des subventions à des projets additionnels. Le fonds appuie la mise au point de technologies de la santé ontariennes qui améliorent les soins et créent de la valeur ainsi que des emplois pour le système de santé.

Parlons budget : Accéder aux données numérisées sur la santé

Ce projet pilote était l'une des trois idées les plus populaires qui ont été choisies par le public aux fins de financement, par l'entremise de la plate-forme Parlons budget.

Dans le cadre de cette initiative, la province mettra au point une preuve de concept de service d'enregistrement numérisé et d'authentification publique qui permettra aux parents ou aux tuteurs d'utiliser leurs identifiants bancaires pour accéder électroniquement, de manière sécuritaire, à la « carte jaune » d'un enfant, c'est-à-dire son dossier d'immunisation. Ce processus numérique pourrait également être élargi pour tester un canal de premier accès du patient, où ce dernier peut trouver les données sur sa santé (par exemple, ses résultats d'analyse de laboratoire, ses médicaments actuels, ses visites à l'hôpital), peu importe où les dossiers numériques se trouvent.

Cette idée recevra un investissement ponctuel de 1 million de dollars en 2017-2018, et des comptes rendus seront présentés tout au long de l'année sur Ontario.ca/parlonsbudget.

Pleins feux sur les technologies innovantes

BresoDx — Un dispositif convivial sans fil pour le diagnostic du syndrome d'apnées obstructives du sommeil. Il offre une option davantage axée sur le patient pour le diagnostic du sommeil, puisqu'il convient à l'utilisation à domicile au lieu d'un laboratoire de sommeil. Si elle n'est pas traitée, l'apnée du sommeil peut entraîner de graves complications de santé, notamment une augmentation du risque d'hypertension, d'accident vasculaire cérébral et d'insuffisance cardiaque. Financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le programme MaRS EXCITE a démontré les avantages de BresoDx, la première technologie qui a franchi toutes les étapes du programme.

Fonds de recherche sur le système de santé

Les preuves scientifiques sont plus nécessaires que jamais afin de résoudre les enjeux complexes du secteur de la santé. L'Ontario continuera d'investir dans le Fonds de recherche sur le système de santé (FRSS) en créant notamment deux nouveaux prix en 2017 : le prix du programme et l'appel ciblé pour la recherche en sciences infirmières. En favorisant la collaboration entre les chercheurs et les utilisateurs des connaissances, ce Fonds contribue aux priorités stratégiques du système de santé et à la réalisation du plan d'action Priorité aux patients.

Introduction

La main-d'oeuvre hautement scolarisée de l'Ontario est l'un des principaux atouts de la province. Plus d'élèves que jamais — 85,5 % — obtiennent leur diplôme d'études secondaires. En 2016, la province affichait un taux d'accession aux études postsecondaires plus élevé (68 %) que celui de tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Son système d'éducation de calibre mondial fournit aux apprenants, jeunes et vieux, des possibilités de suivre des programmes d'éducation et de formation de qualité qui leur donneront les connaissances et les compétences dont ils auront besoin pour réussir dans l'économie moderne.

La province s'est engagée à aider tous les enfants et les élèves à réaliser leur plein potentiel en les préparant à entreprendre une formation ou des études postsecondaires. Un bon départ à l'école et dans la vie est bénéfique pour tous les enfants, et cela commence par l'inscription au programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein. Plus de un million d'enfants ont été inscrits à ce programme qui les prépare à avoir un meilleur rendement scolaire, en améliorant les résultats globaux de 1re année en lecture, en écriture et en mathématiques.

En mettant en oeuvre des programmes novateurs et en accordant plus d'importance à l'apprentissage pratique, l'Ontario s'assure que les élèves des écoles secondaires sont bien préparés pour faire des études supplémentaires ou accéder au marché du travail. En rendant l'éducation plus accessible et abordable, le gouvernement aide les gens à entreprendre la carrière de leur choix ou à se recycler à cette fin.

Partout dans la province, le gouvernement a investi dans la construction de nouvelles salles de classe et écoles, ou dans la rénovation d'installations existantes. Depuis 2013, 146 nouvelles écoles ont été construites et 183 projets d'agrandissement majeur et de rénovation ont été achevés pour mieux soutenir le rendement et le bien-être des élèves.

Nos réalisations depuis 2013

- Création de 56 000 nouvelles places en garderie agréée et engagement à aider 100 000 autres enfants à avoir accès à des services de garde agréés de qualité et abordables.
- Achèvement de la mise en oeuvre du programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein pour tous les enfants de quatre et de cinq ans.
- Mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques qui prévoit que les élèves de la 1re à la 8e année devront consacrer 60 minutes par jour à l'apprentissage des mathématiques.
- Renforcement des collectivités par la construction de 146 nouvelles écoles et l'agrandissement ou la rénovation de 183 écoles existantes partout en Ontario.
- Réorganisation du RAFEO afin de rendre les frais de scolarité moyens gratuits pour plus de 210 000 étudiantes et étudiants.
- Modernisation des installations de recherche dans les collèges et les universités, et élargissement de l'accès aux études postsecondaires, notamment par la construction de nouveaux établissements universitaires à Markham, à Brampton et à Milton.

Atteindre l'excellence

Réduction de l'effectif des classes

La réduction de l'effectif des classes est l'un des engagements que l'Ontario a pris pour améliorer l'éducation et permettre aux enseignantes et enseignants de passer plus de temps avec chaque élève. Depuis l'année scolaire 2003-2004, la province a réduit l'effectif moyen des classes de la 4e à la 8e année, qui est passé à moins de 25 élèves. Or, certains conseils scolaires ont des classes dont l'effectif dépasse cette moyenne. La province fera donc des investissements additionnels pour s'assurer que tous les conseils scolaires visent à avoir un effectif moyen inférieur à 25 élèves dans les classes de la 4e à la 8e année.

À l'heure actuelle, la taille de l'effectif des classes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein est réglementée et doit être en moyenne de 26 enfants pour l'ensemble du conseil scolaire. Or, certaines de ces classes peuvent dépasser la moyenne. Pour corriger ce problème, la province a décidé de limiter l'effectif des classes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein à un maximum de 30 enfants en 2017-2018 et de 29 enfants en 2018-2019.

Les classes de programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein sont dotées d'une enseignante ou d'un enseignant, et d'une éducatrice ou d'un éducateur de la petite enfance. La présence dans la classe de deux professionnels qualifiés durant toute la journée scolaire permet de consacrer plus de temps à l'enseignement individuel et en petits groupes.

Dans une classe à petit effectif, l'enseignante ou l'enseignant peut consacrer plus de temps et d'attention à chaque enfant, qui peut alors mieux réussir.

Amélioration des connaissances et des compétences en mathématiques

Les connaissances et les compétences en mathématiques sont des éléments cruciaux de la réussite. Le programme-cadre de mathématiques du curriculum de l'Ontario a été conçu en vue d'aider les élèves à acquérir les bases conceptuelles requises pour développer des compétences en résolution de problèmes, en investigation, en évaluation et en répétition afin d'approfondir avec succès leur apprentissage.

La ressource Homework Help fournit aux élèves, gratuitement et en temps réel, des services de tutorat en mathématiques dispensés par des enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario.

Cette aide en ligne directe pour les mathématiques est offerte aux élèves de la 7e à la 10e année des écoles publiques de langue anglaise, et ce, de 17 h 30 à 21 h 30 HE, du dimanche au jeudi.

SOS Devoirs est un service semblable offert aux élèves francophones de la 1re à la 12e année.

L'apprentissage des mathématiques mène à plus qu'une maîtrise des compétences de base. Il dote les élèves d'un moyen de communication concis et puissant. En effet, le langage, les structures, les opérations et les processus mathématiques donnent aux élèves un cadre et des outils pour raisonner, justifier leurs conclusions et exprimer leurs idées de façon claire.

Le gouvernement a pris plusieurs mesures pour améliorer la compréhension que les élèves ont des mathématiques et leur aptitude à résoudre des problèmes, dont les suivantes :

- mise en oeuvre d'une stratégie améliorée d'enseignement des mathématiques qui prévoit que les enseignantes et enseignants des classes de la 1re à la 8e année doivent consacrer 60 minutes chaque jour à l'enseignement efficace de cette matière;
- utilisation dans les salles de classe du jeu mPower de TVO, une ressource créative et ludique qui facilite l'apprentissage des mathématiques en suscitant chez les élèves une attitude positive à l'égard de cette matière et leur permet d'acquérir des compétences de base en mathématiques et en numératie;
- prestation d'un soutien aux enseignantes et enseignants et aux formatrices et formateurs de mathématiques, et aux cours de perfectionnement professionnel, dans toutes les écoles afin de favoriser un enseignement et un apprentissage efficaces de cette matière.

Grâce à l'accent accru mis, dans la salle de classe et à l'extérieur, sur les compétences en mathématiques, plus d'élèves peuvent améliorer leurs habiletés dans cette matière et apprendre à résoudre des problèmes, ce qui les aidera dans leur vie quotidienne et leur donnera éventuellement un avantage concurrentiel dans un milieu de travail très spécialisé.

Des ressources additionnelles visant à aider les élèves à améliorer leurs compétences en mathématiques leur permettront d'être mieux préparés pour de futurs emplois.

Soutenir une éducation adaptée à une économie en évolution

L'Ontario collabore avec des éducateurs à la mise en oeuvre de 29 projets pilotes dans toute la province afin de réviser le cours actuel d'exploration des choix de carrière au palier secondaire et d'aider les élèves à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réussir dans une économie mondiale compétitive et en rapide évolution.

Ces projets pilotes comprendront des occasions novatrices permettant d'acquérir des connaissances en littératie financière et des compétences en entrepreneuriat, en culture numérique et en planification de vie-travail. Les enseignantes et enseignants examineront diverses façons :

- de fournir aux élèves les connaissances et compétences dont ils auront besoin dans la nouvelle économie mondiale;
- d'aider les élèves à explorer l'ensemble des cheminements et possibilités de carrière;
- de soutenir l'enseignement et l'apprentissage du cours d'exploration des choix de carrière par une variété de nouvelles méthodes.

Les commentaires des enseignantes et enseignants sur ces projets pilotes auront une influence déterminante sur l'orientation future du cours d'exploration des choix de carrière.

L'Ontario a inauguré une nouvelle stratégie pour l'éducation à la littératie financière des élèves de la 4e à la 12e année. Celle-ci met l'accent sur l'intégration dans le curriculum des quatre éléments clés de la littératie financière, soit les finances personnelles, la connaissance du fonctionnement de l'économie, la sensibilisation des consommateurs et la bonne citoyenneté.

Le portail TeachOntario de TVO propose aux enseignantes et enseignants des façons novatrices de mousser l'intérêt des élèves pour les mathématiques, notamment par des activités de programmation informatique.

Mise en oeuvre de la Stratégie d'éducation autochtone de l'Ontario

L'amélioration de l'éducation autochtone en Ontario, grâce à un dialogue fructueux avec les partenaires autochtones, est un élément important du plan gouvernemental pour créer des emplois, stimuler l'économie et aider les gens dans leur vie quotidienne.

La province fournit du financement aux conseils scolaires partout en Ontario pour leur permettre d'embaucher un responsable de l'éducation autochtone qui aura pour mandat de collaborer avec les communautés, les organismes, les élèves et les familles des Premières Nations, des Métis et des Inuits afin de soutenir la mise en oeuvre de la Stratégie d'éducation autochtone de l'Ontario.

Celle-ci a deux grands objectifs :

- Améliorer le rendement et le mieux-être des élèves métis, inuits et des Premières Nations.
- Réduire l'écart entre le rendement des élèves autochtones et celui de tous les autres élèves.

L'investissement en éducation autochtone, dans le rendement et dans le bien-être des Autochtones est l'une des nombreuses mesures prises par l'Ontario dans le cadre de sa démarche de réconciliation avec les peuples autochtones et de ses grands objectifs consistant à faire en sorte que le système d'éducation favorise la réussite de tous les élèves.

L'importance d'apprendre à chaque enfant ontarien l'histoire véritable de notre passé et sa pertinence aujourd'hui.

Élaboration d'une entente-cadre sur l'éducation avec la Nation Anishinabek

La province élabore une entente-cadre sur l'éducation avec la Nation Anishinabek qui représente 40 communautés des Premières Nations dispersées sur un vaste territoire en Ontario délimité par le lac Golden à l'est, Sarnia au sud et Thunder Bay et le lac Nipigon au nord.

L'entente permettra de soutenir les efforts de collaboration continue visant à encourager la réussite et le bien-être des élèves anishinabeks, à faciliter les transitions entre les écoles des Premières Nations et les écoles ontariennes, et à aider le système d'éducation de la Nation Anishinabek à dispenser des programmes et des services éducatifs de qualité dans les écoles des Premières Nations.

Assurer l'équité

Renforcer les mesures de soutien pour les élèves ayant des besoins particuliers

L'Ontario est déterminé à faire en sorte que tous les enfants et élèves soient inspirés et encouragés à réaliser leur plein potentiel grâce à l'accès à de riches expériences d'apprentissage et à des programmes efficaces dans leur collectivité. Un système d'éducation ontarien équitable et inclusif aidera tous les élèves à atteindre l'excellence, quels que soient leurs antécédents et leurs circonstances personnelles.

Pour renforcer les mesures de soutien pour les élèves qui ont des besoins particuliers, la province réalise un certain nombre d'investissements, y compris :

- garder ouvertes toutes les écoles provinciales et les écoles d'application afin d'aider les élèves qui sont sourds ou malentendants, aveugles ou malvoyants, et sourds et aveugles, ou encore ceux qui ont des troubles d'apprentissage importants;
- mettre en oeuvre des projets pilotes d'intervention intensive en lecture dans les conseils scolaires afin d'accroître la disponibilité et la réactivité des mesures de soutien que la communauté locale offre aux élèves ayant des troubles d'apprentissage importants;
- établir un groupe de référence qui fournira des conseils et des idées pour renforcer les mesures de soutien pour les élèves sourds ou malentendants;
- faire des modifications législatives pour transférer la structure de gouvernance du Centre Jules-Léger aux 12 conseils scolaires de langue française, cela afin d'assurer un meilleur soutien aux communautés francophones.

Améliorer les mesures de soutien pour les enfants autistes

La province renforcera les mesures de soutien pour les enfants autistes dans les écoles afin de les aider à faire la transition vers l'école à temps plein et à y poursuivre des études, cela :

- en créant dans les écoles des équipes de transition multidisciplinaires spécialisées qui aideront tous les élèves à faire la transition entre les services d'intervention comportementale intensive et l'école;
- en proposant des programmes de développement des compétences qui fournissent aux élèves des possibilités supplémentaires d'acquérir, après les heures d'école, des compétences ciblées pour qu'ils soient plus en mesure de réussir en classe.

Pour de plus amples renseignements, consultez la section D du chapitre IV, *Créer des collectivités inclusives et améliorer le système de justice.*

Promouvoir le bien-être des élèves

L'Ontario reconnaît l'importance du bien-être pour la croissance et le développement général des enfants et des élèves. Dans le cas de 70 % des adultes souffrant de problèmes mentaux, les symptômes apparaissent durant l'enfance ou l'adolescence. Or, il arrive souvent que le traitement dont ils ont besoin ne soit pas prodigué assez tôt. En effet, bon nombre de familles ont souvent de la difficulté à s'y retrouver parmi les différents services et à obtenir les soutiens appropriés pour leur enfant ou leur jeune.

Les enfants qui ont un sentiment d'identité positif sont mieux positionnés pour réaliser leur plein potentiel. C'est pourquoi le gouvernement investira 49 millions de dollars de plus au cours des trois prochaines années dans l'élaboration et le renforcement de programmes visant à améliorer le développement cognitif, affectif, social et physique des élèves, notamment en favorisant l'équité et l'éducation inclusive, les écoles sécuritaires et tolérantes, les écoles saines et une santé mentale positive.

La province souhaite élaborer une vision commune de ce qu'elle peut faire pour mieux favoriser le bien-être de tous les élèves et du personnel en collaboration avec les membres de la collectivité. Pour développer cette vision commune, elle sollicite des avis et des suggestions pour mieux comprendre les défis et les possibilités, et pouvoir établir des indicateurs pertinents du bien-être pour les élèves de la maternelle à la 12^{e} année, comme l'éducation physique, l'intimidation et la santé mentale. Le gouvernement a aussi créé l'Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles, qui aide les conseils scolaires à acquérir les capacités requises pour soutenir la santé mentale et le mieux-être des élèves.

Le programme-cadre révisé d'éducation physique et santé aide également les élèves à acquérir les connaissances et compétences requises pour être actifs et en bonne santé toute leur vie, cela par la participation régulière et sécuritaire à des activités physiques et l'acquisition des notions qui leur permettront de développer et d'améliorer eux-mêmes leur condition physique.

La province a choisi le Hamilton-Wentworth District School Board, en partenariat avec l'Offord Centre for Child Studies de l'Université McMaster, pour diriger un réseau du savoir provincial que les éducateurs de première ligne pourront consulter pour avoir accès aux recherches les plus récentes sur le bien-être des élèves. L'objectif est de promouvoir des pratiques fondées sur des données probantes, telles que la fourniture d'un perfectionnement professionnel de qualité, la promotion du leadership au niveau local et la mise en oeuvre d'initiatives d'apprentissage social et affectif.

L'éducation des jeunes pris en charge, comme ceux placés en famille d'accueil, pose des défis particuliers. En effet, quand ces jeunes changent de domicile, ils doivent souvent changer d'école, même s'ils continuent d'habiter dans le même secteur. Le gouvernement investira donc 21 millions de dollars au cours des trois prochaines années dans les services pour les jeunes pris en charge, y compris les services de transport, afin qu'ils puissent continuer à fréquenter la même école, même si leur lieu de résidence dans la localité change. Cela leur permettra d'établir des liens avec leur école et leurs enseignants, et leur assurera un milieu stable pour poursuivre leur éducation.

Bâtir de nouvelles et de meilleures écoles

La province versera près de 16 milliards de dollars, en subventions d'équipement, au cours des 10 prochaines années pour financer la construction de nouvelles écoles dans des secteurs à forte croissance, améliorer l'état des écoles existantes et investir dans des projets visant à réduire l'espace excédentaire.

Dans le cadre de cet investissement, elle continuera aussi à financer la rénovation des écoles dans l'ensemble des régions. Maintenant l'engagement pris en 2016 d'accroître les fonds pour la réfection des écoles, la province versera 1,2 milliard de dollars de plus pour permettre l'exécution de travaux de réfection et de réparation dans les écoles au cours des deux prochaines années. Ces fonds continueront à aider les conseils scolaires à réparer les toitures, à améliorer les équipements de chauffage, de ventilation et de climatisation, et à moderniser les systèmes de plomberie et d'électricité. Ils permettront aussi d'améliorer les aspects visibles des écoles, comme les planchers, les murs, les plafonds et les terrains de jeux, qui ont une influence sur l'apprentissage et le bien-être des élèves.

La province investira aussi dans la modernisation des écoles par l'entremise du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique. L'Ontario accordera des fonds aux écoles existantes pour leur permettre d'améliorer leur rendement énergétique et d'installer des technologies à base d'énergies renouvelables, comme des systèmes de contrôle automatique des bâtiments, des fenêtres écoénergétiques, des systèmes d'énergie solaire et des systèmes géothermiques. Ces améliorations aideront à réduire la pollution causée par les gaz à effet de serre et à favoriser la viabilité financière des installations, tout en encourageant une bonne gérance environnementale et en favorisant le rendement des élèves.

Partout dans la province, le gouvernement investit dans la construction de nouvelles et meilleures écoles qui dispenseront des programmes de grande qualité à tous les élèves, et accroîtront leur rendement et leur bien-être. La province construit actuellement 95 nouvelles écoles et elle agrandit et rénove 54 écoles existantes.

GRAPHIQUE 4.2 **Exemples d'écoles en construction ou qui ouvriront leurs portes en 2017-2018**

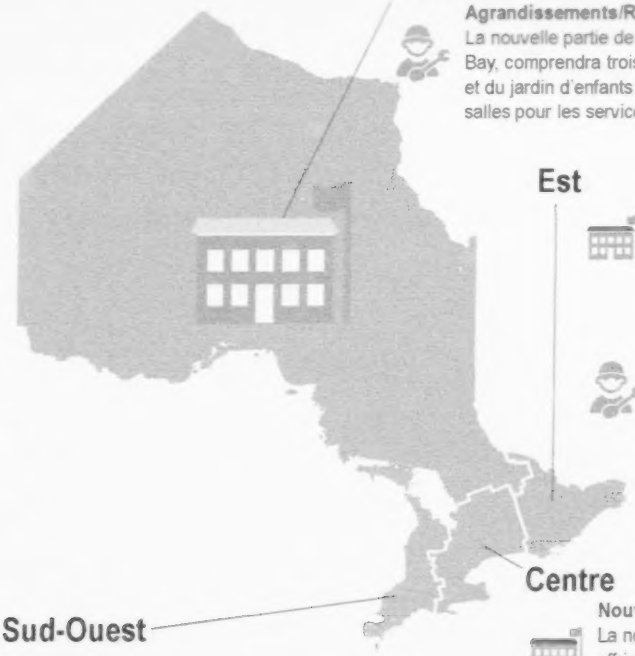

Nord

Agrandissements/Rénovations

La nouvelle partie de l'école publique Kingsway Park, à Thunder Bay, comprendra trois salles pour le programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, deux salles de classe, trois salles pour les services de garde et un gymnase agrandi.

Est

Nouvelles écoles

Une nouvelle école élémentaire dans le secteur Findlay Creek d'Ottawa accueillera 674 élèves de la maternelle à la 8e année.

Agrandissements/Rénovations

La nouvelle partie ajoutée à l'École élémentaire catholique Horizon-Jeunesse à Ottawa, qui est administrée par le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, lui permettra d'accueillir 390 élèves de plus. Cette nouvelle partie devrait ouvrir ses portes en septembre 2018.

Centre

Nouvelles écoles

La nouvelle École secondaire Gaétan-Gervais offrira un enseignement en langue française à 392 élèves de la 7e à la 12e année dans des installations modernes et accessibles, à Oakville.

La nouvelle école élémentaire George Webster près de l'intersection des avenues St. Clair Est et Victoria Park, à Toronto, accueillera 848 élèves et abritera une garderie. Elle devrait ouvrir ses portes en septembre 2018.

Agrandissements/Rénovations

L'école secondaire catholique St. Jean de Brebeuf, à Hamilton, sera agrandie et rénovée afin d'accueillir 105 nouveaux élèves et de répondre à la croissance des inscriptions dans le secteur. Les travaux de rénovation permettront aussi de moderniser les équipements techniques de l'école.

Sud-Ouest

Nouvelles écoles

L'école publique Groh à Waterloo accueillera 600 élèves de la maternelle à la 8e année. Il s'agit d'un bâtiment ultra-moderne qui offrira aux élèves, au personnel enseignant et aux familles des salles pour les arts, les sciences et la musique.

Agrandissements/Rénovations

L'école secondaire St. Clair à Sarnia fera l'objet de rénovations d'envergure, ce qui permettra d'accueillir 528 élèves supplémentaires. L'école devrait ouvrir ses portes en septembre 2018.

Aperçu de la nouvelle école secondaire de Sioux Lookout qui remplacera l'école secondaire du district de Queen Elizabeth et devrait être achevée d'ici septembre 2018.

L'école publique West Gate, à Windsor, a ouvert ses portes en septembre 2014.

L'école secondaire Orillia a ouvert ses portes en mars 2016.

L'école publique Michaëlle-Jean, à Ajax, a ouvert ses portes en septembre 2015.

L'école élémentaire catholique St. Benedict, à Nepean, a ouvert ses portes en septembre 2016.

Négociation de conventions centrales pour les enseignantes et enseignants et les travailleuses et travailleurs en éducation

Le gouvernement a récemment conclu des ententes de principe avec les fédérations d'enseignantes et d'enseignants et les syndicats des travailleuses et travailleurs en éducation afin de prolonger de deux ans les conventions actuelles. Ces ententes de principe prévoient de modestes augmentations salariales et du soutien additionnel pour le personnel enseignant et les classes. Elles permettent aux enseignantes et aux enseignants de rester centrés sur la réussite des élèves, tout en réduisant les risques de perturbations de l'année scolaire.

En mars 2017, des modifications à la *Loi de 2014 sur la négociation collective dans les conseils scolaires* ont été adoptées. Celles-ci ont permis à la province de mettre en oeuvre les ententes récemment conclues et d'améliorer un modèle déjà efficace de négociation collective dans le secteur de l'éducation en le rendant plus souple, transparent et uniforme.

Assurer un système d'éducation postsecondaire accessible et de qualité

Les collèges et les universités de l'Ontario se classent parmi les meilleurs au monde. Ils jouent un rôle important pour doter les étudiantes et étudiants des connaissances et des compétences dont ils ont besoin pour réussir dans une économie moderne fondée sur le savoir. Diplôme en main, bon nombre d'étudiantes et d'étudiants font néanmoins face à un avenir incertain dans un monde qui évolue rapidement. C'est pourquoi le gouvernement réorganise le système d'éducation postsecondaire pour s'assurer qu'il demeure très compétitif et qu'il prépare bien les étudiantes et étudiants à relever les défis et à profiter des occasions que présente une économie mondiale en mutation.

L'accessibilité est primordiale. C'est pourquoi, dès cet automne, l'Ontario déploiera le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) remanié afin de fournir une aide financière plus transparente, opportune et ciblée aux étudiantes et aux étudiants qui en ont le plus besoin. Les changements apportés rendront les frais de scolarité moyens gratuits pour plus de 210 000 étudiantes et étudiants de l'Ontario, et réduiront le coût des études pour de nombreux autres, permettant ainsi à un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens de poursuivre des études postsecondaires. Pour de plus amples renseignements, consultez le chapitre II, *De l'aide pour vous et votre famille*.

Il faut également des occasions d'apprendre. C'est pourquoi l'Ontario accentue ses efforts pour fournir aux étudiantes et aux étudiants les habiletés et les expériences qui seront requises par l'économie de demain, cela en encourageant l'utilisation de méthodes d'enseignement et d'apprentissage novatrices, en aidant les étudiantes et étudiants à se préparer pour une carrière et en créant un système d'éducation postsecondaire axé sur les résultats. Dans le cadre de partenariats avec les collèges, les universités et les employeurs, l'Ontario lancera la nouvelle Stratégie de démarrage de carrière. Pour de plus amples renseignements, consultez le chapitre III, *Créer des possibilités et assurer la sécurité*.

Pour fournir aux gens la meilleure éducation et les meilleures possibilités, le système doit être adaptable, aidant et viable. Depuis deux ans, la province collabore avec les universités et les collèges afin d'apporter aux formules de financement des modifications qui prendront effet en 2017-2018. Le nouveau modèle de financement mettra un accent renouvelé sur l'obtention de résultats de qualité par les étudiantes et étudiants, et liera une portion du financement des collèges et des universités à leur performance et aux domaines dans lesquels ils excellent. En se basant sur des mesures institutionnelles et systémiques, le gouvernement travaillera de concert avec les collèges et les universités afin d'établir des objectifs de rendement clairs dans le cadre d'ententes de mandat stratégiques.

Projet d'une université de langue française

La province s'est engagée à favoriser la création d'un environnement d'apprentissage dynamique pour la prestation de services et de programmes d'éducation postsecondaire de langue française. En 2016, elle a mis sur pied le Conseil de planification pour une université de langue française qui est composé de membres de la communauté francophone de l'Ontario ayant une très bonne connaissance ou une expertise dans le domaine des études postsecondaires en langue française ou bilingues. Le Conseil de planification fournira des avis au gouvernement sur le coût et les aspects conceptuels du nouvel établissement afin de permettre à plus d'étudiantes et d'étudiants de poursuivre des études postsecondaires en français.

Investir dans l'infrastructure d'éducation postsecondaire

La province a aussi collaboré avec le gouvernement fédéral, les collèges, les universités et les instituts autochtones afin de lancer, en Ontario, le Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires. À partir de 2016-2017 et jusqu'à 2018-2019, les partenaires feront des investissements communs de plus de 1,9 milliard de dollars pour permettre aux collèges et aux universités d'améliorer et de moderniser les installations de recherche sur leurs campus, et d'accroître leur viabilité environnementale.

TABLEAU 4.2 Exemples de projets qui bénéficient d'un financement conjoint du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires

DURHAM COLLEGE SUCCESS MATTERS	Collège Durham – Construction d'un nouveau centre d'éducation collaborative qui comprendra une initiative de calibre mondial qui mettra les étudiants en rapport avec des experts de diverses matières partout dans le monde, ainsi que d'un centre d'entrepreneuriat qui les branchera sur des employeurs locaux et leur fournira les ressources et l'expertise requises pour lancer de nouvelles entreprises ou développer des idées pour la création de nouvelles affaires.
FANSHAWE	Collège Fanshawe – Modernisation de l'édifice existant afin d'y ajouter un nouveau centre pour la recherche avancée et l'innovation en biotechnologie.
SAULT COLLEGE	Collège Sault – Création d'un nouvel institut pour l'environnement, l'éducation et l'entrepreneuriat qui permettra aux industries et au milieu universitaire de collaborer dans des domaines d'une importance vitale pour le Nord, comme les technologies de l'information et des communications, et la gestion des ressources forestières, aquatiques, fauniques et énergétiques.
TRENT UNIVERSITY	Université Trent – Création de la grappe de recherche et d'innovation Bata. Ce projet prévoit la rénovation, inspirée des concepts LEED, de deux étages afin de créer sept centres de recherche et d'innovation, et trois aires d'interaction.
UNIVERSITY OF TORONTO	Université de Toronto – Rénovation de 546 laboratoires répartis sur les trois campus pour permettre aux étudiantes et aux étudiants, et au corps professoral, de travailler dans des installations de pointe et d'y produire les meilleurs travaux de recherche du pays.

Améliorer les possibilités d'éducation et de carrière pour les apprenants autochtones

Le gouvernement s'est engagé à renforcer les voies d'accès aux programmes d'éducation et de formation postsecondaires pour les apprenants autochtones, cela en reconnaissant et en développant les capacités des neuf instituts autochtones situés en Ontario qui appartiennent aux Autochtones et que ceux-ci gèrent.

La province investit donc environ 200 millions de dollars sur trois ans pour soutenir des initiatives clés qui aideront un plus grand nombre d'apprenants inuits, métis et des Premières Nations à accéder à des programmes d'éducation et de formation postsecondaires de qualité. Cet investissement comprend une somme de 56 millions de dollars sur trois ans pour accroître la capacité et la viabilité des neuf instituts autochtones situés en Ontario qui sont financés par les deniers publics.

Cet investissement historique pour assurer la viabilité des instituts autochtones vise à soutenir l'objectif commun d'accroître l'accès à l'éducation et les occasions d'apprentissage, tout en créant un climat de certitude pour les apprenants autochtones de l'Ontario.

Les instituts autochtones fournissent un cheminement que les apprenants autochtones peuvent suivre pour atteindre leurs objectifs d'éducation et de carrière dans des milieux d'apprentissage sécuritaires, adaptés à leur culture, situés près de leur domicile, et exploités et administrés par les communautés autochtones. Ils offrent annuellement des programmes d'éducation et de formation postsecondaires, répondant directement aux besoins du marché du travail local, à plus de 1 000 étudiantes et étudiants. En moyenne, chaque année, quelque 300 étudiantes et étudiants y obtiennent leur diplôme.

L'investissement dans les instituts autochtones s'inscrit également dans les grandes priorités du gouvernement qui visent notamment la réconciliation avec les peuples autochtones et la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée.

Les instituts autochtones situés en Ontario offrent un large éventail de programmes d'enseignement postsecondaire agréés en collaboration avec les collèges et les universités. De plus, ils élaborent des programmes d'études pour répondre aux besoins actuels et futurs des communautés locales en matière de ressources humaines.

Voici des exemples :

- Le First Nations Technical Institute offre, en partenariat avec le Collège Canadore de North Bay, le seul programme de pilotage postsecondaire autochtone au Canada.
- Depuis janvier 2016, le Six Nations Polytechnic Aboriginal Institute, à Ohsweken, offre un programme de baccalauréat ès arts en langues ogwehoweh (cayuga et mohawk).

GRAPHIQUE 4.3 **Instituts autochtones de formation et d'éducation postsecondaire situés en Ontario**

Parlons budget : Améliorer les services numériques dans les bibliothèques

Le projet pilote a été l'une des trois principales idées que le public a choisies pour être financées par l'entremise de la plateforme Parlons budget.

L'Ontario investira des fonds pour améliorer les services numériques dans 45 bibliothèques publiques des Premières Nations financées par la province, ainsi que dans 165 bibliothèques publiques rurales et 82 autres bibliothèques en régions éloignées, afin d'améliorer l'accès aux renseignements et aux possibilités en ligne.

Selon les besoins locaux, ces investissements pourraient permettre d'offrir des programmes de prêt à base de points d'accès sans fil, des ressources matérielles et logicielles, et des occasions de formation technologique.

L'idée recevra un financement ponctuel de 1 million de dollars en 2017-2018 et des rapports sur l'avancement du projet devront être fournis tout au long de l'année sur Ontario.ca/Parlonsbudget.

Section C : Édifier les réseaux de transport en commun et les systèmes de transport

Introduction

Pour que l'Ontario demeure un endroit où il fait bon vivre et travailler en plus d'être une destination attirant les investisseurs, la province continuera d'édifier la nouvelle génération d'infrastructure de transport. Le gouvernement envisage d'investir environ 84 milliards de dollars dans le secteur des transports sur une période de dix ans, notamment 56 milliards de dollars dans les transports en commun et 26 milliards de dollars dans les routes, soutenant ainsi 50 000 emplois en moyenne chaque année. Ces investissements contribueront à réaliser l'objectif qu'il s'est fixé d'instaurer un réseau de transport en commun et un système de transport de calibre mondial. Cela permettra la circulation sécuritaire et efficiente des personnes et des biens, et soutiendra une économie compétitive à l'échelle mondiale et une excellente qualité de vie.

Nos réalisations depuis 2013

- Construction de projets de transport en commun rapide comme la ligne de train léger sur rail Eglinton Crosstown et achèvement de la liaison ferroviaire entre l'Aéroport international Toronto Pearson et la gare Union de Toronto
- Augmentation du nombre de trajets par semaine et de service bidirectionnel à l'échelle du réseau de service ferroviaire GO, ce qui offrira aux usagers et aux voyageurs davantage de choix
- Construction ou réfection de 435 ponts et de plus de 2 800 kilomètres de route, notamment l'élargissement des principales routes du Nord de l'Ontario, pour les faire passer à quatre voies afin de faciliter la circulation des personnes et des marchandises
- Soutien de projets de transport en commun municipaux en versant un financement supérieur à 1,3 milliard de dollars provenant de la taxe sur l'essence

GRAPHIQUE 4.4 **Investissements dans les réseaux de transport en commun et les systèmes de transport au cours des 10 prochaines années**

56 G$ dans les transports en commun

26 G$ dans les routes

- Des projets de transport en commun seront réalisés à Waterloo, à Hamilton, à Mississauga, à Brampton, à Ottawa et à Toronto.
- Le système ferroviaire GO sera modernisé grâce au Service ferroviaire express régional GO, quadruplant ainsi le nombre de trajets par semaine, qui passeront d'environ 1 500 à près de 6 000 d'ici 2024-2025.
- Environ 5 000 kilomètres de routes et plus de 750 ponts seront construits ou réparés dans la province d'ici 2021-2022.
- Environ 2 400 kilomètres de ces routes et 200 de ces ponts sont situés dans le Nord de l'Ontario.

La province mène le renouvellement et l'expansion de l'infrastructure de transport et d'autres infrastructures cruciales pour la population ontarienne. Ils sont caractérisés par le plan Faire progresser l'Ontario, qui prévoit des investissements dans les transports en commun, les systèmes de transport et d'autres projets d'infrastructure prioritaires à l'échelle de la province.

En janvier 2017, la province a publié le document ONRenforce – Mise à jour 2017 sur l'infrastructure et a lancé un site Web[1] interactif, lesquels présentent plus de 2 500 principaux projets en cours de réalisation ou terminés dans différents secteurs. Pour de plus amples renseignements sur les projets de transport communautaire en voie de réalisation dans la province, veuillez consulter ce site.

[1] https://www.ontario.ca/fr/page/batir-lontario

Investir dans les projets de transport en commun

La province gère l'engorgement routier, relie les collectivités et fournit à la population plus de choix pour ses déplacements en investissant dans les transports en commun.

PRESTO

Plus de 2,5 millions de cartes ont été activées à l'échelle du réseau PRESTO dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH) et à Ottawa. En décembre 2016, la carte PRESTO était acceptée dans l'ensemble du réseau de la Commission de transport de Toronto (CTT), notamment dans tous les tramways, autobus, véhicules Wheel-Trans et taxis adaptés, ainsi qu'à au moins une entrée de toutes les stations de métro. D'autres fonctionnalités PRESTO seront ajoutées à mesure que le système sera déployé dans le réseau de la CTT pendant 2017 et jusqu'au début de 2018.

GO Transit

Service ferroviaire express régional

Le plan de service ferroviaire express régional GO (SFER GO) prévoit le lancement d'un service plus rapide et plus fréquent grâce à l'électrification des principaux tronçons, dont celui de l'Union Pearson Express. C'est l'un des plus grands projets d'infrastructure de transport en commun en Amérique du Nord.

« Le service ferroviaire express régional a pour but de transformer le réseau régional GO Transit pour qu'il puisse répondre avec plus d'efficience à la demande croissante en matière de transport dans la région du grand Toronto et de Hamilton. Lors de sa création, en 1967, les trains GO circulaient sur une seule ligne. Aujourd'hui, le réseau ferroviaire de GO relie 17 systèmes de transport en commun de nombreuses collectivités dans la région. »

The Canadian Centre for Economic Analysis (CANCEA), *Regional Express Rail's Impact on Housing Affordability in the Greater Golden Horseshoe*, 2016.

Le nombre hebdomadaire de trajets dans le réseau ferroviaire GO devrait passer d'environ 1 500 à près de 6 000 lorsque le SFER GO sera en service d'ici 2024-2025.

La province facilite les travaux préparatoires d'infrastructure d'un certain nombre de projets dans les corridors de Barrie, de Stouffville, de Lakeshore Est, de Lakeshore Ouest et de Kitchener. Cela comprend les mises à niveau des stations, des sauts-de-mouton et des voies ainsi que les travaux en vue de l'électrification éventuelle du parcours.

Réduire le temps de déplacement pour les collectivités grâce à l'expansion du service ferroviaire GO Transit.

Prolongation et expansion des services du réseau ferroviaire GO

En collaboration avec les partenaires du service ferroviaire de marchandises, l'Ontario va aussi de l'avant avec l'expansion du service ferroviaire de GO entre Bowmanville et Niagara et le prolongement du service jusqu'à Kitchener.

- L'achèvement de l'expansion du service ferroviaire GO sur 20 kilomètres du couloir Lakeshore Est d'Oshawa à Bowmanville est prévu pour 2023-2024. Ce tronçon desservira les résidents de Durham grâce aux quatre nouvelles gares proposées : une au chemin Thornton et une au chemin Ritson à Oshawa, une au chemin Courtice à Courtice et une au chemin Martin à Bowmanville.
- Le service ferroviaire GO en semaine entre la future gare Confederation à Hamilton et la région de Niagara est censé débuter en 2021 et atteindre Niagara Falls d'ici 2023. Outre la gare à Hamilton, trois gares nouvelles ou rénovées sont proposées le long du couloir, soit à Grimsby, à St. Catharines et à Niagara Falls.
- La planification et les analyses techniques ont commencé en vue d'établir un service ferroviaire GO bidirectionnel toute la journée dans le couloir de Kitchener.

GO Transit en chiffres

Depuis 2013, Metrolinx a construit trois nouvelles stations, elle a achevé l'agrandissement ou la rénovation de dix autres stations, et elle a ajouté plus de 8 000 places de stationnement. Par ailleurs, la société a acheté 220 nouveaux autobus, 124 nouvelles voitures de passagers et 10 nouvelles locomotives.

SmartTrack

La province et la Ville de Toronto se sont entendues sur le concept de service intégré SFER GO-SmartTrack qui prévoit six nouvelles stations le long des couloirs ferroviaires de Kitchener et de Stouffville-Lakeshore Est au sein de la Ville de Toronto, ainsi que la prolongation en direction ouest de la ligne de transport léger sur rail Eglinton Crosstown vers l'Aéroport international Toronto Pearson. De plus, la province et la ville ont conclu une entente de partage des coûts d'immobilisations et des coûts permanents d'entretien et de fonctionnement.

L'Ontario accueille avec plaisir l'engagement du gouvernement fédéral à investir environ 1,9 milliard de dollars dans des segments du projet SFER GO, et continuera de chercher à établir des partenariats avec lui pour faire avancer les projets de transport en commun et de systèmes de transport dans la province.

Projets de transport en commun rapide

Plusieurs grands projets de transport en commun sont planifiés ou en cours de réalisation dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH).

- **Service de transport en commun rapide à Hamilton** — La province va de l'avant avec la construction d'une ligne réservée de transport léger sur rail entre l'Université McMaster et le rond-point Queenston. Ce projet favorisera les déplacements rapides, fiables et commodes de passagers par transport en commun dans la région de Hamilton. Une demande de propositions devrait être publiée au cours de 2017. En plus du TLR, le gouvernement va engager la planification d'une ligne de service rapide par autobus (SRB) proposée sur 16 kilomètres qui relierait le secteur riverain de Hamilton à l'aéroport international de Hamilton.
- **TLR Hurontario** — La province entreprend un processus d'approvisionnement pour la construction d'environ 20 kilomètres de rails longeant le corridor Hurontario afin d'établir un nouveau service de transport rapide, fiable et moderne entre Mississauga et Brampton-Sud, de la gare GO de Port Credit à celle de l'avenue Steeles. La demande de propositions devrait être publiée plus tard en 2017.
- **TLR Eglinton Crosstown** — La construction du TLR Eglinton Crosstown va bon train à Toronto. Le couloir de 19 kilomètres longera l'avenue Eglinton entre Mount Dennis (chemin Weston) et la station Kennedy. Il comprendra une section souterraine de 10 kilomètres de la rue Keele à la promenade Laird. Le creusement du tunnel est maintenant terminé et les travaux préparatoires se poursuivent à toutes les stations souterraines.

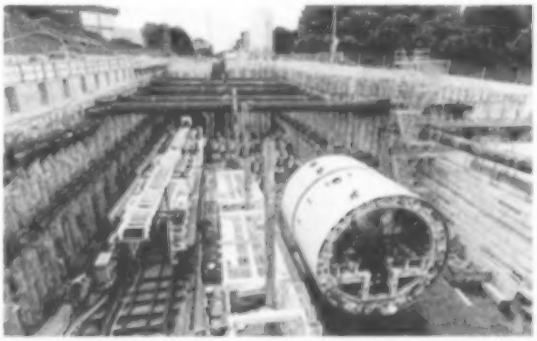

Le tunnelier sur le site de construction du TLR Eglinton Crosstown.

- **TLR Finch Ouest** — Ce projet consiste en un couloir de 11 kilomètres de voies réservées aux transports en commun vers Toronto, entre le Collège Humber et la rue Keele. Le processus d'approvisionnement pour ce projet est en cours.
- **Rue piétons-autobus à Mississauga** — Ce corridor pour autobus s'étendra sur 18 kilomètres et sera doté de 12 stations du boulevard Winston-Churchill, à l'ouest, à la promenade Renforth, à l'est. La construction de la station Winston-Churchill est terminée et le projet devrait s'achever cette année.
- **Plan VIVA Next dans la région de York (SBR)** — Ce projet est mis en oeuvre en plusieurs étapes. Les segments à Markham, à Richmond Hill et à Newmarket sont ouverts. Le tronçon de Vaughan Metropolitan Centre sur la route 7 à l'est de la rue Jane devrait être prêt au printemps 2017. Les tranches restantes le long de la rue Yonge à Richmond Hill et à Newmarket, et qui longent la route 7 à Vaughan devraient entrer en service d'ici décembre 2019.

Projets d'infrastructure municipale

La province finance d'importants projets municipaux de transport en commun, notamment :

- **Le système de transport rapide ION à Waterloo** — La première étape comprend 17 kilomètres de SBR adapté entre le centre commercial Fairview Park à Kitchener et le terminus de la rue Ainslie à Cambridge, et 19 kilomètres de TLR du centre commercial Conestoga à Waterloo au centre commercial Fairview Park à Kitchener.
  Le SBR adapté est entré en service en septembre 2015. Le système TLR est achevé à 90 % et devrait entrer en service en 2018. La province investit jusqu'à 300 millions de dollars dans ce projet.
- **TLR à Ottawa** – Les travaux de l'étape 1 vont bon train et devraient être terminés en 2018. Les 13 stations sont toutes en cours de construction. Les travaux de prolongement – l'étape 2 – devraient suivre et prendre fin en 2023. La province investit environ 1,6 milliard de dollars dans les étapes 1 et 2 de ce projet.

La construction de la station Rideau sur la ligne Confederation faisant partie du projet de TLR à Ottawa.

Augmenter le financement par la taxe sur l'essence

L'Ontario augmentera la part du revenu des municipalités provenant de la taxe provinciale actuelle sur l'essence, pour la faire passer de 334 millions de dollars en 2016-2017 à environ 642 millions de dollars d'ici 2021-2022. La province y parviendra en doublant la part des fonds provenant de cette taxe que les municipalités perçoivent, laquelle passera de 2 à 4 cents le litre d'ici 2021-2022.

Grâce à l'amélioration apportée au programme de taxe provinciale sur l'essence, les municipalités jouiront d'un financement stable, ce qui les aidera à améliorer et à étendre leurs systèmes de transport en commun ainsi qu'à proposer davantage de choix aux usagers et aux familles.

Augmenter le financement des transports en commun

Les municipalités peuvent appliquer les fonds provenant de la taxe sur l'essence à des priorités locales de transport en commun, comme la modernisation de l'infrastructure, l'achat de véhicules, l'ajout d'itinéraires, la prolongation des heures de service, la mise en oeuvre de stratégies tarifaires et l'amélioration de l'accessibilité des transports.

L'attribution des fonds provenant de la taxe sur l'essence repose sur une formule établie en fonction de l'achalandage (70 %) et de la population (30 %). En 2016-2017, 99 villes et localités ont bénéficié du programme pour améliorer leurs systèmes de transport en commun, notamment :

- 170,8 millions de dollars pour la Ville de Toronto
- 34,4 millions de dollars pour la Ville d'Ottawa
- 16,7 millions de dollars pour la Ville de Mississauga
- 15,4 millions de dollars pour la région de York
- 10,7 millions de dollars pour la Ville de Hamilton
- 9,4 millions de dollars pour la Ville de London
- 3,5 millions de dollars pour la Ville de Windsor
- 2,3 millions de dollars pour la Ville de Kingston
- 1,9 million de dollars pour la Ville de Thunder Bay
- 1,1 million de dollars pour la Cité de Sault Ste. Marie

Investissements dans l'infrastructure des routes

La province fait de nouveaux investissements dans l'infrastructure des routes. Les travaux de planification et de conception sont en cours pour soutenir :

- la réfection de l'autoroute 400, à partir de la route secondaire 16 vers le chemin Lloydtown-Aurora dans la région de York, notamment la reconstruction de l'échangeur de ce chemin et le remplacement du pont d'étagement de la route secondaire 16. La construction devrait démarrer en 2017 et se terminer en 2020;
- le remplacement, à Kitchener, des ponts enjambant la rivière Grand sur l'autoroute 401. La construction devrait démarrer en 2019 et se terminer en 2022;
- la réfection de l'autoroute 401, de 4,4 kilomètres à l'est du chemin Merlin jusqu'à 5,0 kilomètres à l'est du chemin Bloomfield, et de 2,0 kilomètres à l'ouest de la route secondaire Mull jusqu'à 1,4 kilomètre à l'ouest du chemin Victoria dans la municipalité de Chatham-Kent. La construction devrait démarrer en 2018 et se terminer en 2020.

Résolue à soutenir la croissance économique et à améliorer la mobilité, la province poursuit ses efforts d'expansion et de réfection du réseau routier.

TABLEAU 4.3 Points saillants des projets routiers

Région	Description
Centre	**Autoroute 427** — prolongement sur une distance de 6,6 kilomètres de la route 7 jusqu'à la promenade Major Mackenzie et ajout de voies de l'avenue Finch à la route 7. Ce projet prévoit aussi l'ouverture de voies à accès spécial tarifé réservées aux véhicules multioccupants en 2021. **Autoroute 404** — en collaboration avec le gouvernement fédéral, élargissement de l'autoroute de six à huit voies par l'ajout de corridors réservés aux véhicules multioccupants de l'autoroute 407 Express Toll Route (ETR) au chemin Stouffville, débutant en 2018. **Autoroute 410** — continuation de la construction par l'élargissement et la réfection des structures entre l'avenue Eglinton sur l'autoroute 403 et la rue Queen sur l'autoroute 410. **Autoroute 407E** — projet de nouvelle autoroute 407E comprenant trois volets, soit les autoroutes 407, 412 et 418 qui contribueront à soulager l'engorgement routier et faciliteront la circulation des personnes et des marchandises dans le secteur est de la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH), et au-delà. La première tranche du projet est ouverte à la circulation; la deuxième tranche de la construction se poursuivra jusqu'en 2020.
Sud-Ouest	**Autoroute 401 à Cambridge** — expansion d'un tronçon d'autoroute entre les chemins Hespeler et Townline en collaboration avec le gouvernement fédéral. Ce projet, qui débutera en 2018, comprend des voies réservées aux véhicules multioccupants et le remplacement de deux ponts. **Route 7 à Kitchener** — élargissement de l'avenue Shirley à Kitchener de deux à quatre voies pour faciliter la construction future de la route 7 entre Kitchener et Guelph, reconstruction d'un tronçon de la rue Wellington Nord, aménagement de trottoirs et de pistes cyclables et autres améliorations.
Est	**Autoroute 417** — expansion de la route Queensway à Ottawa de six à huit voies de l'avenue Maitland à la promenade Island Park afin d'améliorer la sécurité et la circulation. Ce projet, qui débutera à l'été 2017, prévoit aussi la réfection du pont enjambant le chemin Merivale. **Autoroute 401 à Kingston** — remplacement du pont enjambant la rivière Cataraqui à compter du printemps 2017 et élargissement de l'autoroute de quatre à six voies entre la route 15 et la rue Montreal.
Nord	**Programme des routes du Nord** — investissement de 648 millions de dollars de la province dans l'infrastructure du réseau routier de cette région. Les travaux se poursuivent et comprennent : • **les routes 11 et 17** — continuation des travaux d'élargissement à quatre voies entre Thunder Bay et Nipigon, de 5,0 kilomètres à l'ouest de la route 587 en direction est, et de Stillwater Creek au chemin Red Rock n° 9; • **la route 69** — continuation des travaux d'élargissement à quatre voies, de 1,0 kilomètre au nord de la route 522; • **la route 11** — réfection sur 5,0 kilomètres du revêtement des voies en direction nord au sud de la route 534, y compris la réfection d'un pont et d'un ponceau; • **les routes 6 et 17** — réfection du revêtement routier de la route 17 à partir de l'ouest de la route 6 sur 22,0 kilomètres en direction est; réfection des ponts sur ces deux routes.

Les investissements dans les projets d'expansion et de réfection du réseau routier contribuent à améliorer la circulation pour les résidents et les entreprises.

Autres investissements dans l'infrastructure de transport

La province a annoncé un financement accru pour le Programme des routes de raccordement aux routes principales, qui aide les municipalités à réparer les routes et les ponts reliant les deux extrémités d'une autoroute provinciale traversant une municipalité ou menant à des passages frontaliers. En 2017-2018, l'Ontario fournira un financement de 25 millions de dollars à 19 municipalités, notamment :

- 3,0 millions de dollars à la Ville de Renfrew, pour la reconstruction de la rue Raglan à partir de l'avenue Hall jusqu'au pont enjambant la rivière et la vallée Bonnechere;
- 2,9 millions de dollars au canton de Champlain pour la reconstruction de la rue High à partir de l'intersection de la route 34 et de la rue Main à Vankleek Hill, jusqu'à la limite sud du canton;
- 2,7 millions de dollars à la Ville de Hearst pour la réfection de la rue Front;
- 2,4 millions de dollars à la Ville de Stratford pour le revêtement de la rue Erie;
- 2,3 millions de dollars à la Cité de Sault Ste. Marie pour le revêtement de deux sections du chemin Second Line.

Le financement pour le Programme des routes de raccordement aux routes principales passera à 30 millions de dollars par année d'ici 2018-2019.

Infrastructure cyclable

L'Ontario investit dans des projets de cyclisme en ajoutant des voies cyclables et en améliorant l'infrastructure, ce qui facilitera les déplacements à bicyclette. Par exemple, la province a collaboré avec la Ville de Toronto pour doubler la taille du réseau partagé de vélos Bike Share à Toronto. Ainsi, 1 000 nouvelles bicyclettes et 120 nouvelles stations ont été ajoutées aux principaux points de correspondance des systèmes de GO Transit, de la CTT et du train Union Pearson Express.

En novembre 2016, une nouvelle piste polyvalente et continue s'est ouverte à Windsor. Ce projet unique intègre un réseau de pistes à la promenade Rt. Hon. Herb Gray, un nouveau passage de la route provinciale. La piste de 17 kilomètres se caractérise par un sentier éclairé, des ponts et des tunnels qui permettent aux piétons et aux cyclistes de se déplacer le long de la promenade libre de véhicules motorisés.

Dans le cadre de la Stratégie de l'Ontario en matière de changement climatique, la province investit aussi dans les infrastructures cyclables pour les navetteurs afin de fournir aux Ontariennes et Ontariens d'autres options de transport sécuritaires et peu coûteuses. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre III, *Créer des possibilités et assurer la sécurité*.

Les investissements dans l'infrastructure cyclable, comme à Windsor, contribueront à réduire l'empreinte carbone.

Soutenir les petites collectivités et les collectivités du Nord de l'Ontario

Le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire (FOIC) assure un financement constant qui aide les petites collectivités, les collectivités rurales et celles du Nord à entreprendre des travaux d'infrastructures essentielles, notamment les routes et les ponts. En 2016, le gouvernement a triplé le financement provenant du FOIC pour le faire passer à 300 millions de dollars par année d'ici 2018-2019. Parmi les projets que soutient le programme, mentionnons :

- un financement de 1,3 million de dollars accordé au canton de Tudor et Cashel pour améliorer la sécurité du chemin Weslemkoon Lake.
- un financement de 1,2 million de dollars accordé au canton de Wilmot pour la réfection du pont enjambant le chemin Holland Mills;
- un financement de 0,9 million de dollars accordé au canton d'Ignace pour la réfection de la promenade West Beach.

Aller de l'avant avec les plans et projets de transport

Créer la stratégie de transport multimodal pour le Nord de l'Ontario — Il s'agit de la première stratégie de transport nordique multimodale intégrée englobant les systèmes de transport aérien, ferroviaire, routier et maritime. Elle contiendra des orientations et des considérations à long terme concernant la circulation des personnes et des biens dans le Nord.

Investir dans la planification et la conception de projets de transport en commun prioritaires dans la RGTH — La province continue de soutenir la planification en cours de la ligne d'allègement de Toronto, du prolongement de la ligne de métro Yonge vers le nord et des projets de transport en commun rapide dans la RGTH.

Projet de transport rapide par autobus pour la Ville de London – La province poursuit les pourparlers avec la Ville de London sur son projet de relier les quartiers, les commerces et les principaux centres d'activité économique de la ville.

Service ferroviaire à grande vitesse

En 2015, le gouvernement a nommé l'Honorable David Collenette comme conseiller spécial afin d'aider la province à mettre en oeuvre un service ferroviaire à grande vitesse (SFGV) dans le couloir reliant Toronto, Kitchener-Waterloo, London et Windsor.

La province ira maintenant de l'avant avec l'évaluation environnementale exhaustive du couloir et fournira des soutiens additionnels pour la conception et la planification de l'ouvrage. L'Ontario envisage aussi la création d'un organisme de gouvernance qui assurerait la surveillance du travail ambitieux requis pour concevoir et mettre en oeuvre un SFGV.

Le SFGV pourrait réduire le temps de déplacement entre Toronto et Windsor pour le faire passer de quatre heures à un peu plus de deux heures, et ferait de l'Ontario la première province à avoir recours au train à grande vitesse comme moyen de transformer son réseau ferroviaire.

Faire progresser l'Ontario à l'aide du Fonds Trillium

Dans son plan Faire progresser l'Ontario, le gouvernement soutient les transports en commun, les systèmes de transport et d'autres projets d'infrastructure prioritaires dans la province pour créer un réseau de transport intégré qui facilite la gestion de l'engorgement routier, met en relation les gens et améliore l'économie ainsi que la qualité de vie. Le plan est appuyé par la stratégie d'optimisation pluriannuelle de l'actif, laquelle inclut l'élargissement de la propriété d'Hydro One, la vente des actions de General Motors (GM) achevée en 2015 ainsi que le dégagement de la valeur d'autres biens immobiliers provinciaux.

En mars 2017, le gouvernement a crédité le Fonds Trillium de 538 millions de dollars additionnels provenant des revenus nets de la vente des actions d'Hydro One en 2016.

L'Ontario soutient le plus gros investissement de l'histoire de la province en infrastructure publique.

Auparavant, le gouvernement a porté au crédit du Fonds Trillium les revenus nets résultant de la vente des actions de GM, du premier appel public à l'épargne (PAPE) d'Hydro One, en 2015, et de la vente du terrain où est situé le siège social de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), lesquels portent les sommes affectées au Fonds Trillium à plus de 5,3 milliards de dollars. Le gouvernement est toujours en bonne voie d'atteindre son objectif d'affecter 5,7 milliards de dollars au Fonds Trillium.

Comme il est indiqué dans le budget de 2016 et dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016*, le gouvernement a commencé à puiser dans le Fonds Trillium en 2016-2017. D'après les dépenses prévues, le gouvernement utilisera environ 250 millions de dollars du Fonds en 2016-2017 et environ 400 millions de dollars en 2017-2018 pour appuyer des initiatives comme le SFER GO, le TLR Hurontario et le FOIC.

Élargir l'actionnariat dans Hydro One

À la suite du premier appel public à l'épargne (PAPE) portant sur des actions ordinaires d'Hydro One en novembre 2015 et de l'appel secondaire lancé en avril 2016, la province détient maintenant environ 70 % des actions ordinaires d'Hydro One. Même si elle réduira progressivement sa participation dans la société pour la faire passer à non moins de 40 %, elle en demeurera le principal actionnaire, ce qui lui donnera les moyens de soutenir le plus gros investissement dans l'infrastructure publique de l'histoire de l'Ontario.

En juillet 2016, la province et les Premières Nations de l'Ontario, représentées par l'assemblée des chefs, ont annoncé avoir conclu une entente de principe prévoyant la vente par la province aux Premières Nations, pour leur avantage collectif, de jusqu'à 2,5 % du total courant des actions en circulation d'Hydro One au coût unitaire de 18 $. L'entente doit être ratifiée par les Premières Nations.

En élargissant l'actionnariat d'Hydro One, la province est toujours en voie de générer des revenus nets de 4 milliards de dollars qui seront réinvestis dans l'infrastructure par l'entremise du Fonds Trillium dans le cadre du plan Faire progresser l'Ontario, et de 5 milliards de dollars qui serviront à réduire la dette.

Fusionner Hydro One Brampton

La province a finalisé la vente d'Hydro One Brampton à Alectra Utilities, une entité nouvellement fusionnée composée de trois entreprises de distribution d'électricité locales (Enersource, Horizon Utilities et PowerStream), qui a donné lieu à la création de la deuxième plus grande entreprise de distribution locale en Ontario. Cela représente une étape importante vers le regroupement dans ce marché, ce qui améliorera l'efficience des services et continuera d'assurer un apport en électricité sécuritaire et fiable. Le gouvernement portera le produit net de la vente au crédit du Fonds Trillium.

Exploiter la valeur des actifs immobiliers de l'Ontario

Ontario Power Generation (OPG) a conclu une entente relative à la vente de l'immeuble où est situé son siège social. La transaction devrait générer un produit net supérieur à 200 millions de dollars qui sera porté au crédit du Fonds Trillium.

En outre, la province met en oeuvre son plan visant à dégager la valeur d'autres biens immobiliers, notamment les terrains de Seaton et de Lakeview.

Section D : Créer des collectivités inclusives et améliorer le système de justice

Introduction

Tous les Ontariens et Ontariennes devraient avoir la chance de réaliser leur potentiel et de participer pleinement dans une société inclusive. Les services sociaux de l'Ontario seront renforcés afin de veiller à ce que les gens aient des revenus plus stables et sûrs, d'offrir plus de logements abordables et adéquats, de mieux soutenir les adultes ayant une déficience intellectuelle, d'investir davantage dans les enfants et les jeunes, et de donner accès à tout un éventail de services sociaux aux nouveaux Ontariens et Ontariennes afin qu'ils se sentent les bienvenus dans la province.

De plus, le gouvernement transforme le système de justice de l'Ontario afin de protéger les intérêts de tous, c'est-à-dire les victimes, le public et les inculpés, tout en améliorant la sécurité des collectivités. L'Ontario poursuit aussi ses efforts pour améliorer le système de justice et le rendre plus rapide, plus équitable et plus accessible, en modifiant le processus judiciaire et en favorisant la prestation de services en ligne.

Nos réalisations depuis 2013

- Amélioration de l'aide sociale en augmentant les taux, en fournissant plus de soutien aux personnes vivant dans des collectivités éloignées et du Nord, en instaurant une exemption de gains et en mettant fin aux déductions des pensions alimentaires pour enfants.
- Recherche de nouveaux moyens d'offrir un soutien plus stable et plus prévisible aux Ontariennes et aux Ontariens à faible revenu, y compris l'élaboration d'un projet pilote portant sur le revenu de base.
- Augmentation et indexation de la Prestation ontarienne pour enfants afin d'améliorer le revenu de plus de un demi-million de familles.
- Accueil de plus de 17 000 réfugiés syriens depuis septembre 2015 et aide pour soutenir leur transition vers une nouvelle vie en Ontario.
- Hausse de 100 % du nombre de personnes qui ont accès à l'aide juridique.
- Réduction des délais jusqu'aux procès et accélération de la résolution des causes grâce à la nomination de plus de juges et à l'amélioration des ressources dans les tribunaux.

Des revenus plus stables et plus sûrs

La mondialisation, les nouvelles technologies, l'automatisation et divers autres facteurs ont entraîné des changements structurels dans le marché du travail, notamment une augmentation de l'emploi atypique comme le travail temporaire et le travail à temps partiel. Bien que l'emploi atypique puisse offrir aux travailleurs une plus grande souplesse, ce type de travail peut aussi être précaire et réduire la capacité de gagner un revenu stable et sûr. Dans ce contexte et en prévision de l'avenir, il faut prendre des mesures audacieuses pour renforcer le système de sécurité du revenu de l'Ontario.

Pour réagir à ces changements, l'Ontario a adopté une approche diversifiée qui comprend notamment la modernisation des lois de la province sur l'emploi et le travail, dans le cadre de l'Examen portant sur l'évolution des milieux de travail, et la formation des travailleurs afin de les doter des compétences nécessaires pour réussir, par l'intermédiaire de la Stratégie pour une main-d'oeuvre hautement qualifiée. Se reporter au chapitre III, *Créer des possibilités et assurer la sécurité*, pour plus de détails. Dans le cadre de cette approche, la province examine de nouveaux moyens pour améliorer le système de sécurité du revenu et bonifie les soutiens du revenu existants pour les Ontariennes et Ontariens qui en ont le plus besoin.

Lancement d'un projet pilote portant sur le revenu de base

Face aux changements structurels survenus sur le marché du travail, le gouvernement élabore des approches novatrices pour soutenir les Ontariennes et Ontariens. Cela comprend entre autres la mise en oeuvre du Projet pilote portant sur le revenu de base, tel qu'annoncé dans le budget de 2016. Un projet pilote d'une durée de trois ans mettra à l'épreuve l'idée selon laquelle un revenu de base pourrait être un moyen plus simple et plus efficace d'offrir aux gens plus de sécurité et de meilleures occasions dans un marché du travail en transformation, de soutenir les personnes à faible revenu et de réduire la pauvreté.

L'honorable Hugh Segal, militant de longue date, est le conseiller spécial de la province chargé de guider la conception et la mise en oeuvre du Projet pilote portant sur le revenu de base en Ontario. Il a présenté un document de travail à l'automne 2016. S'inspirant de celui-ci, le gouvernement a préparé un document de consultation où sont abordées des questions essentielles comme l'admissibilité au projet pilote, le lieu, le niveau de revenu de base et le mode d'évaluation. Plus de 35 000 personnes et nombre d'organismes ont participé à des consultations publiques menées de novembre 2016 à janvier 2017.

En mars 2017, le gouvernement a publié un rapport intitulé *Consultations sur le revenu de base : commentaires,* dans lequel sont résumées les observations formulées à la suite des consultations. Nombre de participants soutiennent un projet pilote portant sur le revenu de base qui comprend un échantillon représentatif d'Ontariennes et d'Ontariens, aide les gens à échapper à la pauvreté, reflète la diversité de la province, fonctionne efficacement et mesure des résultats spécifiques. De plus, dans le cadre d'un processus distinct mais parallèle, on crée et conçoit un projet pilote portant sur le revenu de base destiné aux Premières Nations, en concertation avec ces dernières.

Trois collectivités à l'échelle de la province – Hamilton, Thunder Bay et Lindsay – seront admissibles pour les participants de 18 à 64 ans. Dans le cadre de ce projet pilote, les personnes qui gagnent moins d'un certain montant recevront régulièrement des paiements pour les aider à répondre à leurs besoins de base comme le logement ou la nourriture, et à participer à la vie communautaire. L'adhésion sera facultative et reposera sur le consentement éclairé. On poursuivra les travaux avec les spécialistes et les collectivités afin d'assurer que la prestation du projet pilote est équitable, efficace et basée sur un échantillon représentatif.

Le revenu de base dans d'autres compétences territoriales

La possibilité qu'un revenu de base améliore les résultats pour la population suscite un intérêt considérable au Canada et ailleurs dans le monde. La notion d'un revenu de base est aussi à l'étude à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec, aux Pays-Bas, en Écosse et au Kenya, et fait l'objet d'un essai en Finlande. Le leadership de l'Ontario quant à l'instauration et à l'évaluation de son projet pilote portant sur le revenu de base apportera une contribution importante à ce domaine de recherche émergent en politiques et renseignera sur l'approche à adopter dans la province.

Examen du système de sécurité du revenu

Pour bâtir des collectivités inclusives, il faut aussi examiner comment le système de soutien du revenu de la province, y compris les programmes d'aide sociale, peut mieux refléter les besoins des Ontariennes et des Ontariens. Voilà pourquoi le gouvernement a établi le Groupe de travail sur la réforme en matière de sécurité du revenu et des groupes de travail distincts avec des partenaires des Premières Nations et des Autochtones en milieu urbain. Ces groupes aideront à orienter les efforts de la province pour réduire la pauvreté, soutenir les gens dans leurs efforts pour participer à l'économie et à la vie de la collectivité, et offrir des services de façon logique du point de vue des bénéficiaires.

On élabore actuellement une feuille de route pluriannuelle pour un système de sécurité du revenu basé sur l'équité, la suffisance, la viabilité et la simplicité. Un rapport assorti de recommandations est attendu avant la fin de 2017.

Amélioration des prestations d'aide sociale

Les programmes d'aide sociale de l'Ontario jouent un rôle crucial dans le système provincial de sécurité du revenu et sont essentiels à la formation de collectivités résilientes et inclusives.

Pour contribuer à l'amélioration du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), le gouvernement investit plus de 480 millions de dollars sur quatre ans afin de hausser les plafonds de l'avoir, d'augmenter l'exemption du revenu pour les cadeaux en espèces et d'offrir une hausse de taux qui bénéficiera à plus de 900 000 personnes dans tout l'Ontario.

Hausse des plafonds de l'avoir et des exemptions pour cadeaux

Les gens qui parviennent à accumuler un pécule sont plus résilients et plus capables de faire face à des reculs temporaires. Voilà pourquoi le gouvernement offre plus d'occasions d'épargner aux bénéficiaires de l'aide sociale et leur évite d'épuiser leur avoir avant d'obtenir de l'aide.

Le gouvernement majore le plafond s'appliquant aux espèces et à l'avoir liquide. Dans le cas d'Ontario au travail, les plafonds passeront de 2 500 $ à 10 000 $ pour les personnes seules et de 5 000 $ à 15 000 $ pour les couples. Dans le cas des bénéficiaires du POSPH, les plafonds pour les espèces et l'avoir liquide passeront de 5 000 $ à 40 000 $ pour les personnes seules et de 7 500 $ à 50 000 $ pour les couples. Les hausses des plafonds de l'avoir entreront en vigueur d'ici janvier 2018.

Étant donné que les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent aussi recevoir du soutien de membres de la famille ou d'amis, l'exemption du revenu pour les cadeaux en espèces sera portée de 6 000 $ à 10 000 $ par année pour le POSPH et pour Ontario au travail. Ces cadeaux, peu importe leur montant, n'entraîneront aucune réduction des prestations d'aide sociale reçues, si l'argent est utilisé pour payer le premier et le dernier mois de loyer, pour acheter une résidence principale ou pour acheter un véhicule dont les bénéficiaires peuvent avoir besoin. Ces changements entreront en vigueur en septembre 2017.

Augmentation des taux d'aide sociale

En outre, le gouvernement majore de 2 % le taux des prestations du programme Ontario au travail et du POSPH pour tous les bénéficiaires. Ce changement comprendra des augmentations à d'autres allocations et prestations d'aide sociale comme l'allocation pour besoins personnels, qui est offerte aux personnes vivant dans des établissements et des centres d'hébergement d'urgence. Ces majorations de taux entreront en vigueur en septembre 2017 dans le cas du POSPH et en octobre 2017 dans le cas d'Ontario au travail.

Les allocations de menues dépenses accordées aux résidents à faible revenu des foyers de soins de longue durée par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée augmenteront aussi de 2 %.

Compte tenu des défis particuliers que doivent surmonter les collectivités éloignées et celles du Nord, notamment des coûts plus élevés pour les aliments et le transport, la province augmentera aussi l'Allocation pour les collectivités éloignées en offrant un montant additionnel de 50 $ par mois pour la première personne et de 25 $ pour chaque autre membre de la famille.

Améliorer l'accès de tous les Ontariens et Ontariennes à des logements abordables et adéquats

Déploiement de la mise à jour de la Stratégie à long terme de logement abordable

Pour améliorer l'accès au logement abordable et atteindre plus rapidement l'objectif de mettre fin à l'itinérance chronique, le gouvernement s'est engagé à prendre des initiatives pour mieux coordonner les programmes de logement et les rendre plus sensibles aux besoins des particuliers et des familles. Il continuera à soutenir le déploiement de la mise à jour de la Stratégie à long terme de logement abordable (SLTLA) afin d'aider les Ontariennes et Ontariens à avoir accès à des logements abordables et adéquats, ainsi qu'à trouver du travail, à élever une famille et à bâtir des communautés fortes. Ces initiatives comprendront :

- la transformation du système de logement avec services de soutien en Ontario de manière à cibler les populations prioritaires chez les sans-abri, comme les itinérants chroniques et les jeunes itinérants, ainsi que l'itinérance chez les Autochtones et l'itinérance à la suite d'un séjour en établissement ou dans un système de services provincial, des façons suivantes :
  - en élaborant un Cadre stratégique du logement avec services de soutien afin d'améliorer les résultats obtenus par les clients;
  - en fournissant des fonds d'environ 200 millions de dollars au cours des trois prochaines années afin d'améliorer l'accès de jusqu'à 6 000 familles et particuliers à de l'aide au logement et à des services comme le counseling, l'aide relativement aux médicaments et l'enseignement de compétences pratiques;
  - en soutenant la construction de jusqu'à 1 500 nouveaux logements avec services de soutien à long terme;

Offrir des choix abordables en matière de logement comme ce nouvel immeuble à Kingston.

- l'investissement de 30 millions de dollars au cours des trois prochaines années dans le Programme pilote de prestations de logement transférables pour les survivants de violence familiale afin de soutenir jusqu'à 3 000 survivants de violence familiale et de leur donner la latitude de choisir où ils veulent vivre;
- l'octroi de 90 millions de dollars à l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC) au cours des trois prochaines années afin d'aider les familles et les particuliers à conserver leurs domiciles ou à obtenir le logement dont ils ont besoin, grâce à une gamme élargie de services et de programmes de prévention de l'itinérance répondant aux besoins locaux.

Mobiliser les biens fonciers de la province pour construire des logements abordables

Le secteur du logement abordable fait face à de nombreux défis, notamment une demande élevée de nouveaux logements, une pénurie généralisée de l'offre et une capacité limitée de construction dans le secteur du logement sans but lucratif.

Pour relever ce défi, le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise d'Infrastructure Ontario, un organisme gouvernemental, créera un nouveau programme pour utiliser stratégiquement les biens fonciers de la province dans le but de construire plus de logements abordables dans toutes les régions. Ce programme permettrait, lorsque cela est approprié, de vendre des biens fonciers excédentaires provinciaux à un prix inférieur à la valeur du marché de manière à accroître l'offre de logements abordables permanents dans le cadre de projets immobiliers.

Ce programme s'ajouterait aux efforts déployés pour établir des carrefours communautaires. Ceux-ci utiliseront également les biens fonciers pour promouvoir l'utilisation communautaire de biens publics lorsque cela est clairement dans l'intérêt de la province et viable au point de vue commercial. Pour que cette initiative ait du succès, il sera très important de s'assurer que les nouveaux logements sont dotés de services de soutien efficients et bien adaptés qui répondent aux besoins de la collectivité. De plus, les nouveaux logements seront conformes aux objectifs du gouvernement en matière d'environnement et de changement climatique.

La province mettra à l'essai le programme à de nombreux endroits dans la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH). À cette fin, elle engagera de 70 à 100 millions de dollars sous forme de biens fonciers pour promouvoir la construction de jusqu'à 2 000 nouveaux logements, en combinant logements à la valeur du marché et logements abordables. À compter du printemps 2017, elle travaillera avec les municipalités, le gouvernement fédéral, le secteur du logement et d'autres parties intéressées afin de confirmer l'emplacement des projets pilotes et de finaliser la conception du programme.

Fonds pour l'infrastructure sociale

Dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure sociale, la province et le gouvernement fédéral ont convenu de fournir plus de 640 millions de dollars entre 2016-2017 et 2018-2019 afin de réparer et de moderniser l'infrastructure communautaire, d'accroître la capacité des services à l'échelle locale et de répondre aux besoins émergents. Ce financement servira entre autres à élargir le Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario, à soutenir la construction et la rénovation de logements abordables pour personnes âgées, à aider à la rénovation et à la modernisation des logements sociaux ainsi qu'à construire et à rénover des refuges pour les victimes de violence familiale.

Aider les personnes vulnérables

Soutenir les adultes ayant une déficience intellectuelle

Le gouvernement maintient son engagement de transformer le système ontarien des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle afin de les aider à vivre de façon aussi autonome que possible dans des collectivités inclusives partout en Ontario.

Le gouvernement prendra immédiatement des mesures et investira 677 millions de dollars sur quatre ans afin de prévenir les situations de crise chez ces personnes et d'offrir à plus de gens les soutiens les plus appropriés qui soient. Plus particulièrement, il fera ce qui suit en 2017-2018 :

- offrir plus de 375 placements en établissement additionnels aux personnes ayant une déficience intellectuelle qui présentent des besoins urgents et aux jeunes en transition à partir du système de bien-être de l'enfance;
- soutenir 1 000 adultes ayant une déficience intellectuelle de plus pour les aider à participer à la vie de la collectivité par l'entremise du programme Passeport;
- établir un foyer avec services de soutien spécialisés en établissement pour les personnes présentant des besoins complexes qui proviennent d'établissements du système de justice;
- élargir la gamme de réponses cliniques spécialisées pour les personnes présentant des besoins particuliers complexes;
- améliorer l'accès aux services communautaires locaux en rendant plus facile de s'orienter dans le système.

Au cours des deux prochaines années, le gouvernement travaillera de concert avec les familles et les partenaires communautaires afin de faire passer plus de 400 jeunes adultes, qui sont présentement dans le système pour enfants, aux services pour les adultes ayant une déficience intellectuelle.

Cet investissement soutiendra la réaction du gouvernement aux recommandations de l'ombudsman de l'Ontario pour résoudre les situations de crise mettant en cause des personnes qui nécessitent des soins urgents et complexes. La province est déterminée à continuer de collaborer avec les personnes, les familles et les intervenants pour faire fond sur les assises déjà en place. L'objectif du gouvernement est de favoriser la souplesse, le choix et l'inclusion dans les services offerts aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Soutien des enfants et des jeunes

Réforme du secteur du bien-être de l'enfance

Le gouvernement consacrera 134 millions de dollars de plus sur une période de quatre ans pour soutenir de nouvelles initiatives dans le secteur du bien-être de l'enfance. De plus, le 8 décembre 2016, l'Ontario a pris d'importantes mesures pour appuyer la transformation du système en déposant un projet de loi visant à renforcer et à moderniser les services à l'enfance et à la jeunesse. Si elle est adoptée, la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* mettra les enfants au coeur du processus décisionnel, favorisera la prestation de services plus responsables, adaptés et accessibles aux enfants et aux jeunes, et renforcera la surveillance des sociétés d'aide à l'enfance et des services résidentiels titulaires de permis par les moyens suivants :

- relever l'âge maximum de la protection de 16 à 18 ans, de manière à offrir une protection accrue à un plus grand nombre de jeunes gens vulnérables vivant dans des conditions dangereuses. Ces services soutiendraient leur réussite scolaire et réduiraient le risque qu'ils deviennent itinérants ou victimes de la traite des personnes;
- améliorer la surveillance des fournisseurs de services, y compris les sociétés d'aide à l'enfance, afin que les enfants et les jeunes reçoivent des services cohérents et de haute qualité à l'échelle de la province;
- intégrer de nouvelles initiatives provinciales qui favoriseront aussi une meilleure planification et une prestation plus efficace des services, par exemple la création du Fonds de soutien des familles et la mise en oeuvre du plan Une vision Une Voix dans les sociétés d'aide à l'enfance.

Impact collectif pour les jeunes à risque

En 2016, le gouvernement a pris l'engagement de mettre à l'essai un projet d'impact collectif (IC) visant à améliorer les résultats pour environ 170 000 jeunes Ontariennes et Ontariens qui n'ont pas d'emploi, ne fréquentent pas d'établissements d'enseignement ou ne suivent pas de formation. L'IC, qui constitue une approche novatrice pour amener le changement social, favorise la collaboration intersectorielle. Le gouvernement travaille avec un groupe de chefs de file des secteurs public, privé, philanthropique et sans but lucratif pour faciliter et soutenir les collectivités afin de mieux agencer les services et les soutiens pour les jeunes à risque. En collaboration avec cinq communautés pilotes en 2017, le conseil de leadership s'efforcera d'éliminer les obstacles à la collaboration intersectorielle cernés par les collectivités et d'améliorer les occasions en matière d'éducation et d'accès au marché du travail pour ces jeunes.

Amélioration des services liés à l'autisme

En 2016, le gouvernement a annoncé des changements aux services et aux soutiens liés à l'autisme, et a mis en oeuvre le Programme ontarien des services en matière d'autisme. Cet engagement a été soutenu par de nouveaux investissements de 500 millions de dollars sur une période de cinq ans. L'Ontario fournit aux enfants des services plus souples à un niveau qui répond aux besoins individuels, réduit les temps d'attente et augmente le nombre de places de traitement offertes aux enfants. Entre janvier 2017 et mars 2018, cinq nouveaux centres de diagnostic auront été établis afin d'améliorer la disponibilité d'évaluations diagnostiques des troubles du spectre de l'autisme, de manière à ce que les enfants aient accès à des services aussi rapidement que possible.

Lutter contre le racisme

Dans le cadre du budget de 2016, le gouvernement a pris l'engagement de s'attaquer au racisme sous toutes ses formes, y compris le racisme individuel, systémique et culturel, et de faire progresser l'égalité pour tous les Ontariens et Ontariennes sans égard à leur race, à leur ethnicité, à leurs croyances ou à leur culture. La création de la Direction générale de l'action contre le racisme découle de cet engagement.

Stratégie antiraciste

À la suite de consultations à l'échelle de la province, le gouvernement a publié le document *Une meilleure façon d'avancer : Plan stratégique triennal de l'Ontario contre le racisme* en mars 2017. La stratégie prévoit ce qui suit :

- la conception d'un cadre de collecte de données sur la race au sein de différentes institutions, y compris le système de bien-être de l'enfance, le système judiciaire ou encore les secteurs de l'éducation et de la santé;
- l'adoption d'un nouveau Plan ontarien d'action pour les jeunes noirs, afin d'améliorer l'accès des enfants et des jeunes noirs ainsi que de leurs familles à des mesures de soutien et des possibilités, afin de réduire les disparités entre les résultats;
- la mise en oeuvre d'un cadre d'évaluation des incidences du racisme, afin d'aider à prévoir et à éliminer les préjugés inconscients dans les politiques, les programmes et les décisions envisagés;
- le dépôt d'un nouveau projet de loi qui, s'il est adopté, garantira la viabilité et la responsabilité de l'action de la province contre le racisme, et ce, par l'instauration d'un cadre qui permettra au gouvernement et aux organismes de cerner et de combattre le racisme systémique;
- des initiatives ciblées d'éducation et de sensibilisation du public portant sur le racisme sous toutes ses formes, y compris l'islamophobie et l'antisémitisme.

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement continuera à approfondir sa compréhension du racisme systémique au moyen de données sur la race et du renforcement de la collaboration communautaire, ainsi qu'à développer des outils et des méthodes pour intervenir avant que les préjugés inconscients influent sur les décisions gouvernementales et affectent la population de l'Ontario.

Stratégie antiraciste axée sur les Autochtones

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour la réconciliation et en tant qu'élément clé de la plus vaste Stratégie antiraciste de l'Ontario, le gouvernement dégage 4 millions de dollars sur deux ans afin de soutenir le développement de deux programmes antiracistes conçus et présentés par des Autochtones. Cela comprend un programme de leadership pour et par les jeunes visant à former de jeunes Autochtones pour qu'ils mènent des ateliers interactifs dans les écoles élémentaires, secondaires et postsecondaires ainsi que dans d'autres lieux communautaires, afin de discuter de l'expérience de leur collectivité en matière de racisme et de préjugés, et de leurs répercussions.

Le second programme est une trousse d'outils de formation antiracisme conçue pour être utilisée dans les établissements postsecondaires et chez les organismes professionnels afin de renforcer les capacités d'introspection et la reconnaissance de préjugés susceptibles d'affecter la prestation de services aux Autochtones.

Plan ontarien d'action pour les jeunes noirs

L'Ontario a pris l'engagement d'élaborer un plan afin de répondre plus précisément aux besoins des jeunes noirs et d'améliorer les résultats obtenus à Windsor, à Ottawa et dans la RGTH.

Tel qu'annoncé le 7 mars 2017, le gouvernement investira 47 millions de dollars au cours des quatre prochaines années afin d'offrir à 10 800 enfants et jeunes noirs un meilleur accès à des services de soutien d'ici 2019-2020. Le plan d'action prévoit ce qui suit :

- investir dans des initiatives parentales et des programmes de mentorat axés sur leur culture;
- encourager les enfants noirs à poursuivre leurs études en investissant dans des programmes d'intervention précoce;
- aider les étudiants noirs à accéder à l'enseignement supérieur au moyen d'activités de sensibilisation axées sur la culture;
- assurer que les programmes et les politiques répondent aux besoins particuliers des jeunes à risque grâce à des recherches menées en Ontario;
- aider les jeunes noirs à faire un choix de carrière approprié en investissant dans des programmes de perfectionnement des compétences ciblés;
- investir dans des activités communautaires de sensibilisation et faire la promotion de la non-violence.

L'Ontario établit des partenariats dans la communauté pour offrir un soutien plus ciblé aux jeunes noirs.

Le Plan ontarien d'action pour les jeunes noirs espère réduire les écarts sociaux relativement aux taux de diplomation, à l'accès aux études postsecondaires et aux taux de chômage chez les jeunes.

Accueillir de nouveaux Ontariens et Ontariennes

Réponse de l'Ontario à la crise mondiale des réfugiés

L'engagement humanitaire de l'Ontario envers les réfugiés repose sur la volonté de sauver des vies et de protéger les personnes déplacées et persécutées. En 2016, les communautés ontariennes ont accueilli un nombre sans précédent de réfugiés, environ 20 000 réfugiés provenant des quatre coins du monde s'étant établis dans la province.

Le gouvernement apporte sa contribution pour permettre aux réfugiés de s'établir dans les collectivités ontariennes et d'entrer sur le marché du travail, en finançant les services d'établissement, la formation linguistique et les programmes de formation relais. Ces investissements permettent d'offrir des services d'établissement dans la langue maternelle des réfugiés, ainsi que des programmes spéciaux destinés aux femmes, aux enfants et aux jeunes. Ils permettent aussi à des partenaires communautaires de répondre aux besoins des réfugiés dans des domaines comme la formation linguistique des adultes, la recherche d'emploi et la santé mentale.

GRAPHIQUE 4.5 Réponse de l'Ontario à la crise mondiale des réfugiés

Source : ministère des Affaires civiques et de l'Immigration.

CHAPITRE IV

L'Ontario s'attend à recevoir un nombre élevé de réfugiés et de nouveaux venus au cours des prochaines années. Dans leurs efforts pour trouver de meilleures occasions d'emploi, les réfugiés continueront aussi d'arriver en Ontario par la voie de la migration secondaire et de la relocalisation à partir d'une autre province. Les investissements soutenus de la province aideront les nouveaux arrivants et les réfugiés à se créer une vie nouvelle en Ontario.

Soutien des organismes d'établissement et des partenaires locaux pour aider les réfugiés à se créer une vie nouvelle.

Subvention de renforcement des capacités pour la communauté multiculturelle

L'Ontario, qui reçoit en moyenne 100 000 immigrants par année, a la population la plus ethniquement diverse au Canada. L'Ontario fournira 3 millions de dollars chaque année au cours des deux prochaines années pour créer la Subvention de renforcement des capacités pour la communauté multiculturelle afin d'aider les immigrants, les réfugiés et les communautés ethnoculturelles à surmonter des obstacles et à progresser vers une pleine intégration et participation à la société ontarienne. Le financement serait axé sur des activités qui facilitent l'engagement communautaire, l'intégration sociale, l'éducation et l'autonomisation afin de promouvoir la compréhension interculturelle et d'éliminer les obstacles à la participation à la vie communautaire et aux processus décisionnels civiques.

Amélioration du système de justice

Le secteur de la justice poursuit sa réorganisation à long terme qui vise à créer un système moderne, axé sur la prévention, fonctionnant à l'échelle communautaire et centré sur les gens. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement concentre son attention sur des initiatives susceptibles d'augmenter la sécurité et le bien-être des collectivités, d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système, de procurer de meilleurs résultats aux personnes qui entrent en contact avec lui et de renforcer les relations avec les communautés autochtones.

Bâtir des collectivités plus sécuritaires

Le gouvernement est déterminé à trouver des moyens meilleurs et plus intelligents de bâtir des collectivités plus sécuritaires. De concert avec les services policiers, les organismes locaux et les collectivités, la province procède à l'élaboration de la Stratégie pour une meilleure sécurité en Ontario, afin de créer des collectivités plus fortes et mieux intégrées partout dans la province, et de moderniser les services policiers de manière à ce qu'ils deviennent centrés sur la communauté, responsables, viables et sensibles au point de vue culturel.

La Stratégie pour une meilleure sécurité en Ontario repose sur une approche proactive et collaborative afin de bâtir des collectivités encore plus sécuritaires. L'objectif du gouvernement est de créer un modèle de services policiers proactif, viable et efficace qui s'articule autour de la sécurité et du bien-être communautaires.

La Stratégie prévoit :

- une nouvelle approche, collaborative et fondée sur le risque, de la sécurité et du bien-être communautaires avec une amélioration des rapports entre les policiers et les Ontariennes et Ontariens vulnérables;
- une nouvelle structure de prestation de services de sécurité communautaire qui clarifie les responsabilités fondamentales des services de police, comporte une certaine souplesse dans l'affectation des divers responsables de la sécurité communautaire et modernise les exigences d'admission et de formation des policiers;
- un nouvel ensemble de mesures pour rehausser la gouvernance et la surveillance civiles des services policiers, afin de renforcer la responsabilité envers le public;
- un nouveau cadre législatif qui garantit la viabilité des services de police des Premières Nations.

Le gouvernement déposera un projet de loi pour moderniser la *Loi sur les services policiers* et mettre en oeuvre la Stratégie.

De plus, cette approche moderne contribuera à assurer que les forces policières peuvent concentrer leurs efforts sur les services essentiels qui réduisent la victimisation et les méfaits, comme le reflétera la mise à jour de la *Loi sur les services policiers*. La loi est demeurée largement inchangée depuis sa rédaction en 1990. La moderniser aidera les collectivités à mieux répondre aux questions du XXI[e] siècle et fournira un modèle pour le rapprochement des forces policières et des services sociaux.

L'Ontario modernise les services de police pour améliorer la sécurité publique dans les collectivités de la province.

La Stratégie pour une meilleure sécurité en Ontario repose sur des piliers essentiels, notamment :

- la modernisation des responsabilités fondamentales de la police pour assurer que le personnel approprié donne la bonne réponse au moment opportun;
- l'amélioration des interactions entre les policiers et les Ontariennes et Ontariens vulnérables en améliorant les interventions en première ligne auprès de personnes en crise et en s'attaquant au nombre grandissant d'appels liés à un problème de santé mentale qui pourraient être résolus de façon plus appropriée par d'autres fournisseurs de services communautaires.

En avril 2016, le ministère du Procureur général a chargé le juge Michael Tulloch de passer en revue les organismes indépendants de surveillance civile de la police en Ontario : l'Unité des enquêtes spéciales, le Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police, la Commission civile de l'Ontario sur la police.

Cet examen influera sur la mise en application de la Stratégie pour une meilleure sécurité en Ontario à plusieurs points de vue, notamment en ce qui concerne la surveillance des agents assermentés, le personnel responsable de la sécurité communautaire, les personnes siégeant à des conseils et d'autres membres de la communauté des services policiers.

Assurer la parité salariale pour les policiers des Premières Nations

Dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN), qui est financé à 52 % par le gouvernement fédéral et à 48 % par l'Ontario, l'Ontario et le gouvernement fédéral s'associent pour soutenir les services policiers des Premières Nations. Depuis longtemps, les salaires des policiers employés par les services de police des Premières nations sont inférieurs à ceux des policiers de l'OPP dans le cadre de ce programme.

Au début de 2017, le gouvernement de l'Ontario a fourni la totalité du financement nécessaire pour s'assurer que tous les policiers des Premières Nations travaillant dans les collectivités de la province sont rémunérés au même taux que ceux employés par l'OPP. La province continuera de travailler avec les partenaires des Premières Nations et le gouvernement fédéral pour renforcer les services policiers et la sécurité communautaire chez les Premières Nations de l'Ontario, notamment pendant que le Canada entame une revue du PSPPN.

Élargir les soutiens offerts aux Autochtones

Le gouvernement investit également 44,2 millions de dollars sur deux ans afin d'élargir ou de mettre sur pied des programmes qui soutiennent un système de justice adapté et sensible au point de vue culturel pour les communautés autochtones, y compris :

- élargir le programme Gladue, qui oblige les tribunaux à considérer des sentences autres que la détention et qui soutient les contrevenants autochtones après leur sentence;
- offrir aux victimes des services propres aux Autochtones afin de répondre à leurs besoins particuliers;
- offrir des processus de règlement des différends qui permettent aux personnes accusées d'éviter le système de justice et qui visent à rétablir les relations selon des principes autochtones;
- améliorer les services de ressourcement et les soutiens culturels pour les détenus et les contrevenants sous surveillance.

Se reporter aussi au chapitre V intitulé *Collaborer avec nos partenaires* pour en savoir davantage sur *l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones*.

Prendre des mesures pour mettre fin à la traite des personnes

Bien que la traite des personnes soit un problème largement caché, ses répercussions pour les survivants et leurs familles sont vastes et profondes. En juin 2016, le gouvernement a annoncé sa stratégie pour lutter contre la traite des personnes, soit un investissement pouvant atteindre 72 millions de dollars. Cet investissement offrira aux personnes survivantes un meilleur accès aux services, améliorera la sensibilisation au problème et la coordination, et permettra l'établissement de deux fonds distincts, l'un pour le soutien communautaire et l'autre pour des initiatives menées par des Autochtones.

Cette stratégie met aussi en valeur des initiatives dans le secteur de la justice par les moyens suivants :

- la hausse de 6,7 millions de dollars sur quatre ans du financement consenti à 47 partenaires de services communautaires du Programme ontarien d'aide immédiate aux victimes, afin d'améliorer les soutiens offerts aux victimes de la traite des personnes;
- l'élargissement du Programme d'aide aux victimes et aux témoins, en vue de l'embauche d'intervenants en services de soutien aux victimes de la traite de personnes à Newmarket, à Brampton et à Toronto;
- la hausse de 1,9 million de dollars sur quatre ans du financement du Programme d'intervention rapide auprès des victimes, afin que les victimes de la traite des personnes aient accès à de nouveaux avantages, tels que le détatouage, le remplacement de documents officiels et la récupération dans un établissement sensibilisé aux traumatismes;
- l'embauche d'un coordonnateur provincial de la Couronne qui sera chargé de la mise sur pied d'une équipe provinciale des poursuites relatives à la traite des personnes, laquelle assurera la coordination d'un modèle de poursuite pénale amélioré et travaillera en collaboration avec la police et les fournisseurs de programmes d'aide aux victimes afin d'améliorer les enquêtes et les poursuites.

L'Ontario continuera aussi de chercher des moyens de s'associer aux gouvernements des autres provinces et des territoires pour mettre en oeuvre certaines initiatives comme la création d'une ligne téléphonique pancanadienne pour les survivants de la traite de personnes.

Simplification et modernisation du système judiciaire

En collaboration avec la magistrature et d'autres participants du secteur de la justice, le gouvernement entreprend plusieurs initiatives de modernisation des tribunaux, notamment :

- normaliser la procédure préalable au procès afin de réduire le nombre de comparutions dans une cause;
- soutenir la résolution précoce dans les causes où cela est approprié;
- examiner des solutions de rechange aux comparutions coûteuses afin de mieux utiliser les ressources des policiers, des tribunaux et des services correctionnels. Cela comprend une utilisation accrue de la technologie vidéo pour les consultations entre les avocats de la défense et les détenus ainsi que pour les comparutions relatives aux mises en liberté sous caution et aux demandes de renvoi.

Dans le cadre de son plan visant la réduction des délais jusqu'au procès et l'amélioration du système de mise en liberté sous caution, le gouvernement fournit de nouvelles ressources aux tribunaux, y compris plus de procureurs de la Couronne, d'avocats de service et de personnel judiciaire, et permettra qu'on mette l'accent sur la résolution précoce des causes et le renforcement des capacités du système. Le plan prévoit également :

- l'expansion et l'amélioration à l'échelle de la province du Programme de vérification et de supervision des mises en liberté sous caution afin de faciliter la remise en liberté sous caution des accusés à faible risque en attendant leur procès, en l'offrant dans certains tribunaux de fin de semaine et en étendant l'admissibilité au programme à davantage de personnes vulnérables partout dans la province;
- la mise en place d'un nouveau programme innovant de « lits pour personnes en liberté sous caution » qui assure un logement supervisé, sécuritaire, à des personnes présentant des risques faibles dans cinq collectivités de l'Ontario;
- l'affectation d'avocats de service dans six établissements correctionnels de la province afin de rendre les enquêtes sur le cautionnement plus efficaces;
- l'élaboration d'un nouveau programme adapté à la culture des Autochtones visés par la procédure de mise en liberté sous caution ou de renvoi.

De plus, le gouvernement nomme 13 juges additionnels afin de soutenir une progression plus efficace et plus rapide des affaires criminelles, ce qui porte à 299 le nombre de juges à temps plein en Ontario.

Transformation du système correctionnel

Le gouvernement entreprend également une vaste réforme du système correctionnel de l'Ontario qui est basée sur une démarche progressive et collaborative pour la réhabilitation et la réinsertion des détenus. Les initiatives viseront à réduire – par la prévention et la diversion – le nombre de personnes incarcérées, à assurer qu'elles ont accès à des services et des programmes sensibles à leurs besoins, et à mieux soutenir le personnel des établissements correctionnels.

Pour réduire le nombre de personnes détenues en isolement et la durée de l'isolement, ainsi que pour améliorer leurs conditions de détention, la province prend les mesures suivantes :

- embaucher 239 personnes afin d'offrir aux détenus plus de soutien sur le plan social et de la santé, en particulier ceux qui font face à des défis importants en raison de l'isolement à long terme;
- accroître les services pour les inculpés en détention provisoire et pour ceux qui purgent des peines de détention, pour leur assurer un accès à une gamme normalisée de services essentiels, de services à caractère spirituel et de programmes, en mettant l'accent sur l'amélioration de la santé mentale et du bien-être des détenus;
- créer des postes dédiés de responsables dans les établissements où le taux d'isolement est élevé afin d'aider à réduire l'utilisation de l'isolement et à soutenir les détenus dans leur retour à la population générale;
- rénover, réparer et réaffecter les espaces existants, y compris les salles communes et les cours, par exemple remplacer et améliorer les portes, repeindre et créer de nouveaux espaces de jour.

Le gouvernement est déterminé à traiter les détenus avec humanité et compassion, et à veiller au respect des droits juridiques et des droits de la personne. Il a nommé le conseiller indépendant Howard Sapers pour examiner l'utilisation de toutes les formes d'isolement dans les établissements correctionnels et pour déterminer des options de transformation à long terme des services correctionnels en Ontario.

On a demandé à M. Sapers ses conseils pour bâtir un système dans lequel des solutions appropriées autres que l'isolement sont prévues et offertes aux personnes vulnérables, notamment celles qui ont des troubles mentaux aigus. Il devra aussi conseiller le gouvernement sur les moyens à prendre pour améliorer la surveillance des détenus et des établissements correctionnels, et pour améliorer les conditions de vie de la population carcérale.

Dans le cadre de la vaste transformation des services correctionnels en Ontario, les travaux se poursuivent quant à l'adoption d'une meilleure approche en matière d'isolement. De plus, le gouvernement examine des options pour les installations correctionnelles de manière à améliorer la santé et la sécurité des détenus et du personnel, remédier aux problèmes de capacité et faciliter la prestation de programmes.

Améliorer le soutien en santé mentale dans les services correctionnels

Dans le cadre de la transformation des services correctionnels de la province, le gouvernement augmente l'accès aux services de santé, y compris les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, pour les personnes atteintes de troubles de santé mentale qui ont des démêlés avec la justice. La province investit 51 millions de dollars sur trois ans afin d'améliorer les services pour les personnes atteintes de troubles de santé mentale et de dépendance, du premier point de contact avec le système à la réinsertion dans la collectivité après la libération. Cet investissement aidera à fournir des services plus efficaces dans les lieux appropriés et réduira la pression exercée sur le système de justice pénale. Il augmentera le nombre de lits sécuritaires disponibles, lesquels offrent dans les cas appropriés un hébergement d'urgence de durée limitée à titre de solution de rechange à l'hôpital ou à la prison. Il augmentera également l'accès aux soutiens nécessaires pour faciliter la réinsertion dans la collectivité des détenus ayant un trouble mental, ce qui contribuera à réduire le risque de récidive.

Pour en savoir davantage sur les investissements de la province dans le domaine de la santé mentale et sur la stratégie ontarienne sur les opioïdes, y compris l'élargissement de l'accès à la naloxone, un médicament en cas de surdose, se reporter à la section A du chapitre IV, *Renforcer les soins de santé*.

Infrastructure de la justice

En matière d'installations, la province continue de réaliser des investissements qui soutiennent la transformation à long terme du système de justice. Ces investissements aident à renforcer la sécurité communautaire tout en fournissant un accès rapide à la justice et en soutenant les populations vulnérables.

Exemples de projets en cours de planification ou d'exécution

- On poursuit les travaux afin d'inaugurer la première phase (32 lits) d'unités de soins de santé mentale pour détenues d'âge adulte au Centre de jeunes Roy McMurtry d'ici 2018. Ce centre offrira un environnement et des programmes répondant aux besoins particuliers des contrevenantes, y compris celles qui requièrent des soins spécialisés en santé mentale.
- La seconde phase de la modernisation des installations de l'OPP est en cours avec la construction de plusieurs nouveaux postes de police.
- La construction d'un nouveau centre de communication de la police provinciale de l'Ontario à London devrait commencer en 2017-2018. Il répondra à une demande croissante et servira de lien entre le public et les forces policières dans les situations urgentes et non urgentes, 24 heures sur 24.
- On prévoit la construction d'un poste de police dans la Première nation de Weagamow Lake, dans le cadre d'un partenariat de financement avec le gouvernement du Canada.

Chapitre V

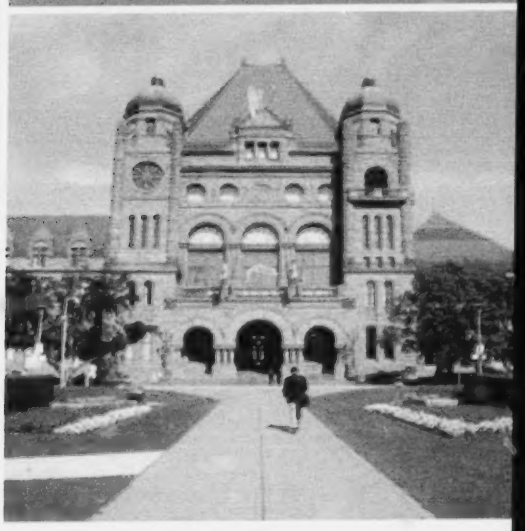

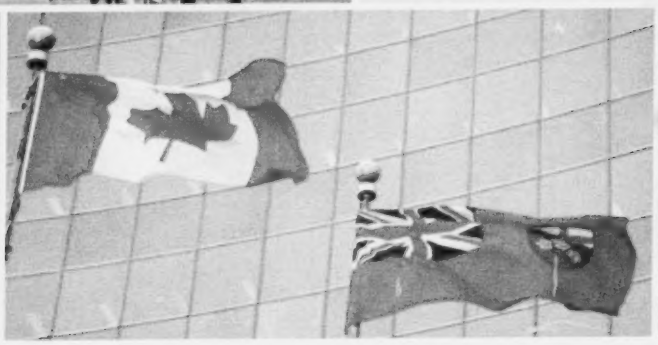

Collaborer avec nos partenaires

Introduction : Poursuivre la collaboration avec nos partenaires

L'Ontario préconise une démarche fondée sur la collaboration avec ses partenaires de l'ensemble du pays pour relever les défis de plus en plus complexes auxquels se butent les gouvernements de la fédération, comme l'incertitude entourant la croissance économique mondiale, les dangers liés au changement climatique et les conséquences des changements démographiques.

Le besoin de collaborer au sein de la fédération n'a jamais été aussi pressant.

L'Ontario estime que pour procurer de meilleurs résultats à tous les Canadiennes et Canadiens, et répondre à leurs besoins de manière équitable, tous les paliers de gouvernement doivent collaborer d'après un ensemble de valeurs communes et un sentiment partagé de responsabilité sociale. De concert avec ses partenaires, la province fait des investissements qui aideront les Ontariennes et les Ontariens à s'adapter à une économie mondiale qui évolue rapidement et à y exceller.

La province est résolue à miser, comme par le passé, sur de solides partenariats avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les territoires, les municipalités et les communautés autochtones afin d'apporter des améliorations appréciables à la vie des personnes qui habitent en Ontario.

Ontario150

Tandis que la population ontarienne et canadienne célèbre fièrement le 150e anniversaire de la Confédération et reconnaît l'histoire et le vécu des peuples autochtones sur le territoire, le gouvernement investit dans des projets à l'échelle de la province. Ainsi, le programme Ontario150 – Immobilisations communautaires représente un investissement de 25 millions de dollars pour marquer le 150e anniversaire de la Confédération du Canada et de la création de la province de l'Ontario en 2017. Grâce à des montants de subventions variant de 5 000 $ à 500 000 $, des installations et lieux de rassemblement communautaires seront réparés, rénovés ou modernisés dans toute la province. Voici une liste partielle des projets approuvés récemment :

- Rénovations nécessaires du complexe récréatif Ray Twinney à Newmarket, pour contribuer à faire valoir les bienfaits de l'activité physique auprès de 86 000 personnes – 500 000 $.
- Rénovation du Variety Village à Scarborough, pour aider 6 000 personnes à adopter un mode de vie plus actif grâce à des activités sportives et de mise en forme pour toute la famille – 400 000 $.
- Rénovations à l'intérieur du centre communautaire Maryborough dans le canton de Mapleton et autres travaux au chapitre de l'accessibilité, pour créer un lieu propice aux arts, à la culture et aux activités liées au patrimoine desservant 10 400 personnes – 249 800 $.
- Réfection de l'aire de stationnement du centre communautaire Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa, pour améliorer l'accès pour 2 000 personnes âgées – 150 000 $.
- Mise à niveau de l'équipement mécanique et remplacement de fenêtres au Walker Family YMCA à St. Catharines, pour favoriser l'activité physique de 8 500 personnes – 147 800 $.
- Installation d'un nouvel appareil de CVC géothermique et modernisation du système téléphonique à la fondation culturelle Ojibwe à l'île Manitoulin, pour créer un lieu propice aux arts, à la culture et aux activités liées au patrimoine desservant 15 000 personnes – 145 300 $.
- Rénovation de la Régie Locale des Services Publics de Jogues, un lieu pour les activités physiques, sociales et culturelles, pour favoriser des modes de vie actifs pour 350 personnes – 141 500 $.
- Remplacement du toit, installation d'une rampe d'accès et autres améliorations liées à l'accessibilité du musée de Fort Frances, pour fournir un lieu propice aux arts, à la culture et aux activités liées au patrimoine pour 12 000 personnes – 77 000 $.
- Rénovation du Centre Charles-Émile-Claude à Cornwall pour le rendre accessible, pour aider différents groupes à travailler ensemble afin d'améliorer la vie communautaire de 10 950 personnes – 39 600 $.
- Travaux d'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité à la salle communautaire de Blake et à la patinoire extérieure de la municipalité de Neebing, pour aider 10 000 personnes de la collectivité à tisser des liens entre eux – 30 000 $.

ONTARIO 150

Travailler de concert avec les municipalités

La collaboration entre les ordres de gouvernement avantage tout le monde. D'ailleurs, la province a largement démontré qu'elle appuie les municipalités et sait travailler avec elles.

La province collabore avec les municipalités et les consulte sur des questions de politique d'intérêt mutuel ainsi que sur les répercussions potentielles des changements proposés à la législation et à la réglementation. Cette collaboration est instrumentalisée par deux mécanismes importants, soit le protocole d'entente conclu avec l'Association of Municipalities of Ontario et l'Entente Toronto-Ontario de coopération et de consultation.

L'Ontario continue d'accroître son soutien aux municipalités, favorisant ainsi des relations financières provinciales-municipales responsables et viables. En 2017 uniquement, la province accorde aux municipalités une aide financière continue de plus de 4 milliards de dollars. Ce financement passera à environ 4,2 milliards de dollars d'ici 2018, soit une augmentation de 3,1 milliards de dollars par rapport au niveau de 2003.

GRAPHIQUE 5.1 Soutien provincial continu et accru aux municipalités

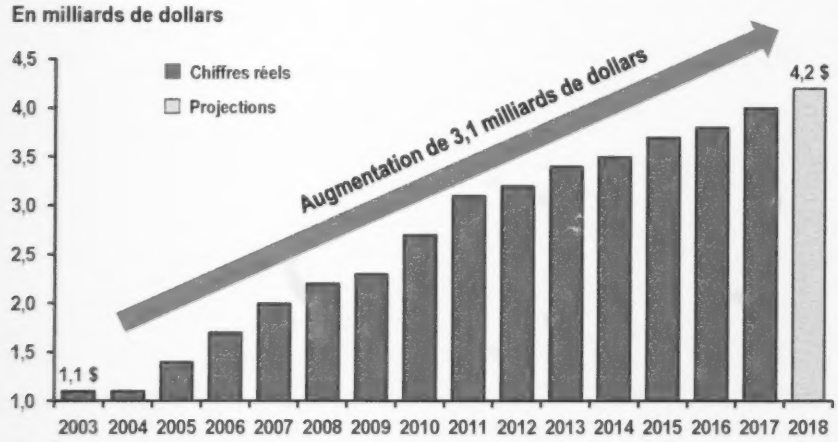

Source : Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services « Envisager l'avenir ensemble », octobre 2008, rajusté pour tenir compte des prévisions actualisées et des annonces de financement (p. ex., le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire).

Les mesures d'aide comprennent ce qui suit :

- Reprise en charge des coûts de prestations d'aide sociale et des coûts liés à la sécurité des tribunaux et au transport des détenus (à concurrence de 125 millions de dollars annuellement d'ici 2018). L'Ontario tient sa promesse envers les municipalités concernant la reprise en charge de la totalité des coûts d'ici 2018. Ce jalon important dans les relations provinciales-municipales a aidé les municipalités à établir des assises solides pour assurer leur viabilité financière.
- Maintien à 505 millions de dollars du financement inconditionnel par l'entremise du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario grâce auquel 388 municipalités des quatre coins de la province recevront une aide. La province collabore avec les municipalités pour veiller à ce que le financement atteigne la cible, soit les municipalités rurales et du Nord dont la situation financière est la plus difficile.
- Financement consenti pour le partage des coûts des services ambulanciers terrestres et pour la part accrue des coûts de soins de santé prise en charge par la province.
- Soutien stable fourni aux petites municipalités et aux municipalités rurales et du Nord par l'entremise du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire, notamment en le faisant tripler à 300 millions de dollars par année d'ici 2018-2019. Ces fonds permettront le réaménagement d'infrastructures essentielles ayant trait aux routes, aux ponts, à l'eau potable et au traitement des eaux usées.

La province a aussi pris des mesures pour accroître l'équité du soutien financier et la souplesse en matière d'impôt foncier dont jouissent les municipalités. Par exemple, elle a accru leur marge de manoeuvre dans la gestion de l'impôt foncier applicable aux entreprises, comme le programme de plafonnement de cet impôt, le programme de remise à l'égard des locaux vacants et le programme de réduction des taux d'imposition pour les sous-catégories des biens-fonds vacants et des biens-fonds excédentaires.

Dorénavant, la province se concentrera sur les investissements dans des infrastructures cruciales pour la santé, la prospérité et la qualité de vie des Ontariennes et des Ontariens.

Comme il l'a annoncé plus tôt cette année, l'Ontario augmentera le financement provenant de la taxe sur l'essence à compter de 2019, doublant ainsi la part des municipalités qui passera de 2 cents à 4 cents le litre d'ici 2021, sans taxe ajoutée à la pompe. On estime que le financement atteindra 642 millions de dollars en 2021-2022. Le programme fournit aux municipalités admissibles une source de financement garantie qui les aide à s'attaquer à leurs priorités comme leurs capacités en matière de construction ou l'amélioration et l'expansion des services de transport en commun.

« La décision de la province d'Ontario d'augmenter son financement pour les transports en commun par le programme de la taxe sur l'essence est très bien accueillie par Sault Ste. Marie. Nous savons toute l'importance que nos résidents accordent aux transports en commun. Ce financement nous aidera à atteindre nos objectifs de transport en commun et va soutenir nos efforts pour bâtir un système plus pratique. »

Christian Provenzano, maire de Sault Ste. Marie

En partenariat avec le gouvernement fédéral et les collectivités, la province fait des investissements stratégiques pour revitaliser les infrastructures municipales. À l'automne 2016, la province a annoncé une entente bilatérale avec le gouvernement fédéral qui dégagera plus de 1,1 milliard de dollars en financement grâce au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU). Conformément à cette entente, la province a proposé plus de 1 300 projets au gouvernement fédéral pour son approbation. Celui-ci a initialement approuvé 41 projets qui sont admissibles au financement fédéral et provincial. En voici une liste partielle :

- 3,2 millions de dollars pour une mise à niveau de la conduite d'eau principale sous la rue Spruce de la Ville du grand Sudbury;
- 3,0 millions de dollars pour la mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées de Hespeler dans la municipalité régionale de Waterloo;
- 1,4 million de dollars à l'appui des plans maîtres et des évaluations de besoins de la Ville de Barrie visant l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales.

Partenariats avec les communautés autochtones

La province demeure résolue à transformer les relations qu'elle entretient avec les peuples autochtones en cheminant vers la réconciliation. La province oeuvre main dans la main avec les Premières Nations, les Métis, les Inuit et les partenaires autochtones en milieu urbain pour combler les écarts et éliminer les obstacles en créant des soutiens réceptifs et adaptés à la réalité culturelle. Le gouvernement entend poursuivre sa collaboration avec les intéressés pour mettre en oeuvre les initiatives décrites dans les documents *Cheminer ensemble : L'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones*, *Pas à pas ensemble : La stratégie de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones* et le Plan d'action pour la santé des Premières Nations. Pour de plus amples renseignements, consultez la section A du chapitre IV, *Renforcer les soins de santé*.

Cheminer ensemble : L'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones

Publié en mai 2016, le rapport Cheminer ensemble fait état des efforts que la province déploie en tandem avec ses partenaires pour soutenir le cheminement vers la réconciliation à l'aide d'un financement de 250 millions de dollars sur trois ans. Faisant cause commune avec les organisations et les communautés autochtones, la province a respecté ses engagements de la première année envers les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR). Ensemble, le gouvernement et ses partenaires autochtones continueront de faire la promotion d'un éventail de projets dans le cadre des cinq programmes et domaines d'action qui suivent :

- Comprendre les séquelles des pensionnats en acquérant une compréhension partagée de nos histoires et s'employer à éliminer le racisme ouvert et systémique que les peuples autochtones continuent de subir.
- Combler les écarts et éliminer les obstacles en s'attaquant aux défis sociaux et économiques.
- Créer un système de justice réceptif et adapté à la culture en comblant les lacunes dans les services et en assurant l'élaboration et la disponibilité de programmes de justice réparatrice dirigés par la communauté.
- Soutenir la culture autochtone en célébrant et en faisant la promotion des langues et cultures autochtones.
- Renouveler les relations avec les peuples autochtones par la confiance, le respect mutuel et des avantages partagés.

La province est déterminée à donner suite aux recommandations de la CVR et adopte une approche pangouvernementale lorsqu'elle conçoit des politiques ou exécute des programmes. De plus, elle dégage du financement pour les périodes 2017-2018 et 2018-2019. Ce financement vise notamment :

- à renforcer les soins de santé par des fonds dédiés à l'appui du Plan d'action pour la santé des Premières Nations, en offrant des services de santé adaptés à leur culture (voir la section A du chapitre IV, *Renforcer les soins de santé*);
- à soutenir la création ou l'agrandissement d'un maximum de six centres de santé mentale, de lutte contre les dépendances et de bien-être des Autochtones;
- à accroître les services de garde d'enfants et les programmes visant la petite enfance fournis par les communautés et organisations autochtones (voir le chapitre II, *De l'aide pour vous et votre famille*);
- à améliorer l'accès au financement, à la formation professionnelle et aux soutiens de planification économique communautaire en bonifiant le Fonds de développement économique pour les Autochtones (voir le chapitre III, *Créer des possibilités et assurer la sécurité*);
- à accroître la capacité et la durabilité des neuf instituts autochtones de l'Ontario financés par les deniers publics (voir la section B du chapitre IV, *Investir en éducation*);
- à soutenir la création d'une stratégie antiracisme à l'échelle de la province, notamment un programme mené par et pour les jeunes (voir la section D du chapitre IV, *Créer des collectivités inclusives et améliorer le système de justice*);
- à établir des programmes qui soutiennent un système de justice réceptif et adapté à la culture, ou à élargir la portée de ceux qui existent déjà (voir la section D du chapitre IV, *Créer des collectivités inclusives et améliorer le système de justice*);
- à honorer les survivants et les victimes des pensionnats par des commémorations;
- à prendre des mesures visant l'adoption d'un modèle de réconciliation dans les activités courantes du gouvernement, notamment la reconnaissance des traités dans les déclarations des ministres, le serment d'entrée en fonction et les documents officiels.

Pas à pas ensemble : La stratégie de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones

En mars 2017, la province a publié une mise au point sur le travail qu'elle mène de pair avec ses partenaires autochtones pour mettre en oeuvre *Pas à pas ensemble : La stratégie de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones*. Cette stratégie provinciale, qui a été annoncée l'an dernier, vise à : sensibiliser davantage la population et à contrer la violence faite aux femmes autochtones; fournir des programmes et services communautaires plus efficaces; améliorer les conditions socio-économiques qui favorisent la guérison; assurer la sécurité des communautés.

Aujourd'hui, un plus grand nombre de femmes, d'enfants, de jeunes et de familles autochtones obtiennent le soutien dont ils ont besoin dans leur communauté. Les réalisations comprennent les suivantes :

- la prestation dans plus de 200 communautés des services et des soutiens dont elles ont besoin par l'entremise du Programme de bien-être familial, qui prévoit l'embauche et la formation de plus de personnel de première ligne, le développement de programmes communautaires et la création d'espaces sûrs;
- l'expansion du programme Kizhaay Anishinaabe Niin – *Je suis un homme gentil*, le faisant passer de 5 à 26 centres d'amitié dans l'ensemble de la province, pour soutenir les hommes et les garçons autochtones par des programmes qui favorisent la guérison et la prévention de la violence;
- le lancement, en collaboration avec ses partenaires, du Programme d'agents de liaison pour la lutte contre la traite des personnes autochtones, pour soutenir la création de services adaptés à la culture des personnes survivantes dans les communautés autochtones de la province;
- la tenue du cinquième sommet national des femmes autochtones en mars 2017, qui accueillera plus de 250 participants de partout au pays, notamment des représentants des cinq organisations nationales autochtones.

Fidèle à son annonce faite en septembre 2016, l'Ontario prête aussi son appui à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. La province a prononcé un décret assurant que l'enquête puisse se pencher sur les domaines de compétence provinciale, comme les services policiers et les services sociaux. Elle fournit aussi du soutien aux familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

Créer des partenariats avec les Premières Nations en matière de tabac

Dans le budget de 2016, la province a réaffirmé son engagement à poursuivre le dialogue avec les communautés et les leaders des Premières Nations dans le dossier du tabac et de l'essence. Maintenant sa résolution, le gouvernement a organisé des rencontres avec de nombreuses communautés des Premières Nations. Par exemple, il a travaillé en étroite collaboration avec les Chippewas de la Thames et le Conseil des Mohawks d'Akwesasne à des projets pilotes visant l'autoréglementation de la vente du tabac dans les réserves et le partage des revenus. Le gouvernement a aussi abordé le cadre de travail concernant le tabac et l'essence avec la Nation anishinabek.

Le travail collaboratif qui est effectué sur la réglementation communautaire en matière d'essence et de tabac sert de tremplin pour obtenir des résultats bénéfiques tant à la province qu'aux communautés des Premières Nations. Cette collaboration permet de tisser des liens et de créer un climat de confiance, d'appuyer le développement et la diversification économiques des communautés autochtones, et de donner une plus grande certitude aux entreprises quant aux ventes dans les réserves. Elle illustre aussi l'engagement énoncé dans l'Accord politique de collaborer sur les priorités et dans un esprit de coexistence respectueuse.

Dans le cadre de ce dialogue avec les Premières Nations de l'Ontario, le gouvernement est en pourparlers quant au partage d'une partie des revenus provenant de la taxe de vente provinciale sur le tabac avec les communautés qui acceptent de réglementer la vente de tabac sur les réserves.

Le gouvernement est aussi prêt à collaborer avec les Premières Nations aux modifications à *Loi de la taxe sur le tabac* ou à d'autres lois de manière à soutenir la coordination et l'intégration efficaces de la législation provinciale avec les règles sur le tabac que les Premières Nations adopteront.

Moderniser le programme des cartes d'essence de l'Ontario

Selon les informations recueillies à l'automne 2016 dans le cadre de la modernisation du programme des cartes d'essence, le gouvernement remplacera la carte d'essence actuelle en 2017-2018 par une carte plus sécuritaire. La province collaborera aussi avec les Premières Nations et les parties intéressées de l'industrie pour cerner et mettre en place la meilleure solution technologique possible afin de faciliter et d'accélérer les remboursements aux détaillants d'essence autorisés des Premières Nations.

Protéger les renseignements sensibles et confidentiels

Les communautés autochtones communiquent souvent des renseignements sensibles à la province et aux municipalités pour diverses raisons, notamment pour faciliter les échanges sur la gestion des ressources et concevoir des processus de consultation ainsi que négocier le règlement des revendications territoriales et d'autres ententes. À cette fin, la province propose des modifications à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.

Les modifications à ces lois permettraient aux organismes provinciaux et municipaux de protéger l'information obtenue des communautés autochtones à titre confidentiel ou l'information susceptible de nuire aux relations entre ces communautés et des institutions. Ces changements sont parmi les principaux catalyseurs d'échanges francs qui consolideront les relations tout en rehaussant les efforts déployés par la province et les municipalités pour mobiliser les communautés autochtones à titre de partenaires à part entière.

Atteindre la viabilité financière fédérale-provinciale au sein de la fédération

L'Ontario et le gouvernement fédéral ont à coeur de poursuivre leur partenariat constructif. Cette collaboration est essentielle pour que les Ontariennes et Ontariens continuent de recevoir les services de grande qualité auxquels ils s'attendent de leur gouvernement, et puissent prospérer au sein d'une économie dynamique. Ensemble, l'Ontario et le gouvernement fédéral doivent mettre au point des solutions pour faire face aux risques démographiques et économiques.

La force et la viabilité du système fédéral pourraient être minées par des défis croissants comme le vieillissement de la population et l'incertitude économique à long terme. Ces questions exerceront probablement des pressions budgétaires marquées, particulièrement dans les provinces et les territoires, étant donné qu'ils sont les principaux prestataires de programmes et de services sensibles aux changements démographiques.

La province réagit déjà à l'évolution de ces tendances économiques et démographiques en transformant la prestation des services publics comme les soins de santé et les services sociaux. Pour de plus amples renseignements, consulter la section A du chapitre VI, *Réorganiser le gouvernement pour assurer la viabilité et l'équité*.

D'après un certain nombre d'études[1], la situation financière des provinces et des territoires n'est pas viable à long terme. Par contre, le gouvernement fédéral, bien qu'il se trouve actuellement en situation de déficit, est mieux outillé pour générer des revenus par rapport aux coûts des services qu'il offre, et il prévoit atteindre la viabilité financière. De fait, dans sa récente *Mise à jour des projections économiques et budgétaires à long terme*, Finances Canada estime qu'au fil du temps, le coefficient de la dette nette au PIB reculera.

Étant donné l'interdépendance des administrations fédérale, provinciales et territoriales au Canada, la solidité des programmes sociaux et la vigueur des mesures prises pour soutenir la croissance économique dépendent de la capacité des gouvernements de s'attaquer ensemble aux principaux défis pour répondre aux besoins de la population ontarienne et canadienne. Ce partenariat devrait reposer sur des principes partagés, de sorte que les ententes soient appropriées, viables et suffisamment souples pour donner suite aux priorités locales, tout en respectant l'expérience et l'expertise des provinces et des territoires.

La viabilité de la fédération dépend de ce que les deux ordres de gouvernement partagent de manière égale les occasions et les risques qui se présentent.

---

[1] Bureau du directeur parlementaire du budget, *Rapport sur la viabilité financière de 2016*, 2016 http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/FSR_2016/FSR_2016_FR.pdf; Le Conference Board of Canada, *Un parcours difficile à négocier : les perspectives économiques et budgétaires du Canada*, 2014 http://www.pmprovincesterritoires.ca/phocadownload/publications/conf_bd_perspectiveseconomiquesetbudgetairescanada_aout2014.pdf.

Contribution croissante de l'Ontario à la fédération

Dans un contexte de déséquilibre fiscal fédéral-provincial, l'Ontario continue d'apporter une contribution nette notable à la fédération canadienne, laquelle devrait augmenter à mesure que l'économie de la province progresse.

Selon des études publiées entre autres par le Mowat Centre, la population de la province contribue toujours plus au total des revenus fiscaux du gouvernement fédéral que le gouvernement fédéral n'investit en Ontario. Récemment, cet organisme estimait ce manque à gagner à approximativement 7,7 milliards de dollars, soit l'équivalent de 1,1 % du PIB provincial en 2014-2015. Cet écart s'est creusé par rapport à la constatation faite en 2009-2010[2].

L'examen de la composition de la considérable contribution nette de l'Ontario à la fédération révèle que le programme de péréquation en forme un élément important. Par exemple, en 2017-2018, on estime à 7,1 milliards de dollars la contribution de la population ontarienne au financement du programme et à 1,4 milliard de dollars les paiements de péréquation que la province recevra en retour (graphique 5.2).

[2] Mowat Centre, « Mind the Gap », 2017, https://mowatcentre.ca/wp-content/uploads/publications/142_mind_the_gap.pdf. L'étude *Filling the Gap* que le Mowat Centre a mené en 2013 révèle un déséquilibre de 11,1 milliards de dollars entre ce que la province verse au gouvernement fédéral sous forme de revenu d'impôt et ce qu'elle reçoit sous forme de dépenses fédérales. En janvier 2017, à la suite de l'adoption du programme des statistiques de finances publiques par Statistique Canada, le Mowat Centre a constaté qu'en 2014-2015, les Ontariennes et Ontariens ont versé la somme nette de 7,7 milliards de dollars à la fédération canadienne, soit l'équivalent de 1,1 % du PIB de la province. Le Mowat Centre a appliqué rétrospectivement la nouvelle méthode de calcul de Statistique Canada pour assurer la comparabilité des données. Il a constaté que l'écart estimatif pour la période 2014-2015 est supérieur à celui de la période 2009-2010. En d'autres termes, la contribution nette de l'Ontario à la fédération augmente.

GRAPHIQUE 5.2 **Contribution nette au Programme de péréquation, 2017-2018**

En milliards de dollars

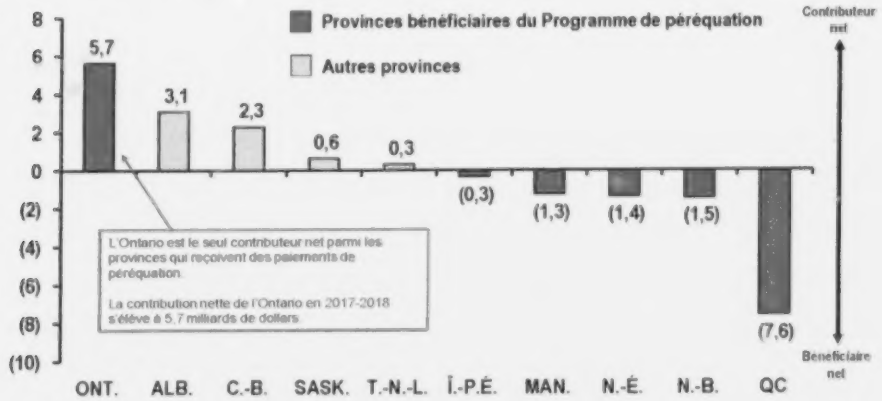

Sources : Calculs du ministère des Finances de l'Ontario à l'aide des données des Comptes économiques provinciaux (Tableau CANSIM 384-0047) de Statistique Canada et Finances Canada.

L'économie de l'Ontario continue d'afficher un bon rendement. À la suite de la récession mondiale, elle tirait de l'arrière par rapport à la moyenne nationale du PIB par habitant, mais on s'attend à ce que son PIB dépasse prochainement la moyenne (graphique 5.3). Par conséquent, la contribution de la province à la fédération continuera d'augmenter à mesure que sa croissance économique s'embellit relativement à la moyenne nationale.

GRAPHIQUE 5.3 L'économie de l'Ontario se raffermit par rapport à la moyenne canadienne

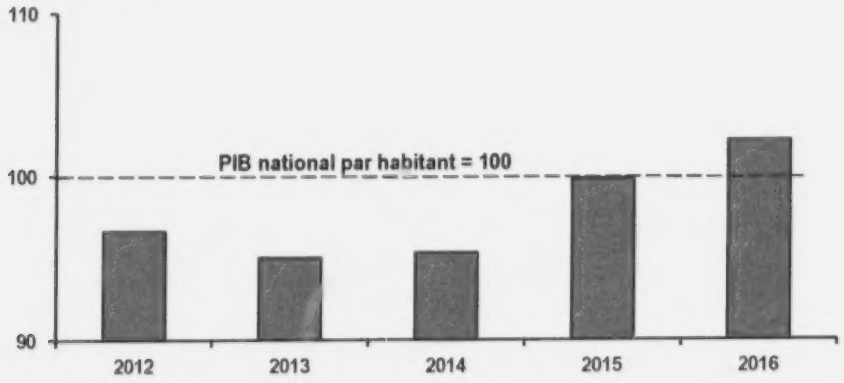

Nota : Le PIB nominal en Ontario de 2012 à 2016 est fondé sur le budget de 2017.
Sources : Statistique Canada (Tableaux CANSIM 051-0001 et 384-0038), Le Conference Board du Canada et le ministère des Finances de l'Ontario. Calculs du ministère des Finances de l'Ontario.

L'Ontario reconnaît qu'il apporte depuis longtemps une contribution nette à la fédération canadienne. Il y a cependant lieu d'évaluer d'un oeil critique les arrangements fiscaux fédéral-provincial pour veiller à ce qu'ils satisfassent de manière efficiente et efficace les besoins changeants au sein de la fédération, et aussi pour harmoniser équitablement les ressources et les responsabilités entre les territoires de compétence.

Collaboration fédérale-provinciale : Relations intergouvernementales canadiennes efficaces, efficientes et équitables

L'Ontario croit fermement que l'établissement de partenariats solides permet à la fédération de partager les risques tout en fournissant la possibilité de se concentrer plutôt sur ce qui rassemble les Canadiennes et Canadiens. La vision de la province pour un fédéralisme fiscal efficace, efficient et équitable au Canada met l'accent sur des partenariats solides dans les secteurs prioritaires.

Protéger le système de santé canadien

Au cours de la dernière année, l'Ontario s'est uni aux autres provinces et aux territoires afin d'en arriver à des solutions fondées sur des données probantes avec le gouvernement fédéral pour aider à soutenir les services essentiels et s'engager à faire des investissements à long terme afin de satisfaire la demande dans les systèmes de santé du pays.

Les provinces et les territoires sont en première ligne de la prestation de soins de santé en période de hausse des coûts et de strictes contraintes budgétaires. L'Ontario a renforcé le système de santé à l'aide de financement pour améliorer les services aux patients d'aujourd'hui et de demain (pour de plus amples renseignements, voir la section A du chapitre IV, *Renforcer les soins de santé*). En effet, la prestation des soins appropriés aux Ontariennes et aux Ontariens, plus près de chez eux et lorsqu'ils en ont besoin, forme une composante clé du plan de la province axé d'abord et avant tout sur les patients. À l'appui de cet objectif, la province a accru le financement pour les soins à domicile et communautaires ainsi que pour les services de santé mentale et le traitement des dépendances, lequel s'élèvera à près de 9 milliards de dollars annuellement.

En mars, le gouvernement fédéral s'est entendu avec la province pour verser de nouveaux fonds de 4,2 milliards de dollars sur 10 ans concernant les soins à domicile et le soutien de projets sur la santé mentale en Ontario. Ce financement fait fond sur les investissements de l'Ontario dans ces domaines prioritaires de la santé (pour de plus amples renseignements, voir la section A du chapitre IV, *Renforcer les soins de santé*).

Cette nouvelle entente signifie que la province peut poursuivre ses efforts de transformation du système de santé.

Par ailleurs, cette entente signifie probablement le retrait partiel du gouvernement fédéral de ce dossier alors que les pressions exercées par les coûts et la demande s'accentuent.

Pourtant, alors que les provinces et les territoires continuent d'investir pour adapter la prestation des soins aux besoins d'une population croissante et vieillissante, et pour mettre en oeuvre de nouvelles procédures et technologies, il est essentiel que le gouvernement fédéral fournisse un niveau de soutien constant et suffisant à long terme.

Il nous paraît que le meilleur moyen de protéger le système canadien de soins de santé universel et financé par l'État est d'adopter une approche nationale axée sur la collaboration pour un financement viable à long terme, avec un partenaire fédéral juste et équitable, ce qui fera en sorte que les Canadiennes et Canadiens recevront le soutien dont ils ont besoin.

Adopter une approche équilibrée pour le prochain stade d'investissements du gouvernement fédéral dans l'infrastructure

Au cours de la dernière année, la province et le gouvernement fédéral ont conclu un certain nombre d'ententes bilatérales sur l'infrastructure, notamment le Fonds pour l'infrastructure sociale, le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, et le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun pour relier les Ontariennes et Ontariens, et améliorer leur qualité de vie. Cela témoigne de la grande importance que la province et le gouvernement fédéral accordent à l'infrastructure.

Le financement provenant du gouvernement fédéral constitue un volet important du plan d'infrastructure à long terme de l'Ontario qui prévoit des investissements de plus de 190 milliards de dollars sur 13 ans depuis la période 2014-2015.

Cependant, pour optimiser les avantages des investissements du gouvernement fédéral, soutenir une planification solide des infrastructures et miser sur le plan de l'Ontario ainsi que pour faire en sorte que la province fasse des investissements en temps opportun, il est essentiel que le gouvernement fédéral adopte une approche de financement souple pendant qu'il s'apprête à amorcer la prochaine étape de son plan de financement des infrastructures. Ainsi, les ententes conclues doivent permettre aux provinces et aux territoires d'allouer les fonds du palier fédéral à leurs priorités et programmes existants sans avoir d'autres conséquences inattendues sur les coûts budgétaires provinciaux et municipaux.

Pour tenir compte de manière plus équitable et appropriée des nombreuses années de planification et de priorisation des immobilisations essentielles menées par la province et les municipalités, une approche globalement plus souple est de rigueur.

De plus, ce financement doit être attribué d'une manière équitable et respecter les relations provinciales et municipales.

Prise globalement, cette approche permettra à l'Ontario de bâtir plus d'infrastructures. Par exemple, grâce au financement de 1,9 milliard de dollars récemment annoncé par le gouvernement fédéral à l'appui du projet ontarien de service ferroviaire régional express GO de 13,5 milliards de dollars, la province a maintenant la possibilité d'investir davantage dans d'autres priorités.

L'Ontario se réjouit à l'idée de s'associer avec le gouvernement fédéral pendant que celui-ci établit la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) de manière à miser sur les pratiques exemplaires et à assurer un financement abordable pour soutenir l'infrastructure publique au Canada. Il est important que la BIC permette aux provinces et aux territoires d'établir leurs propres priorités en matière d'infrastructure pour qu'ils correspondent aux plans actuels et optimisent les incidences positives sur l'économie.

Renouveler les transferts visant le marché du travail pour répondre aux exigences actuelles de ce marché

L'Ontario a déjà amorcé un processus de transformation multidimensionnel et à long terme pour ses programmes et services d'emploi et de formation, qui visent à soutenir une main-d'oeuvre hautement qualifiée et inclusive dans la province (pour plus de détails, voir le chapitre III, *Créer des possibilités et assurer la sécurité*, et la section B du chapitre IV, *Investir en éducation*). Le gouvernement fédéral a pris l'engagement d'entreprendre une grande réforme des ententes de transfert en tandem avec les provinces et les territoires. Voilà une occasion d'harmoniser le soutien du gouvernement fédéral avec les besoins du marché du travail de l'Ontario.

Pendant de nombreuses années, le principal obstacle de l'Ontario était que les ententes de financement conclues avec le gouvernement fédéral exigeaient qu'environ 70 % du financement vise la formation des prestataires présents ou récents d'assurance-emploi (AE). Comme seulement 28 % des chômeurs en Ontario ont reçu des prestations ordinaires d'AE en 2016, la majorité des sans-emploi dans la province n'étaient pas admissibles à la formation financée par le gouvernement fédéral.

L'Ontario accueille favorablement les annonces du gouvernement fédéral sur l'amélioration et la consolidation du financement visant le marché du travail, notamment les nouvelles ententes proposées sur le perfectionnement de la main-d'oeuvre et des modifications proposées à la *Loi sur l'assurance-emploi* pour élargir les critères d'admissibilité des travailleurs aux programmes et aux services, conformément aux ententes sur le développement du marché du travail.

L'Ontario continuera de collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral et ses autres partenaires pour veiller à ce que les ententes sur le marché du travail répondent aux besoins de ses travailleurs aujourd'hui et demain. Dans le cadre de la réforme des transferts visant le marché du travail, les ententes renouvelées devraient reposer sur les principes suivants :

- maximiser la souplesse des transferts afin de permettre à la province de concevoir et d'offrir librement des programmes inclusifs de manière à aider tous les Ontariens et Ontariennes;
- augmenter globalement les investissements fédéraux dans les transferts visant le marché du travail canadien, pour respecter les engagements du programme fédéral;
- attribuer à l'Ontario une part proportionnelle et équitable des nouveaux investissements fédéraux.

Chapitre VI

Gestion financière responsable

Section A : Réorganiser le gouvernement pour assurer la viabilité et l'équité

Introduction

Partout en Ontario, les gens accèdent aux renseignements et aux services du gouvernement chaque jour. L'an dernier, par exemple, le site du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) a été consulté plus de 14 millions de fois au moyen d'appareils mobiles, et le gouvernement a traité 185 millions de demandes de règlement pour services médicaux de l'Assurance-santé de l'Ontario et plus de 200 000 renouvellements de permis de conduire en ligne.

Par l'entremise du Processus d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes (ERRP), le gouvernement favorise la prise de décisions fondées sur des données probantes et établit d'importantes initiatives de réorganisation à court et à long terme qui mettent l'accent sur la modernisation des services, les moyens de réaliser des économies et l'amélioration des résultats pour les Ontariennes et Ontariens.

Pour favoriser le financement viable de ces services publics, un système fiscal juste et équilibré au sein duquel chacun paie sa juste part est essentiel. Lorsque des entreprises évitent intentionnellement de remplir leurs obligations fiscales, l'intégrité du système fiscal est compromise. Les règles du jeu deviennent ainsi inéquitables pour les particuliers et les entreprises, ce qui, en retour, met en péril la capacité du gouvernement à fournir les services de haute qualité que les gens méritent.

La réorganisation du gouvernement demande du temps, mais de récentes initiatives ont contribué à accélérer le changement :

- L'Unité de l'application des sciences du comportement (UASC) contribue à la réorganisation en mettant à l'essai de nouvelles approches centrées sur la personne pour améliorer les résultats et réduire les coûts – et en utilisant les données probantes qui en découlent pour déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas – avant de généraliser ces approches, ce qui comprend réorganiser les communications et les points d'accès afin de rendre les programmes et les services plus faciles à utiliser.
- Le gouvernement modernise l'exécution des programmes en les réaménageant pour faciliter l'accès aux services comme les prestations fondées sur les revenus et le nouveau RAFEO.
- Le gouvernement a nommé pour la première fois une ministre responsable de l'Action pour un gouvernement numérique ainsi qu'une directrice du numérique de l'Ontario pour réorganiser les services du gouvernement et améliorer l'expérience en ligne des citoyens. Le Plan d'action pour un gouvernement numérique contribuera à simplifier, à accélérer et améliorer la prestation des services aux Ontariennes et aux Ontariens.
- Le gouvernement continuera à faire en sorte que les négociations collectives donnent des résultats qui contribuent à maintenir une main-d'oeuvre abordable, stable et très performante au sein du secteur public.
- La province continue de soutenir la transparence et la prise efficace de décisions dans ses rapports financiers, notamment par l'application uniforme des méthodes comptables, des structures d'information financière et des activités de gestion et de contrôle des risques.

Décisions fondées sur des données probantes

Améliorer les programmes et services par la recherche des sciences du comportement

Les programmes et les services sont les plus efficaces lorsqu'on les conçoit en pensant aux personnes qui les utilisent. L'Unité de l'application des sciences du comportement (UASC) est un des chefs de file pour ce qui est de favoriser la conception et la restructuration de services publics qui reflètent mieux les interactions des utilisateurs avec ces services.

L'application des sciences du comportement à la conception des politiques et des services publics procure un meilleur rendement du capital investi, grâce à des solutions peu coûteuses, voire sans frais, et à des données probantes sur ce qui fonctionne, et ne fonctionne pas, avant la généralisation des mesures proposées. Cette approche contribue également à accélérer l'innovation dans le secteur public grâce à l'expérimentation à faible risque qui encourage le changement d'un comportement plutôt que son adoption obligatoire, ce qui améliore les résultats et rend les programmes plus centrés sur les clients.

Prochaines étapes

En 2017, l'UASC continuera de soutenir les initiatives qui utilisent les solutions fondées sur les sciences du comportement pour améliorer les résultats et accélérer la mise en oeuvre novatrice des programmes.

Favoriser l'atteinte des buts de la Stratégie de réduction de la pauvreté

- Aider les parents à épargner davantage pour l'éducation de leurs enfants le plus tôt possible en présentant les options d'épargne-études lorsque la naissance d'un bébé est enregistrée.

Améliorer la santé et le bien-être des Ontariennes

- Améliorer la santé des Ontariennes par l'entremise d'un projet pilote visant à accroître le nombre de femmes qui subissent un examen de dépistage régulier du cancer du col de l'utérus.

Optimiser les services numériques

- Encourager les Ontariennes et Ontariens à tirer profit de la commodité des services publics en ligne en mettant à l'essai différents moyens pour rendre ces services plus visibles et plus conviviaux.

Initiatives de réorganisation et d'efficience

Les initiatives de réorganisation et d'efficience sont au coeur des mesures d'amélioration à l'échelle du gouvernement. À l'avenir, pour pouvoir offrir efficacement et de façon efficiente les programmes et services qui comptent le plus pour les Ontariennes et Ontariens, il faudra adopter une approche à deux volets pour soutenir la réorganisation.

Accroître la viabilité des programmes existants et optimiser davantage l'utilisation des ressources

Le gouvernement s'appuie sur son solide bilan dans l'atteinte de ses cibles budgétaires et le succès de récentes initiatives pour soutenir les objectifs financiers de la province. L'Ontario élargira l'examen des programmes actuels pour cerner des occasions de modernisation et faire en sorte que la croissance des charges soit gérée dans les limites du plan exposé dans le présent budget.

À partir des principes d'efficacité, d'efficience et de viabilité à long terme sur lesquels repose le Processus ERRP, les programmes seront passés en revue et réaménagés pour optimiser davantage l'utilisation des ressources. Une approche coordonnée et systématique fera en sorte que les Ontariennes et Ontariens continueront de recevoir les soutiens nécessaires de la manière la plus économique possible, et que les programmes qui ne répondent plus aux besoins des gens seront modifiés ou supprimés.

Réorganisation fondée sur les résultats et centrée sur les utilisateurs

La modernisation du gouvernement vise notamment à faire les choses différemment. L'utilisation de méthodes fondées sur des données probantes permettant d'améliorer les résultats, l'application de pratiques d'affaires et de modèles de prestation de services novateurs ainsi que l'utilisation optimale des solutions et des réseaux numériques font partie des principales priorités. Le gouvernement cerne les occasions de mettre à l'essai de nouvelles approches afin de trouver ce qui fonctionne. Des mesures seront prises pour généraliser l'application de nouvelles méthodes lorsque les données démontrent que ces méthodes contribuent à améliorer les résultats ou à rehausser l'expérience de l'utilisateur du service.

L'appareil gouvernemental simplifié

Chaque jour en Ontario, les gens accèdent aux renseignements et aux services du gouvernement en ligne. Le gouvernement est déterminé à faciliter ce processus, que ce soit pour immatriculer un véhicule, présenter une demande au RAFEO ou trouver des services de santé près de chez soi.

En 2016, l'Ontario est devenu la première province du Canada à nommer une ministre responsable de l'Action pour un gouvernement numérique, démontrant son engagement à déployer des projets numériques de grande portée et à permettre aux gens de se faire entendre davantage dans leur gouvernement. Voici quelques exemples de ces projets :

- Un calendrier d'immunisation en ligne, facile à utiliser, permet aux parents et aux familles de consulter et de sauvegarder les horaires de vaccination des jeunes enfants.
- Une plateforme de consultation numérique a permis à des milliers de personnes de donner leur avis au gouvernement sur différents sujets comme l'équité dans la vente des billets ou un projet pilote portant sur le revenu de base.
- Grâce à l'outil de consultation Parlons budget, une plateforme Web interactive, les Ontariennes et Ontariens ont pu proposer des initiatives et voter sur celles méritant d'être financées dans le présent budget.

Les Services numériques de l'Ontario

Après une recherche menée à l'échelle internationale, le gouvernement a présenté sa première directrice du numérique de l'Ontario qui sera chargée de façonner et de mettre en oeuvre le Plan d'action de l'Ontario pour un gouvernement numérique, qui permettra de simplifier, d'accélérer et d'améliorer les services offerts aux Ontariennes et aux Ontariens.

La directrice du numérique de l'Ontario dirigera les nouveaux Services numériques de l'Ontario. Les Services numériques de l'Ontario dirigeront les efforts pour attirer et soutenir des personnes talentueuses en numérique au gouvernement de l'Ontario, notamment en offrant de nouveaux stages rémunérés aux récents diplômés et un meilleur accès à la formation et au soutien dans le domaine du numérique pour le personnel du gouvernement. Ils auront également une antenne au Carrefour Communitech situé à Kitchener-Waterloo d'où ils pourront offrir des stages aux étudiantes et aux étudiants des programmes d'enseignement coopératif.

Des services numériques plus simples et améliorés

En 2017-2018, différents services en ligne que des millions d'Ontariennes et d'Ontariens utilisent chaque année seront restructurés pour transformer visiblement l'interaction avec le gouvernement, notamment pour présenter une demande d'aide financière étudiante par l'entremise du nouveau RAFEO, faire un changement d'adresse ou renouveler son permis de conduire.

Une nouvelle norme de service numérique visant toutes les transactions du public sera également établie et publiée en ligne, pour faire en sorte que les services gouvernementaux répondent aux besoins des gens et qu'ils soient faciles à exécuter et accessibles en tout temps et n'importe où, avec n'importe quel appareil.

Littératie et inclusion numériques

À mesure que l'économie, la société et la démocratie de l'Ontario deviennent de plus en plus numérisées, l'accès aux nouvelles technologies permet de connecter les citoyens à leur collectivité, et entre eux, et d'éliminer les obstacles qui empêchent les gens d'accéder aux marchés de l'emploi, aux études, aux soins de santé et aux autres services publics.

Pour faire en sorte que tous aient la possibilité de participer à la nouvelle économie de l'Ontario, le gouvernement met l'accent sur la littératie et l'inclusion numériques pour :

- accroître l'accès à la technologie dans les lieux publics, dont les écoles et les bibliothèques de l'Ontario;
- soutenir le lancement de Code for Canada, un organisme qui contribuera à relever les défis que présentent la conception et la technologie civique dans les collectivités locales en Ontario, et dans le pays, de concert avec d'autres partenaires comme Shopify et Google Canada;
- améliorer la conception des services numériques du gouvernement pour qu'ils soient inclusifs et accessibles à tous.

Réorganiser le paiement des prestations fondées sur le revenu

Afin de s'assurer que les programmes et les services sont efficaces, efficients et viables, le gouvernement réorganise le fonctionnement des programmes de prestations fondées sur le revenu.

Depuis la publication du budget de 2016, l'Ontario a adopté une loi-cadre qui permettra l'échange de données entre les programmes de prestations, ce qui facilitera l'accès pour les clients et le versement des prestations. Lorsque la loi entrera en vigueur, les clients n'auront plus à fournir leurs renseignements personnels à maintes reprises lorsqu'ils présentent des demandes à différents programmes de prestations.

L'Ontario s'est aussi associé à l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour que les personnes qui présentent une demande aux programmes de plus en plus nombreux puissent choisir de faire vérifier leur revenu automatiquement. Ces personnes n'auront plus à présenter de preuve de revenu sur papier.

Gestion des dépenses et de la croissance dans le secteur de la santé

La santé est le poste budgétaire le plus important du gouvernement. Dans le cadre de l'initiative ERRP, l'Ontario continue de réorganiser le système de soins de santé et de réaménager les programmes pour mieux répondre aux besoins des patients et des soignants, et de leur famille. Par exemple, à partir de maintenant, les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) seront responsables de la planification et du rendement des soins primaires ainsi que de la prestation des soins à domicile et en milieu communautaire.

À l'appui des investissements dans les programmes de médicaments publics, l'Ontario continuera aussi d'assurer une évaluation rigoureuse des médicaments, en s'appuyant sur des données probantes, et fera fond sur le succès remporté par l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Cela contribuera également à accroître l'accès à des options de pharmacothérapie cliniquement efficaces et économiques, et à optimiser davantage les deniers publics en obtenant à moindre coût des médicaments de marque ou génériques ainsi que des médicaments biosimilaires en émergence. Au 31 décembre 2016, cette collaboration entre les provinces et les territoires a permis de conclure 122 négociations conjointes sur les médicaments de marque et de réduire les prix pour 18 médicaments génériques, ce qui s'est traduit par des économies annuelles combinées de plus de 710 millions de dollars pour l'ensemble des territoires de compétence participants.

Le gouvernement propose d'apporter des modifications à la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario* qui, si elles étaient adoptées, permettraient de rajuster les paiements aux pharmacies et soutiendraient les démarches que fait le gouvernement auprès du secteur pharmaceutique depuis 2015 pour optimiser les deniers publics. Ces mesures s'aligneraient sur des initiatives que le gouvernement a déjà entreprises pour réduire les coûts des médicaments et permettre à la province d'accroître ses investissements dans une nouvelle assurance-médicaments pour les Ontariennes et Ontariens.

Des mesures de réorganisation comme celle-là permettent au gouvernement d'investir dans les services destinés aux Ontariennes et aux Ontariens comme Assurance-santé Plus : Assurance-médicaments pour les enfants et les jeunes. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre II, *De l'aide pour vous et votre famille*.

Aide financière simplifiée et plus ciblée pour les étudiantes et étudiants du palier postsecondaire

Le gouvernement fait fond sur ses réussites antérieures pour rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et abordable. Les étudiantes et étudiants inscrits à un collège ou à une université pour septembre 2017 seront les premiers à profiter du nouveau Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO). Maintenant que les personnes intéressées peuvent présenter leur demande d'admission aux programmes collégiaux et universitaires, l'Ontario a lancé un nouveau calculateur en ligne qui aidera les étudiantes et étudiants, et leur famille, à déterminer rapidement et facilement s'ils sont admissibles à l'exemption des frais de scolarité ou à d'autres subventions ou soutiens de la province. Essayez l'outil d'estimation d'aide du RAFEO[1]. Voir le chapitre II, *De l'aide pour vous et votre famille*, pour plus de détails.

[1] https://osap.gov.on.ca/AidEstimatorWeb/enterapp/enter.xhtml?commonTask=Y

S'assurer que chacun paie sa juste part

Combattre l'économie souterraine

Le gouvernement fait suite à son engagement de lutter contre l'économie souterraine et de réduire les pertes de revenus fiscaux. Depuis 2013-2014, le gouvernement a pris des initiatives clés qui visent à rendre les règles du jeu équitables pour les entreprises légitimes. Ces initiatives comprennent notamment ce qui suit :

- Accroissement des activités axées sur l'observation (p. ex., la vérification comptable) qui ont généré plus de 1,2 milliard de dollars, une hausse de 350 millions de dollars par rapport au montant indiqué dans le budget de 2016. Ces activités, entreprises en partenariat avec l'Agence du revenu du Canada (ARC), permettent d'assurer que chacun respecte ses obligations fiscales.
- Projets pilotes ciblés dans les secteurs de la couverture résidentielle et du débosselage qui ont favorisé l'observation des obligations réglementaires plus globales, contribuant ainsi à protéger les consommateurs et les travailleurs de l'Ontario.
- Pénalités pour la vente, l'utilisation ou la distribution d'appareils électroniques de suppression des ventes.
- Modifications à la *Loi sur le ministère du Revenu* visant à permettre un échange de renseignements plus efficace et à mieux cibler les secteurs où l'économie souterraine est la plus intense.

À partir de maintenant, le gouvernement continuera de favoriser l'intégrité du revenu en prenant les mesures suivantes :

- Utilisation accrue de l'analytique des données pour mieux repérer et prendre en charge les secteurs où l'économie souterraine risque d'être très développée.
- Instauration d'un projet pilote d'intégrité des ventes dans les secteurs de la vente au détail et de l'accueil pour évaluer des logiciels de sécurité qui identifieront les utilisateurs d'appareils électroniques de suppression des ventes.
- Lancement d'une campagne visant à sensibiliser davantage le public aux risques et aux responsabilités associés à la participation à l'économie souterraine.

S'attaquer au problème du tabac non réglementé

La présence de tabac non réglementé et à bas prix nuit aux objectifs en matière de santé de la province et la prive de revenus servant à financer d'importants services publics. Elle compromet également la sécurité du public en raison de liens avec le crime organisé et les activités illicites.

Depuis 2008, les inspections et les enquêtes provinciales ont permis d'imposer des pénalités de plus de 38 millions de dollars aux termes de la *Loi de la taxe sur le tabac*. En outre, le gouvernement a saisi plus de 260 millions de cigarettes non réglementées, plus de 4 millions de cigares non taxés et plus de 186 millions de grammes d'autres produits du tabac non réglementés.

Depuis le budget de 2016, la province a pris un certain nombre de mesures clés pour s'attaquer au problème des produits du tabac non réglementé, dont les suivantes :

- Mise sur pied, de concert avec la Police provinciale de l'Ontario, de l'Équipe de lutte contre la contrebande de tabac qui mène actuellement un certain nombre d'enquêtes ciblant des groupes du crime organisé et a aidé d'autres corps policiers dans d'importantes enquêtes.
- Élaboration d'un projet pilote de désignation mixte d'inspecteurs des détaillants de tabac en vertu de la *Loi de la taxe sur le tabac* et de la *Loi favorisant un Ontario sans fumée*, de concert avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et les bureaux de santé publique de Toronto, de la région du Niagara, de Simcoe-Muskoka et de Thunder Bay.
- Renforcement de la surveillance du tabac en feuilles par la province par le déploiement de mesures visant à suivre plus efficacement le déplacement du tabac en feuilles dans la chaîne d'approvisionnement et à l'empêcher de se rendre chez des fabricants qui ne sont pas titulaires de permis. Le gouvernement continue de collaborer avec les personnes possédant un certificat d'inscription à l'égard du tabac en feuilles, leur fournissant une formation continue dans le cadre d'une approche souple et équilibrée pendant qu'il met en oeuvre les modifications aux règlements.

S'appuyant sur ces mesures, le gouvernement annonce des initiatives supplémentaires pour réduire la prévalence du tabac non réglementé en proposant des modifications à la *Loi de la taxe sur le tabac* afin :

- de permettre la confiscation d'objets acquis dans le cadre d'infractions à la Loi ou utilisés pour commettre de telles infractions;
- d'autoriser uniquement les fabricants enregistrés à importer et à posséder des composantes de filtres de cigarettes, comme le boudin de filasse;
- de renforcer la surveillance du tabac en feuilles par l'Ontario au moyen notamment de pénalités et d'amendes plus élevées pour les infractions;
- d'instaurer de nouvelles dispositions visant les infractions et les pénalités liées à la tenue de dossiers et de livres comptables;
- d'exiger que tous les détaillants de tabac en Ontario qui sont actuellement titulaires d'un permis en vertu de la *Loi sur la taxe de vente au détail* obtiennent un permis de détaillant de tabac d'ici le 1er juillet 2018;
- de rendre publiques les condamnations en vertu de la *Loi de la taxe sur le tabac* et de futures lois afin d'en favoriser l'observation.

L'Ontario continuera à collaborer avec ses partenaires fédéraux pour assurer une approche uniforme et coordonnée en vue de trouver des solutions aux problèmes liés au tabac.

La province reconnaît qu'une approche équilibrée et réciproque est essentielle pour régler les problèmes liés au tabac. C'est pourquoi son approche comprend l'établissement de relations fondées sur la collaboration avec les communautés des Premières Nations afin de favoriser le dialogue sur les moyens de s'attaquer à ce problème en partenariat. Pour en apprendre davantage sur l'engagement de l'Ontario envers les partenariats avec les Premières Nations, veuillez consulter le chapitre V, *Collaborer avec nos partenaires*.

Gérer les coûts liés à la rémunération

Au cours des sept dernières années, le gouvernement a réussi à modérer la croissance des salaires dans le secteur public provincial. Grâce à une approche délibérée en matière de gestion de la rémunération, le gouvernement a respecté ses engagements financiers, sans compromettre la qualité des services publics cruciaux.

Les salaires dans le secteur public provincial demeurent inférieurs à ceux des administrations municipales, du gouvernement fédéral et du secteur privé en Ontario.

GRAPHIQUE 6.1 **Tendances des règlements salariaux dans les secteurs public et privé de l'Ontario**

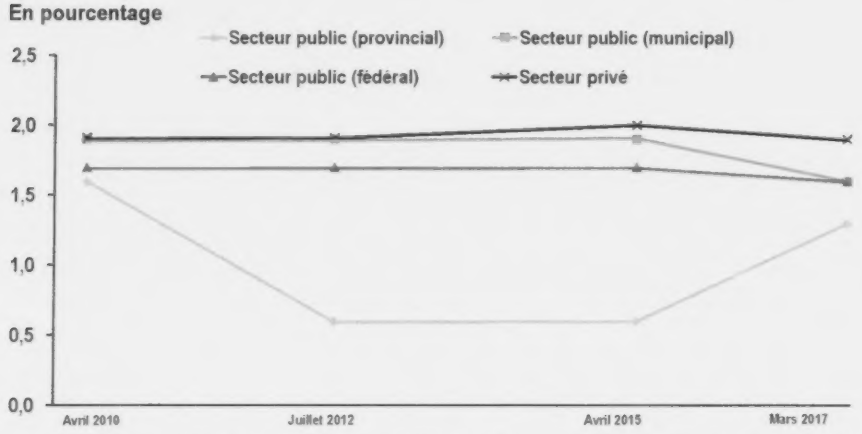

Nota : Les données portent sur les conventions touchant plus de 150 employés qui ont été ratifiées entre le 1er avril 2010 et le 27 mars 2017. Avril 2010 représente le début du mandat de restriction de la rémunération pour le gouvernement.
Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère du Travail de l'Ontario.

Résultats obtenus sur le plan des salaires et dans le cadre des récentes négociations

Depuis le budget de 2016, le gouvernement a obtenu certains résultats qui cadrent avec son plan financier :

- En mai 2016, le gouvernement a reçu une sentence arbitrale pour le personnel des services correctionnels représenté par le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Cette sentence arbitrale prévoit de modestes hausses salariales qui sont neutralisées par un gel de la progression sur la grille des salaires.
- Le gouvernement a également obtenu récemment une décision arbitrale pour l'Association de la Police provinciale de l'Ontario, qui donne des résultats inférieurs aux normes du secteur policier.
- Le gouvernement a également conclu une entente de quatre ans avec les Ingénieurs du gouvernement de l'Ontario (PEGO) qui a neutralisé les hausses salariales par des modifications aux avantages sociaux et à la prime de départ.
- En février, le gouvernement et l'Ontario Medical Association ont pris des mesures en vue de reprendre les négociations sur l'entente de prestation des services avec les médecins, en négociant d'abord un processus d'arbitrage exécutoire. La reprise des négociations permettra au gouvernement de maintenir une relation solide et productive avec ces professionnels et contribuera à améliorer l'accès, à réduire les temps d'attente et à améliorer l'expérience globale des patients.
- Le gouvernement a réussi à négocier des conventions collectives de deux ans dans le secteur de l'éducation qui seront en vigueur jusqu'en août 2019, et continuera de s'employer à obtenir des résultats positifs pour les élèves et les travailleuses et travailleurs de ce secteur. Ces conventions collectives permettront également de faire fructifier les gains que nous avons réalisés dans le système d'éducation financé par les deniers publics de l'Ontario, à savoir le taux de diplomation le plus élevé jamais enregistré dans la province, de solides résultats en littératie et des élèves dotés des connaissances et des compétences dont ils ont besoin aujourd'hui pour réussir et s'adapter aux changements rapides que leur réserve l'avenir.

Rémunération des cadres du secteur parapublic

Le gouvernement est déterminé à assurer la transparence et la responsabilisation dans la façon dont les employeurs du secteur parapublic établissent la rémunération des cadres. Dans la foulée de cet engagement, tous les employeurs désignés en vertu de la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* élaborent des programmes de rémunération des cadres qui seront affichés publiquement.

Chez les employeurs désignés, le traitement et la rémunération au rendement des cadres sera plafonné à un montant qui ne dépasse pas le 50^{e} centile des montants établis applicables aux cadres des organismes de comparaison appropriés. Il sera également interdit d'accorder des primes d'embauche, des primes de rétention, des indemnités de logement en espèces et des paiements tenant lieu d'avantages accessoires. Dans le cadre de ces mesures, les employeurs désignés consulteront également le public relativement à ces programmes.

Le gouvernement affermit cette approche pour que les employeurs non seulement aient à rendre des comptes concernant certaines exigences précises, mais qu'ils se conforment à une administration responsable et transparente de la rémunération des cadres. C'est donc dire que le gouvernement demandera aux employeurs de revoir tout programme de rémunération proposé qui n'est pas raisonnable.

Cette approche affermie fera en sorte que les organismes du secteur parapublic répondront de leurs décisions de rémunération et pourront attirer et retenir les gens talentueux nécessaires pour fournir des services publics de grande qualité tout en gérant les deniers publics de façon responsable.

Prochaines étapes : la négociation collective au service de la réorganisation

Le gouvernement continuera d'adopter une approche équilibrée pour gérer la rémunération. Cette approche reconnaîtra la nécessité de maintenir une main-d'oeuvre stable, polyvalente et très performante qui soutient les priorités du gouvernement en matière de réorganisation tout en assurant que les services publics demeurent abordables.

Au cours de la prochaine année, des négociations seront entreprises dans des sphères clés du secteur public et parapublic, dont la santé, l'éducation postsecondaire et les services sociaux.

Le cadre des relations de travail dans le secteur public de l'Ontario mettra l'accent sur le maintien et l'amélioration de relations de travail positives et productives avec les partenaires du secteur public et les agents de négociation.

À partir de maintenant, le gouvernement s'emploiera surtout à aplanir les difficultés à long terme liées à la main-d'oeuvre qui entravent la viabilité des services publics. Les occasions de réorganisation dans l'ensemble des services et du secteur sous-tendront la formation d'une main-d'oeuvre dynamique et qualifiée qui sera le mieux placée pour répondre aux besoins des Ontariennes et des Ontariens, aujourd'hui et dans l'avenir. À cette fin, le gouvernement est déterminé à faire en sorte que la négociation collective donne à l'échelle des secteurs public et parapublic des résultats qui s'alignent sur les tendances salariales actuelles dans le secteur public et soutiennent les objectifs de réorganisation de la province.

Transparence et gestion et responsabilité financières

L'Ontario continue à renforcer la transparence ainsi que la gestion et la responsabilité financières du gouvernement pour soutenir son plan financier et gérer efficacement les deniers publics.

Transparence du gouvernement

Modifications aux politiques d'information financière de la province

En 2016-2017, les résultats financiers consolidés de la province comprendront un certain nombre de modifications qui respectent les Normes comptables pour le secteur public et la Préface des normes comptables pour le secteur public. Plus précisément, les comptes publics de la province pour 2016-2017 :

- prendront en compte l'actif net du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO) et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (RRSEFPO), les régimes de retraite conjoints de la province;
- modifieront la base de consolidation des résultats financiers d'Ontario Power Generation et d'Hydro One dans les états financiers de la province pour qu'ils reflètent les Normes internationales d'information financière (IFRS);
- constateront par intégration proportionnelle les résultats d'exploitation annuels des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dans l'état des résultats.

Comptabilisation de l'actif des régimes de retraite conjoints

Conformément à la convention comptable que la province a adoptée en 2001 pour les régimes de retraite conjoints et au rapport du Comité consultatif d'experts en matière de comptabilisation des actifs des régimes de retraite[2], les comptes publics de la province de 2016-2017 rendront compte de l'actif net des régimes de retraite conjoints, soit le RREEO et le RRSEFPO, conformément aux Normes comptables pour le secteur public.

Dans les comptes publics de l'an dernier, le gouvernement a adopté une modification réglementaire d'une durée limitée (le « rajustement pour les régimes de retraite ») pour tenir compte de l'interprétation de la vérificatrice générale relative au traitement de l'actif net des régimes de retraite pour 2015-2016. Il a ensuite mis sur pied le Comité consultatif d'experts en matière de comptabilisation des actifs des régimes de retraite chargé de mener une analyse approfondie et de confirmer la convention comptable à appliquer aux régimes de retraite conjoints de la province.

[2] https://news.ontario.ca/tbs/fr/2017/02/rapport-du-panel-consultatif-dexperts-sur-lactif-des-regimes-de-retraite.html.

Plus tôt cette année, le Comité consultatif a rendu publics son rapport[3] et ses recommandations concernant la comptabilisation du RREEO et du RRSEFPO, concluant que l'actif net des régimes de retrait conjoints devrait être constaté dans les états financiers de la province. Le gouvernement a accepté l'avis du Comité consultatif, dont il sera tenu compte dans les comptes publics de 2016-2017.

Avis du Comité consultatif d'experts en matière de comptabilisation des actifs des régimes de retraite

Dans son rapport, le Comité consultatif conclut que la part de la province de l'actif net du RREO et du RRSEFPO devrait être reconnue comme un actif dans les états financiers de l'Ontario et qu'il serait trompeur de ne pas reconnaître la part des actifs nets des régimes de retraite de la province dans les comptes publics[4].

Le Comité consultatif a ensuite examiné la comptabilisation de deux autres régimes de retraite : le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (RRCAAT). Il a conclu que, vu la différence entre la structure de gouvernance de ces régimes et celles du RREEO et du RRSEFPO, il faudrait appliquer une provision pour moins-value à tout élément d'actif net du HOOPP et du RRCAAT jusqu'à ce que les excédents soient utilisés pour réduire les cotisations. Pour ces deux régimes, le gouvernement n'a pas le contrôle exclusif ou conjoint sur les décisions concernant les niveaux de cotisation ou les changements dans les prestations puisqu'il n'est pas membre des comités chargés de prendre ces décisions. Jusqu'à maintenant, aucun actif net n'a été déclaré pour le HOOPP et le RRCAAT, mais il est possible qu'un actif net soit produit dans les années à venir pour l'un ou l'autre de ces régimes.

Comptabilisation des entreprises publiques

Les résultats financiers des entreprises publiques à tarifs réglementés (Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Ltd.) sont regroupés dans les rapports financiers consolidés de la province au moyen de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Comme le permettent les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières, les états financiers individuels de ces entités sont présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) américains. En vertu des Normes comptables pour le secteur public, les résultats des entreprises publiques devraient être constatés dans les états financiers de la province selon les IFRS. Depuis le 1er avril 2016, la province rend compte des résultats de ces deux entités à tarifs réglementés comme s'ils étaient présentés en fonction des IFRS (notamment de l'IFRS14 – Comptes de report réglementaires). Les entités elles-mêmes continueront de publier leurs états financiers selon les PCGR américains.

---

[3] https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-du-panel-consultatif-dexperts-sur-lactif-des-regimes-de-retraite

[4] https://news.ontario.ca/tbs/fr/2017/02/rapport-du-panel-consultatif-dexperts-sur-lactif-des-regimes-de-retraite.html

Présentation des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges

Avec les comptes publics de 2016-2017, l'état consolidé des résultats de la province rendra compte des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges selon la consolidation proportionnelle. Jusqu'alors, les résultats de ces secteurs étaient présentés selon les charges nettes, c'est-à-dire que les revenus tiers étaient déduits des charges de ce secteur. La modification de la présentation n'aura pas d'effet sur l'excédent ou le déficit annuel net déclaré par la province; cependant, les revenus tiers seront déclarés avec les autres revenus du gouvernement et ne seront plus déduits des charges des secteurs, y compris les intérêts débiteurs, qui seront présentées en tant que chiffres bruts.

Nouveautés au chapitre des principes comptables du secteur public

Le gouvernement continue de donner son avis au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) sur un certain nombre d'initiatives, dont l'examen par le CCSP de son cadre conceptuel, les avantages sociaux comme les avantages de retraite et la comptabilité des instruments financiers et la conversion des éléments résultant d'opérations conclues en devises. Le CCSP a également lancé des projets visant à revoir la comptabilisation de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, la déclaration des revenus ainsi que les partenariats public-privé.

Les utilisateurs, dont l'Assemblée législative et le public, ont besoin de savoir que le gouvernement est responsable des rapports qu'il présente et des décisions qu'il prend. Il est donc essentiel que les états financiers du secteur public témoignent de la réalité économique des activités du gouvernement.

Gestion financière

Loi portant affectation anticipée de crédits

La *Loi de 2016 portant affectation anticipée de crédits pour 2017-2018* a reçu la sanction royale en décembre 2016 et est entrée en vigueur le 1er avril 2017. Elle autorise l'engagement de dépenses pour 2017-2018. Toutes les dépenses effectuées en vertu de la Loi doivent être imputées à l'affectation de crédits appropriée après le vote de crédits pour l'exercice 2017-2018. Cela devrait permettre au gouvernement de poursuivre ses activités jusqu'à ce que l'Assemblée législative approuve le budget des dépenses de 2017-2018 et qu'une loi de crédits soit promulguée.

Gestion du risque d'entreprise

Le gouvernement réorganise et modernise les services publics en trouvant des moyens novateurs d'améliorer le sort de la population ontarienne tout en respectant ses engagements financiers. Pour ce faire, il doit prendre des décisions orientées sur la nécessité de créer et de protéger la valeur, compte tenu du contexte interne, de la conjoncture externe et des besoins des parties prenantes, en se fondant sur des données probantes et en tenant pleinement compte des menaces et des occasions.

La province continue de mettre en oeuvre son programme de gestion du risque d'entreprise dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario. Cela favorisera l'atteinte des objectifs provinciaux par l'intégration à l'échelle du gouvernement de la gestion du risque dans la prise de décisions, dans l'élaboration des politiques et dans le fonctionnement et les activités de réorganisation des ministères et des organismes provinciaux.

Responsabilité financière

Déclaration et suivi relatifs aux engagements à fin désignée

Dans le budget de 2017, le gouvernement fait le bilan des premiers investissements des comptes à fin désignée qui font l'objet d'un suivi. Le Fonds Trillium et le Compte de réduction des gaz à effet de serre sont les deux premiers exemples de comptes dont les engagements à fin désignée font l'objet d'un suivi et sont déclarés en fonction de sources de revenus déterminées en vertu du nouveau cadre comptable.

Perspectives financières de l'Ontario

Le gouvernement prévoit actuellement le retour à l'équilibre budgétaire en 2017-2018 et le maintien de cet équilibre en 2018-2019 et en 2019-2020. Ainsi, le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario devrait continuer à diminuer pour être ramené à 37,2 % en 2019-2020. Le gouvernement fixe un objectif provisoire de 35 % pour le ratio de la dette nette au PIB d'ici 2023-2024 et vise toujours à le ramener au niveau de 27 % enregistré avant la récession. Selon les prévisions actuelles, cela se produira d'ici 2029-2030.

Pour 2016-2017, le gouvernement prévoit un déficit de 1,5 milliard de dollars, soit 2,8 milliards de dollars de moins que les prévisions du budget de 2016. Ce chiffre est aussi de 2,0 milliards de dollars moins élevé que le déficit de 3,5 milliards de dollars affiché en 2015-2016[1]. En outre, depuis le sommet atteint en 2014-2015, le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario a été ramené à 37,8 %, grâce aux résultats financiers affichés par le gouvernement et à l'amélioration de l'économie ontarienne.

TABLEAU 6.1 Plan financier et perspectives de l'Ontario
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2015-2016	Chiffres prov. 2016-2017	Plan 2017-2018	Perspectives 2018-2019	Perspectives 2019-2020
Revenus	**128,4**	**133,2**	**141,7**	**144,9**	**149,3**
Charges					
Programmes	120,9	123,5	129,5	132,3	135,8
Intérêt sur la dette	11,0	11,3	11,6	12,0	12,6
Total des charges	**131,9**	**134,8**	**141,1**	**144,3**	**148,4**
Excédent/(Déficit) avant réserve	**(3,5)**	**(1,5)**	**0,6**	**0,6**	**0,9**
Réserve	–	–	0,6	0,6	0,9
Excédent/(Déficit)	**(3,5)**	**(1,5)**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Dette nette en pourcentage du PIB	38,6	37,8	37,5	37,3	37,2
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	25,2	24,2	23,2	22,3	21,4

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

[1] Les chiffres réels de 2015-2016 ont été redressés pour tenir compte de la comptabilisation de l'actif net du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, des régimes de retraite conjoints, dans les états financiers de la province, conformément au budget de 2016 et au document *Finances de l'Ontario du troisième trimestre 2016-2017*.

Résultats financiers provisoires de 2016-2017

On prévoit maintenant que le déficit de l'Ontario de 2016-2017 s'établira à 1,5 milliard de dollars, soit 2,8 milliards de dollars de moins que les prévisions du budget de 2016.

TABLEAU 6.2 Résultats financiers en cours d'exercice 2016-2017
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Chiffres provisoires	Variation en cours d'exercice
Revenus	**130 589**	**133 228**	**2 639**
Charges			
Programmes	122 139	123 502	1 362
Intérêt sur la dette	11 756	11 250	(506)
Total des charges	**133 895**	**134 752**	**856**
Réserve	1 000	–	(1 000)
Excédent/(Déficit)	**(4 306)**	**(1 524)**	**2 783**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le total des revenus devrait être de 2,6 milliards de dollars supérieur au plan budgétaire de 2016 en raison surtout de la hausse des revenus fiscaux et des revenus nets totaux générés par les entreprises publiques, ce qui a été en partie neutralisé par la baisse des autres revenus.

Le total des charges en 2016-2017 devrait être de 0,9 milliard de dollars supérieur aux prévisions publiées dans le budget de 2016, en raison des charges de programmes plus élevées et de l'intérêt sur la dette plus faible. Ce chiffre tient compte de l'incidence de la diminution de 0,5 milliard de dollars des charges liées à l'intérêt sur la dette pour 2016-2017 par rapport aux prévisions du budget de 2016, baisse attribuable aux taux d'intérêt plus faibles et à la gestion efficiente de la dette.

On prévoit que les charges de programmes de l'Ontario seront de 1,4 milliard de dollars supérieures aux chiffres indiqués dans le budget de 2016. Cela s'explique surtout par les investissements dans les soins de santé et les services sociaux, les initiatives dans le cadre du Fonds d'investissement vert et la remise de l'Ontario pour les consommateurs d'électricité.

Dans le plan budgétaire de 2016, une réserve de 1,0 milliard de dollars a été prévue afin de protéger les prévisions financières contre des variations défavorables des revenus et des charges de la province en 2016-2017. Puisque, selon les projections, les revenus devraient dépasser les charges, on ne devrait pas avoir à puiser dans la réserve d'ici la fin de l'exercice; elle a donc été éliminée.

Les estimations étant provisoires, les perspectives pourraient changer lorsque les revenus et les charges réels de la province seront établis de façon définitive dans les *Comptes publics de l'Ontario 2016-2017*.

Revenus au cours de l'exercice

Le total des revenus devrait être de 133,2 milliards de dollars en 2016-2017. Ce montant est de 2,6 milliards de dollars, ou 2,0 %, supérieur aux prévisions du budget de 2016. L'augmentation est en grande partie attribuable à la hausse des revenus fiscaux et des revenus nets totaux générés par les entreprises publiques, ce qui a été en partie neutralisé par la baisse des autres revenus.

TABLEAU 6.3 Résumé des variations des revenus depuis la publication du budget de 2016
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2016-2017
Revenus fiscaux	
Impôt des sociétés	1 296
Impôt sur le revenu des particuliers	717
Taxe de vente	714
Droits de cession immobilière	637
Tous les autres impôts et taxes	(120)
Total des revenus fiscaux	**3 244**
Total – gouvernement du Canada	**(249)**
Revenus tirés des entreprises publiques	
Régie des alcools de l'Ontario	296
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	181
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Ltd./Brampton Distribution Holdco Inc.	(207)
Total des revenus tirés des entreprises publiques	**270**
Total des autres revenus non fiscaux	**(626)**
Total des variations des revenus depuis la publication du budget de 2016	**2 639**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variations des revenus

Voici les points saillants des variations des revenus en 2016-2017 par rapport aux prévisions du budget de 2016 :

- Les revenus générés par **l'impôt des sociétés (IS)** sont de 1 296 millions de dollars supérieurs, grâce en grande partie aux revenus de 2015 et d'années antérieures plus élevés provenant des déclarations de revenus traitées, et aux perspectives de bénéfices des sociétés meilleures que ce qui était présumé dans le budget de 2016.
- Les revenus générés par **l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP)** sont de 717 millions de dollars supérieurs aux prévisions du budget de 2016, grâce surtout aux revenus de 2015 plus élevés découlant des déclarations de revenus traitées.
- Selon les estimations, les revenus générés par la **taxe de vente** seront de 714 millions de dollars supérieurs, en grande partie grâce à une augmentation des revenus tirés de la taxe de vente harmonisée (TVH) qui est attribuable à la plus grande part des revenus découlant de la TVH/taxe sur les produits et services (TPS) revenant à l'Ontario, l'économie de la province ayant affiché de meilleurs résultats que le reste du Canada en 2015 et en 2016.
- Les revenus provenant des **droits de cession immobilière** devraient être supérieurs de 637 millions de dollars en raison des prix de revente de logements plus élevés en Ontario.
- Les revenus générés par **tous les autres impôts et taxes** devraient être de 120 millions de dollars inférieurs en raison principalement des revenus moins élevés provenant des paiements tenant lieu d'impôts (électricité) et de l'impôt-santé des employeurs, ce qui est en partie contrebalancé par les revenus plus élevés découlant des impôts fonciers prélevés à des fins scolaires, de la taxe sur l'essence, de la taxe sur le tabac et de la Contribution-santé de l'Ontario.
- Selon les estimations, les transferts du **gouvernement du Canada** seront de 249 millions de dollars inférieurs aux prévisions du budget de 2016, en grande partie en raison des transferts moins élevés pour des projets d'infrastructure découlant des échéanciers révisés du Fonds Chantiers Canada et du financement fédéral prévu au titre de la santé pour les soins à domicile n'ayant pas été octroyé.
- Les revenus nets de la **Régie des alcools de l'Ontario** (LCBO) devraient être de 296 millions de dollars supérieurs à ce qui était prévu dans le budget de 2016, en raison surtout de la reclassification des répercussions de la vente du terrain où est situé le siège social de la LCBO dans le cadre de la stratégie d'optimisation des actifs de la province, qui figuraient au poste Ventes et locations.
- Selon les estimations, les revenus nets générés par la **Société des loteries et des jeux de l'Ontario** (OLG) seront de 181 millions de dollars supérieurs à ce qui est indiqué dans le budget de 2016, grâce aux revenus plus élevés que prévu découlant des loteries, des machines à sous et des casinos, ainsi que des casinos faisant partie de centres de villégiature exploités par l'OLG.
- Les revenus nets combinés **d'Ontario Power Generation Inc. (OPG), d'Hydro One Ltd. (HOL) et de Brampton Distribution Holdco Inc.** devraient être de 207 millions de dollars inférieurs aux prévisions du budget de 2016. Les revenus nets de HOL inférieurs consolidés par la province découlent principalement de la reclassification des répercussions de l'élargissement de l'actionnariat dans Hydro One dont on tenait compte auparavant au poste Ventes et locations. Les revenus nets inférieurs d'OPG résultent surtout d'une variation des marges brutes présumées dans le budget de 2016.

- Les **autres revenus non fiscaux** devraient être de 626 millions de dollars inférieurs, en raison principalement du report du produit tiré des quotas d'émission de 2016-2017 à 2017-2018, et des revenus plus faibles au poste Ventes et locations en raison surtout de la reclassification des revenus liés à la stratégie d'optimisation des actifs de la province.

Charges au cours de l'exercice

On prévoit actuellement que le total des charges en 2016-2017 sera de 134,8 milliards de dollars, une hausse de 0,9 milliard de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2016. Cette augmentation s'explique surtout par des investissements supplémentaires dans les hôpitaux, les initiatives du Fonds d'investissement vert, des investissements supplémentaires dans le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et la remise de l'Ontario pour les consommateurs d'électricité. Cette hausse est en partie contrebalancée par des charges moins élevées que prévu au titre de l'intérêt sur la dette.

TABLEAU 6.4 Sommaire des variations des charges en cours d'exercice depuis la publication du budget de 2016

(en millions de dollars)

	2016-2017
Augmentation/(Diminution) des charges de programmes depuis la publication du budget de 2016[1]	
Secteur de la santé	483
Secteur de l'éducation[2]	105
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	(69)
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	287
Secteur de la justice	115
Autres programmes	441
Augmentation/(Diminution) totale des charges de programmes depuis la publication du budget de 2016	**1 362**
Intérêt sur la dette	(506)
Total des variations des charges depuis la publication du budget de 2016	**856**

[1] Variations des charges par secteur, redressées pour tenir compte de transferts neutres sur le plan financier de programmes entre secteurs.

[2] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre de ce régime sont comptabilisées sous Autres programmes.

Variations des charges

Les variations des charges depuis la publication du budget de 2016 comprennent ce qui suit :

- Les charges du **secteur de la santé** devraient être supérieures de 483 millions de dollars en raison surtout des investissements supplémentaires faits dans les hôpitaux pour répondre aux besoins des patients et réduire les temps d'attente, ainsi que du financement octroyé pour appuyer l'augmentation des greffes de cellules souches en Ontario.
- Les charges du **secteur de l'éducation** devraient être supérieures de 105 millions de dollars aux prévisions en raison surtout des effectifs plus élevés que prévu.
- Les charges du **secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation** devraient être de 69 millions de dollars inférieures aux prévisions en raison surtout de la demande moins élevée que prévu dans le cadre des programmes d'emploi et de formation et des programmes d'aide financière aux étudiantes et étudiants.
- Les charges du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux** devraient être de 287 millions de dollars supérieures en raison surtout des investissements supplémentaires faits pour répondre à la demande dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et du financement accru pour les services liés à l'autisme.
- Les charges du **secteur de la justice** devraient être supérieures de 115 millions de dollars en raison surtout des règlements intervenus aux termes de la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne*, de la réforme du système correctionnel et des mesures prises pour assurer la parité salariale des policiers des Premières Nations.
- Les charges des **autres programmes** devraient être supérieures de 441 millions de dollars en raison surtout des initiatives du Fonds d'investissement vert, de la remise de l'Ontario pour les consommateurs d'électricité, des investissements dans le logement social et abordable, et du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.

On prévoit que les charges liées à l'intérêt sur la dette seront de 506 millions de dollars inférieures aux prévisions du budget de 2016, ce qui est principalement attribuable aux taux d'intérêt plus faibles que prévu, au déficit inférieur aux prévisions et à la gestion efficiente de la dette.

Perspectives financières à moyen terme

Le gouvernement prévoit un budget équilibré en 2017-2018, conformément au plan établi initialement dans le budget de 2010. La province prévoit aussi que cette situation se poursuivra en 2018-2019 et en 2019-2020.

À moyen terme, les revenus devraient s'accroître, passant de 133,2 milliards de dollars en 2016-2017 à 149,3 milliards de dollars en 2019-2020, et les charges totales devraient augmenter pour passer de 134,8 milliards de dollars à 148,4 milliards de dollars au cours de la même période.

Principaux changements depuis le budget de 2016

Les perspectives de revenus à moyen terme sont supérieures à ce qui est indiqué dans le plan budgétaire de 2016 grâce surtout aux bons résultats affichés au titre des revenus fiscaux stimulés par la croissance de l'économie. Les revenus générés par l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt des sociétés sont accrus par les cotisations de 2015 et d'années antérieures supérieures aux prévisions. Les revenus plus élevés générés par la TVH découlent de la révision fédérale à la hausse des crédits auxquels l'Ontario a droit en raison d'une augmentation de la part des revenus globaux revenant à l'Ontario et des remboursements plus faibles pour les habitations. Les revenus provenant des droits de cession immobilière ont augmenté en raison de la hausse plus élevée que prévu des prix du logement.

Le total des charges à moyen terme devrait être supérieur aux prévisions du budget de 2016 en raison des investissements que le gouvernement fait dans la santé, l'éducation, l'allégement du coût de l'électricité et d'autres secteurs publics auxquels les familles ontariennes accordent de l'importance, ce qui est en partie compensé par la baisse des charges liées à l'intérêt sur la dette. Les perspectives à moyen terme de l'Ontario quant aux charges liées à l'intérêt sur la dette sont actuellement inférieures à l'estimation du budget de 2016, grâce surtout à des taux d'intérêt moins élevés que prévu et à une gestion efficace et efficiente de la dette.

Les perspectives des charges de programmes à moyen terme pour 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 devraient être supérieures aux prévisions à moyen terme énoncées dans le budget de 2016. Cette augmentation découle des investissements que le gouvernement peut continuer à faire parce que le budget est équilibré. Il peut notamment appuyer :

- les hôpitaux, un programme d'assurance-médicaments pour les enfants et les jeunes, les soins primaires, les soins à domicile et les services de santé mentale;
- la hausse des effectifs des écoles, l'accroissement du nombre de places dans les garderies et la Stratégie pour une main-d'oeuvre hautement qualifiée;
- les programmes d'allégement du coût de l'électricité en vertu du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables.

La réserve du plan financier a été établie à 0,6 milliard de dollars en 2017-2018 et en 2018-2019, illustrant la prudence dont on continue à faire preuve et la confiance découlant de l'amélioration de l'économie ontarienne et du retour à l'équilibre budgétaire en Ontario.

TABLEAU 6.5 Variations des perspectives financières à moyen terme depuis le budget de 2016
(en milliards de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Excédent/(Déficit) par rapport au budget de 2016	**(4,3)**	**0,0**	**0,0**
Total des variations des revenus	**2,6**	**3,9**	**3,0**
Variations des charges			
Variations des charges nettes de programmes	1,4	5,3	4,7
Intérêt sur la dette	(0,5)	(0,9)	(1,1)
Total des variations des charges	**0,9**	**4,4**	**3,6**
Variation de la réserve	(1,0)	(0,5)	(0,6)
Amélioration/(Détérioration) financière	**2,8**	**0,0**	**0,0**
Excédent/(Déficit) du budget de 2017	**(1,5)**	**0,0**	**0,0**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Perspectives de revenus de l'Ontario

Les revenus de l'Ontario sont largement tributaires du niveau d'activité économique dans la province et de son rythme de croissance, celle-ci devant suivre grosso modo la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal. Par exemple, les impôts et les taxes sont perçus sur les revenus et les dépenses des Ontariennes et des Ontariens, ainsi que sur les bénéfices réalisés par les sociétés exerçant des activités en Ontario.

Toutefois, cette règle générale fait l'objet de quelques réserves importantes. L'incidence du nombre de logements construits ou revendus sur les revenus tirés de la TVH et des droits de cession immobilière est proportionnellement plus importante que la contribution de ceux-ci au PIB. La croissance de plusieurs sources de revenus fiscaux, telles que les taxes sur les carburants et sur l'essence qui sont basées sur le volume, suit de plus près celle du PIB réel. De même, certains revenus, comme les droits d'immatriculation des véhicules et de permis de conduire, ont tendance à correspondre davantage à l'augmentation de la population en âge de conduire.

L'augmentation de certaines sources de revenus, telles que l'impôt des sociétés et l'impôt sur l'exploitation minière, peut différer considérablement de la croissance économique au cours d'un exercice donné, en raison de la volatilité inhérente des bénéfices des entreprises ainsi que du recours à des dispositions fiscales, comme le report prospectif ou rétrospectif des pertes sur différentes années d'imposition.

Perspectives de revenus à moyen terme

Les revenus totaux devraient progresser, passant de 133,2 milliards de dollars à 149,3 milliards de dollars entre 2016-2017 et 2019-2020, soit à un taux moyen de 3,9 % par année. Cette évolution correspond en grande partie aux perspectives de croissance économique établies par le ministère des Finances qui sont décrites plus loin dans le présent chapitre. Les perspectives de revenus à moyen terme sont fondées notamment sur des estimations révisées quant aux engagements actuels du gouvernement fédéral d'octroyer des fonds supplémentaires au secteur de la santé pour les soins à domicile et la santé mentale. Les perspectives tiennent aussi compte du produit qui devrait être tiré des quotas d'émission de la province et des revenus nets qui devraient découler de la stratégie d'optimisation des actifs de la province.

TABLEAU 6.6 Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Chiffres prov. 2016-2017	Plan 2017-2018	Perspectives 2018-2019	Perspectives 2019-2020
Revenus				
Impôt sur le revenu des particuliers	32,9	35,0	37,3	39,5
Taxe de vente	24,7	26,0	27,1	28,0
Impôt des sociétés	13,3	13,8	14,7	15,5
Contribution-santé de l'Ontario	3,7	3,8	4,0	4,2
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,9	6,0	6,1	6,1
Tous les autres impôts et taxes	14,6	15,4	16,3	17,1
Total des revenus fiscaux	**95,1**	**100,1**	**105,4**	**110,3**
Gouvernement du Canada	24,4	25,7	25,4	24,9
Revenus tirés des entreprises publiques	5,3	4,9	5,7	6,0
Autres revenus non fiscaux	8,5	11,0	8,3	8,1
Total des revenus	**133,2**	**141,7**	**144,9**	**149,3**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Se fondant sur des initiatives en place, y compris des initiatives mises en oeuvre pour lutter contre l'économie souterraine, le gouvernement prend des mesures pour renforcer l'intégrité du régime fiscal et s'assurer que chacun paie sa juste part. On procédera en outre à un examen des revenus générés par les entreprises publiques. Cette approche intégrée favorisera l'équité et l'efficience, ainsi que l'intégrité continue du régime fiscal (voir le chapitre VII, *Un régime fiscal équitable et viable*).

Le profil de la croissance des revenus fiscaux à moyen terme témoigne de la croissance enregistrée au sein de l'économie, mais peut aussi inclure des redressements pour les exercices précédents et tenir compte des répercussions de mesures fiscales antérieures et proposées. En raison de ces répercussions, le profil de la croissance des revenus fiscaux pour une source de revenus donnée peut sembler ne pas correspondre au profil de croissance du principal moteur économique auquel il est lié. Afin d'illustrer plus clairement le profil de croissance à moyen terme des principaux revenus fiscaux, les trois tableaux suivants rajustent les revenus totaux projetés pour l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente et l'impôt des sociétés en excluant les redressements pour les exercices précédents et l'incidence des mesures fiscales afin d'obtenir l'« assiette de revenus ». L'assiette de revenus concorde davantage avec le principal moteur économique lié à la source des revenus fiscaux en question.

TABLEAU 6.7 Perspectives des revenus tirés de l'impôt sur le revenu
(en milliards de dollars)

Revenus	Chiffres prov. 2016-2017	Plan 2017-2018	Perspectives 2018-2019	Perspectives 2019-2020
Total des revenus prévus	32,9	35,0	37,3	39,5
Mesures fiscales[1]	(0,0)	0,1	0,3	0,4
Autres redressements	(0,2)	0,0	0,0	0,0
Assiette de revenus[2]	33,1	34,9	36,9	39,1
Croissance de l'assiette de revenus (en pourcentage)	–	5,4	5,7	5,9
Rémunération des employés[3] (variation en pourcentage)	–	4,1	4,5	4,6

[1] Correspond à l'incidence sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement ou proposées dans le présent document.
[2] Total des revenus prévus moins l'incidence des mesures fiscales ou d'autres facteurs ponctuels, tels que les redressements pour les exercices précédents. L'assiette de revenus tient compte de l'incidence des facteurs macroéconomiques sous-jacents.
[3] Comprend les traitements et salaires ainsi que les charges sociales des employeurs.
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les perspectives de croissance de la rémunération des employés sont le principal facteur économique des prévisions touchant les revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers** (IRP). Le total des revenus prévus tirés de l'IRP tient également compte de l'incidence des mesures fiscales et des redressements pour les exercices précédents et autres. Les mesures fiscales englobent celles qui ont été annoncées dans des budgets antérieurs et celles qui sont proposées dans le présent budget (voir le chapitre VII, *Un régime fiscal équitable et viable*), sans oublier les répercussions des mesures prises par le gouvernement fédéral, y compris de celles annoncées dans le budget fédéral de 2017. Si on ne tient pas compte de l'incidence des mesures fiscales et d'autres redressements, on prévoit que l'assiette de revenus découlant de l'IRP augmentera en moyenne d'un taux annuel de 5,7 % pendant la période de prévision. Cela est comparable à la croissance annuelle moyenne de 4,4 % de la rémunération des employés durant cette période. Les revenus tirés de l'IRP tendent à augmenter à un rythme plus rapide que les revenus des particuliers en raison de la nature progressive du régime de l'IRP.

TABLEAU 6.8 Perspectives des revenus tirés de la taxe de vente
(en milliards de dollars)

Revenus	Chiffres prov. 2016-2017	Plan 2017-2018	Perspectives 2018-2019	Perspectives 2019-2020
Total des prévisions de revenus tirés de la taxe de vente[1]	24,7	26,0	27,1	28,0
Mesures fiscales[2]	0,3	0,2	0,1	0,1
Autres redressements	0,2	0,0	0,0	0,0
Assiette de revenus[3]	24,2	25,8	27,0	27,9
Croissance de l'assiette de revenus (en pourcentage)	–	6,9	4,5	3,3
Croissance de la consommation nominale (en pourcentage)	–	4,3	4,2	4,2

[1] Les revenus tirés de la taxe de vente englobent la portion provinciale de la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente au détail (TVD) de l'Ontario sur certaines primes d'assurance et la TVD sur les transferts privés de certains véhicules. Les revenus tirés de la taxe de vente sont constatés après déduction du crédit de taxe de vente de l'Ontario et du volet énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers.

[2] Correspond à l'incidence sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement ou proposées dans le présent budget.

[3] Total des revenus prévus moins l'incidence des mesures fiscales ou d'autres facteurs ponctuels, tels que les redressements pour les exercices précédents. L'assiette de revenus tient compte de l'incidence des facteurs macroéconomiques sous-jacents.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les projections de revenus tirés de la **taxe de vente** reposent principalement sur l'accroissement des dépenses de consommation. Ces projections tiennent aussi compte de l'incidence des mesures fiscales et des redressements pour les exercices précédents. Les mesures fiscales d'une valeur de 0,3 milliard de dollars prises en 2016-2017 correspondent en grande partie à l'incidence des mesures de transition, comme le crédit de taxe sur les intrants, qui sont graduellement éliminées d'ici 2018-2019. Les autres redressements tiennent compte d'un rajustement ponctuel de 0,2 milliard de dollars en 2016-2017 lié à une variation des revenus tirés de la taxe de vente indiqués dans les *Comptes publics de l'Ontario 2015-2016*. Sans tenir compte de l'incidence des mesures et d'autres redressements, les revenus tirés de la taxe de vente devraient augmenter au taux moyen de 4,9 % par année, ce qui correspond à la croissance moyenne annuelle de la consommation nominale de 4,2 % au cours de la période.

TABLEAU 6.9 Perspectives des revenus tirés de l'impôt des sociétés
(en milliards de dollars)

Revenus	Chiffres prov. 2016-2017	Plan 2017-2018	Perspectives 2018-2019	Perspectives 2019-2020
Total des revenus prévus	13,3	13,8	14,7	15,5
Mesures fiscales[1]	0,2	0,3	0,4	0,4
Autres redressements[2]	0,6	0,0	0,0	0,0
Assiette de revenus[3]	12,6	13,5	14,4	15,1
Croissance de l'assiette de revenus (en pourcentage)	–	7,4	6,5	5,0
Excédent net d'exploitation – croissance des entreprises (en pourcentage)	–	6,8	7,1	5,4

[1] Correspond à l'incidence sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement ou proposées dans le présent budget.

[2] Comprend les redressements nets en fonction de la date des paiements, en raison de la différence entre les revenus devant provenir de l'impôt des sociétés (IS) et les versements fédéraux prévus de l'IS.

[3] Total des revenus prévus moins l'incidence des mesures fiscales ou d'autres facteurs ponctuels, tels que les redressements pour les exercices précédents. L'assiette de revenus tient compte de l'incidence des facteurs macroéconomiques sous-jacents.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les prévisions pour les revenus tirés de **l'impôt des sociétés** (IS) reposent sur la croissance annuelle de l'excédent net d'exploitation des sociétés. Les projections de revenus tirés de l'IS tiennent compte de l'incidence des mesures fiscales et des redressements pour les exercices précédents et autres. Les mesures fiscales englobent celles qui ont été annoncées dans des budgets fédéraux et provinciaux antérieurs et celles qui sont proposées dans le présent budget (voir le chapitre VII, *Un régime fiscal équitable et viable*). Tenant compte de ces mesures fiscales et d'autres redressements, l'assiette des revenus tirés de l'IS affiche une croissance moyenne de 6,3 % par année au cours de la période de prévision. Cela correspond à peu près au taux moyen de croissance annuelle de l'excédent net d'exploitation des sociétés qui s'élève à 6,5 %.

Les prévisions de revenus provenant de la **Contribution-santé de l'Ontario** (CSO) sont surtout fondées sur la croissance prévue de la rémunération des employés. Par conséquent, ces revenus devraient augmenter au taux moyen annuel de 4,4 % au cours de la période de prévision.

Les revenus tirés des **impôts fonciers prélevés aux fins scolaires** devraient augmenter au taux moyen annuel de 1,1 % au cours de la période de prévision, en raison surtout de la croissance de l'assiette d'évaluation foncière qui découle des activités de nouvelle construction.

Les revenus tirés de tous les **autres impôts et taxes** devraient augmenter à un taux moyen de 5,4 % par année au cours de la période de prévision. Il s'agit notamment des revenus générés par les droits de cession immobilière, la taxe sur la bière et le vin et les taxes basées sur le volume, dont la taxe sur l'essence, la taxe sur les carburants et la taxe sur le tabac. Il est difficile de prévoir les répercussions qu'auront les nouvelles politiques en matière d'abordabilité du logement sur le marché du logement, et conséquemment, sur les revenus tirés des droits de cession immobilière. Cependant, ces revenus devraient augmenter, mais à un rythme moins soutenu que l'année dernière compte tenu de la modération de l'activité sur le marché du logement.

Les prévisions concernant les transferts du **gouvernement du Canada** sont fondées sur les ententes de financement fédérales-provinciales en vigueur. Les revenus devraient augmenter quelque peu à un taux moyen de 0,6 % par année au cours de la période de prévision, en raison surtout des hausses prévues dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui seront en partie neutralisées par des paiements de péréquation moins élevés que ce qui était prévu. Les prévisions s'appuient aussi sur des estimations révisées à la suite de l'annonce faite par le gouvernement fédéral dans son budget de 2017 quant au financement affecté au secteur de la santé pour les soins à domicile et la santé mentale.

Les perspectives de **revenus tirés des entreprises publiques** reposent sur les estimations du ministère des Finances quant aux revenus nets d'Hydro One et sur les renseignements fournis par Ontario Power Generation, la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG). Les revenus globaux tirés des entreprises publiques devraient progresser de 0,7 milliard de dollars entre 2016-2017 et 2019-2020, soit à un taux moyen de 4,3 % par année.

Les prévisions quant aux **autres revenus non fiscaux** reposent sur les projections fournies par les ministères et les organismes provinciaux. Entre 2016-2017 et 2019-2020, les autres revenus non fiscaux devraient être légèrement inférieurs de 0,3 milliard de dollars, en raison surtout de l'élimination de la redevance de liquidation de la dette pour les consommateurs commerciaux et industriels et tous les autres consommateurs d'électricité en 2018-2019, et de l'incidence nette prévue de la stratégie d'optimisation des actifs de la province. Cette diminution est en partie contrebalancée par des revenus plus élevés tirés des droits d'immatriculation des véhicules et de permis de conduire.

Principales variations des perspectives de revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2016

Comparativement aux prévisions du budget de 2016, les perspectives de revenus sont plus élevées pour la période de 2016-2017 à 2018-2019.

TABLEAU 6.10 Sommaire des variations de revenus à moyen terme depuis le budget de 2016
(en milliards de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Revenus fiscaux	3,2	4,1	5,2
Transferts du gouvernement du Canada	(0,2)	(0,1)	(1,1)
Entreprises publiques	0,3	(0,5)	0,0
Produit tiré des quotas d'émission	(0,5)	(0,1)	(0,5)
Autres revenus non fiscaux	(0,1)	0,5	(0,7)
Total des variations des revenus	**2,6**	**3,9**	**3,0**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les **revenus fiscaux** sont supérieurs en raison surtout de la plus forte croissance économique et des revenus plus élevés que prévu provenant du traitement de déclarations de revenu d'années antérieures. En raison des surestimations de croissance économique de 2014 à 2016, le PIB nominal de 2016 de l'Ontario a été de 19,8 milliards de dollars supérieur au niveau prévu dans le budget de 2016. Les dernières données fiscales découlant du traitement des déclarations de revenu des particuliers et des sociétés durant 2016 ont augmenté l'assiette de revenus de 2015, qui sert à déterminer la croissance, entraînant la hausse des estimations de revenus pendant la période de prévision. L'assiette de la taxe de vente harmonisée en 2015 a aussi été plus importante puisque la croissance économique relativement plus forte affichée par l'Ontario a dépassé les attentes, augmentant ainsi la part de revenus revenant à l'Ontario. Les revenus fiscaux ont aussi bénéficié de la vigueur du marché du logement qui s'est poursuivie dans la province. En dernier lieu, les revenus fiscaux sont plus élevés en raison des répercussions des mesures fiscales annoncées dans le présent budget (voir le chapitre VII, *Un régime fiscal équitable et viable*). Les mesures fiscales englobent la hausse du taux de la taxe sur le tabac et l'harmonisation avec des mesures fiscales annoncées dans le budget fédéral de 2017.

Les **transferts du gouvernement du Canada** sont inférieurs en 2016-2017 en raison surtout du financement plus faible que prévu accordé pour les projets d'infrastructure et des fonds prévus dans le budget de 2016 pour les soins à domicile qui n'ont pas été octroyés. La diminution au cours de l'année du plan et à moyen terme découle surtout des paiements de péréquation prévus moins élevés, ce qui est contrebalancé en partie en 2017-2018 par des transferts fédéraux plus élevés que prévu pour des projets de transport en commun.

Les revenus tirés des **entreprises publiques** devraient être supérieurs en 2016-2017 grâce au meilleur rendement général de l'OLG et de la LCBO, dont la reclassification des répercussions de la vente du terrain où est situé le siège social de la LCBO dans le cadre de la stratégie d'optimisation des actifs de la province, dont on tenait compte au poste Ventes et locations. La diminution enregistrée en 2017-2018 est surtout attribuable aux revenus nets combinés moins élevés prévus pour Hydro One Ltd. et Ontario Power Generation Inc., compte tenu notamment des répercussions du redressement comptable découlant de la consolidation provinciale, exigé dans les comptes publics en vertu des Normes comptables pour le secteur public, comme cela a été décrit à la section A du chapitre VI, *Réorganiser le gouvernement pour assurer la viabilité et l'équité*.

Les perspectives de revenus tiennent aussi compte du produit tiré de la vente aux enchères des quotas d'émission à compter de 2016-2017. Le produit est inférieur en 2016-2017 parce qu'il correspond aux revenus générés par la première vente aux enchères de mars 2017 qui seront attestés et réglés au cours de l'exercice 2017-2018. Les perspectives à moyen terme sont moins élevées parce qu'on s'est servi d'hypothèses plus prudentes pour réviser les projections.

La diminution des **autres revenus non fiscaux** en 2016-2017 est surtout attribuable aux revenus inférieurs tirés des ventes et des locations qui ont été reclassés au poste des revenus nets de la LCBO, comme cela est indiqué précédemment. Cette diminution est en partie contrebalancée par les revenus plus élevés tirés des recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité, neutres sur le plan financier, et les revenus tirés de diverses autres sources. Le changement global à moyen terme découle principalement des répercussions nettes révisées de la stratégie d'optimisation des actifs planifiée par la province, de la hausse des revenus divers et de la baisse des recouvrements, neutres sur le plan financier, au titre des contrats d'approvisionnement en électricité.

Risques pour les perspectives de revenus

Les perspectives de revenus de l'Ontario reposent sur des hypothèses raisonnables concernant le rythme de croissance de l'économie ontarienne. Les projections économiques soutenant les prévisions de revenus présentent des risques tant positifs que négatifs. Certains de ces risques sont analysés dans la présente section.

Dans les pages qui suivent, on souligne quelques risques et sensibilités clés pour le plan financier pouvant découler de changements imprévus dans la conjoncture économique. Ces estimations ne sont que des indications; les résultats réels varieront selon la composition et l'interaction des divers facteurs. Les risques sont ceux qui pourraient avoir la plus forte incidence sur les principales sources de revenus. Il existe toute une gamme d'autres risques qui n'y sont pas inclus, parce qu'ils sont moins importants ou qu'ils sont difficiles à quantifier. Par exemple, les perspectives concernant les transferts du gouvernement du Canada sont influencées par les changements dans les facteurs économiques qui ont une incidence sur le financement fédéral ainsi que par les changements apportés par le gouvernement fédéral aux ententes de financement.

TABLEAU 6.11 Certains risques et sensibilités – Économie et revenus

Facteurs économiques	Sources de revenus	Sensibilités 2017-2018*
PIB nominal	Total des revenus fiscaux	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 690 millions de dollars.
Rémunération des employés	Impôt sur le revenu des particuliers, Contribution-santé de l'Ontario et impôt-santé des employeurs	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance de la rémunération des employés modifie les revenus de 425 millions de dollars.
Dépenses de consommation des ménages	Taxe de vente harmonisée	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des dépenses de consommation des ménages modifie les revenus de 190 millions de dollars.
Excédent net d'exploitation – sociétés	Impôt des sociétés	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance de l'excédent net d'exploitation – sociétés modifie les revenus de 145 millions de dollars.
Reventes de logements et prix de revente	Droits de cession immobilière	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des reventes de logements ou des prix de revente modifie les revenus de 26 millions de dollars.

* Peuvent varier considérablement selon la composition et la source des changements relatifs au moteur économique sous-jacent.

Perspectives des charges à moyen terme

Les charges de programmes de la province devraient augmenter en moyenne de 2,9 % par année entre 2015-2016 et 2019-2020. Cela découle de l'engagement que le gouvernement a pris d'investir dans les secteurs prioritaires, tels que la santé, l'éducation, l'augmentation des places en garderie et les programmes d'allégement du coût de l'électricité.

Le gouvernement s'appuie sur son solide bilan dans l'atteinte de ses cibles budgétaires et le succès de récentes initiatives pour soutenir les objectifs financiers de la province. Il élargira l'examen des programmes actuels pour cerner des occasions de modernisation et faire en sorte que la croissance des charges soit gérée dans les limites du plan exposé dans le présent budget (voir la section A du chapitre VI, *Réorganiser le gouvernement pour assurer la viabilité et l'équité*).

TABLEAU 6.12 Sommaire des perspectives des charges à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2015-2016	Chiffres provisoires 2016-2017	Plan 2017-2018	Perspectives 2018-2019	Perspectives 2019-2020	Croissance annuelle moyenne 2015-2016 à 2019-2020
Programmes						
Secteur de la santé	51,0	52,2	53,8	56,3	58,1	3,3 %
Secteur de l'éducation[1]	25,0	25,7	26,5	27,4	28,0	2,8 %
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	7,7	7,8	8,4	8,3	8,4	2,5 %
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	15,6	16,2	16,9	17,2	17,4	2,7 %
Secteur de la justice	4,5	4,6	4,7	4,7	4,8	1,2 %
Autres programmes	17,1	17,0	19,2	18,4	19,2	2,9 %
Total des programmes	**120,9**	**123,5**	**129,5**	**132,3**	**135,8**	**2,9 %**
Intérêt sur la dette	11,0	11,3	11,6	12,0	12,6	3,6 %
Total des charges	**131,9**	**134,8**	**141,1**	**144,3**	**148,4**	**3,0 %**

[1] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre de ce régime sont comptabilisées sous Autres programmes.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Voici certains des points saillants des perspectives des charges de programmes à moyen terme :

- Les charges du **secteur de la santé** devraient augmenter en moyenne de 3,3 % par année entre 2015-2016 et 2019-2020 en raison du financement ciblé pour les services hospitaliers et pour la réduction des temps d'attente, du nouveau régime d'assurance-médicaments pour les enfants et les jeunes, des investissements visant à améliorer l'accès aux soins primaires, des soins à domicile et en milieu communautaire, et des soutiens accrus pour les personnes ayant besoin de services de santé mentale et de traitement des dépendances.
- Les charges du **secteur de l'éducation** devraient augmenter en moyenne de 2,8 % par année entre 2015-2016 et 2019-2020 en raison surtout des fonds accrus octroyés aux conseils scolaires pour appuyer l'augmentation des effectifs et de nouveaux investissements dans les services de garde d'enfants.
- Les charges du **secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation** devraient augmenter en moyenne de 2,5 % par année entre 2015-2016 et 2019-2020 en raison surtout des investissements dans la Stratégie pour une main-d'oeuvre hautement qualifiée et dans l'infrastructure postsecondaire.
- Les charges du **secteur des services à l'enfance et des services sociaux** devraient augmenter en moyenne de 2,7 % par année entre 2015-2016 et 2019-2020, en raison surtout des investissements dans les services d'aide sociale et les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, ainsi que du financement aux fins de la réorganisation des services aux personnes autistes et de bien-être de l'enfance.
- Les charges du **secteur de la justice** devraient augmenter en moyenne de 1,2 % par année entre 2015-2016 et 2019-2020 en raison surtout de la réforme du système correctionnel, de la prise en charge déjà amorcée des coûts reliés à la sécurité des tribunaux qui étaient assumés par les municipalités, d'un meilleur accès aux services d'aide juridique pour les Ontariennes et Ontariens à faible revenu, de la nomination d'un plus grand nombre de juges, d'initiatives pour favoriser le règlement en temps plus opportun des cas portés devant les tribunaux et des investissements prévus dans les immobilisations.
- Les charges des **autres programmes** devraient augmenter en moyenne de 2,9 % par année entre 2015-2016 et 2019-2020 en raison surtout des programmes d'allégement du coût de l'électricité en vertu du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, des initiatives en vertu du Plan d'action contre le changement climatique et des investissements dans les transports en commun et les systèmes de transport.

Le total des charges prévu tient compte des charges liées à l'intérêt sur la dette, qui devraient augmenter en moyenne de 3,6 % par année entre 2015-2016 et 2019-2020. Cette hausse est en grande partie attribuable aux emprunts contractés pour les investissements dans les immobilisations.

Risques pour les perspectives de charges

Le gouvernement a continué de bien gérer les finances, ayant maintenu la croissance annuelle moyenne des charges de programmes à 1,8 % de 2011-2012 à 2015-2016. Il gérera les risques avec prudence afin de pouvoir continuer à investir dans l'économie et les gens tout en maintenant l'équilibre budgétaire.

Le tableau qui suit résume les risques et sensibilités clés liés aux charges que pourraient entraîner des changements imprévus à la conjoncture économique et à la demande relative aux programmes. Un changement dans ces facteurs pourrait avoir une incidence sur les charges totales, ce qui entraînerait des variations dans les prévisions financières globales.

Ces sensibilités ne sont que des indications et peuvent varier selon la nature et la composition des risques éventuels.

TABLEAU 6.13 Certaines sensibilités liées aux charges

Programme/Secteur	Hypothèses 2017-2018	Sensibilités 2017-2018
Secteur de la santé	Croissance annuelle moyenne de 3,3 %.	Variation de 1 % des dépenses du secteur de la santé : 538 millions de dollars.
Charges du secteur hospitalier	Croissance annuelle de 3,1 %.	Variation de 1 % des dépenses du secteur hospitalier : 237 millions de dollars.
Programmes de médicaments	Croissance annuelle de 8,4 %.	Variation de 1 % des dépenses des programmes de médicaments : 42 millions de dollars.
Foyers de soins de longue durée	78 229 lits dans un foyer de soins de longue durée. Le coût moyen de fonctionnement provincial d'un lit dans un foyer de soins de longue durée est de 52 861 $ par année.	Variation de 1 % du nombre de lits : environ 41 millions de dollars.
Soins à domicile	Environ 29 millions d'heures de services de soutien à la personne. Environ 8,7 millions de visites par le personnel infirmier et les thérapeutes, et 2,1 millions pour les quarts de travail du personnel infirmier.	Variation de 1 % des heures de services de soutien à la personne : environ 9,7 millions de dollars. Variation de 1 % de toutes les visites du personnel infirmier et des thérapeutes : environ 8,4 millions de dollars.
Écoles élémentaires et secondaires	Effectif quotidien moyen d'environ 1 969 000 élèves.	Variation de 1 % de l'effectif : environ 165 millions de dollars.
Ontario au travail	Moyenne annuelle de 248 877 cas.	Variation de 1 % du volume de travail : environ 27 millions de dollars.
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	Moyenne annuelle de 358 079 cas.	Variation de 1 % du volume de travail : environ 51 millions de dollars.
Intérêt sur la dette	Coût moyen d'emprunt sur 10 ans prévu en 2017-2018 : environ 3,0 %.	Incidence prévue d'une variation de 100 points de base des taux d'emprunt : environ 300 millions de dollars.

Passif éventuel

Outre les sensibilités liées à la demande et les risques économiques clés auxquels il est exposé, le plan financier est assujetti à des risques découlant du passif éventuel du gouvernement. La concrétisation ou non de ces éventualités échappe au contrôle direct du gouvernement. Ce dernier pourrait essuyer des pertes à la suite de règlements judiciaires et de manquements dans le cadre de projets ainsi qu'en raison de garanties de prêt ou de financement. Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées au titre des passifs dans les états financiers de la province. Tout passif éventuel considérable ayant trait à l'exercice 2016-2017 sera présenté dans le document *Rapport annuel et états financiers consolidés de 2016-2017*, qui devrait être publié cet été.

Prudence financière

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le plan financier de l'Ontario se fonde sur une approche prudente qui se caractérise par une réserve visant à prémunir les perspectives financières contre les variations défavorables imprévues relatives aux revenus et aux charges de la province. La réserve a été fixée à 0,6 milliard de dollars en 2017-2018, à 0,6 milliard de dollars en 2018-2019 et à 0,9 milliard de dollars en 2019-2020.

Le plan financier comporte aussi des fonds de prévoyance (pour le fonctionnement et pour les immobilisations) visant à atténuer les risques liés aux charges – surtout dans des cas où la santé et la sécurité, ou encore les services aux personnes les plus vulnérables pourraient être en péril – qui pourraient avoir un effet néfaste sur les résultats financiers de l'Ontario.

Conformément à des pratiques financières judicieuses, les perspectives de revenus de la province sont fondées sur des hypothèses économiques prudentes, comme cela est décrit plus loin dans la présente section.

Détails des finances de l'Ontario

Les tableaux et les graphiques qui suivent renferment des renseignements sur les finances de la province, qui incluent des données financières historiques, des indicateurs financiers clés et le plan financier et les perspectives.

TABLEAU 6.14 Revenus
(en millions de dollars)

	2014-2015	Chiffres réels 2015-2016	Chiffres prov. 2016-2017	Plan 2017-2018
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	29 313	31 141	32 884	35 032
Taxe de vente[1]	21 689	23 455	24 690	26 011
Impôt des sociétés	9 557	11 428	13 346	13 817
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires[2]	5 561	5 839	5 900	6 002
Impôt-santé des employeurs	5 415	5 649	5 882	6 117
Contribution-santé de l'Ontario	3 366	3 453	3 664	3 789
Taxe sur l'essence	2 447	2 459	2 602	2 663
Droits de cession immobilière	1 778	2 118	2 688	3 139
Taxe sur le tabac	1 163	1 226	1 247	1 291
Taxe sur les carburants	739	751	736	746
Taxe sur la bière et le vin	560	582	594	619
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	180	3 247	373	405
Autres impôts et taxes	507	470	457	466
	82 275	**91 818**	**95 063**	**100 097**
Gouvernement du Canada				
Transfert canadien en matière de santé	12 408	13 089	13 910	14 340
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	4 847	4 984	5 146	5 307
Péréquation	1 988	2 363	2 304	1 424
Programmes d'infrastructure	137	146	837	2 328
Programmes du marché du travail	896	927	974	977
Logement social	465	455	434	412
Autres paiements fédéraux	874	893	790	893
	21 615	**22 857**	**24 395**	**25 681**
Entreprises publiques				
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	1 995	2 234	2 134	2 134
Régie des alcools de l'Ontario	1 831	1 956	2 321	2 137
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Ltd./Brampton Distribution Holdco Inc.	1 789	719	842	617
	5 615	**4 909**	**5 297**	**4 888**
Autres revenus non fiscaux				
Remboursements	985	991	979	984
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 433	1 565	1 721	1 934
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	956	859	625	623
Recouvrements – Contrats d'approvisionnement en électricité	950	875	739	292
Ventes et locations	2 336	2 102	1 980	3 006
Produit tiré des quotas d'émission	–	–	–	1 778
Autres droits, permis et licences	693	964	1 007	984
Réduction nette du passif – Conventions d'achat d'électricité	217	172	129	74
Redevances	275	274	278	265
Divers – Autres revenus non fiscaux	1 196	991	1 015	1 044
	9 041	**8 793**	**8 473**	**10 984**
Total des revenus	**118 546**	**128 377**	**133 228**	**141 650**

[1] Les revenus provenant de la taxe de vente ne comprennent pas le crédit de taxe de vente de l'Ontario, ni le volet énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers.

[2] Les revenus tirés des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires ne comprennent pas le volet impôts fonciers du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers, ni la Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 6.15 Total des charges
(en millions de dollars)

Charges des ministères	2014-2015	Chiffres réels 2015-2016	Chiffres prov. 2016-2017	Plan 2017-2018
Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario (Total)	15	15	17,4	20,1
Enseignement supérieur et Formation professionnelle (Total)	7 683	7 655	7 807,3	8 410,3
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Base)	805	883	971,0	949,1
Aide provisoire	7	–	3,1	–
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	36	47	99,5	77,4
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Total)	847	929	1 073,6	1 026,5
Procureur général (Total)	1 782	1 859	1 941,8	1 937,5
Commission de régie interne[1] (Total)	264	205	225,8	225,8
Services à l'enfance et à la jeunesse (Total)	4 166	4 297	4 447,0	4 443,8
Affaires civiques et Immigration (Total)	103	102	104,9	112,5
Services sociaux et communautaires (Base)	10 550	11 298	11 697,0	12 409,6
Investissements de durée limitée dans les logements abordables et les logements avec services de soutien	–	–	23,0	9,3
Services sociaux et communautaires (Total)	10 550	11 298	11 720,0	12 418,9
Sécurité communautaire et Services correctionnels (Base)	2 523	2 565	2 688,9	2 776,8
Soutien de durée limitée pour la sécurité des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015	44	122	–	–
Sécurité communautaire et Services correctionnels (Total)	2 567	2 687	2 688,9	2 776,8
Développement économique et Croissance/Recherche, Innovation et Sciences (Base)	834	908	959,6	971,0
Initiatives – Fonds d'investissement vert	–	–	99,0	–
Développement économique et Croissance/Recherche, Innovation et Sciences (Total)	834	908	1 058,6	971,0
Éducation (Base)	24 629	24 998	25 740,6	26 518,1
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario[2]	564	110	(502,0)	(531,0)
Éducation (Total)	25 194	25 108	25 238,6	25 987,1
Énergie (Base)	326	328	352,1	511,9
Programmes d'allégement du coût de l'électricité	–	–	400,0	1 436,0
Initiatives – Fonds d'investissement vert	–	–	108,0	–
Prestation ontarienne pour l'énergie propre	1 078	860	20,8	–
Gestion des actifs et réorganisation stratégique relatives à Hydro One	–	44	44,6	100,0
Énergie (Total)	1 404	1 232	925,5	2 049,9
Environnement et Action en matière de changement climatique (Base)	486	503	530,2	1 023,3
Initiatives – Fonds d'investissement vert	–	–	1,0	–
Environnement et Action en matière de changement climatique (Total)	486	503	531,2	1 023,3
Bureaux du corps exécutif (Base)	36	35	44,4	56,1
Aide provisoire	–	–	1,3	–
Bureaux du corps exécutif (Total)	36	35	45,7	56,1
Finances (Base)	930	1 048	901,5	932,9
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	542	513	505,0	505,0
Coûts des contrats d'approvisionnement en électricité	950	875	739,0	292,0
Finances (Total)	2 422	2 436	2 145,5	1 729,9

suite

TABLEAU 6.15 Total des charges (suite)

(en millions de dollars)

Charges des ministères	2014-2015	Chiffres réels 2015-2016	Chiffres prov. 2016-2017	Plan 2017-2018
Office des affaires francophones (Total)	5	8	5,1	5,3
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs (Total)	567	602	613,6	593,3
Santé et Soins de longue durée (Base)	49 983	51 011	52 201,1	53 762,8
Investissements de durée limitée dans les logements avec services de soutien et abordables	–	–	4,7	–
Santé et Soins de longue durée (Total)	49 983	51 011	52 205,8	53 762,8
Relations avec les Autochtones et Réconciliation (Base)	67	75	82,6	85,8
Initiatives – Fonds d'investissement vert	–	–	5,0	–
Investissements ponctuels, y compris les règlements	3	5	11,3	5,0
Relations avec les Autochtones et Réconciliation (Total)	71	79	98,9	90,8
Infrastructure (Base)	229	213	193,3	173,0
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	–	–	131,6	689,4
Infrastructure (Total)	229	213	324,9	862,4
Commerce international (Total)	17	21	31,0	61,6
Travail (Total)	305	305	310,3	311,8
Affaires municipales/Logement (Base)	889	923	898,0	955,0
Initiatives – Fonds d'investissement vert	–	–	92,0	–
Investissements de durée limitée	7	1	7,0	10,0
Investissements de durée limitée dans les logements municipaux, sociaux et abordables	153	165	543,6	297,0
Affaires municipales/Logement (Total)	1 050	1 088	1 540,7	1 262,0
Richesses naturelles et forêts (Base)	713	723	753,2	754,6
Mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt	78	95	108,6	69,8
Richesses naturelles et forêts (Total)	791	818	861,8	824,4
Développement du Nord et Mines (Total)	804	701	837,4	767,1
Affaires des personnes âgées (Total)	17	20	20,1	35,3
Condition féminine (Total)	20	26	22,8	25,8
Tourisme, Culture et Sport (Base)	1 246	1 431	1 454,9	1 390,5
Soutien de durée limitée pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015	405	839	82,3	–
Tourisme, Culture et Sport (Total)	1 650	2 270	1 537,2	1 390,5
Transports (Base)	2 941	3 284	3 667,8	4 213,7
Initiatives – Fonds d'investissement vert	–	–	20,0	–
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	–	–	–	1 112,6
Transports (Total)	2 941	3 284	3 687,8	5 326,2
Secrétariat du Conseil du Trésor (Base)	237	221	239,8	336,8
Avantages sociaux et prestations de retraite	1 186	987	1 163,0	1 208,0
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	30,0	515,0
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	100,0
Secrétariat du Conseil du Trésor (Total)	1 423	1 208	1 432,8	2 159,8
Intérêt sur la dette[3]	10 635	10 967	11 250,0	11 581,3
Économies de fin d'exercice[4]	–	–	–	(1 200,0)
Total des charges	**128 861**	**131 891**	**134 751,8**	**141 050,0**

[1] Le montant de 2014-2015 tient compte des dépenses pour les élections générales de 2014.

[2] Les chiffres tiennent compte des charges/recouvrements de retraite calculés selon les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

[3] L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 202 millions de dollars en 2014-2015, à 165 millions de dollars en 2015-2016, à 121 millions de dollars en 2016-2017 et à 292 millions de dollars en 2017-2018.

[4] Comme par les années passées, les économies de fin d'exercice découlent de gains d'efficacité réalisés par la gestion des dépenses en cours d'exercice et la sous-utilisation de fonds causée par des facteurs tels que la gestion des programmes, le report des dates de démarrage et des modifications aux plans de mise en œuvre.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

GRAPHIQUE 6.2 Composition des revenus, 2017-2018

Total des revenus en 2017-2018 : 141,7 milliards de dollars

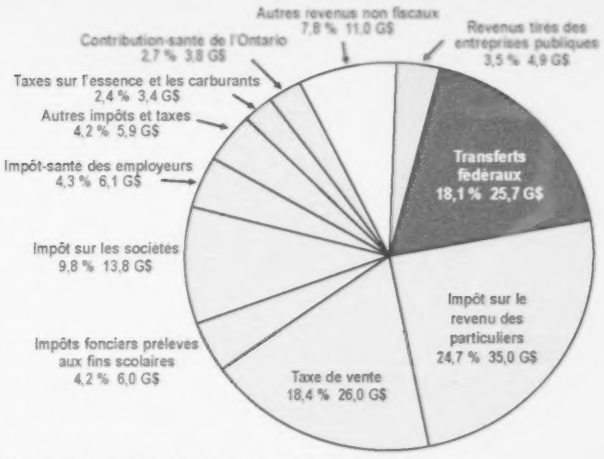

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

GRAPHIQUE 6.3 Composition des charges totales, 2017-2018

Total des charges en 2017-2018 : 141,1 milliards de dollars

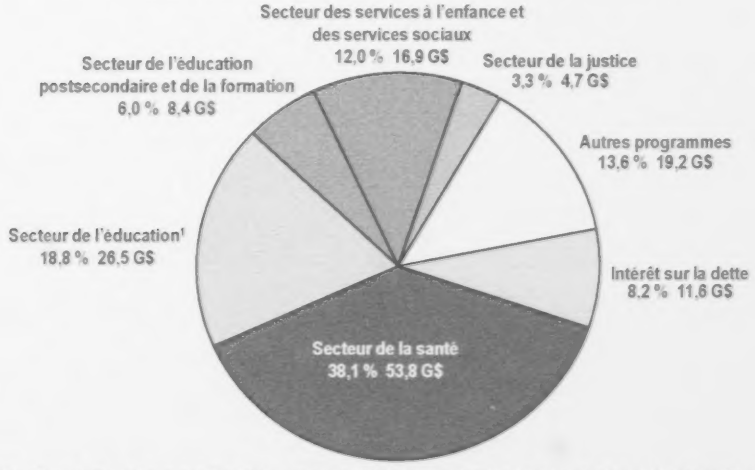

[1] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges au titre de ce régime sont comptabilisées sous Autres programmes.

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 6.16 Dépenses liées à l'infrastructure de 2017-2018
(en millions de dollars)

Secteur	Total Dépenses liées à l'infrastructure Chiffres prov. 2016-2017[1]	Plan 2017-2018		
		Investissements dans les immobilisations[2]	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure[3]	Dépenses totales liées à l'infrastructure[4]
Transports				
Transports en commun	3 806	5 440	1 736	7 176
Routes provinciales	2 137	2 900	120	3 020
Autres – Transports, biens et planification	642	172	180	352
Santé				
Hôpitaux	2 297	2 588	295	2 883
Autres – Santé	262	81	261	342
Éducation	2 000	2 636	53	2 689
Postsecondaire				
Collèges et autres	721	976	13	989
Universités	318	–	399	399
Services sociaux	749	20	454	474
Justice	243	107	227	334
Autres secteurs[5]	1 135	646	973	1 620
Total des dépenses liées à l'infrastructure	**14 311**	**15 566**	**4 711**	**20 277**

[1] Comprend 8,9 milliards de dollars d'investissements provinciaux en immobilisations.
[2] Comprend 292 millions de dollars d'intérêt capitalisé durant la construction.
[3] Comprend les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes provinciaux dont les résultats ne sont pas consolidés.
[4] Comprend les investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles, et les contributions fédérales aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.
[5] Comprend l'administration du gouvernement, les ressources naturelles et les secteurs de la culture et du tourisme.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

TABLEAU 6.17 Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices[1]

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010[2]	2010-2011
Revenus	**97 532**	**96 313**	**107 175**
Charges			
Programmes	95 375	106 856	111 706
Intérêt sur la dette[3]	8 566	8 719	9 480
Total des charges	**103 941**	**115 575**	**121 186**
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	**(6 409)**	**(19 262)**	**(14 011)**
Dette nette[4]	169 585	193 589	214 511
Déficit accumulé	113 238	130 957	144 573
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	608 446	597 882	630 989
Revenu primaire des ménages	414 724	412 847	424 251
Population – Juillet (en milliers)	12 883	12 998	13 135
Dette nette par habitant (en dollars)	13 164	14 894	16 331
Revenu des ménages par habitant (en dollars)	32 193	31 763	32 299
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	8,8	9,1	8,8
Dette nette en pourcentage du PIB	27,9	32,4	34,0
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	18,6	21,9	22,9

[1] Les revenus et les charges ont été redressés pour tenir compte d'une modification comptable, neutre sur le plan financier, découlant de la présentation révisée des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, conformément aux explications présentées dans le budget de l'Ontario de 2010, d'une modification comptable, neutre sur le plan financier, découlant de la reclassification d'organismes du gouvernement, qui est décrite dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2011* et de la reclassification, neutre sur le plan financier, d'un certain nombre de mesures fiscales, notamment des transferts ou des subventions, qui est décrite dans le budget de 2012.

[2] Depuis 2009-2010, les investissements dans les immobilisations corporelles moins importantes appartenant à la province sont inscrits à l'actif et amortis dans les charges. Sont comptabilisées selon la même méthode toutes les immobilisations appartenant à des organismes dont les résultats sont consolidés.

[3] L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 134 millions de dollars en 2013-2014, à 202 millions de dollars en 2014-2015, à 165 millions de dollars en 2015-2016, à 121 millions de dollars en 2016-2017 et à 292 millions de dollars en 2017-2018.

[4] Depuis 2009-2010, la dette nette comprend la dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. À des fins de comparaison, la dette nette a été redressée en 2008-2009 pour se conformer à cette nouvelle présentation.

[5] Les chiffres réels de 2015-2016 ont été redressés pour tenir compte de la comptabilisation de l'actif net du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, des régimes de retraite conjoints, dans les états financiers de la province, conformément au budget de 2016 et au document *Finances de l'Ontario du troisième trimestre 2016-2017*.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Chiffres réels 2015-2016[5]	Chiffres prov. 2016-2017	Plan 2017-2018
109 773	**113 369**	**115 911**	**118 546**	**128 377**	**133 228**	**141 650**
112 660	112 248	115 792	118 225	120 925	123 502	129 469
10 082	10 341	10 572	10 635	10 967	11 250	11 581
122 742	**122 589**	**126 364**	**128 861**	**131 891**	**134 752**	**141 050**
–	–	–	–	–	–	600
(12 969)	**(9 220)**	**(10 453)**	**(10 314)**	**(3 514)**	**(1 524)**	**0**
235 582	252 088	267 190	284 576	294 564	301 916	311 921
158 410	167 132	176 634	187 511	192 028	193 544	193 544
659 743	680 084	695 349	727 962	763 276	798 218	832 652
444 076	459 111	472 921	490 023	511 781	532 941	553 587
13 264	13 414	13 556	13 685	13 797	13 983	14 130
17 762	18 793	19 710	20 795	21 350	21 592	22 075
33 481	34 226	34 886	35 807	37 094	38 114	39 177
9,2	9,1	9,1	9,0	8,5	8,4	8,2
35,7	37,1	38,4	39,1	38,6	37,8	37,5
24,0	24,6	25,4	25,8	25,2	24,2	23,2

Détails des perspectives économiques

Le ministère des Finances prévoit que le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario augmentera en moyenne de 2,0 % par année au cours de la période de 2017 à 2020. Par souci de prudence dans la planification financière, ces projections de croissance du PIB réel sont quelque peu inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé.

TABLEAU 6.18 Perspectives économiques de l'Ontario
(en pourcentage)

	2014	2015	2016	2017p	2018p	2019p	2020p
Croissance du PIB réel	2,7	2,5	2,7	2,3	2,1	2,0	1,7
Croissance du PIB nominal	4,7	4,9	4,6	4,3	4,1	4,2	3,9
Croissance de l'emploi	0,8	0,7	1,1	1,3	1,2	1,1	0,9
Inflation de l'IPC	2,4	1,2	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

L'économie de l'Ontario continue d'afficher de bons résultats. Une économie américaine équilibrée et croissante, de faibles prix du pétrole et un dollar canadien concurrentiel constituent des fondements solides pour une future croissance économique en Ontario. La hausse des taux d'intérêt et l'endettement élevé des ménages présentent des risques. L'incertitude accrue partout dans le monde et l'intérêt de plus en plus grand pour le protectionnisme à l'échelle internationale pourraient miner la confiance des entreprises, des consommateurs et des investisseurs à l'avenir.

On s'attend à ce que les exportations et les investissements des entreprises constituent les principaux moteurs de la croissance économique de l'Ontario au cours de la période de prévision. De meilleures perspectives de croissance à l'échelle internationale, l'innovation technologique et un contexte économique concurrentiel et dynamique contribueront à stimuler les investissements des entreprises. Le régime fiscal ontarien concurrentiel pour les entreprises et les mesures stratégiques prises par le gouvernement de l'Ontario continueront par ailleurs à favoriser les investissements des entreprises. En voici quelques exemples :

- Investissements dans l'infrastructure dans le cadre du plan Faire progresser l'Ontario
- Initiative du gouvernement pour la croissance des entreprises s'échelonnant sur cinq ans

Le chapitre III, *Créer des possibilités et assurer la sécurité*, porte sur les mesures prises par le gouvernement pour stimuler les investissements des entreprises.

GRAPHIQUE 6.4 La croissance économique de l'Ontario devrait se généraliser

Variation annuelle moyenne en pourcentage, 2017-2020

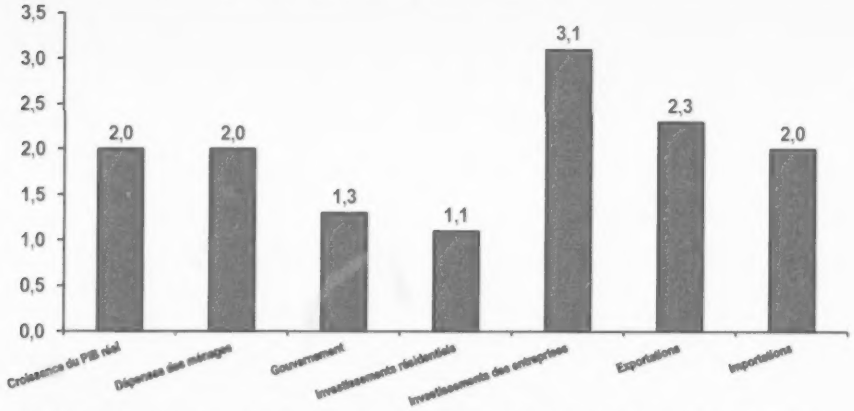

Nota : La colonne Gouvernement comprend les dépenses d'investissement et de consommation. La colonne Investissements des entreprises comprend les investissements dans les usines, le matériel et les actifs intellectuels.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les exportations de l'Ontario devraient augmenter en moyenne de 2,3 % par an, au cours de la période allant de 2017 à 2020. On s'attend à ce que les exportations internationales continuent d'être avantagées par la dépréciation du dollar canadien et la forte demande aux États-Unis. Après avoir affiché de faibles résultats pendant un certain temps, les exportations interprovinciales devraient augmenter au cours de la période de prévision en grande partie grâce à l'amélioration des perspectives pour les provinces riches en ressources naturelles. Cependant, les défis considérables sur le plan de la concurrence à l'échelle mondiale présentent certains risques pour les perspectives. Un grand nombre d'autres pays dont les exportations ont accaparé une part importante du marché américain ont aussi connu la dépréciation de leur devise par rapport au dollar américain. Cela neutralise quelque peu les gains réalisés en matière de concurrence par les exportateurs ontariens grâce à la faiblesse du dollar canadien. Parallèlement, les échanges de l'Ontario avec les États-Unis font partie intégrante d'une chaîne d'approvisionnement internationale intégrée, productive et mutuellement bénéfique qui, contrairement à la situation d'un grand nombre d'autres territoires de compétence, est mieux équilibrée.

Le rythme des investissements des entreprises a ralenti en 2016, mais ces investissements devraient augmenter en 2017. On projette qu'ils s'accroîtront de 3,1 % par année entre 2017 et 2020. Cette amélioration repose sur une forte demande aux États-Unis, un dollar canadien toujours concurrentiel et des possibilités croissantes au Canada.

Depuis la récession mondiale de 2008-2009, l'Ontario a affiché une forte croissance de l'emploi. On prévoit que le niveau d'emploi augmentera de 1,3 % en 2017, ce qui représente 94 000 nouveaux emplois nets, comparativement au taux de croissance de 1,1 % enregistré en 2016. On s'attend à une progression constante du niveau de l'emploi au cours de la période allant de 2018 à 2020, lequel devrait enregistrer en moyenne des gains de 1,1 % par année. Cela représenterait la création de 900 000 nouveaux emplois nets entre 2010 et 2020. De plus, le taux de chômage devrait s'améliorer en Ontario pour s'établir à 6,4 % en 2017 et baisser régulièrement pour se situer à 6,2 % en 2020.

GRAPHIQUE 6.5 Création de 900 000 emplois d'ici 2020

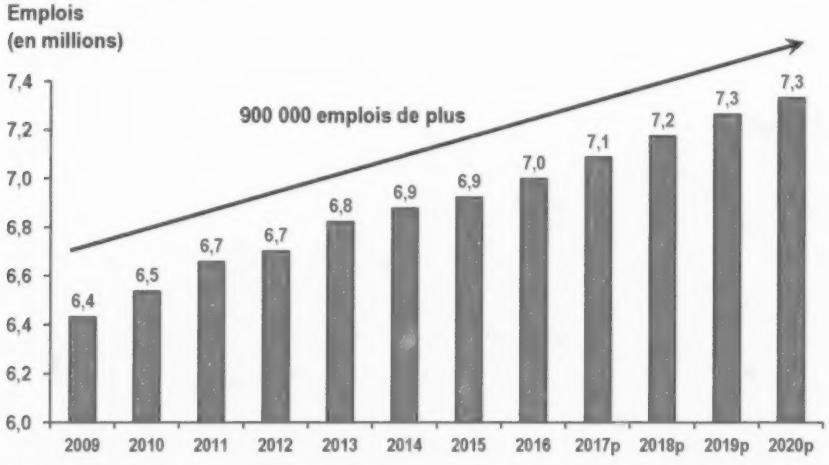

p = projections de planification du ministère des Finances de l'Ontario.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

L'augmentation des revenus, portée par la poursuite de la croissance de l'emploi, la hausse des salaires et les politiques du gouvernement, devrait continuer de stimuler les dépenses de consommation en Ontario. Après une croissance de 2,8 % en 2016, on prévoit une hausse moyenne de 2,0 % par an de la consommation réelle des ménages de 2017 à 2020.

Le marché du logement en Ontario s'est raffermi en 2016, les résultats du marché de la revente et des mises en chantier de logements ayant été meilleurs que ce à quoi on s'attendait. On prévoit que l'appréciation des prix des logements modérera étant donné que la croissance des taux d'intérêt et les évaluations et les dettes hypothécaires historiquement élevées ainsi que les politiques adoptées récemment par le gouvernement de l'Ontario freineront la forte demande générée par les facteurs démographiques.

GRAPHIQUE 6.6 **Les facteurs démographiques fondamentaux soutiennent les mises en chantier de logements à moyen terme**

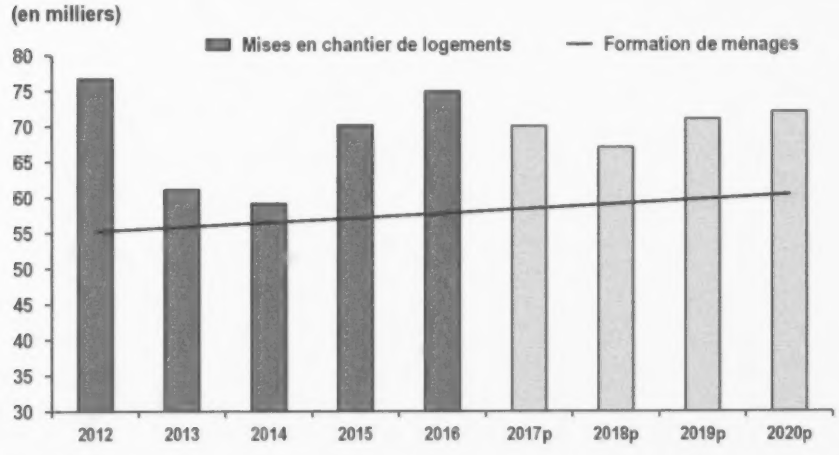

p = projection
Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances de l'Ontario

Contexte économique externe

La conjoncture externe demeure favorable à la poursuite de la croissance économique en Ontario, grâce à la compétitivité du dollar canadien, à la faiblesse des prix du pétrole et au renforcement de la croissance économique américaine et canadienne. Le tableau qui suit résume les facteurs externes clés. Le ministère des Finances se sert de ces facteurs pour faire ses prévisions concernant la croissance économique de l'Ontario.

TABLEAU 6.19 Prévisions liées aux facteurs externes

	2014	2015	2016	2017p	2018p	2019p	2020p
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	3,4	3,2	3,1e	3,4	3,6	3,7	3,7
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	2,4	2,6	1,6	2,3	2,4	2,1	2,0
Croissance du PIB réel du Canada (en pourcentage)	2,6	0,9	1,4	2,1	2,0	1,9	1,7
Pétrole brut West Texas Intermediate (en $ US/baril)	93	49	43	54	59	62	64
Dollar canadien (cents américains)	90,5	78,2	75,4	74,5	75,5	78,5	80,0
Taux des bons du Trésor de trois mois[1] (en pourcentage)	0,9	0,5	0,5	0,5	0,8	1,5	1,9
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement[1] (en pourcentage)	2,2	1,5	1,3	1,9	2,4	3,0	3,2

e = estimation

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des sources externes

[1] Taux d'intérêt du gouvernement du Canada

Sources : Perspectives de l'économie mondiale du FMI (octobre 2016 et janvier 2017), U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (mars 2017), Statistique Canada, U.S. Energy Information Administration, Banque du Canada et enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (mars 2017) et ministère des Finances de l'Ontario

On s'attend à ce que le PIB réel s'accentue et passe de 3,1 % en 2016 à 3,4 % en 2017, à 3,6 % en 2018 et à 3,7 % en 2019 et en 2020. Les économies émergentes devraient continuer de stimuler la croissance à l'échelle mondiale, les améliorations affichées par les économies avancées étant plus modestes. On prévoit une intensification de la croissance des économies américaine et canadienne. Le PIB réel des États-Unis devrait afficher une croissance de 2,3 % en 2017, favorisée par des mesures de stimulation budgétaire. Le PIB réel du Canada devrait passer de 1,4 % en 2016 à 2,1 % en 2017, grâce surtout aux dépenses des ménages et du gouvernement, ainsi qu'au raffermissement des prix du pétrole. Dans nombre d'économies avancées, dont le Japon et les États membres de la zone euro, les projections de croissance restent modestes pour 2017 et 2018.

On prévoit une hausse modérée des prix du pétrole, des taux d'intérêt et du dollar canadien au cours de la période de prévision. Les prix du pétrole ont augmenté à la fin de 2016 et au début de 2017, à la suite de l'accord signé par les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), ainsi que par certains pays qui n'en font pas partie, en vue de réduire la production de pétrole. Les prix du pétrole, qui ont diminué récemment, devraient augmenter au cours de la période de prévision et contribuer à l'appréciation graduelle du dollar canadien. Toutefois, les différences entre la politique monétaire des États-Unis et du Canada limiteront les gains du dollar canadien à court terme. La Réserve fédérale américaine a haussé les taux d'intérêt en mars 2017 pour la troisième fois depuis la crise financière mondiale. La Banque du Canada a, quant à elle, laissé les taux d'intérêt intacts. On prévoit que le rendement des bons du Trésor canadiens à trois mois s'établira à 0,5 % en 2017, tout comme en 2015 et en 2016. Cependant, les taux d'intérêt à long terme du Canada ont augmenté à la fin de 2016, le rendement des bons du Trésor américains ayant découlé d'un renforcement prévu de la politique budgétaire et d'autres hausses de taux de la Réserve fédérale.

Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Le tableau suivant fournit des précisions sur les perspectives économiques du ministère des Finances pour la période de 2017 à 2020 afin d'informer la population de l'Ontario au sujet de la situation économique de la province.

Désireux de continuer à fournir des données et des renseignements de qualité, l'Ontario est en voie de moderniser ses services de statistiques. Il est actuellement la seule province canadienne qui ne possède pas d'entité officielle chargée des statistiques. La province prend des mesures pour définir des options afin de transformer les données en renseignements utiles pour les Ontariennes et Ontariens, qui permettront au gouvernement d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques qui favoriseront la croissance économique et la création d'emplois.

TABLEAU 6.20 Économie de l'Ontario, de 2015 à 2020
(Variation en pourcentage)

	Chiffres réels		Projection			
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produit intérieur brut réel	**2,5**	**2,7**	**2,3**	**2,1**	**2,0**	**1,7**
Consommation des ménages	2,7	2,8	2,2	2,1	1,9	1,9
Construction résidentielle	7,2	7,9	0,2	1,6	1,2	1,4
Construction non résidentielle	9,7	–4,0	0,0	3,5	5,3	1,0
Machines et matériel	6,8	–4,0	0,0	3,8	6,0	3,9
Exportations	2,8	3,0	2,0	2,5	2,4	2,2
Importations	3,7	1,4	1,6	2,3	2,1	2,0
Produit intérieur brut nominal	**4,9**	**4,6**	**4,3**	**4,1**	**4,2**	**3,9**
Revenu primaire des ménages	4,4	4,1	3,9	4,0	4,1	3,9
Rémunération des employés	4,2	4,4	4,1	4,5	4,6	4,2
Excédent net d'exploitation – sociétés	9,1	9,2	6,8	7,1	5,4	4,0
Autres indicateurs économiques						
Ventes au détail	4,2	4,7	3,9	3,7	3,8	3,3
Mises en chantier de logements (en milliers)	70,2	75,0	72,0	68,5	71,0	72,0
Reventes de logements	9,5	9,7	4,3	2,8	3,2	3,4
Prix de revente des logements	7,8	15,3	7,4	5,4	5,2	5,0
Indice des prix à la consommation	1,2	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0
Emploi	0,7	1,1	1,3	1,2	1,1	0,9
Création d'emplois (en milliers)	45	76	94	89	82	66
Taux de chômage (en pourcentage)	6,8	6,5	6,4	6,3	6,2	6,2
Principaux facteurs externes						
Produit intérieur brut réel des États-Unis	2,6	1,6	2,3	2,4	2,1	2,0
Pétrole brut WTI (en $ US le baril)	49	43	54	59	62	64
Dollar canadien (cents américains)	78,2	75,4	74,5	75,5	78,5	80,0
Taux des bons du Trésor de trois mois[1]	0,5	0,5	0,5	0,8	1,5	1,9
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement[1]	1,5	1,3	1,9	2,4	3,0	3,2

[1] Taux d'intérêt du gouvernement du Canada (en pourcentage).

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, L'Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (mars 2017), U.S. Energy Information Administration et ministère des Finances de l'Ontario.

Incertitude à l'échelle internationale

On prévoit que la croissance économique à l'échelle mondiale s'intensifiera au cours de la période de 2017 à 2020, mais ces perspectives sont soumises à des risques. L'incertitude entourant la politique économique des États-Unis, ainsi que les restrictions risquant d'être imposées au commerce et à la migration à l'échelle internationale, pourraient diminuer la productivité et avoir une incidence négative sur le climat des affaires.

La possibilité que les États-Unis offrent des stimulants financiers et connaissent une hausse de l'inflation a fait monter les taux d'intérêt à long terme depuis la fin de 2016. Les taux hypothécaires ont aussi augmenté, mais demeurent à des taux historiquement bas. Les taux d'intérêt croissants devraient contribuer à la stabilisation de l'activité sur le marché du logement en Ontario. Cependant, l'endettement des ménages est élevé, l'appréciation du prix de revente d'un logement ayant dépassé les gains en matière de revenus au cours des dernières années, ce qui a accentué l'endettement hypothécaire.

Malgré des taux hypothécaires historiquement bas, les coûts hypothécaires des logements vendus récemment en Ontario sont supérieurs à leur moyenne à long terme. En 2016, la détérioration de l'abordabilité s'est le plus fait sentir dans la région du grand Toronto. Le fort taux d'endettement, conjugué à des prix de revente élevés, a rendu les ménages ontariens potentiellement vulnérables en cas de repli économique.

Le tableau 6.21 présente les estimations actuelles des répercussions des modifications soutenues aux principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario, en supposant que les autres facteurs externes restent inchangés. L'écart relativement important entre les estimations est attribuable au degré d'incertitude entourant les réactions de l'économie à ces variations des conditions externes.

TABLEAU 6.21 Répercussions des modifications soutenues aux principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario
(variation en points de pourcentage)

	Première année	Deuxième année
Dépréciation du dollar canadien de 0,05 $ US	+0,1 à +0,7	+0,2 à +0,8
Baisse des prix du pétrole brut de 10 $ US le baril	+0,1 à +0,3	+0,1 à +0,3
Augmentation de la croissance du PIB réel des États-Unis de un point de pourcentage	+0,2 à +0,6	+0,3 à +0,7
Hausse des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	–0,1 à –0,5	–0,2 à –0,6

Source : ministère des Finances de l'Ontario

Prévisions du secteur privé

Le ministère des Finances consulte les économistes du secteur privé et suit leurs prévisions afin de poser les hypothèses de planification du gouvernement. Dans le cadre du processus d'élaboration du budget de 2017, le ministre des Finances a rencontré des économistes du secteur privé pour obtenir leur point de vue. En outre, trois experts en économie ont revu les hypothèses économiques utilisées par le ministère des Finances et les ont jugées raisonnables[2].

Les économistes du secteur privé envisagent une croissance continue pour l'Ontario au cours de la période de prévision. Ils s'attendent, en moyenne, à un taux de croissance du PIB réel de 2,4 % en 2017, de 2,2 % en 2018, de 2,1 % en 2019 et de 1,8 % en 2020. Le ministère des Finances, soucieux de faire preuve de prudence dans sa planification financière, prévoit une croissance du PIB réel quelque peu inférieure à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé.

TABLEAU 6.22 Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario (en pourcentage)

	2017	2018	2019	2020
BMO Marchés des capitaux (mars)	2,4	1,9	1,7	–
Central 1 Credit Union (mars)	2,9	3,0	2,6	2,0
Centre for Spatial Economics (janvier)	2,0	2,3	2,1	1,7
Marchés mondiaux CIBC (mars)	2,3	2,1	–	–
Conference Board du Canada (février)	2,0	2,1	1,9	1,6
Groupe Desjardins (mars)	2,3	2,2	1,6	1,1
IHS Global Insight (janvier)	2,3	2,5	2,4	2,0
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (février)	2,3	2,1	–	–
Banque Nationale (mars)	2,3	2,1	–	–
RBC Groupe Financier (mars)	2,5	2,0	–	–
Groupe Scotiabank (mars)	2,4	2,2	–	–
Groupe financier Banque TD (mars)	2,6	1,9	–	–
Université de Toronto (janvier)	2,5	2,5	2,4	2,3
Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé	**2,4**	**2,2**	**2,1**	**1,8**
Hypothèse de planification de l'Ontario	**2,3**	**2,1**	**2,0**	**1,7**

Source : enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (29 mars 2017).

[2] Les trois experts sont des représentants du programme d'analyse politique et économique du Rotman Institute for International Business (Rotman School of Management) de l'Université de Toronto, du Centre for Spatial Economics et du Conference Board du Canada.

Comparaison avec le budget de 2016

Voici les principales variations par rapport au budget de 2016 :

- Hausse de la croissance du PIB réel en 2016, suivie d'une croissance plus faible en 2017 et en 2018.
- Croissance plus marquée du PIB nominal en 2016, suivie d'une croissance plus faible en 2017 et en 2018.
- Dollar canadien plus élevé et plus faible croissance du PIB réel aux É.-U. en 2016.
- Révisions à la baisse du dollar canadien et des taux d'intérêt au cours de la période de 2017 à 2019.

TABLEAU 6.23 Variations des principales hypothèses économiques du ministère des Finances : Comparaison entre le budget de 2016 et le budget de 2017

(variation en pourcentage)

	2016		2017p		2018p		2019p	
	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2016	Budget 2017
Produit intérieur brut réel	2,2	2,7	2,4	2,3	2,2	2,1	2,0	2,0
Produit intérieur brut nominal	4,0	4,6	4,6	4,3	4,2	4,1	4,0	4,2
Ventes au détail	4,8	4,7	3,7	3,9	3,4	3,7	3,2	3,8
Mises en chantier de logements (en milliers)	64,0	75,0	65,0	72,0	68,0	68,5	72,0	71,0
Revenu primaire des ménages	4,5	4,1	4,4	3,9	4,2	4,0	4,2	4,1
Rémunération des employés	4,4	4,4	4,5	4,1	4,5	4,5	4,4	4,6
Excédent net d'exploitation – sociétés	3,7	9,2	8,5	6,8	5,7	7,1	3,9	5,4
Emploi	1,1	1,1	1,2	1,3	1,2	1,2	1,1	1,1
Création d'emplois (en milliers)	78	76	85	94	82	89	79	82
Indice des prix à la consommation	1,8	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Facteurs externes importants								
Produit intérieur brut réel des États-Unis	2,1	1,6	2,4	2,3	2,4	2,4	2,2	2,1
Pétrole brut WTI (en $ US le baril)	42	43	53	54	60	59	67	62
Dollar canadien (en cents américains)	72,0	75,4	75,5	74,5	81,0	75,5	83,0	78,5
Taux des bons du Trésor de trois mois[1] (en pourcentage)	0,5	0,5	0,8	0,5	2,2	0,8	2,8	1,5
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement[1] (en pourcentage)	1,6	1,3	2,3	1,9	3,3	2,4	3,6	3,0

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

[1] Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Banque du Canada, U.S. Energy Information Administration, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (mars 2017) et ministère des Finances de l'Ontario.

Section C : Emprunts et gestion de la dette

Introduction

La province est déterminée à faire les investissements nécessaires dès maintenant pour aider les familles ontariennes et répondre aux besoins de sa population croissante. L'Ontario exécute son programme d'emprunt de façon responsable en visant à réduire au minimum les frais d'intérêt sur la dette et à stimuler la croissance économique grâce à des investissements stratégiques. Le gouvernement a réussi à exécuter son programme d'emprunt annuel en 2016-2017. S'établissant à 27,0 milliards de dollars, il est le moins élevé depuis 2008-2009. Ce chiffre est supérieur aux 26,4 milliards de dollars prévus dans le budget de 2016, la province tirant profit des taux d'intérêt toujours bas et de la forte demande d'obligations de l'Ontario pour combler de façon anticipée des besoins en matière de financement se chiffrant à 3,2 milliards de dollars pour 2017-2018. Les emprunts à long terme contractés par la province en 2017-2018 devraient totaliser 26,4 milliards de dollars.

La dette de la province diffère de la dette personnelle de plusieurs façons. Une différence clé est le fait que le gouvernement effectue des investissements multigénérationnels dans l'infrastructure. En contractant la dette à des taux d'intérêt comparativement faibles, la province peut emprunter de l'argent pour faire aujourd'hui des investissements dans les immobilisations corporelles qui améliorent la qualité de vie de la population de l'Ontario et répartir les coûts équitablement pendant la durée de vie des biens. Le budget équilibré et l'accent que le gouvernement continue à mettre sur l'investissement dans les immobilisations stimuleront aussi la croissance économique. Ainsi, le PIB augmentera plus rapidement que la dette et le ratio de la dette nette au PIB sera ramené à 27 %, conformément à l'objectif du gouvernement.

Au 31 mars 2017, on prévoit que la dette nette de l'Ontario se chiffrera à 301,9 milliards de dollars, soit 6,4 milliards de dollars de moins que ce qui était prévu dans le budget de 2016. La dette nette se chiffrait à 294,6 milliards de dollars au 31 mars 2016. Le ratio de la dette nette au PIB de la province a atteint un sommet de 39,1 % en 2014-2015 et suit une tendance à la baisse depuis. On prévoit actuellement qu'il sera de 37,8 % en 2016-2017 et qu'il continuera à diminuer pour s'établir à 37,5 % en 2017-2018, à 37,3 % en 2018-2019 et à 37,2 % en 2019-2020. Le gouvernement établit une cible provisoire de 35 % pour le ratio de la dette nette au PIB d'ici 2023-2024, et il est toujours désireux de réduire le ratio de la dette nette au PIB pour le ramener au niveau de 27 % enregistré avant la récession. Selon les projections actuelles, cela devrait se produire d'ici 2029-2030.

Les obligations vertes, qui font partie du programme d'emprunt de l'Ontario, sont un important outil dont se sert l'Ontario pour financer des projets de transport en commun et d'autres projets écologiques aux quatre coins de la province. L'Ontario, la première province canadienne à avoir émis des obligations vertes, souhaite toujours avoir recours à ce marché et devrait continuer de le faire tous les ans. La province a procédé à sa troisième émission d'obligations vertes en janvier 2017.

Emprunts à long terme sur les marchés publics

On prévoit que le déficit de la province pour 2016-2017 sera de 1,5 milliard de dollars, comparativement aux 4,3 milliards de dollars prévus dans le budget de 2016. Le total des besoins en matière de financement pour 2016-2017 devrait être de 25,6 milliards de dollars, soit 4,6 milliards de dollars de moins que les prévisions du budget de 2016. Les emprunts à long terme contractés par la province en 2017-2018 devraient totaliser 26,4 milliards de dollars, soit 0,6 milliard de dollars de moins que le montant emprunté en 2016-2017. Jusqu'ici, 0,6 milliard de dollars ont été empruntés à long terme sur les marchés publics pour combler les besoins en 2017-2018.

TABLEAU 6.24 Programme d'emprunt et perspectives à moyen terme
(en milliards de dollars)

	2016-2017					
	Budget 2016	Chiffres prov.	Variation en cours d'exercice	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Déficit/(Excédent)	4,3	1,5	(2,8)	0,0	0,0	0,0
Investissement dans les immobilisations corporelles	11,2	8,9	(2,2)	13,1	15,4	17,1
Redressements sans effet sur la trésorerie	(5,8)	(4,8)	1,0	(6,7)	(6,9)	(7,1)
Prêts à Infrastructure Ontario	–	–	–	0,4	0,5	0,6
Autres prêts/investissements nets	(0,9)	(1,0)	(0,1)	(0,8)	1,4	0,6
Dette arrivant à échéance	21,5	20,9	(0,5)	17,5	21,8	27,4
Remboursement de titres	0,1	0,1	–	0,1	0,1	0,1
Total des besoins en matière de financement	**30,3**	**25,6**	**(4,6)**	**23,7**	**32,3**	**38,7**
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,1)	(0,1)	–	–	–	(0,9)
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(1,0)	–	1,0	–	–	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2,7)	0,3	3,0	6,0	–	–
Emprunts anticipés de 2015-2016	–	(2,0)	(2,0)	–	–	–
Emprunts anticipés de 2016-2017 pour 2017-2018	–	3,2	3,2	(3,2)	–	–
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	**26,4**	**27,0**	**0,6**	**26,4**	**32,2**	**37,8**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

La province planifie d'emprunter 96,5 milliards de dollars au cours de la période de trois ans faisant partie des perspectives du programme d'emprunt à moyen terme, ce qui est supérieur aux prévisions de 78,5 milliards de dollars du budget de 2016 pour la période de trois ans. Cette augmentation des emprunts de 18,1 milliards de dollars est attribuable à la dette plus élevée arrivant à échéance, aux investissements supérieurs dans les immobilisations corporelles et à la nécessité d'avoir des réserves de trésorerie plus considérables.

GRAPHIQUE 6.7 Emprunts de 2016-2017

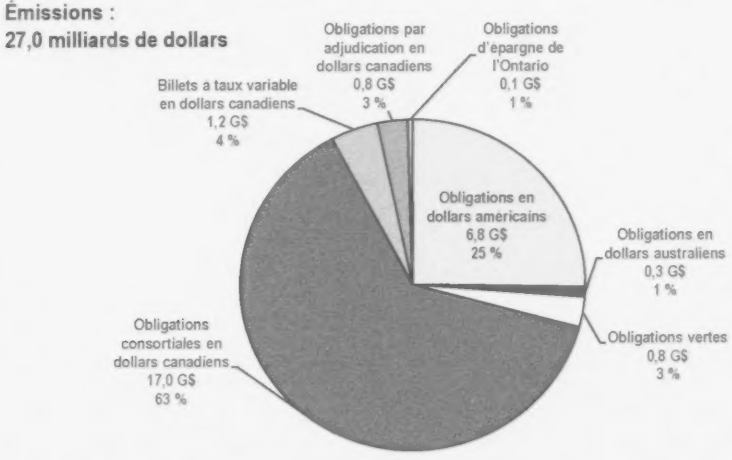

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement

Environ 74 % des emprunts de 2016-2017 ont été contractés en dollars canadiens, principalement par l'entremise d'obligations consortiales, mais aussi de billets à taux variable, d'obligations par adjudication, d'obligations d'épargne de l'Ontario et de l'émission d'obligations vertes d'une valeur de 800 millions de dollars. Ce pourcentage est inférieur à celui de 2015-2016, qui était de 81 %, mais il est toujours conforme à l'objectif de contracter au moins 75 % des emprunts sur le marché du dollar canadien.

Environ 26 % des emprunts, soit quelque 7,1 milliards de dollars, ont été contractés en devises. Le marché du dollar américain est resté une importante source de financement pour l'Ontario en 2016-2017, des emprunts de 6,8 milliards de dollars ayant été contractés en dollars américains. Le reste des emprunts contractés en devises l'a été en dollars australiens.

Assurer un accès privilégié aux marchés

GRAPHIQUE 6.8 Emprunts en dollars canadiens et en devises

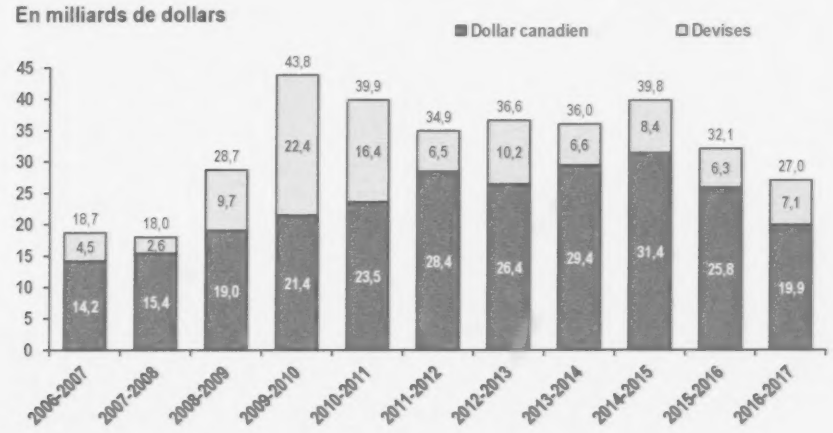

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement.

La province tire régulièrement parti des occasions d'emprunter dans des devises autres que le dollar canadien en vue d'atténuer la pression exercée sur le marché des obligations intérieures et de diversifier son bassin d'investisseurs. Cela aide à réduire les coûts globaux d'emprunt de l'Ontario et permet à la province de continuer à avoir accès à du capital lorsque les conditions du marché sont moins favorables.

Étant donné la forte demande des obligations de l'Ontario qui se poursuit sur le marché du dollar canadien, la province maintiendra sa cible d'emprunt en dollars canadiens à au moins 75 % en 2017-2018.

Chef de file sur le marché des obligations vertes en dollars canadiens

Le 27 janvier 2017, l'Ontario a procédé avec succès à sa troisième émission d'obligations vertes en dollars canadiens, d'une valeur de 800 millions de dollars.

L'Ontario, qui est la première province canadienne à avoir émis des obligations vertes et le plus important et le plus fréquent émetteur de ces obligations sur le marché du dollar canadien, continue d'ouvrir la voie à l'établissement et au développement de ce marché auquel participent des investisseurs du Canada et du monde entier. Depuis l'émission inaugurale d'obligations vertes de l'Ontario en 2014, celles-ci ont attiré des investisseurs des États-Unis, d'Europe et d'Asie, ce qui a amené de nouveaux acheteurs internationaux à prendre part au programme d'emprunt de la province. L'Ontario souhaite toujours avoir recours à ce marché et devrait continuer de le faire tous les ans.

Les obligations vertes sont un outil important qui aidera l'Ontario à financer des projets de transport en commun et d'autres projets écologiques aux quatre coins de la province. Douze projets admissibles recevront des fonds générés par la troisième émission d'obligations vertes, en mettant l'accent sur les moyens de transport propres ainsi que sur la conservation et l'efficacité énergétiques.

Jusqu'à présent, le financement découlant des obligations vertes totalise 2,05 milliards de dollars, jusqu'à 1,77 milliard de dollars étant attribués à Metrolinx pour des projets de transport propre. Les trois émissions d'obligations vertes ont aidé à financer le projet de transport léger sur rail Eglinton Crosstown à Toronto, l'une des plus vastes expansions des transports en commun de l'histoire de la région.

Prolonger l'échéance des emprunts

GRAPHIQUE 6.9 **Moyenne pondérée de l'échéance des emprunts en années**

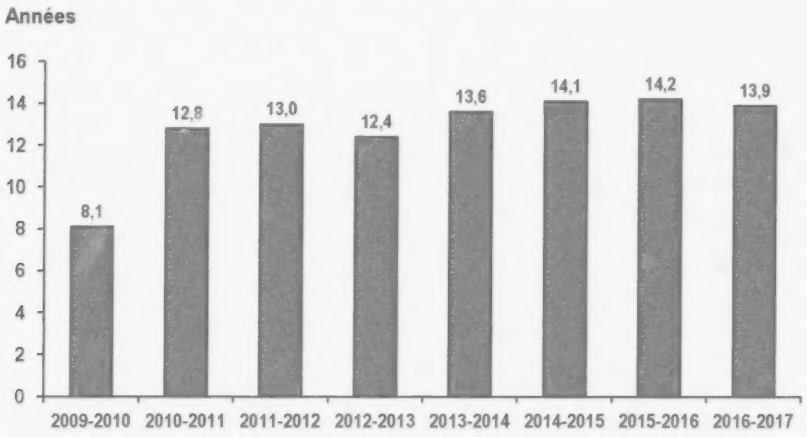

Source : Office ontarien de financement

La baisse générale des taux d'intérêt des 25 dernières années ne peut durer indéfiniment. Afin de limiter l'incidence fiscale d'une hausse de ces taux, la province a continué à prolonger l'échéance de sa dette. En procédant ainsi, la province peut tirer parti des faibles taux d'intérêt pour une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et aide à atténuer l'incidence que la hausse prévue des taux d'intérêt aurait sur les futurs coûts liés à l'intérêt sur la dette de la province.

Depuis le début de l'exercice 2010-2011, l'Ontario a émis des obligations d'une valeur de 63,0 milliards de dollars dont l'échéance dépasse 30 ans pour tirer parti des faibles taux d'intérêt. Ainsi, la moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale contractée à long terme a été prolongée considérablement, étant passée de 8,1 ans en 2009-2010 à 13,9 ans en 2016-2017.

Économies au titre de l'intérêt sur la dette et abordabilité

Les charges liées à l'intérêt sur la dette devraient être de 11 250 millions de dollars en 2016-2017, soit inférieures de 506 millions de dollars aux prévisions du budget de 2016, en raison surtout des taux d'intérêt plus faibles que prévu, du déficit moins élevé prévu pour 2016-2017 et de la gestion efficiente de la dette. Les charges liées à l'intérêt sur la dette devraient être de 11 581 millions de dollars en 2017-2018 et de 12 035 millions de dollars en 2018-2019, soit de 872 millions de dollars et de 1 072 millions de dollars inférieures, respectivement, aux prévisions du budget de 2016.

Ces économies s'inscrivent dans une tendance amorcée en 2010 par les déficits et les besoins d'emprunt moins élevés, ainsi que les taux d'intérêt plus faibles que prévu. Par rapport aux prévisions du budget de 2010, les économies au titre de l'intérêt sur la dette réalisées jusqu'à ce qu'on atteigne l'équilibre budgétaire totalisent actuellement 24,0 milliards de dollars.

GRAPHIQUE 6.10 **Intérêt sur la dette : Comparaison des prévisions budgétaires et des chiffres réels**

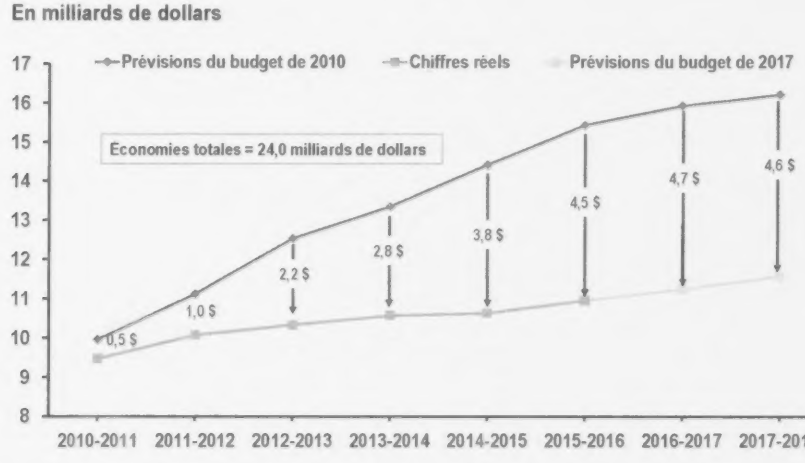

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement.

Le graphique 6.11 illustre la façon dont les économies au titre de l'intérêt sur la dette ont abaissé le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus, une mesure clé de l'abordabilité de la dette. Le budget de 2010 prévoyait que, jusqu'en 2017-2018, la province devrait consacrer au paiement de l'intérêt 11,3 cents de chaque dollar perçu. Or, les prévisions actuelles sont inférieures de 3,1 cents, soit 8,2 cents en frais d'intérêt pour chaque dollar de revenus. Ce ratio est le bas affiché depuis les 25 dernières années, et cette tendance devrait se poursuivre durant la période de prévision jusqu'en 2019-2020.

GRAPHIQUE 6.11 Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus

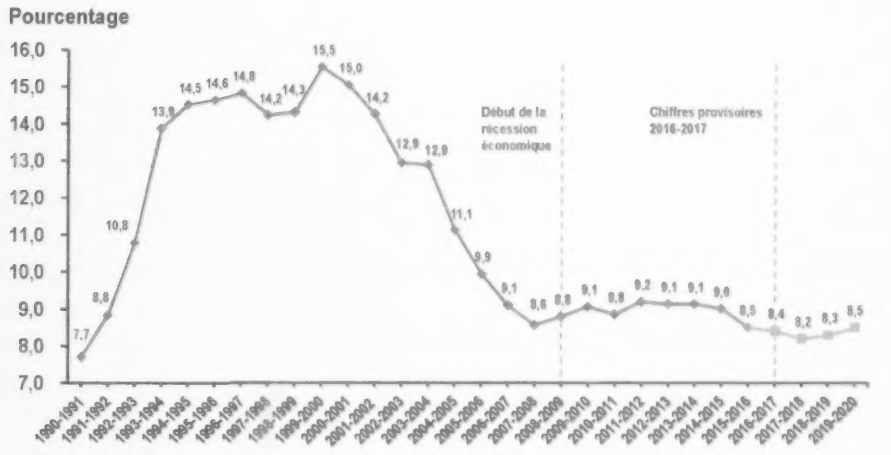

Source : Office ontarien de financement

Pendant 13 ans, à compter de 1991-1992, le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus a été en moyenne de 13,6 %; il a été ramené à 9,1 % au cours des 13 années suivantes.

Assurer des niveaux de liquidités adéquats

L'Ontario gère activement ses obligations financières en conservant un portefeuille de réserves de liquidités et en contractant des emprunts à court terme. Depuis la crise financière en 2008-2009, la province a augmenté ses niveaux de réserves de liquidités non affectées. Lorsque la province a commencé à se sortir de la crise financière, elle a mis en oeuvre une stratégie consistant à émettre un nombre considérable d'obligations intérieures de référence à 10 et 30 ans en 2009-2010 pour répondre à la demande des investisseurs. Cette stratégie a été couronnée de succès et continue d'abaisser les coûts d'emprunt de l'Ontario et d'accroître l'accès de la province à du capital. Toutefois, en raison de ces importantes émissions d'obligations, la province fera face à des sorties de fonds considérables certains jours à partir de 2019-2020, au lieu d'avoir à respecter des échéances mieux réparties tout au long de l'année. En prévision de ce besoin de réserves de trésorerie pour faire face à ces sorties de fonds, comme cela est indiqué au tableau 6.24, la province a commencé à accroître ces réserves en 2016-2017, et continuera à le faire en 2017-2018.

Le programme d'emprunt à court terme de la province sur les marchés monétaires en dollars canadiens et américains a relativement peu d'envergure, ne représentant que 6,3 % de la dette de l'Ontario. Grâce au fait que la province peut emprunter davantage à court terme au besoin et qu'elle a d'importants niveaux de réserves de liquidités non affectées, elle aura toujours des liquidités adéquates pour s'acquitter de ses obligations financières.

GRAPHIQUE 6.12 Moyenne des niveaux de liquidités non affectées

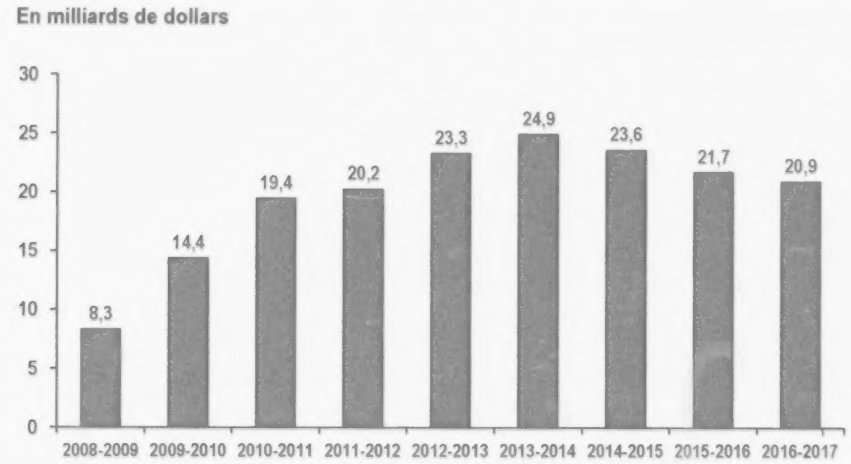

Source : Office ontarien de financement

Abaisser le ratio de la dette nette au PIB

La dette nette de l'Ontario équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers. Elle devrait se chiffrer à 301,9 milliards de dollars au 31 mars 2017, ce qui est inférieur aux 308,3 milliards de dollars prévus dans le budget de 2016.

On prévoit que le déficit accumulé sera de 193,5 milliards de dollars au 31 mars 2017, comparativement aux 197,8 milliards de dollars prévus dans le budget de 2016. La différence projetée de 108,4 milliards de dollars entre la dette nette et le déficit accumulé est attribuable au niveau constant d'investissements que la province fait dans l'infrastructure.

Le ratio de la dette nette au PIB de la province a atteint un sommet de 39,1 % en 2014-2015 et suit une tendance à la baisse depuis. On prévoit actuellement qu'il sera de 37,8 % en 2016-2017, ce qui est bien inférieur au taux de 39,6 % prévu pour 2016-2017 dans le budget de 2016. Ce ratio devrait continuer à diminuer pour s'établir à 37,5 % en 2017-2018, à 37,3 % en 2018-2019 et à 37,2 % en 2019-2020. Le gouvernement établit une cible provisoire de 35 % pour le ratio de la dette nette au PIB d'ici 2023-2024 et il souhaite toujours réduire le ratio de la dette nette au PIB pour le ramener au niveau de 27 % enregistré avant la récession. Selon les projections actuelles, cela devrait se produire d'ici 2029-2030.

GRAPHIQUE 6.13 **Ratio de la dette nette au PIB et ratio du déficit accumulé au PIB**

En pourcentage

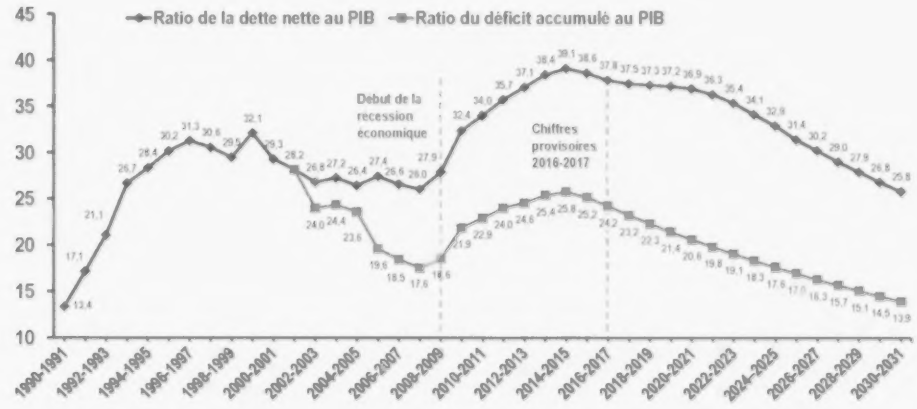

Nota : À compter de 2005-2006, la dette nette a été redressée pour y inclure la dette nette du secteur parapublic. Les cibles provisoires de 35 % pour 2023-2024 et de 27 % pour 2029-2030 reposent sur les projections économiques actuelles.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Environ 61 % de l'augmentation de la dette nette entre 2008-2009 et 2016-2017 est attribuable au déficit, le reste résultant surtout des investissements nets dans les immobilisations corporelles. À compter de 2017-2018, une fois que le budget sera équilibré, l'augmentation de la dette nette se limitera à la différence entre les investissements de trésorerie dans les immobilisations corporelles et l'amortissement, qui constituent des frais hors trésorerie et ne représentent donc pas des sorties de fonds.

Ces investissements stimuleront la croissance économique et feront en sorte que le PIB augmentera plus rapidement que la dette, contribuant ainsi à réduire le ratio de la dette nette au PIB pour le ramener au niveau enregistré avant la récession.

GRAPHIQUE 6.14 Facteurs de croissance de la dette nette

Variation de la dette nette par rapport à l'exercice précédent
(en milliards de dollars)

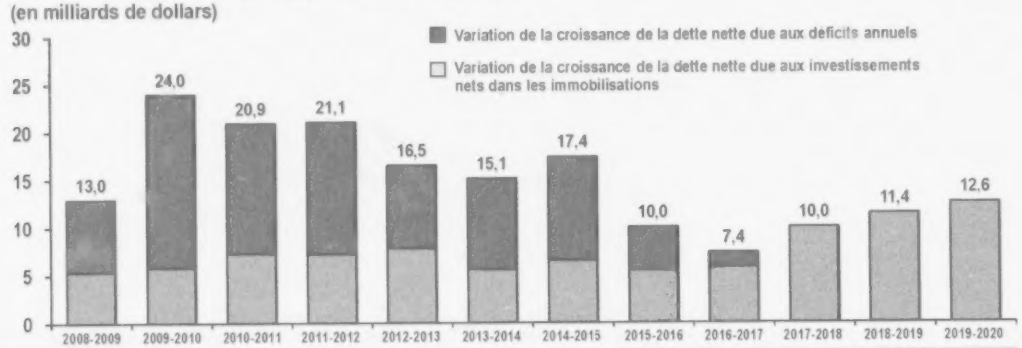

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Dette nette (G$)	169,6	193,6	214,5	235,6	252,1	267,2	284,6	294,6	301,9	311,9	323,3	335,9
Variation en % due au déficit	58,8	75,7	65,1	65,7	52,8	62,9	62,6	45,2	20,6	–	–	–
Variation en % due aux investissements nets dans les immobilisations	41,2	24,3	34,9	34,3	47,2	37,1	37,4	54,8	79,4	100,0	100,0	100,0

Source : Office ontarien de financement

Composition de la dette totale

La dette totale est constituée d'obligations émises sur les marchés financiers publics, d'une dette interne, de bons du Trésor et de billets de trésorerie américains. La dette totale, qui représente tous les emprunts sans y inclure les actifs financiers, devrait s'élever à 332,4 milliards de dollars au 31 mars 2017.

On prévoit que la dette contractée sur les marchés publics totalisera 320,8 milliards de dollars au 31 mars 2017; elle consiste principalement en obligations émises en six devises sur les marchés publics canadiens et internationaux. L'Ontario a aussi une dette interne de 11,6 milliards de dollars contractée en dollars canadiens. La dette interne est constituée de titres de créance qui sont détenus surtout par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Cette dette contractée hors des marchés publics est non négociable.

La dette en dollars canadiens représente 83 % de la dette totale projetée au 31 mars 2017.

GRAPHIQUE 6.15 Composition de la dette totale au 31 mars 2017

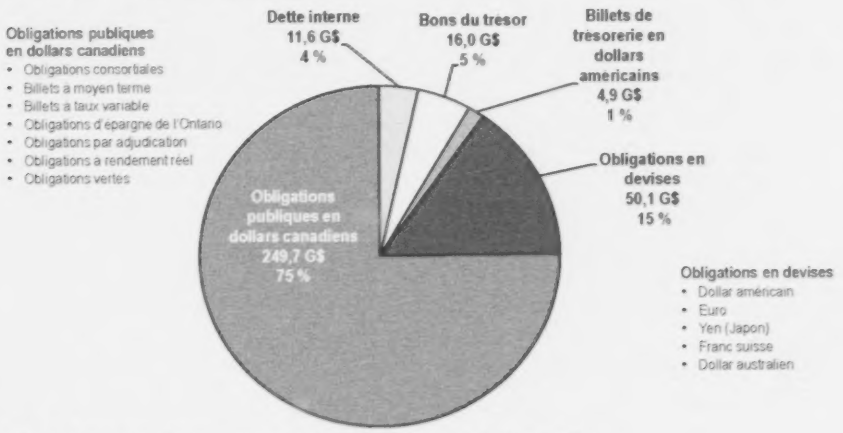

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement.

Coût de la dette

Le taux d'intérêt que l'Ontario paie pour sa dette est en baisse constante depuis 1990-1991; le taux d'intérêt effectif (selon une moyenne pondérée) sur la dette totale était alors de 10,9 %. Au 31 mars 2017, il devrait être de 3,5 %, ce qui est inférieur au taux de 3,6 % du 31 mars 2016.

Pour 2017-2018, une variation de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer l'intérêt sur la dette de quelque 300 millions de dollars pour la province.

TABLEAU 6.16 **Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale**

En pourcentage

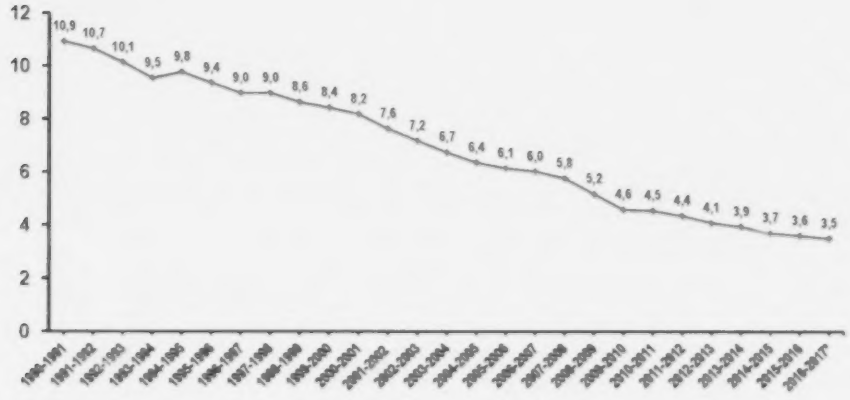

*Projections jusqu'au 31 mars 2017
Sources : Comptes publics de l'Ontario (1991-2016) et Office ontarien de financement

Limiter l'exposition aux risques

L'Ontario limite son exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt à 35 % et son exposition aux risques de change, à 5 % de la dette contractée pour les besoins de la province. Au 28 février 2017, les pourcentages d'exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt et aux risques de change étaient de 11,3 % et de 0,2 %, respectivement. En 2016-2017, toutes les expositions sont restées nettement inférieures aux limites prévues dans la politique.

GRAPHIQUE 6.17 **Exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt et aux risques de change**
En pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province

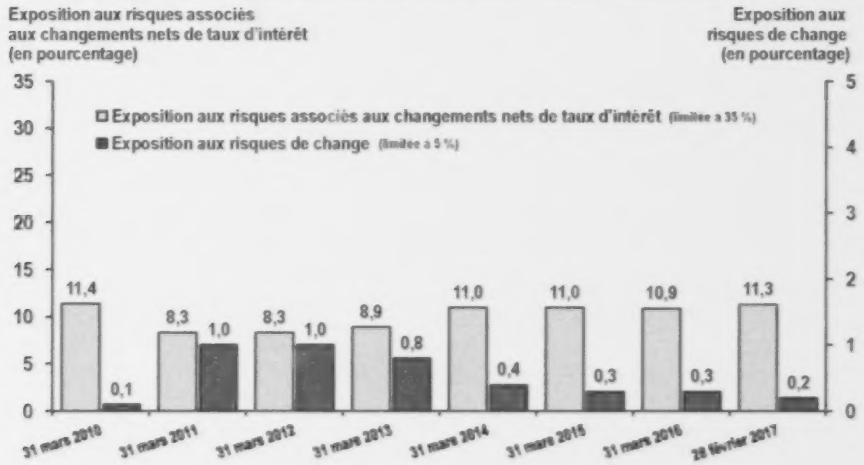

Nota : Exclut la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.
Source : Office ontarien de financement.

Utilisation des produits dérivés pour atténuer le risque

Afin d'avoir recours aux moyens les plus efficients de combler ses besoins d'emprunt, l'Ontario émet des titres de créance en devises à des taux fixes et variables tant sur les marchés canadiens qu'internationaux. Afin d'atténuer le risque associé aux fluctuations des taux de change et d'intérêt, la province a recours à des produits dérivés, qui sont un genre de contrats financiers permettant de limiter l'exposition à ces deux variables. Les swaps de devises et les contrats de change à terme servent à convertir une exposition à un risque de change en une exposition à un risque en dollars canadiens, tandis que les swaps de taux d'intérêt font en sorte que les paiements d'intérêts sur les titres de créance à taux variable de la province restent constants.

TABLEAU 6.25 Valeur nominale du portefeuille consolidé des produits dérivés[1]
(en milliards de dollars)

	Total	Swaps de taux d'intérêt	Swaps de devises	Contrats de change à terme	Swaptions
2015-2016	180,0	100,8	47,6	31,0	0,5
Chiffres prov. 2016-2017	160,9	85,0	40,7	35,2	–

[1] Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours, mais ne sont pas représentatifs du risque de crédit ou de marché de ces contrats, ni des flux de trésorerie réels.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

Réduire la dette insurmontable du secteur de l'électricité de l'Ontario

Les résultats provisoires de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) pour 2016-2017 indiquent que les revenus pourraient être de plus de 0,9 milliard de dollars supérieurs aux charges, ce qui réduirait la dette non provisionnée de la SFIEO (ou « dette insurmontable du secteur de l'électricité ») pour la faire passer de 4,4 milliards de dollars au 31 mars 2016 à moins de 3,5 milliards de dollars au 31 mars 2017. C'est donc dire que la dette insurmontable diminuerait pour une treizième année de suite.

Pour 2017-2018, on prévoit que les revenus de la SFIEO seront supérieurs de quelque 1,1 milliard de dollars à ses charges.

Le gouvernement consacre à la SFIEO les revenus provenant du secteur de l'électricité. Tous les revenus de la SFIEO, dont la redevance de liquidation de la dette payée par les consommateurs d'électricité, sont utilisés pour le service et le remboursement de sa dette et d'autres obligations, selon ce qui est prévu dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*.

Grâce à la gestion prudente de la dette et d'autres obligations du secteur de l'électricité, le gouvernement a retiré la redevance de liquidation de la dette de la facture d'électricité de tous les consommateurs résidentiels au 1er janvier 2016 et, comme il l'a annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2015*, il éliminera la redevance de liquidation de la dette pour les industries, les entreprises et d'autres consommateurs d'électricité, comme les institutions et les organismes sans but lucratif, à compter du 1er avril 2018, soit neuf mois plus tôt que prévu.

En outre, la SFIEO recevra un avantage financier résultant de l'appel secondaire à l'épargne portant sur des actions d'Hydro One, conformément à l'article 50.3 de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Cet avantage financier contribuera au remboursement graduel de la dette insurmontable.

Tableaux financiers consolidés

TABLEAU 6.26 Dette nette et déficit accumulé
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016[6]	Chiffres prov. 2016-2017	Plan 2017-2018
Dette[1]						
Dette contractée sur les marchés publics						
Obligations[2]	245 544	259 933	280 442	293 935	299 257	308 165
Bons du Trésor	13 024	12 297	14 631	14 604	16 044	16 044
Billets de trésorerie américains[2]	6 611	8 657	6 304	6 304	4 864	4 864
Infrastructure Ontario (IO)[3]	1 909	1 603	950	300	300	300
Autre	360	345	317	301	289	279
	267 448	**282 835**	**302 644**	**315 444**	**320 754**	**329 652**
Dette interne	13 617	12 923	12 316	11 969	11 629	11 406
Dette totale	**281 065**	**295 758**	**314 960**	**327 413**	**332 383**	**341 058**
Trésorerie et placements temporaires	(29 037)	(24 303)	(24 946)	(25 765)	(25 765)	(28 543)
Dette totale moins la trésorerie et les placements temporaires	**252 028**	**271 455**	**290 014**	**301 648**	**306 618**	**312 515**
Autres (actifs)/passifs nets[4]	(13 839)	(18 354)	(19 848)	(20 945)	(17 978)	(12 883)
Dette nette du secteur parapublic	13 899	14 089	14 410	13 861	13 276	12 289
Dette nette	**252 088**	**267 190**	**284 576**	**294 564**	**301 916**	**311 921**
Actifs non financiers[5]	(84 956)	(90 556)	(97 065)	(102 536)	(108 372)	(118 377)
Déficit accumulé	**167 132**	**176 634**	**187 511**	**192 028**	**193 544**	**193 544**

[1] Y compris la dette contractée par la province et les organismes du gouvernement.

[2] Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes ci-dessus tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes.

[3] La dette provisoire d'Infrastructure Ontario (IO) pour 2016-2017 se compose des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure (300 millions de dollars). La dette d'IO n'est pas garantie par la province.

[4] Les autres (actifs)/passifs nets comprennent les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques, les créditeurs, les charges à payer, le revenu et les apports en capital reportés, les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, et les autres passifs.

[5] Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles de la province et du secteur parapublic.

[6] Les chiffres réels de 2015-2016 ont été redressés pour tenir compte de la comptabilisation de l'actif net du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, des régimes de retraite conjoints, dans les états financiers de la province, conformément au budget de 2016.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

TABLEAU 6.27 Perspectives à moyen terme : Dette nette et déficit accumulé
(en milliards de dollars)

	2018-2019	2019-2020
Dette totale	**351,3**	**362,4**
Trésorerie et placements temporaires	(28,5)	(28,5)
Dette totale moins la trésorerie et les placements temporaires	322,7	333,9
Autres (actifs)/passifs nets	(10,0)	(7,0)
Dette nette du secteur parapublic	10,5	9,0
Dette nette	**323,3**	**335,9**
Actifs non financiers	(129,7)	(142,3)
Déficit accumulé	**193,5**	**193,5**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Chapitre VII

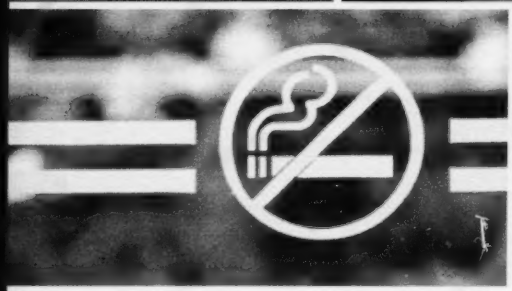

Un régime fiscal équitable et viable

Introduction

Le régime ontarien d'imposition des entreprises a fait de la province un endroit attrayant pour les investissements d'affaires. L'Ontario a aussi un régime progressif d'imposition des revenus des particuliers et fournit une aide substantielle aux personnes et aux familles à revenu faible ou moyen.

Le gouvernement propose des mesures pour freiner l'évitement fiscal, faire pendant aux changements fiscaux apportés par le gouvernement fédéral et soutenir le plan d'action contre le changement climatique. Des modifications sont en outre apportées aux taux de la taxe sur le tabac afin d'appuyer les priorités importantes du gouvernement.

Des précisions sur les mesures fiscales liées à l'abordabilité du logement se trouvent au chapitre II, *De l'aide pour vous et votre famille*.

La province travaille également avec les municipalités, la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC) et les contribuables dans le but d'accroître l'équité et l'efficacité du régime d'évaluation et d'impôts fonciers de l'Ontario, qui joue un rôle essentiel dans le soutien des services locaux et le financement des écoles de la province.

Le chapitre renferme aussi une liste des modifications législatives proposées.

Harmonisation avec les mesures fiscales fédérales

Préciser les dépenses liées au traitement de l'infertilité en vertu du crédit d'impôt pour frais médicaux

En 2015, l'Ontario avait annoncé qu'il augmenterait l'accès aux traitements de l'infertilité afin d'aider davantage de personnes à agrandir leur famille.

Le Programme de procréation assistée de l'Ontario fournit des services de fertilité subventionnés dans 51 cliniques de fertilité réparties dans la province. Offert aux Ontariennes et aux Ontariens admissibles, indépendamment de leur sexe, de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur état matrimonial, le programme a notamment aidé plus de 7 200 personnes à fonder ou à agrandir leur famille au moyen de la fécondation in vitro depuis sa mise en oeuvre en décembre 2015.

Le budget fédéral de 2017 a proposé de préciser l'application du crédit d'impôt fédéral pour frais médicaux de manière que les particuliers qui ont besoin d'une intervention médicale pour concevoir un enfant puissent présenter une demande pour les mêmes frais que ceux auxquels les particuliers seraient généralement admissibles en raison d'une infertilité médicale. Ces changements entreront en vigueur à compter de l'année d'imposition 2017.

Le crédit d'impôt pour frais médicaux de l'Ontario sera aligné sur le crédit d'impôt fédéral. Une fois que les changements proposés auront été approuvés par le gouvernement fédéral, l'Ontario apportera les mêmes changements à son crédit d'impôt. Cela permettra aux Ontariennes et aux Ontariens de demander un allégement fiscal pour les coûts des traitements de l'infertilité admissibles qui ne sont pas directement couverts par la province et conduira ainsi à un soutien accru pour tous les gens qui veulent concevoir un enfant.

Consolidation des crédits d'impôt pour les aidants naturels

Dans son budget de 2017, le gouvernement fédéral proposait de simplifier les crédits d'impôt pour les aidants naturels accordés dans le cadre du régime d'impôt sur le revenu des particuliers en les consolidant en un seul Crédit canadien pour aidant naturel. Ce crédit serait applicable à compter de l'année d'imposition 2017.

L'Ontario prend des mesures pour harmoniser les crédits fédéraux pour les aidants naturels et les personnes à charge ayant une déficience. Il propose de remplacer les crédits provinciaux correspondants par un nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour les aidants naturels (CIOAN) afin de simplifier et d'améliorer l'accès aux mesures d'allégement fiscal. Les changements suivants seraient en vigueur à compter de l'année d'imposition 2017 :

- Le nouveau CIOAN non remboursable, appliqué à un taux de 5,05 %, serait accordé pour des membres de la famille qui sont des personnes à charge ayant une déficience, y compris les enfants adultes du demandeur ou du conjoint ou conjoint de fait du demandeur.
- Les personnes à charge ne seraient pas tenues d'habiter avec l'aidant naturel qui demande le nouveau crédit d'impôt.
- On augmenterait le montant maximal accordé pour des personnes à charge qui n'habitent pas avec l'aidant naturel afin que ce montant soit maintenu au niveau de celui qui aurait pu être demandé pour les personnes à charge au titre de l'ancien crédit d'impôt.
- Pour l'année d'imposition 2017, le montant maximal de revenu imposable sur lequel s'appliquerait ce crédit s'établirait à 4 794 $. Le CIOAN cesserait graduellement de s'appliquer lorsque le revenu net de la personne à charge excéderait 16 401 $.
- Le CIOAN ne s'appliquerait pas dans le cas de parents âgés ou de grands-parents n'ayant pas de déficience et habitant avec leurs enfants ou petits-enfants adultes.

Pour plus de détails sur le soutien offert aux aidants naturels, voir la section A du chapitre IV, *Renforcer les soins de santé*.

Autres mesures

Abaisser les coûts de transport en commun pour les personnes âgées

Comme on l'indique dans le chapitre II, *De l'aide pour vous et votre famille*, le gouvernement propose un nouveau crédit d'impôt de l'Ontario aux personnes âgées pour le transport en commun. Ce crédit s'appliquerait aux coûts de transport en commun admissibles de tous les Ontariens et Ontariennes de 65 ans et plus à compter du 1er juillet 2017.

Ce crédit pourrait être demandé dans le cadre de la déclaration de revenus de 2017. De plus amples détails, notamment les critères d'admissibilité des coûts de transport en commun, seront fournis à temps pour la mise en oeuvre du crédit.

Autoriser les municipalités à prélever une taxe hôtelière

La *Loi de 2006 sur la cité de Toronto* dote la cité de pouvoirs étendus lui permettant de lever ses propres impôts et taxes. La Loi ne lui permet toutefois pas de prélever une taxe sur le logement provisoire (ou « taxe hôtelière »). Il est proposé que la Loi soit modifiée afin de supprimer cette exclusion.

Le pouvoir de prélever une taxe hôtelière serait aussi conféré aux municipalités à palier unique et de palier inférieur au moyen de modifications à la *Loi de 2001 sur les municipalités*.

Toutes les municipalités qui prélèveraient la taxe hôtelière et qui ont déjà établi un programme de frais de marketing des destinations seraient tenues de partager les revenus tirés de la taxe hôtelière avec les organismes touristiques sans but lucratif appropriés. Le montant partagé serait équivalent à celui des revenus générés par le programme de frais de marketing des destinations en place. Dans les municipalités qui n'ont pas établi un tel programme, au moins 50 % des revenus provenant de la taxe hôtelière seraient partagés avec l'organisme touristique régional de la municipalité ou un organisme touristique sans but lucratif.

Promouvoir le biodiesel renouvelable sur le marché du carburant coloré

L'Ontario s'est engagé à combattre le changement climatique, à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à effectuer la transition vers une économie sobre en carbone. Pour soutenir ces initiatives, la province propose des modifications qui permettraient d'offrir à plus grande échelle du biodiesel, une énergie renouvelable en remplacement des carburants fossiles, dans le cadre du programme de carburant coloré exonéré de taxe de l'Ontario.

Comparé au diesel, le biodiesel peut contribuer à une réduction des émissions de GES et procure aussi des avantages sur le plan de la santé et de la sécurité au travail, puisqu'il est moins inflammable. En outre, des études ont montré que l'utilisation de biodiesel dans un environnement professionnel peut avoir des retombées positives sur la qualité de l'air, comparativement au diesel.

À l'heure actuelle, la province autorise certaines entreprises à colorer le carburant. Le carburant coloré acheté auprès de ces entreprises, que l'on appelle préposés à la coloration inscrits, est exonéré de taxe et peut être utilisé uniquement aux fins précisées dans la *Loi de la taxe sur les carburants*.

Pour appuyer l'utilisation de carburants renouvelables comme le biodiesel, la province propose des modifications à la *Loi de la taxe sur les carburants* afin d'y ajouter une catégorie de préposés à la coloration inscrits qui auront le droit de colorer du biodiesel qui n'a pas été mélangé, confondu ou combiné avec un autre type de carburant. Les préposés à la coloration inscrits de la nouvelle catégorie ne seraient pas soumis aux exigences relatives au transport des carburants actuellement imposées à tous les préposés à la coloration inscrits. Cela permettrait ainsi à davantage d'entreprises d'offrir des produits de biodiesel coloré tout en aidant la province à effectuer la transition vers une économie sobre en carbone.

Renforcer le régime fiscal de l'Ontario

Le gouvernement prend des mesures pour renforcer l'intégrité du régime fiscal et faire en sorte que chacun paie sa juste part d'impôts et de taxes. Faisant fond sur les initiatives déjà en place, notamment celles visant à combattre l'économie souterraine, la province entreprendra un examen des politiques, de la législation et de l'administration de tous les impôts et taxes, y compris ceux qui sont partagés avec le gouvernement fédéral. Cet examen aura pour but de cerner et d'éliminer les échappatoires, d'affermir l'application des lois fiscales existantes et d'étendre les partenariats avec les autres entités gouvernementales telles que l'Agence du revenu du Canada. On procédera également à un examen des revenus tirés des entreprises publiques. Cette approche intégrée contribuera à accroître l'équité et l'efficacité du régime fiscal ainsi qu'à maintenir son intégrité.

Évitement de l'impôt sur le revenu des particuliers

Dans son budget de 2017, le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen des stratégies de planification fiscale faisant appel à des sociétés privées pour réduire de façon inappropriée l'impôt à payer de contribuables ayant un revenu élevé, comme le fractionnement du revenu entre les membres de la famille, la détention d'un portefeuille de placements passif dans une société privée ou la conversion du revenu régulier d'une société en gains en capital.

Dans le cadre de son examen visant à accroître l'intégrité des revenus, l'Ontario consacre des ressources spécialisées supplémentaires afin de cerner les échappatoires fiscales et mécanismes de planification fiscale sophistiqués, et y remédier. La province travaillera en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral pour protéger l'assiette fiscale commune et mettre un terme aux avantages fiscaux injustes.

Évitement de l'impôt-santé des employeurs

La *Loi sur l'impôt-santé des employeurs* renferme des mesures pour parer aux structures d'évitement fiscal en incorporant les règles régissant les sociétés associées de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) fédérale. L'application de ces règles fait en sorte qu'un groupe d'entités associées est traité comme une entreprise unique et tenu de partager la déduction accordée aux petites entreprises (DPE) et l'exemption de l'impôt-santé des employeurs (ISE). Ces mesures visent à prévenir l'évitement fiscal découlant de la multiplication artificielle d'un allégement destiné aux employeurs et aux entreprises de plus petite taille.

Le budget fédéral de 2016 comprenait de nouvelles mesures antiévitement visant à prévenir la multiplication de la DPE par l'entremise de certaines structures complexes. Dans le cadre de son engagement à accroître l'équité fiscale, le gouvernement propose d'adopter l'une de ces mesures en éliminant l'exemption de l'ISE pour tout employeur qui est membre désigné d'une société de personnes au sens de la LIR. Ce changement entrerait en vigueur à une date prescrite qui, au plus tôt, serait le 1er janvier 2018 afin de prévoir suffisamment de temps pour mener des consultations et obtenir une rétroaction.

L'Ontario examinera d'autres structures et mécanismes utilisés par certains employeurs pour éviter de payer l'ISE pour s'assurer que l'allégement au titre de l'ISE cible les plus petits employeurs. Le public aura l'occasion de faire des observations sur tout changement qui pourrait être proposé à la suite de cet examen.

Mesures de forme

Déclarants dans des administrations multiples

Le gouvernement propose l'adoption de changements afin de modifier la façon dont la surtaxe provinciale et la réduction de l'impôt sur le revenu de l'Ontario sont calculées pour les résidents de l'Ontario qui paient des impôts dans une autre province et les non-résidents qui paient des impôts en Ontario (qu'on appelle déclarants dans des administrations multiples). Ces changements visent à assurer le traitement uniforme de la surtaxe et de la réduction de l'impôt de l'Ontario pour les déclarants dans des administrations multiples et les autres déclarants. À l'heure actuelle, les montants de la surtaxe et de la réduction de l'impôt de l'Ontario des déclarants dans des administrations multiples ne reflètent pas de manière adéquate leur revenu total.

La surtaxe serait calculée en fonction du montant total de l'impôt ontarien sur le revenu imposable. Le montant total de l'impôt exigible, y compris la surtaxe, serait ensuite établi au prorata en fonction du pourcentage du revenu attribué à l'Ontario. Les montants de la réduction de l'impôt de l'Ontario seraient eux aussi établis au prorata en fonction du pourcentage du revenu attribué à la province. Ces changements entreraient en vigueur pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2016.

Section B : Tabac

Appuyer la stratégie Ontario sans fumée

L'Ontario a fait des progrès considérables en ce qui a trait à la stratégie Ontario sans fumée. Cependant, le tabagisme demeure la première cause de mortalité et de maladie évitables en Ontario.

Afin d'atteindre plus rapidement l'objectif que s'est fixé l'Ontario d'afficher le plus bas taux de tabagisme au Canada, la province augmentera la taxe sur le tabac de 10 $ par cartouche de 200 cigarettes sur trois ans, le rapprochant ainsi de celui de la moyenne nationale. Les taxes sur le tabac sont un moyen éprouvé d'encourager l'abandon et la prévention du tabagisme, et constituent un élément essentiel à l'obtention de résultats dans la lutte contre le tabagisme. Cette approche remplacera les augmentations indexées à l'inflation annoncées dans le budget de l'année dernière.

La première augmentation entrera en vigueur à 0 h 01 le 28 avril 2017 et fera passer le taux de la taxe sur le tabac de 15,475 à 16,475 cents par cigarette ou gramme de tabac pour les produits autres que les cigares. En 2018 et 2019, la taxe sur le tabac sera haussée de 2 cents supplémentaires par cigarette ou gramme de tabac chaque année.

Les grossistes de produits du tabac qui ne perçoivent pas la taxe sur le tabac sont tenus d'effectuer un inventaire de tous les produits du tabac (à l'exception des cigares) qu'ils ont en leur possession à la fin du 27 avril 2017 et de remettre au ministère des Finances la taxe supplémentaire exigible sur leurs stocks.

Le gouvernement est conscient que les politiques de lutte contre le tabagisme peuvent être contrecarrées par la vente de tabac non réglementé et prendra d'autres mesures pour remédier à ce problème. Veuillez vous reporter à la section A du chapitre VI, *Réorganiser le gouvernement pour assurer la viabilité et l'équité,* pour des précisions sur la lutte contre le tabac non réglementé.

Section C : Renforcer le régime ontarien d'évaluation et d'impôts fonciers

Renforcer la gouvernance de la Société d'évaluation foncière des municipalités

Le gouvernement continue d'améliorer la gouvernance du conseil d'administration de la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC) afin de soutenir l'excellence dans la prestation de services d'évaluation et de veiller à l'obligation serrée de rendre des comptes aux parties prenantes.

S'appuyant sur des améliorations annoncées dans le budget de 2016, le gouvernement propose d'élargir l'admissibilité des membres au conseil d'administration de la MPAC en incluant les anciens représentants municipaux. Conformément aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance de conseil d'administration, le gouvernement rajusterait la taille du conseil d'administration de la MPAC, pour le ramener de 15 à 13 membres.

Le gouvernement entend continuer de mener des consultations pour trouver d'autres moyens d'améliorer la gouvernance du conseil d'administration de la MPAC.

Mesures touchant l'impôt foncier

Moderniser l'imposition foncière des emprises de chemin de fer

Comme elle l'a annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016*, la province a lancé un examen de l'imposition foncière des emprises de chemin de fer en réponse aux demandes des municipalités.

Dans le cadre de cet examen, la province a tenu des consultations avec des représentants des municipalités et de l'industrie ferroviaire. En s'appuyant sur ces consultations, le gouvernement prend des mesures pour répondre à trois grandes préoccupations soulevées, qui touchent l'indexation des taux, la variation des taux et l'incidence sur les chemins de fer d'intérêt local.

TABLEAU 7.1 Mesures proposées pour moderniser l'imposition des emprises de chemin de fer

Problèmes clés	Mesures proposées pour 2017
1. Indexation des taux : Les municipalités se disent préoccupées par le fait que les taux d'imposition foncière des emprises de chemin de fer n'ont pas été mis à jour depuis la fin des années 1990.	À compter de 2017, les taux d'imposition foncière des emprises de chemin de fer seront révisés pour refléter la variation annuelle moyenne en pourcentage des taxes sur les propriétés commerciales. Cela signifie que les taux d'impôt foncier municipaux augmenteront d'environ 6 $ par acre en 2017.
2. Variation des taux : Les municipalités ont également fait part de leurs inquiétudes sur l'importante variation dans les taux d'imposition foncière des emprises de chemin de fer observée dans l'ensemble de la province, le taux le plus faible étant environ le vingtième du taux le plus élevé.	La province commencera à corriger les inégalités entre les taux en portant les taux d'imposition foncière des emprises de chemin de fer les plus faibles à un minimum de 80 $ par acre en 2017. À l'heure actuelle, le taux le plus faible est d'environ 35 $ par acre.
3. Chemins de fer d'intérêt local : L'industrie ferroviaire se dit inquiète des répercussions de hausses éventuelles de l'imposition foncière des chemins de fer d'intérêt local.	La province reconnaît les enjeux auxquels font face les chemins de fer d'intérêt local et en tiendra compte au moment d'établir les taux.

Pour 2018 et les années suivantes, le gouvernement continuera de rajuster les taux afin de réagir à ces problèmes clés. La province est résolue à moderniser le système d'imposition foncière des emprises de chemin de fer et demeure ouverte à d'autres commentaires des intéressés.

Encourager les activités agro-alimentaires à petite échelle dans les exploitations agricoles

Dans le cadre des efforts que mène la province pour favoriser la croissance des emplois dans le secteur agricole et soutenir les économies rurales, on a entrepris un examen du régime des impôts fonciers applicable aux activités agricoles de transformation et de commercialisation à petite échelle, réalisées dans les exploitations agricoles.

À la suite de discussions tenues avec des représentants municipaux et des organismes agricoles, le gouvernement présente un cadre législatif qui donnerait aux municipalités la latitude voulue pour réduire les taux d'impôts fonciers applicables aux activités de transformation et de commercialisation à valeur ajoutée à petite échelle admissibles, réalisées dans les exploitations agricoles. À l'heure actuelle, ces activités sont imposées aux taux des biens commerciaux ou des biens industriels. Selon les modifications proposées, une partie de l'évaluation relative aux activités de transformation et de commercialisation à valeur ajoutée pourrait être imposée par la municipalité à un taux réduit.

Cette mesure vise à fournir un traitement des impôts fonciers viable aux agriculteurs qui diversifient leurs activités en s'engageant dans des activités de transformation ou de vente au détail à petite échelle, qui sont considérées comme le prolongement direct de leur exploitation agricole.

Mise en oeuvre de la réforme de l'impôt foncier provincial

Le gouvernement maintient son engagement à mettre en oeuvre sa réforme de l'impôt foncier provincial (IFP) et d'établir un régime d'IFP plus moderne et équitable. En tablant sur les changements annoncés dans le budget de 2015 et dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2016*, le gouvernement déposera des modifications législatives pour continuer à soutenir une imposition et un financement des services dans le Nord plus équitables.

Assurer le maintien de l'intégrité des revenus tirés de l'impôt foncier aux fins scolaires

Dans le budget de 2016, le gouvernement annonçait un rajustement du calcul du taux d'impôt foncier applicable à l'impôt scolaire tenant compte des modifications actuelles et historiques à l'évaluation foncière pendant l'année, en raison, par exemple, de pertes découlant d'appels relatifs aux évaluations. Ce rajustement de forme garantit que les municipalités et la province peuvent gérer les effets involontaires de modifications particulières apportées pendant l'année à l'évaluation foncière, et favorise le maintien de l'intégrité des revenus tirés de l'impôt foncier aux fins scolaires.

Conformément à ce qui avait été annoncé dans le budget de 2016, la province maintiendra le rajustement du taux de l'impôt foncier aux fins scolaires en 2017 afin d'assurer la continuité de l'intégrité des revenus tirés de cet impôt, qui contribuent à financer les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario.

La part des dépenses d'éducation financée par l'impôt foncier a diminué, passant de près de 44 % en 1998-1999 à 27 % aujourd'hui. La province continuera à surveiller l'impôt foncier aux fins scolaires pour s'assurer que les revenus tirés de cet impôt contribuent à financer le système d'éducation de façon adéquate.

Résumé des mesures

TABLEAU 7.2 Mesures fiscales
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Combattre l'évitement fiscal et améliorer l'efficience			
Évitement de l'impôt-santé des employeurs	–	3	3
Harmonisation avec les mesures fiscales fédérales	35	95	85
Autres mesures			
Abaisser les coûts de transport en commun pour les personnes âgées*	(10)	(10)	(10)
Promouvoir le biodiesel renouvelable sur le marché du carburant coloré	–	–	–
Mesures de forme			
Déclarants dans des administrations multiples	15	15	15
Appui à la stratégie Ontario sans fumée			
Taxe sur le tabac	40	135	215
Total	**75**	**235**	**305**

Nota : Les chiffres indiquent des hausses de revenus du gouvernement. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le tiret (–) indique un montant nul, un petit montant (moins de 1 million de dollars) ou un montant indéterminé.

L'incidence fiscale de la mesure touchant « l'évitement de l'impôt-santé des employeurs » suppose que la date d'entrée en vigueur sera le 1er janvier 2018.

*Cette mesure représente une nouvelle charge du gouvernement.

Modifications de forme

Dans le but d'améliorer l'efficacité administrative, de mieux appliquer la loi, de maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal et du système de perception des revenus de l'Ontario, de clarifier les lois et d'assouplir les règlements afin de préserver l'intention des politiques, on proposera des modifications à diverses lois, dont plusieurs administrées par le ministre des Finances.

De plus, dans le but d'améliorer l'efficacité administrative, de mieux appliquer la loi ainsi que de clarifier les lois et d'assouplir les règlements afin de préserver l'intention des politiques, on proposerait des modifications à d'autres lois, notamment les suivantes :

Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public

Loi de 2006 sur la cité de Toronto

Loi de 1998 sur l'électricité

Loi sur le droit de la famille

Loi sur l'administration financière

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Loi de 2001 sur les municipalités

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée

Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers

Loi sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel

Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

Loi de 2000 sur le contenu et l'étiquetage du vin

Autres initiatives législatives

Voici les autres initiatives législatives proposées :

- Une modification à la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public* supprimerait dans la définition de microbrasserie la disposition selon laquelle une microbrasserie ne peut pas fabriquer de la bière pour un fabricant de bière. On propose aussi une modification corrélative afin de préciser que la bière fabriquée par une microbrasserie pour un fabricant de bière est assujettie au taux de taxe applicable au fabricant de bière.
- Une nouvelle loi reconnaîtrait la fusion de trois organismes comptables en Ontario, qui exercent dorénavant leurs activités sous le nom de Chartered Professional Accountants of Ontario (CPA Ontario). Le projet de loi définirait la structure de gouvernance et de surveillance pour l'exploitation de CPA Ontario et abrogerait les lois qui régissaient les trois précédents organismes de comptabilité : la *Loi de 2010 sur les comptables généraux accrédités*, la *Loi de 2010 sur les comptables en management accrédités* et la *Loi de 2010 sur les comptables agréés*. Des modifications corrélatives seraient apportées à diverses autres lois.
- Des modifications pour mettre à jour les lois sur les valeurs mobilières de façon à : prévoir une cause d'action civile pour les dénonciateurs s'ils font l'objet de représailles en violation du droit des valeurs mobilières ou des contrats à terme; protéger les commissaires, les gestionnaires et les employés de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) pour qu'ils ne soient pas contraints à témoigner ou à fournir des preuves dans les instances civiles; autoriser la réglementation des opérations des agences de traitement de l'information; conférer le pouvoir d'exiger le dépôt électronique des demandes à la CVMO en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*; assurer la réglementation adéquate des entités assumant les fonctions d'agence de compensation; autoriser les ordonnances d'interdiction d'opérations et exiger la reconnaissance des agences de compensation aux termes de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*. Le gouvernement envisage aussi de modifier les lois afin d'assurer la stabilité du système financier, notamment en élargissant les pouvoirs de collecte de données dans le but de surveiller le risque systémique.
- Des modifications à la *Loi sur les personnes morales* pour permettre à la compagnie de réassurance du réseau des sociétés mutuelles d'assurance agricole de l'Ontario d'étendre et de diversifier ses activités. Ces modifications, si elles étaient adoptées, autoriseraient la compagnie Farm Mutual Reinsurance Plan à offrir des services d'assurance aux particuliers et aux entreprises, en sus de ses activités de réassurance.
- Des modifications à la *Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne* visant à réformer la Commission de règlement des griefs (CRG) par l'élimination des vice-présidents du processus de nomination par décret, ce dernier étant remplacé par un processus établissant une liste de médiateurs-conciliateurs pour juger les affaires devant la CRG; les modifications prévoiraient également la rémunération des médiateurs-conciliateurs de la liste, à des taux qui seraient fixés par la Couronne et les organisations syndicales; d'autres modifications connexes seraient proposées pour tenir compte des pratiques opérationnelles et du rôle actuels du CRG.
- Des modifications à la *Loi de 1998 sur l'électricité* concernant l'application des paiements tenant lieu d'impôts fédéral et provincial en réduction de l'impôt sur les transferts dont un contribuable est redevable.

- Des modifications à la *Loi sur l'administration financière* afin d'améliorer l'administration de l'article 28, notamment en prévoyant des changements possibles à l'application de ses dispositions.
- Des modifications à la *Loi sur la prévention des incendies de forêt* pour permettre de mieux recouvrer les coûts dus aux incendies auprès des parties responsables, notamment des compagnies de chemin de fer. Les modifications augmenteraient également le montant des amendes imposées en cas d'infraction.
- Une modification à la *Loi de la taxe sur les carburants* pour permettre au ministre de prescrire d'autres conditions que devront respecter les auteurs d'une demande de certificat d'inscription à titre de préposé à la coloration.
- Des modifications à la *Loi de 2015 sur la Société ontarienne de gestion des placements* de façon à fournir une flexibilité accrue à une nouvelle structure d'attribution des voix pour les membres de la Société ontarienne de gestion des placements et à ajuster la durée des mandats de ses administrateurs.
- Des modifications à la *Loi sur les droits de cession immobilière* pour limiter la capacité des acheteurs d'un premier logement admissibles de demander un remboursement pour la part détenue par leur conjoint, lorsque celui-ci n'est pas un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada.
- Des modifications à la *Loi sur les droits de cession immobilière* pour abroger toutes les dispositions concernant le Régime d'épargne-logement de l'Ontario (RELO). Cela donnerait lieu au transfert de la disposition sur l'« infraction » aux termes du RELO à celle sur les accédants à la propriété. Le montant de la pénalité prévue aux termes de la disposition sur l'« infraction » serait également haussé, passant de 2 000 $ à 4 000 $.
- Des modifications à la *Loi sur les droits de cession immobilière* pour ajouter une disposition en vertu de laquelle le montant d'un remboursement ou d'une remise indûment obtenus est considéré comme exigible à la date à laquelle le contribuable a reçu le remboursement ou la remise.
- Des modifications à la *Loi sur le ministère des Richesses naturelles* pour remplacer l'organisme juridictionnel, actuellement connu sous le nom de commissaire aux mines et aux terres, par l'organisme rebaptisé Tribunal des mines et des terres, et des modifications corrélatives à d'autres lois.
- Des modifications à la *Loi sur le ministère du Revenu* pour assurer la cohérence dans l'administration, améliorer l'efficacité et aider au recouvrement de l'argent dû à l'Ontario. Lorsque les débiteurs omettent de payer ou de prendre des dispositions pour le remboursement de leurs dettes non fiscales, ces modifications, si elles étaient adoptées, permettraient à la province d'utiliser des outils de recouvrement améliorés, tels que des saisies-arrêts, mandats et privilèges, contre les dettes, notamment celles qui existaient avant l'entrée en vigueur des modifications.
- Des modifications à la *Loi sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel* pour permettre que les projets prescrits de stockage d'énergie par air comprimé et que d'autres substances prescrites, qui seraient injectées ou stockées dans des formations souterraines, ou extraites de celles-ci, soient régis par la Loi. Les modifications proposées moderniseraient également la protection de responsabilité offerte aux employés et aux agents de la Couronne.

- Des modifications à la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier* pour permettre à Infrastructure Ontario de maintenir les ententes de prêt avec les sociétés locales de distribution (SLD) qui, suivant la fusion avec d'autres SLD, continuent à appartenir à une municipalité dans une proportion d'au moins 90 %.
- Des modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* afin de faciliter encore davantage le processus pour les employeurs du secteur public qui souhaitent fusionner leurs régimes de retraite à employeur unique (RREU) à un régime de retraite conjoint (RRC) existant.
- Des modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* en ce qui a trait aux obligations de la société U.S. Steel Canada en regard de la capitalisation des régimes de retraite dont elle est le répondant et au Fonds de garantie des prestations de retraite. Ces modifications viseraient à faciliter la restructuration de U.S. Steel Canada aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) afin d'obtenir la meilleure issue possible pour les participants aux régimes et les autres parties prenantes dans les circonstances.
- Des modifications à la *Loi sur les courtiers d'assurances inscrits* pour veiller à ce qu'elle réponde aux normes courantes et qu'elle protège bien les consommateurs ontariens, notamment en exigeant que les audiences disciplinaires soient publiques, en permettant la poursuite des procédures disciplinaires lorsqu'un membre démissionne et en renforçant la capacité d'application de la loi, entre autres en permettant aux Courtiers d'assurances inscrits de l'Ontario d'imposer des pénalités administratives.
- Une modification visant à clarifier la capacité d'un conjoint divorcé à prétendre à un soutien financier de la succession d'un ex-conjoint en vertu de la *Loi portant sur la réforme du droit des successions* par suite de récentes modifications apportées à la *Loi de 2016 sur l'égalité de toutes les familles (modifiant des lois en ce qui concerne la filiation et les enregistrements connexes).*
- Une modification à la *Loi de 2007 sur les impôts* pour s'accorder sur les modifications apportées par le gouvernement fédéral à la déduction accordée aux petites entreprises, qui réduirait le plafond des affaires provincial d'une société du même montant que la réduction du plafond des affaires fédéral. Cela s'appliquerait, sous certaines conditions, aux sociétés ayant attribué une partie de leur plafond des affaires à une autre société.
- Une modification à la *Loi de 2007 sur les impôts* qui permettrait d'énumérer, directement dans la loi, les productions non autorisées à recevoir le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques. Cela permettrait de maintenir la position de longue date de la province selon laquelle les émissions-débats sont inadmissibles aux crédits d'impôt pour production cinématographique et télévisuelle, comme il a été annoncé le 11 janvier 2017.
- Des modifications à la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* concernant le stress mental chronique lié au travail, l'indemnisation des travailleurs et l'indexation, ainsi que la conformité des activités et le pouvoir d'élaboration de politiques de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Graphique 1.1 : Retour de l'Ontario à l'équilibre budgétaire

Ce graphique à barres indique les déficits réels enregistrés de 2009-2010 à 2015-2016 comparativement aux déficits prévus pour cette période, ainsi que les perspectives fiscales pour la période allant de 2016-2017 à 2019-2020.

Dans le document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2009, on prévoyait pour l'Ontario un déficit de 24,7 milliards de dollars pour 2009-2010. Or, le déficit réel pour 2009-2010 a été de 19,3 milliards de dollars.

Dans le Budget de 2010, les déficits prévus pour l'Ontario étaient de 19,7 milliards de dollars en 2010-2011, de 17,3 milliards de dollars en 2011-2012, de 15,9 milliards de dollars en 2012-2013 et de 13,3 milliards de dollars en 2013-2014. Les déficits réels ont été de 14,0 milliards de dollars en 2010-2011, de 13,0 milliards de dollars en 2011-2012, de 9,2 milliards de dollars en 2012-2013 et de 10,5 milliards de dollars en 2013-2014.

Dans le Budget de 2014, le déficit prévu pour 2014-2015 était de 12,5 milliards de dollars. Le déficit réel a été de 10,3 milliards de dollars.

Dans le Budget de 2015, le déficit prévu pour 2015-2016 était de 8,5 milliards de dollars. Le déficit réel a été de 3,5 milliards de dollars.

Dans le Budget de 2016, le déficit prévu pour 2016-2017 était de 4,3 milliards de dollars.

Le gouvernement prévoit provisoirement un déficit de 1,5 milliard de dollars pour 2016-2017 et des budgets équilibrés de 2017-2018 à 2019-2020.

Graphique 1.2 : Ratio de la dette nette au PIB

Ce graphique linéaire montre le ratio de la dette nette au PIB en Ontario pour les années allant de 1990-1991 à 2019-2020.

Le ratio de la dette nette au PIB a atteint un point culminant de 39,1 % en 2014-2015 et il diminue depuis. Selon les prévisions, il devrait être de 37,8 % en 2016-2017, de 37,5 % en 2017-2018, de 37,3 % en 2018-2019 et de 37,2 % en 2019-2020.

Graphique 1.3 : La hausse de la dette nette après l'équilibre découle uniquement des investissements dans les immobilisations

Ce graphique à barres indique les facteurs de croissance de la dette pour les années allant de 2008-2009 à 2019-2020.

Entre 2008-2009 et 2016-2017, le gros de l'augmentation en pourcentage de la dette nette a été causé par le déficit et pour le reste, par les investissements en immobilisations. Dès le retour à un budget équilibré en 2017-2018 et par la suite, toute croissance de la dette nette découlera entièrement des investissements en immobilisations.

Graphique 1.4 : L'économie ontarienne croît plus vite que celle du G7

Ce graphique à barres affiche la variation annuelle moyenne en pourcentage du PIB réel de tous les pays du G7 et de l'Ontario pour la période de 2014 à 2016. La variation du PIB réel pour ces territoires est la suivante : Italie + 0,6 %, Japon + 0,8 %, France + 1,0 %, Canada + 1,6 %, Allemagne + 1,7 %, États-Unis + 2,2 %, Royaume-Uni + 2,4 % et Ontario + 2,6 %.

Graphique 1.5 : Emplois créés depuis juin 2009 : en majorité des emplois à plein temps dans le secteur privé

Ce graphique linéaire montre l'évolution de l'emploi en Ontario de 2008 à 2017. Depuis le creux de la récession en juin 2009, près de 700 000 emplois ont été créés en Ontario. Il s'agit pour la majorité de postes à temps plein dans le secteur privé. Les graphiques circulaires fournissent plus de détails. Par exemple, depuis juin 2009, au plus fort de la récession, plus de 678 800 des nouveaux emplois (98 %) étaient des postes à temps plein, desquels 503 600 (73 %) ont été créés dans le secteur privé. Par ailleurs, 538 900 emplois ont été créés dans des industries offrant une rémunération au-dessus de la moyenne.

Graphique 1.6 : L'Ontario est un marché d'exportation clé pour les États-Unis

Ce graphique montre tous les États américains pour lesquels l'Ontario est le premier ou le deuxième marché en importance pour les exportations internationales de marchandises en 2016. Ainsi l'Ontario était le premier marché d'exportation pour 20 États, soit l'Alabama, l'Arkansas, la Georgie, l'Indiana, le Kentucky, le Maryland, le Michigan, le Mississippi, le Missouri, le New Jersey, New York, la Caroline du Nord, le Dakota du Nord, l'Ohio, l'Oklahoma, la Pennsylvanie, le Tennessee, la Virginie-Occidentale et le Wisconsin. En outre, il était aussi le deuxième marché d'exportation en 2016 pour le Colorado, l'Illinois, l'Iowa, le Kansas, le Minnesota, le Nevada, le Rhode Island et le Dakota du Sud.

Graphique 1.7 : Le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Ontario est compétitif à l'échelle internationale

Ce graphique à barres indique qu'en 2017, le taux d'imposition général combiné (fédéral-provincial) sur le revenu des sociétés de l'Ontario (26,5 %) est bien en deçà du taux moyen équivalent en vigueur aux États-Unis (38,9 %) et inférieur au taux moyen des pays du G7 (30,8 %). Ce taux d'imposition sur le revenu des sociétés est également plus faible que la moyenne canadienne (27,0 %) et est concurrentiel avec le taux moyen des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (24,6 %).

Graphique 1.8 : La croissance de l'Ontario continuera de dépasser celle du Canada

Ce graphique à barres affiche la variation en pourcentage du PIB réel de l'Ontario et du Canada pour les années allant de 2003 à 2020. De 2003 à 2013, la croissance annuelle moyenne de l'Ontario (1,3 %) a été inférieure à la moyenne annuelle canadienne (1,9 %). Par contre, 2014 à 2016, son taux de croissance annuel moyen estimatif (2,6 %) était supérieur à la moyenne nationale (1,6 %). En se basant sur la croissance moyenne du secteur privé, on prévoit que le taux de croissance annuel moyen de l'Ontario (2,1 %) devrait continuer à dépasser le taux de croissance canadien prévu (1,9 %) pour la période de 2017 à 2020.

Graphique 2.1 : Rendre les frais de scolarité plus abordables : Jacqueline, au collège – Vit chez ses parents

Ce résumé graphique présente un scénario révélateur comparant l'aide financière que reçoit Jacqueline, une étudiante au collège vivant chez ses parents, avant et après la mise en oeuvre complète des réformes du RAFEO. En supposant un revenu familial de 40 000 $ par année pour une famille de quatre personnes, Jacqueline recevrait 5 914 $ en aide totale du RAFEO, dont 2 771 $ en subventions non remboursables en 2015-2016. En 2018-2019, Jacqueline recevrait 6 539 $ en aide totale du RAFEO, dont 4 528 $ en subventions non remboursables, ce qui représente une augmentation considérable des subventions non remboursables pour payer ses frais de scolarité. Le scénario suppose que Jacqueline paie des frais de scolarité collégiaux ordinaires de 2 768 $ en 2015-2016 et de 3 026 $ en 2018-2019.

Graphique 2.2 : Rendre les frais de scolarité plus abordables : Jérôme, à l'université – Ne vit plus chez ses parents

Ce résumé graphique présente un scénario révélateur comparant l'aide financière que reçoit Jérôme, un étudiant universitaire en arts et science ne vivant plus chez ses parents, avant et après la mise en oeuvre complète des réformes du RAFEO. En supposant un revenu familial de 80 000 $ par année pour une famille de quatre personnes, Jérôme recevrait 11 744 $ en aide totale du RAFEO, dont 4 344 $ en subventions non remboursables en 2015-2016. En 2018-2019, Jérôme recevrait 15 236 $ en aide totale du RAFEO, ce qui représente une aide significativement plus élevée comprenant une augmentation des subventions non remboursables, lesquelles passent à 6 226 $. Bien qu'une contribution des parents de Jérôme ait été requise en 2015-2016, elle ne le serait pas en 2018-2019. Le scénario suppose que Jérôme paie des frais de scolarité moyens en arts et sciences de 6 160 $ en 2015-2016 et de 6 712 $ en 2018-2019.

Graphique 2.3 : La RGT dépasse d'autres villes quant à la hausse des prix

Ce graphique à barres montre le prix de revente d'un logement moyen dans 10 régions de l'Ontario ainsi que la moyenne provinciale pour 2015 et 2016. Il montre aussi la variation en pourcentage des prix de revente d'un logement moyen pour 2016. En 2016, la hausse du prix de revente moyen d'un logement est allée de 1,0 % à Thunder Bay à 17,3 % dans la région du grand Toronto. Dans l'ensemble de l'Ontario, le prix de revente moyen d'un logement a augmenté de 15,3 % en 2016.

Graphique 3.1 : Soutien offert de la petite enfance à l'âge adulte

Ce résumé graphique décrit les investissements et initiatives d'envergure du gouvernement de l'Ontario pour soutenir les apprenants de la petite enfance à l'âge adulte, notamment les suivants :

pour les moins de 6 ans : un cadre révisé de développement de la petite enfance et des services de garde ainsi qu'un soutien pour l'accès de 100 000 enfants de plus à des services de garde agréés de qualité et abordables;

pour les 6 à 13 ans : une augmentation des programmes avant et après les heures d'école pour les enfants de 6 à 12 ans ainsi que 60 minutes par jour consacrées à l'enseignement efficace des mathématiques;

pour les 13 à 18 ans : la possibilité pour les élèves de concentrer leur apprentissage dans un secteur économique grâce au programme de la Majeure Haute Spécialisation ainsi que le développement amélioré des compétences en mathématiques et en littératie financière;

pour les 15 à 29 ans : la Stratégie ontarienne de démarrage de carrière, les services d'Emploi Ontario et les soutiens à l'apprentissage;

pour les 18 ans et plus : un nouveau RAFEO qui exempte des frais de scolarité plus de 210 000 étudiantes et étudiants, des cours de formation en ligne offerts par l'entremise de eCampusOntario ainsi que plus d'occasions de préparation à l'emploi offrant un apprentissage pratique.

Graphique 3.2 : Investissements importants dans l'infrastructure

Ce graphique illustre les investissements dans l'infrastructure que la province a faits récemment ou qu'elle prévoit faire. L'Ontario a investi 11 milliards de dollars en 2014-2015, 11 milliards de dollars en 2015-2016 et 12 milliards de dollars en 2016-2017 (chiffres provisoires).

L'Ontario prévoit investir environ 156 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années, ou plus de 190 milliards de dollars sur une période de 13 ans à compter de 2014 2015.

Ces chiffres excluent les investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles.

Les engagements mis à jour de la province de faire des investissements considérables dans l'infrastructure d'environ 156 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années comprennent les suivants :

- 56 milliards de dollars dans les transports en commun;
- 26 milliards de dollars dans les routes;
- plus de 20 milliards de dollars dans les subventions d'immobilisations pour les hôpitaux;
- près de 16 milliards de dollars dans les subventions d'immobilisations aux conseils scolaires.

Graphique 3.3 : Impact économique du plan d'infrastructure du gouvernement de l'Ontario

Ce graphique illustre les retombées économiques à long terme des investissements faits dans le cadre du plan d'infrastructure de la province échelonné sur 10 ans, soit de 2016-2017 à 2025-2026. Il indique également les dépenses courantes que prévoit par la suite engager le gouvernement jusqu'en 2050 afin de maintenir le niveau de service des biens construits dans le cadre du plan de 10 ans. Les retombées sont mesurées en dollars constants de 2015 et selon la valeur actualisée nette pour assurer la compatibilité des données durant toute la période entre 2016 et 2050. On s'attend à ce que le PIB réel de l'Ontario puisse augmenter de 925 milliards de dollars à long terme à la suite de l'investissement total de 155 milliards de dollars faits dans l'infrastructure. Ce dernier montant inclut les dépenses engagées dans le cadre du plan d'infrastructure de l'Ontario de 2016-2017 à 2025-2026, ainsi que les dépenses courantes pour le maintien du niveau de service des biens construits dans le cadre du plan de 10 ans. Ces chiffres supposent que les entreprises pourront pleinement tirer parti des gains de productivité découlant du plan d'infrastructure.

Graphique 3.4 : L'Ontario est parmi les chefs de file de l'investissement en capital-risque

Ce graphique indique les investissements de capital-risque totaux en Ontario (1,8 milliard de dollars) en 2016. Il indique également les investissements de capital-risque totaux au Québec (1,1 milliard de dollars) et en Colombie-Britannique (478 millions de dollars) ainsi qu'un chiffre global pour ceux faits dans le reste du Canada (270 millions de dollars). Le graphique présente aussi les investissements de capital-risque dans certains États américains, soit le Texas (1,7 milliard de dollars), la Floride (1,6 milliard de dollars), Washington (1,2 milliard de dollars) et l'Illinois (1,2 milliard de dollars).

Graphique 3.5 : Alléger le fardeau administratif des entreprises de l'Ontario est un élément clé du plan du gouvernement pour créer des emplois et faire croître l'économie

Ce graphique illustre les initiatives du gouvernement en vue de réduire les formalités administratives, soit :

- le dépôt de la *Loi de 2017 sur l'allègement du fardeau réglementaire*, laquelle apporte 150 changements législatifs pour faire économiser aux entreprises jusqu'à 31 millions de dollars et leur éviter des coûts allant jusqu'à 200 millions de dollars;
- l'outil en ligne du Défi pour la réduction des formalités administratives de l'Ontario qui, au cours des deux prochaines années, facilitera les activités des entreprises dans six secteurs industriels, soit la fabrication des pièces d'automobile, la transformation des aliments, les services financiers, les mines, la fabrication de produits chimiques et la foresterie.

En outre, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a mis l'Ontario en nomination pour le prix Coupe-paperasse d'or trois années consécutives, en reconnaissance des efforts déployés pour faire de la province un endroit où l'on peut faire des affaires plus facilement.

Graphique 3.6 : L'Ontario exporte vers de nouveaux marchés

Ce graphique à barres verticales doubles indique la part des exportations de marchandises de l'Ontario vers les États-Unis, l'Union européenne, Hong Kong, le Japon, la Chine et le Mexique en 2006 et en 2016. En 2006, la part des exportations totales de l'Ontario vers chacun de ces pays était la suivante : 86,5 % vers les États-Unis, 6,2 % vers l'Union européenne, 1,1 % vers le Mexique, 0,7 % vers la Chine, 0,6 % vers le Japon et 0,3 % vers Hong Kong. En 2016, la part des exportations totales de l'Ontario vers chacun de ces pays était la suivante : 80,9 % vers les États-Unis, 9,7 % vers l'Union européenne, 1,7 % vers le Mexique, 1,4 % vers la Chine, 0,9 % vers le Japon et 0,5 % vers Hong Kong.

Graphique 3.7 : Utilisation prévue des sommes tirées des quotas d'émission

Ce graphique illustre la façon dont seront investies les sommes tirées des quotas d'émission.

Les sommes recueillies devraient s'élever à 1,8 milliard de dollars en 2017-2018 et à 1,4 milliard de dollars annuellement à compter de 2018-2019.

Conformément à la loi, toutes les sommes recueillies doivent servir à des initiatives raisonnablement susceptibles de réduire les gaz à effet de serre ou d'en favoriser la réduction.

Les secteurs d'investissement prioritaires en vue de soutenir la réduction des émissions de GES sont les suivants :

- soutenir les ménages et les entreprises grâce à un investissement prévu d'approximativement 800 millions de dollars en 2017-2018;
- promouvoir les véhicules électriques grâce à un investissement prévu d'approximativement 90 millions de dollars en 2017-2018;
- collaborer avec les gouvernements et renforcer les partenariats grâce à un investissement prévu d'approximativement 55 millions de dollars en 2017-2018;
- moderniser le transport collectif et actif grâce à un investissement prévu d'approximativement 420 millions de dollars en 2017-2018;
- accroître la recherche-développement grâce à un investissement prévu d'approximativement 20 millions de dollars en 2017-2018;

- préserver l'agriculture, les terres et les forêts grâce à un investissement prévu d'approximativement 5 millions de dollars en 2017-2018;
- mettre en oeuvre les initiatives du Fonds d'investissement vert et réaliser d'autres investissements d'approximativement 410 millions de dollars en 2017-2018.

Les investissements prévus sont fonction de la disponibilité des sommes tirées du produit des quotas d'émission.

Graphique 3.8 : Revenu de retraite découlant de la bonification du Régime de pensions du Canada

Ce graphique illustre le revenu de retraite futur qu'un travailleur recevra du Régime de pensions du Canada (RPC) bonifié selon un niveau de cotisations quotidien donné.

Un travailleur gagnant 40 000 $ par année cotisera 1 $ par jour pour recevoir 3 222 $ de plus par année grâce à la bonification du RPC. Ce montant s'ajoutera au revenu de 9 671 $ versé par le RPC dans sa forme actuelle.

Le calcul de la prestation suppose que le travailleur cotisera pendant au moins 40 ans en touchant des revenus annuels constants de 40 000 $ (avant impôts) et qu'il commencera à recevoir les prestations à l'âge de 65 ans. Tous les chiffres sont arrondis et exprimés en dollars de 2017.

Graphique 4.1 : Projets hospitaliers terminés et en cours

Cette carte indique les projets d'infrastructures de santé qui sont terminés, en construction ou en planification, partout en Ontario.

Graphique 4.2 : Exemples d'écoles en construction ou qui ouvriront leurs portes en 2017-2018

Ce graphique présente des exemples d'écoles qui étaient en construction ou qui ont ouvert leurs portes en 2017-2018.

Graphique 4.3 : Instituts autochtones de formation et d'éducation postsecondaire situés en Ontario

Cette carte indique où se trouvent dans la province les 12 campus principaux ou satellites des neuf instituts autochtones.

Graphique 4.4 : Investissements dans les réseaux de transport en commun et les systèmes de transport au cours des 10 prochaines années

Ce graphique illustre les investissements en infrastructure récents et prévus par la province. L'Ontario prévoit investir environ 84 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années dans le secteur des transports, notamment 56 milliards de dollars pour le transport en commun et 26 milliards de dollars pour les routes.

Graphique 4.5 : Réponse de l'Ontario à la crise mondiale des réfugiés

Ce graphique résume la réponse du gouvernement de l'Ontario depuis septembre 2015 afin d'aider les réfugiés à s'établir dans les collectivités de la province et à entrer sur le marché du travail.

Graphique 5.1 : Soutien provincial continu et accru aux municipalités

Ce graphique à barres montre la croissance du soutien permanent aux municipalités de 2003 à 2018. En 2003, le montant versé aux municipalités s'élève à 1,1 milliard de dollars. Ce soutien a augmenté chaque année et on prévoit qu'il atteindra 4,2 milliards de dollars en 2018.

Graphique 5.2 : Contribution nette au Programme de péréquation, 2017-2018

Ce graphique montre qu'en 2017-2018, l'Ontario devrait être le plus grand contributeur net au Programme de péréquation, versant une contribution nette de 5,7 milliards de dollars. La province est suivie de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador. Toutes les autres provinces reçoivent du programme des paiements supérieurs à ce que leurs contribuables y versent par l'entremise de l'impôt fédéral.

Graphique 5.3 : L'économie de l'Ontario se raffermit par rapport à la moyenne canadienne

Ce graphique montre le Produit intérieur brut (PIB) par habitant annuel de l'Ontario en pourcentage du PIB national par habitant de 2012 à 2016. Entre 2012 et 2015, le PIB par habitant de l'Ontario est inférieur à la moyenne nationale du PIB par habitant. En 2016, cependant, le PIB par habitant de la province dépasse celui du Canada.

Graphique 6.1 : Tendances des règlements salariaux dans les secteurs public et privé de l'Ontario

Ce graphique linéaire montre les augmentations salariales moyennes qui ont été négociées dans le secteur public provincial, le secteur public municipal, le secteur public fédéral en Ontario et le secteur privé, en trois périodes, soit d'avril 2010 à juillet 2012, de juillet 2012 à avril 2015 et d'avril 2015 à mars 2017. Les augmentations salariales moyennes dans le secteur public provincial ont connu une baisse marquée, passant de 1,6 % à 0,6 % pendant la période d'avril 2010 à juillet 2012, puis elles sont demeurées stables de juillet 2012 à avril 2015. Dans les trois autres secteurs, les augmentations ont peu changé pendant cette période, se situant entre 1,7 % et 1,9 %. Entre avril 2015 et mars 2017, les augmentations salariales moyennes dans le secteur public provincial se sont situées entre 0,6 % et 1,3 %, tandis que les augmentations dans les trois autres secteurs variaient de 1,6 % à 1,9 %.

Graphique 6.2 : Composition des revenus, 2017-2018

Ce graphique circulaire montre la composition des revenus de l'Ontario en 2017-18, qui s'élèvent à 141,7 milliards de dollars. La source de revenus la plus importante est l'impôt sur le revenu des particuliers, qui représente 35,0 milliards de dollars, soit 24,7 % des revenus totaux. Viennent ensuite les revenus tirés de la taxe de vente, qui représentent 26,0 milliards de dollars ou 18,4 % des revenus totaux, et ceux tirés de l'impôt des sociétés, qui atteignent 13,8 milliards de dollars, soit 9,8 % des revenus totaux. Le total des revenus fiscaux représente 100,1 milliards de dollars, soit 70,7 % des revenus totaux. Les principales sources de revenus non fiscaux sont les transferts fédéraux, qui représentent 25,7 milliards de dollars, soit 18,1 % du total des revenus, le revenu tiré des entreprises publiques, qui représente 4,9 milliards de dollars ou 3,5 % des revenus totaux, et les autres revenus non fiscaux, qui représentent 11,0 milliards de dollars ou 7,8 % des revenus totaux.

Graphique 6.3 : Composition des charges totales, 2017-2018

Ce graphique circulaire montre le pourcentage des charges totales par secteur en 2017-2018, ainsi que le montant correspondant en dollars.

Les charges totales en 2017-2018 s'élèvent à 141,1 milliards de dollars.

C'est dans le secteur de la santé que les charges de programmes sont les plus importantes; elles s'élèvent à 53,8 milliards de dollars, soit 38,1 % des charges totales.

Les autres secteurs des charges totales comprennent le secteur de l'éducation, où les charges sont de 26,5 milliards de dollars, soit 18,8 % des charges totales; le secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation, qui représente 8,4 milliards de dollars ou 6,0 % des charges totales; le secteur des services sociaux et des services à l'enfance, qui correspond à 16,9 milliards de dollars ou 12,0 % des charges totales; le secteur de la justice, qui atteint 4,7 milliards de dollars ou 3,3 % des charges totales. Les autres programmes quant à eux représentent 19,2 milliards de dollars ou 13,6 % des charges totales. L'intérêt sur la dette, inclus dans les charges totales, s'élève à 11,6 milliards de dollars ou 8,2 % des charges totales.

Il est à noter que le secteur de l'éducation exclut le Régime de pensions des enseignantes et enseignants, dont les charges sont incluses dans Autres programmes.

Graphique 6.4 : La croissance économique de l'Ontario devrait se généraliser

Ce graphique à barres montre la composition de la croissance de l'Ontario au cours de la période de prévision (2017-2020). L'économie dans son ensemble devrait afficher une croissance moyenne du PIB réel de 2,0 %, les investissements des entreprises et les exportations venant en tête avec des augmentations annuelles moyennes de 3,1 % et de 2,3 %, respectivement. La croissance moyenne entre 2017 et 2020 devrait s'élever à 2,0 % pour les dépenses des ménages, à 1,3 % pour le gouvernement, à 1,1 % pour les investissements résidentiels et à 2,0 % pour les importations.

Graphique 6.5 : Création de 900 000 emplois d'ici 2020

Ce graphique à barres montre le niveau annuel de l'emploi en Ontario entre 2009 et 2020. L'emploi en Ontario s'est accru, passant de 6,4 millions en 2009 à 7,0 millions en 2016. Le ministère des Finances de l'Ontario prévoit que le nombre d'emplois augmentera graduellement pour s'établir à 7,3 millions en 2020, ce qui représente un gain de 900 000 emplois depuis 2009.

Graphique 6.6 : Les facteurs démographiques fondamentaux soutiennent les mises en chantier de logements à moyen terme

Ce graphique linéaire et à barres compare le niveau annuel de formation de ménages en Ontario au niveau annuel de mises en chantier de logements en Ontario, de 2012 à 2020. La ligne représentant la formation des ménages part de 55 000 formations de ménages en 2012 et finit à 60 000 formations de ménages en 2020. Les barres, représentant les mises en chantier de logements, commencent à 77 000 mises en chantier de logements en 2012 et finissent à 72 000 mises en chantier de logements en 2020. Au cours de la période allant de 2012 à 2016, les formations de ménages s'élevaient à 57 000 par an, tandis que les mises en chantier de logements s'établissaient en moyenne à 68 000 par an. Au cours de la période de prévision allant de 2017 à 2020, les formations de ménages devraient s'établir en moyenne à 59 000 par an, alors que les mises en chantier de logements devraient atteindre en moyenne 71 000 par an.

Graphique 6.7 : Emprunts de 2016-2017

En 2016-2017, la province a réussi à exécuter son programme d'emprunt s'élevant à 27,0 milliards de dollars, dont 17,0 milliards de dollars d'obligations consortiales en dollars canadiens, 1,2 milliard de dollars de billets à taux variable en dollars canadiens, 0,8 milliard de dollars d'obligations par adjudication en dollars canadiens, 0,8 milliard de dollars d'obligations vertes en dollars canadiens, 0,1 milliard de dollars d'obligations d'épargne de l'Ontario, 6,8 milliards de dollars d'obligations en dollars américains et 0,3 milliard de dollars d'obligations en dollars australiens.

Graphique 6.8 : Emprunts en dollars canadiens et en devises

Le programme d'emprunt de la province pour 2016-2017 totalisait 27,0 milliards de dollars. De ce montant, 19,9 milliards de dollars ont été empruntés sur le marché canadien, et 7,1 milliards de dollars ont été empruntés sur le marché international.

Graphique 6.9 : Moyenne pondérée de l'échéance des emprunts en années

La moyenne pondérée de l'échéance des emprunts était de 13,9 années pour 2016-2017. L'échéance moyenne des nouveaux emprunts provinciaux à long terme a été prolongée considérablement : en 2009-2010, elle était de 8,1 années.

Graphique 6.10 : Intérêt sur la dette : Comparaison des prévisions budgétaires et des chiffres réels

On prévoit que les charges liées à l'intérêt sur la dette en 2016-2017 s'établissent à 4,7 milliards de dollars de moins que les prévisions contenues dans le budget de 2010. Par rapport aux prévisions du budget de 2010, les économies au titre de l'intérêt sur la dette réalisées jusqu'à ce qu'on atteigne l'équilibre budgétaire totalisent actuellement 24,0 milliards de dollars.

Graphique 6.11 : Ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus

On prévoit que le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus sera de 8,4 % en 2016-2017. Ce ratio est inférieur à ce qu'il était au cours des années 1990, et cette tendance devrait se poursuivre durant la période de prévision jusqu'en 2019-2020.

Graphique 6.12 : Moyenne des niveaux de liquidités non affectées

Au 31 mars 2017, la moyenne des niveaux de liquidités non affectées en 2016–2017 s'élevait à 20,9 milliards de dollars.

Graphique 6.13 : Ratio de la dette nette au PIB et ratio du déficit accumulé au PIB

On prévoit que le ratio de la dette nette au PIB pour l'Ontario sera de 37,8 % en 2016-2017, de 37,5 % en 2017-2018, de 37,3 % en 2018-2019 et de 37,2 % en 2019-2020.

Graphique 6.14 : Facteurs de croissance de la dette nette

Environ 61 % de l'augmentation de la dette nette entre 2008-2009 et 2016-2017 est attribuable au déficit, le reste résultant surtout des investissements nets dans les immobilisations corporelles. À compter de 2017-2018, une fois que le budget sera équilibré, l'augmentation de la dette nette se limitera à la différence entre les investissements de trésorerie dans les immobilisations corporelles et l'amortissement, qui constituent des frais hors trésorerie et ne représentent donc pas des sorties de fonds.

Graphique 6.15 : Composition de la dette totale au 31 mars 2017

Selon les prévisions, la dette totale de la province devrait se chiffrer à 332,4 milliards de dollars au 31 mars 2017, étant constituée de 249,7 milliards de dollars d'obligations publiques en dollars canadiens, de 11,6 milliards de dollars de dette interne en dollars canadiens, de 16,0 milliards de dollars de bons du Trésor, de 4,9 milliards de dollars de billets de trésorerie en dollars américains, et de 50,1 milliards de dollars d'obligations en devises.

Graphique 6.16 : Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale

Selon les prévisions, le taux d'intérêt effectif (calculé selon une moyenne pondérée) devrait représenter 3,5 % de la dette totale de la province au 31 mars 2017, comparativement à 3,6 % en 2015-2016. Le taux d'intérêt effectif a baissé de façon progressive depuis 1990-1991, où il s'établissait à 10,9 %.

Graphique 6.17 : Exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt et aux risques de change

L'exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt de la province, calculée en pourcentage de la dette émise pour le compte de la province, était, selon les résultats provisoires, de 11,3 % le 28 février 2017, comparativement à 10,9 % au 31 mars 2016 et à 11,0 % au 31 mars 2015. Cette exposition est limitée à 35 %. L'exposition aux risques de change de la province, calculée en pourcentage de la dette émise pour le compte de la province, était, selon les résultats provisoires, de 0,2 % le 28 février 2017, ce qui est inférieur à l'exposition de 0,3 % au 31 mars 2016 et à 0,3 % au 31 mars 2015. Cette exposition est limitée à 5 %.

ISBN 978-1-4868-0083-4 *(IMPRIMÉ)*
ISBN 978-1-4868-0084-1 *(HTML)*
ISBN 978-1-4868-0085-8 *(PDF)*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017